

**MINISTERE DE L'ECONOMIE
DES FINANCES ET DU DEVELOPPEMENT**

SECRETARIAT GENERAL

INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE



TABLEAU DE BORD SOCIAL

2019

AVANT – PROPOS

L’Institut national de la statistique et de la démographie (INSD) a le plaisir de mettre à la disposition des utilisateurs de données le Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso 2019.

Elaboré chaque année par l’INSD. Le Tableau de Bord Social (TBS) du Burkina Faso a pour but la vulgarisation des données statistiques issues de divers acteurs du Système Statistique National (SSN). Ainsi, le TBS est un document de synthèse et d’analyse des données statistiques dans les domaines de la santé, de l’éducation, de l’emploi, la population, la justice, de la pauvreté etc. pour en faire un document multisectoriel. Son objectif général est d’offrir aux décideurs et au public des statistiques provenant de plusieurs secteurs de développement du Burkina Faso.

L’INSD exprime sa profonde gratitude aux producteurs sectoriels de statistiques pour leur contribution indispensable à la réalisation du présent document.

Il formule également ses remerciements à l’endroit de tous ceux qui, d’une manière ou d’une autre, ont contribué à l’élaboration de ce document.

Par ailleurs, l’INSD espère que ce Tableau de Bord Social répondra aux attentes de ses utilisateurs et constituera un instrument d’amélioration de la prise en compte des politiques sectorielles dans les programmes de développement au Burkina Faso.

Le Directeur Général

Boureima OUEDRAOGO

Chevalier de l’ordre de mérite de l’économie et des finances

Liste des sigles, acronymes et abréviations

AA/ MA	: Accoucheuse Auxiliaire / Matrone
AIS	: Agent Itinérant de Santé
ANPE	: Agence Nationale pour l'Emploi
BCEAO	: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BCG	: Bacille de Calmette et Guérin (vaccin antituberculeux)
BEPC	: Brevet d'Etudes du Premier Cycle
BIT	: Bureau International du Travail
CDD	: Contrat à Durée Déterminée
CDI	: Contrat à Durée indéterminée
CE1	: Cours Elémentaire première année
CE2	: Cours Elémentaire deuxième année
CEDEAO	: Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CEP	: Certificat d'Etudes Primaires
CHR	: Centre Hospitalier Régional
CHU	: Centre Hospitalier Universitaire
CM1	: Cours Moyen première année
CM2	: Cours Moyen deuxième année
CMA / CM	: Centre Médical avec Antenne chirurgicale/ Centre Médical
CNSS	: Caisse Nationale de Sécurité Sociale
CP1	: Cours Primaire première année
CP2	: Cours Primaire deuxième année
CPN2	: Consultation PréNatale 2
CSPS	: Centre de Santé et de Promotion Sociale
DEP	: Direction des Etudes et de la Planification
DIU	: Dispositif Intra-Utérin
	: Vaccin contre la combinaison Diphtérie - Tétanos - Coqueluche -
DTC polio3	Poliomyélite
DTCoq	: Vaccin contre la combinaison Diphtérie-Tétanos- Coqueluche
DTP3	: Diphtérie - Tétanos - Pertussis (3 doses)
EBCVM	: Enquête Burkinabè sur les Conditions de vie des Ménages
EDS	: Enquête Démographique et de Santé

EICVM	: Enquête Intégrale sur les Conditions de Vie des Ménages
EP	: Enquête Prioritaire
F	: Femmes
FCFA	: Franc de la Communauté Financière Africaine
FS	: Formation Sanitaire
H	: Hommes
hab./ km²	: Habitants / kilomètre carré
IDH	: Indice de Développement Humain
IHPC	: Indice Harmonisé des Prix à la Consommation
INSD	: Institut National de la Statistique et de la Démographie
IPH-1	: Indicateur de la Pauvreté Humaine pour les pays en développement
ISDH	: Indicateur Sexo-spécifique du Développement Humain
ISF	: Indice Synthétique de Fécondité
MAAH	: Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques : Ministère de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et de la
MATDC	Cohésion sociale
MCRP	: Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement
MCAT	: Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme : Ministère de l'Environnement, de l'Economie verte et du Changement
MEEVCC	climatique
MINEFID	: Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement : Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la
MENAPLN	Promotion des Langues Nationales : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et
MESRSI	de l'Innovation
MFPTPS	: Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale
MJDHPC	: Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique : Ministère de la Jeunesse et de la Promotion de l'Entrepreneuriat des
MJPEJ	Jeunes : Ministère de La Femme, de la Solidarité Nationale, de la Famille et de
MFSNFAH	l'Action Humanitaire
MS	: Ministère de la Santé

MSL	: Ministère des Sports et des Loisirs
MTPEN	: Ministère du Transports, des Postes et de l'Economie Numérique
ND	: Non Déclaré
nd	: Non disponible
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONEA	: Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONEF	: Observatoire Nationale de l'Emploi et de la Formation
PIB	: Produit Intérieur Brut
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PPTE	: Pays Pauvres Très Endettés
QUIBB	: Questionnaire Unifié des Indicateurs de Bien-être de Base
RGPH	: Recensement Général de la Population et de l'Habitation
SBC	: Santé à Base Communautaire
SIDA	: Syndrome d'Immunodéficience Acquise
SONABEL	: Société Nationale d'Electricité du Burkina Faso
Structures 3E	: Structures non formelles d'Espaces d'Encadrement de l'Enfance
TBN	: Taux Brut de Natalité
TBS	: Taux Brut de Scolarisation
TBS	: Tableau de Bord Social
TGFG	: Taux Global de Fécondité Générale
TVA	: Taxe sur la Valeur Ajoutée
	: Virus de l'Immunodéficience Humaine /Syndrome d'Immunodéficience
VIH/Sida	Acquise

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE 1. POPULATION ET MENAGES.....	11
1.1 Évolution de la population et des ménages.....	13
1.1.1 Évolution de la population du pays de 1975 à 2017.....	13
1.1.2 Évolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012.....	15
1.1.3 Évolution de la structure par groupes d'âge spécifiques de 2007 à 2017.....	16
1.1.4 Évolution du nombre et de la taille des ménages de 1975 à 2006.....	19
1.2 Évolution de la fécondité.....	20
1.3 Évolution de la mortalité.....	21
1.3.1 Évolution de la mortalité générale de 1975 à 2006.....	21
1.3.2 Évolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006.....	22
1.3.3 Évolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1998 à 2015.....	23
1.3.4 Évolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015.....	23
1.4 Évolution de la nuptialité de 1975 à 2010.....	23
1.5 Évolution de la migration.....	24
1.5.1 Évolution de la migration interne de 1985 à 2006.....	24
1.5.2 Évolution de la migration internationale de 1985 à 2006.....	25
CHAPITRE 2. SANTE DE LA POPULATION.....	27
2.1. EVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIERES.....	30
2.1.1. <i>Bilan financier global du ministère en charge de la santé.....</i>	30
2.1.2. <i>Evolution de la dépense en santé des ménages.....</i>	31
2.2. EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE SANTE.....	31
2.2.1. <i>Evolution de l'effectif des infrastructures de santé.....</i>	31
2.2.2. <i>Evolution des formations sanitaires de type CSPPS remplissant les normes minimales en personnel.....</i>	32
2.2.3. <i>Evolution de la distance d'accès aux infrastructures de santé.....</i>	34
2.2.4. <i>Evolution du temps d'accès aux infrastructures de santé.....</i>	34
2.2.5. <i>Evolution du rayon moyen d'action théorique.....</i>	35
2.3. EVOLUTION DU PERSONNEL DE SANTE.....	36
2.3.1. <i>Evolution de l'effectif du personnel de santé.....</i>	36
2.3.2. <i>Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel.....</i>	39
2.4. EVOLUTION DE LA SANTE GENERALE DE LA POPULATION.....	39
2.4.1. <i>Evolution de la prévalence de la morbidité.....</i>	39
2.4.2. <i>Evolution des consultations curatives dans les formations sanitaires.....</i>	41
2.4.3. <i>Evolution de la morbidité enregistrée dans les formations sanitaires.....</i>	42
2.1. EVOLUTION DES MALADIES D'INTERET GENERAL.....	43
2.1.1. <i>Evolution des cas de paludisme notifié dans les formations sanitaires.....</i>	43
2.1.1. <i>Evolution des cas de tuberculose notifié dans les formations sanitaires.....</i>	45
2.1.2. <i>Evolution des cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) notifié dans les formations sanitaires.....</i>	45
2.1.3. <i>Evolution des cas de VIH/Sida notifié dans les formations sanitaires.....</i>	46

2.2.	SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT.....	48
2.2.1.	<i>Evolution de l'utilisation des méthodes contraceptives</i>	48
2.2.2.	<i>Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME/VIH).....</i>	49
2.2.3.	<i>Evolution des avortements</i>	51
2.2.4.	<i>Evolution de la mortalité maternelle et néonatale</i>	52
2.2.5.	<i>Evolution de la malnutrition des enfants</i>	53
2.2.6.	<i>Evolution de la couverture vaccinale</i>	55
2.3.	MORTALITE GENERALE.....	56
2.3.1.	<i>Evolution de l'espérance de vie</i>	56
2.3.2.	<i>Evolution du taux brut de mortalité.....</i>	58
2.3.3.	<i>Evolution des taux de mortalité spécifiques</i>	58
CHAPITRE 3. EDUCATION		60
3.1.	L'Enseignement préscolaire.....	61
3.1.1.	<i>Évolution des effectifs des auditeurs et des principaux indicateurs associés</i>	61
3.1.2.	<i>Personnel d'encadrement de la petite enfance</i>	66
3.1.3.	<i>Infrastructures du préscolaire.....</i>	67
3.2.	L'Enseignement Primaire	67
3.2.1.	<i>Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés.....</i>	68
3.2.2.	<i>Personnels enseignants.....</i>	80
3.2.3.	<i>Infrastructures.....</i>	84
3.3.	Enseignement post-primaire et secondaire.....	89
3.3.1.	<i>Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés.....</i>	89
3.4.	Enseignement supérieur.....	103
3.4.1.	<i>Effectifs des étudiants et principaux indicateurs associés.....</i>	103
3.4.2.	<i>Personnel d'encadrement et Infrastructures</i>	113
3.4.3.	<i>Infrastructures</i>	113
3.4.4.	<i>Alphabétisation</i>	115
CHAPITRE 4. : ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES.....		120
4.1.	SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE.....	120
4.2.	AVOIRS DES MENAGES.....	122
4.2.1.	<i>Possession de logements.....</i>	122
4.2.2.	<i>Possession de terres agricoles</i>	123
4.2.3.	<i>Possession d'un moyen de locomotion.....</i>	124
4.2.4.	<i>Possession d'outils d'information</i>	125
4.2.5.	<i>Possession d'autres biens d'équipement.....</i>	126
CHAPITRE 5. EMPLOI.....		129
5.1.	Situation générale de l'emploi.....	132
	Structure de la population active selon la région, le milieu de résidence.....	133
5.1.1.	<i>Taux d'activité.....</i>	134
5.1.2.	<i>Population inactive.....</i>	136
5.2.	Situation générale de l'emploi.....	136

5.1.1. Population active ou Main d'œuvre	136
5.3. La demande d'emploi.....	136
5.3.1. Les demandes d'emplois selon le sexe	137
5.3.2. Les demandes d'emplois selon la région	138
5.3.3. Les demandes d'emplois selon niveau d'instruction et par sexe	139
5.3.4. Les demandes d'emplois selon la tranche d'âge	142
5.3.5. Les demandes d'emplois selon l'expérience.....	143
5.3.6. Les demandes d'emplois selon le groupe de profession.....	145
5.4. Les statistiques de l'offre d'emploi et du travail.	147
5.4.1. Evolution des offres d'emploi.....	147
5.4.2. Evolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique.....	150
5.4.3. Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat.....	155
5.4.4. Evolution des dépenses de personnel de l'Etat	167
5.4.5. Quelques indicateurs du travail décent	170
5.4.6. Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail.....	176
5.4.7. Les statistiques des accidents, maladies liées au travail et travail des enfants	177
 CHAPITRE 6. PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE 180	
6.1. Pauvreté et développement humain.....	184
6.1.1. Tendence de la pauvreté monétaire selon la région et le milieu de résidence	185
6.1.2. Tendence de la pauvreté monétaire parmi les femmes et les enfants	189
6.1.3. Tendence de la pauvreté alimentaire selon la région et le milieu de résidence	192
6.1.4. Tendence de la pauvreté alimentaire chez les femmes et les enfants.....	195
6.1.5. Tendence de l'extrême pauvreté selon la région et le milieu de résidence.....	197
6.1.6. Tendence de l'extrême pauvreté parmi les femmes et les enfants.....	200
6.1.7. Proportion des ménages non-autonomes	202
6.2. Inégalités.....	202
6.2.1. Tendence de l'inégalité des dépenses de consommation	202
6.2.2. Taux de croissance de la dépense par tête	205
6.2.3. Tendence de l'Indice de développement humain (IDH).....	205
6.2.4. Tendence des indices d'inégalité de genre	207
6.2.5. Tendence de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)	208
6.3. développement durable et environnement.....	208
6.3.1. Mode d'évacuation des déchets urbains	210
6.3.2. Tendence du mode d'évacuation des ordures ménagères	210
6.3.3. Tendence de l'accès à l'assainissement familial	212
6.3.4. Tendence des combustibles ligneux utilisés par les ménages pour la cuisine	215
6.3.5. Tendence des principaux dégâts causés par les inondations	216
6.4. Sécurité alimentaire	217
6.4.1. Tendence des taux de couverture des besoins céréaliers	218
6.4.2. Tendence de la prévalence de la sous-alimentation et l'ampleur du déficit alimentaire	219
 CHAPITRE 7. : LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT.....	
7.1. LOGEMENT	223
7.1.1. Zones et conditions d'habitation des ménages	223

7.1.2.	<i>Nombre de pièces du logement et promiscuité</i>	224
7.1.3.	<i>Type de bâtiment</i>	226
7.1.4.	<i>Statut d'occupation du logement</i>	228
7.1.5.	<i>Nature des murs</i>	231
7.1.6.	<i>Nature du toit</i>	233
7.1.7.	<i>Nature du sol</i>	234
7.2.	<i>SOURCE D'ENERGIE UTILISEE PAR LE MENAGE DANS LE LOGEMENT</i>.....	236
7.2.1.	<i>Source principale d'énergie pour l'éclairage</i>	236
7.2.2.	<i>Source d'énergie pour la cuisine</i>	237
7.3.	<i>APPROVISIONNEMENT EN EAU</i>	239
7.3.1.	<i>Approvisionnement en eau de boisson</i>	239
7.3.2.	<i>Accès à l'eau potable</i>	240
7.4.	<i>ASSAINISSEMENT DANS LE LOGEMENT</i>.....	245
7.4.1.	<i>Type d'aisance utilisée</i>	245
7.4.2.	<i>Evacuation des ordures ménagères</i>	248
7.4.3.	<i>Evacuation des eaux usées ménagères</i>	248
CHAPITRE 8. CULTURE ET TOURISME		250
8.1.	Culture	253
8.1.1.	Transactions d'objets d'arts	253
	Tableau 8-6: Nombre d'objets autorisés à l'exportation par nature	259
8.1.2.	Valeurs déclarées des objets divers exportés	259
8.1.3.	Attestations d'artistes délivrées	261
8.1.4.	: Participation des artisans au SIAO :	262
8.1.5.	: Nombre de musées par localité	263
8.2.	Adhésion au BBDA	264
8.2.1.	Les adhésions au Bureau Burkinabè du droit d'auteur (BBDA)	264
8.2.2.	Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)	265
8.2.3.	Usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA).....	266
8.2.4.	Droits payés aux membres du BBDA.....	269
8.2.5.	Droits recouvrés par le BBDA.....	270
8.3.	Medias et manifestations culturelles	273
8.3.1.	Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso	273
8.3.2.	Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie	275
8.3.3.	Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie ..	276
8.3.4.	Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO) ..	278
8.3.5.	Films en compétition officielle au FESPACO	279
8.3.6.	Subventions publiques aux manifestations culturelles	280
8.4.	Tourisme et hôtellerie	280
8.4.1.	Entrées au Burkina Faso	280
8.4.2.	Les arrivées du tourisme récepteur.....	281
8.4.3.	Les arrivées au Burkina selon les motifs	282
8.4.4.	Offre hôtelière au Burkina Faso.....	282
8.5.	Les ETH (Etablissement Touristique d'Hébergement) par type et par région administrative en 2016	283
8.6.	Nombre de nuitées	284

8.7.	Nuitées du tourisme récepteur par nationalité en 2016.....	285
8.8.	Recettes en million de francs CFA issues des ETH en 2016.....	285
8.9.	Les aires fauniques en 2016.....	286
CHAPITRE 9. SPORTS ET LOISIRS.....		290
9.1	Evolution des infrastructures sportives.....	293
9.1.1	Evolution de l'effectif des infrastructures sportives de 2014 à 2018.....	293
9.1.2	Répartition régionale des infrastructures sportives de 2014 à 2018	294
9.1.3	Répartition régionale du nombre d'habitants par infrastructure sportive en 2018.....	295
9.1.4	Répartition de la fréquentation des infrastructures sportives en 2018	296
9.2	Personnel de promotion des sports et des loisirs	297
9.2.1	Evolution du nombre du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2014 à 2018 297	
9.2.2	Répartition régionale du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs en 2018.....	298
9.3	Structures de gestion des sports et des loisirs, encadreurs, athlètes	299
9.3.1	Evolution des structures de gestion des sports et des loisirs de 2013 à 2017	299
9.3.2	Répartition régionale de quelques structures de gestion en 2017	300
9.3.3	Evolution du nombre d'encadreurs sportifs de 2013 à 2017.....	301
9.3.4	Répartition du nombre d'athlètes licenciés par région selon le genre.....	302
9.3.5	Répartition du nombre de médaille obtenus selon le type de compétition en 2018.....	303
9.4	Les dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs de 2014 à 2018	303
CHAPITRE 10. : JUSTICE ET SECURITE		305
10.1.1	Délivrance de la carte nationale d'identité burkinabè	306
10.1.2	Tableau : Crimes et délits constatés par la police nationale	307
10.1.3	Les crimes et délits constatés par la police nationale	307
10.1.4	Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale.....	309
10.1.5	Crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale.....	309

CHAPITRE 1. POPULATION ET MENAGES

La prise en compte des caractéristiques sociodémographiques est importante dans la formulation des politiques de développement socio-économique. Au Burkina Faso, la question de population est considérée comme une priorité transversale dans les politiques et programmes de développement. Elle était inscrite dans l'axe 4 de la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et maintenant dans l'axe 2 du Plan national de développement économique et social (PNDES). La connaissance des niveaux et tendances des variables démographiques qui déterminent les besoins sociaux de base à satisfaire (alimentation, santé, éducation, logement, etc.) est en effet fondamentale dans le pilotage des politiques et stratégies de développement à moyen et long termes, y compris celles de réduction de la pauvreté.

Le présent chapitre traite de l'état et de la structure de la population (effectif, répartition), de son évolution et de sa dynamique (fécondité, mortalité, migration) qui ont un impact sur les objectifs de développement humain durable. Il traite également de la structure et de l'évolution des ménages.

Définition des concepts

Taux brut de natalité (TBN) : C'est le nombre moyen de naissances vivantes annuelles pour 1000 habitants. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif moyen de la population résidente de l'année.

Taux global de fécondité générale (TGFG) : C'est le nombre de naissances vivantes pour 1000 femmes en âge de procréer c'est-à-dire les femmes âgées de 15 - 49 ans révolus. Il est obtenu en rapportant les naissances des douze derniers mois à l'effectif des femmes en âge de procréer.

Indice synthétique de fécondité (ISF) : C'est le nombre moyen d'enfants nés vivants qu'aurait mis au monde une femme arrivée à la fin de sa vie féconde, si elle connaissait, à chaque âge, les taux de fécondité observés au cours des douze derniers mois.

Taux brut de mortalité : Il mesure le nombre de décès (tous âges confondus) pour 1000 habitants.

Quotient de mortalité infantile : Il mesure la probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire.

Taux de mortalité infantile : C'est le nombre de décès des enfants de moins d'un an rapporté aux naissances.

Quotient de mortalité juvénile : Il mesure la probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire.

Espérance de vie à la naissance : C'est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance si les risques de mortalité restent constants pendant toute sa vie.

Accroissement démographique (taux d'accroissement) : C'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait de la natalité, de la mortalité et des migrations.

Accroissement naturel (taux d'accroissement) : C'est la mesure de l'augmentation d'une population donnée au cours d'une année du fait uniquement des naissances et des décès.

Rapport de dépendance démographique (RDD) : C'est le rapport entre la population à charge (les 0-14 ans et les 65 ans et plus) et la population en âge de travailler (15-64 ans).

Ménage : Unité socio-économique de base au sein de laquelle un ou plusieurs membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité de l'un d'entre eux appelé chef de ménage.

Migration : Changement de la résidence habituelle, pour une durée de séjour minimale conventionnelle.

Migration récente : La migration récente est la migration effectuée au cours des 12 mois ayant précédé la collecte des données.

Migration internationale : Une migration est dite internationale lorsqu'elle porte sur des changements de résidence habituelle entre pays. L'émigration regroupe les sorties du territoire national vers l'étranger tandis que l'immigration concerne les entrées dans le pays.

1.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION ET DES MENAGES

1.1.1 Évolution de la population du pays de 1975 à 2017

En 2017, la population du Burkina Faso est estimée à vingt millions deux cent quarante-quatre mille quatre-vingt (20 244 080) d'habitants dont 9 777 136 hommes, selon les projections démographiques de l'INSD de 2007 à 2020. Il ressort de ces chiffres, une augmentation de plus de 6,2 millions d'habitants par rapport au dernier recensement réalisé en 2006. L'effectif de la population du Burkina Faso augmente rapidement comme l'illustre les tableaux 1.1 et 1.3.

Entre le premier recensement réalisé en 1975 et le dernier en 2006, la population a été multipliée par 2,5. Entre les deux derniers recensements (1996 et 2006), elle s'est accrue en moyenne chaque année de 434 535 habitants, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 3,1%. Si ce niveau de croissance se maintient, la population doublera en 22 ans, c'est-à-dire en 2028.

Les différents recensements, excepté celui de 1975, ont enregistré une supériorité numérique des femmes par rapport aux hommes au niveau national. L'analyse selon le milieu de résidence indique que la tendance s'inverse pour le milieu urbain, les hommes sont toujours plus nombreux que les femmes pour tous les quatre (4) recensements.

La densité de la population augmente dans le temps parallèlement à l'augmentation continue de la taille de la population. Sur une superficie de 274 222 km², la densité de la population est passée de 20,8 habitants par km² en 1975 à une estimation de 73,82 habitants par km² en 2018 (Tableau 1.4). L'occupation du km² du Burkina Faso aurait augmenté de près de 53 personnes entre 1975 et 2018.

Tableau 2-1 : Évolution de la population totale de 1975 à 2006

Années	Sexe	Urbain	Rural	Ensemble
1975	Hommes	185 174	2 642 404	2 827 578
	Femmes	177 436	2 633 189	2 810 625
	Total	362 610	5 275 593	5 638 203
1985	Hommes	514 836	3 318 401	3 833 237
	Femmes	496 238	3 635 230	4 131 468
	Total	1 011 074	6 953 631	7 964 705
1996	Hommes	811 855	4 159 027	4 970 882
	Femmes	789 313	4 552 414	5 341 727
	Total	1 601 168	8 711 441	10 312 609
2006	Hommes	1 588 895	5 179 844	6 768 739
	Femmes	1 593 072	5 655 451	7 248 523
	Total	3 181 967	10 835 295	14 017 262

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 2-2 : Évolution du taux de la croissance intercensitaire de 1975 à 2006

Année	1975	1985	1996	2006
Taux de croissance moyen intercensitaire (%)				
Ensemble pays	-	2,7	2,4	3,1

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 2-3 : Évolution de la population totale de 2007 à 2017

Années	Hommes	Femmes	Ensemble
2007	6 880 824	7 371 188	14 252 012
2008	7 110 097	7 621 070	14 731 167
2009	7 346 835	7 877 945	15 224 780
2010	7 590 133	8 140 844	15 730 977
2011	7 839 350	8 409 208	16 248 558
2012	8 095 324	8 683 882	16 779 206
2013	8 357 967	8 964 829	17 322 796

2014	8 627 830	9 252 556	17 880 386
2015	8 904 256	9 546 238	18 450 494
2016	9 187 904	9 846 493	19 034 397
2017	9 478 805	10 153 342	19 632 147
2018	9 777 136	10 466 944	20 244 080

Source : INSD, 2009, Projections démographiques de 2007 à 2020

Tableau 2-4 : Évolution de la densité de la population de 1975 à 2017

Année	1975	1985	1996	2006	2018
Ensemble pays	20,8	29,4	33,5	51,4	73,82 *

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006) *Calculée à partir de la population projetée pour 2018

1.1.2 Évolution de la population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012

La population des villes de Ouagadougou et de Bobo-Dioulasso représente 16,3% de la population du Burkina en 2012. Entre 1975 et 2012, cette proportion a augmenté de près de 10 points, passant de 6,7% à 16,3%. Dans ces deux grands centres urbains, la croissance de la population est rapide. En effet, entre 1975 et 2012, la population de Ouagadougou a été multipliée par 11 et celle de Bobo-Dioulasso par 7. Cette croissance de la population des deux principaux centres urbains est en partie due à l'exode rural.

Tableau 2-5 : Évolution de la population des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso de 1975 à 2012

Années	Ouagadougou			Bobo-Dioulasso		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
1975	89 245	83 416	172 661	57 765	57 298	115 063
1985	230 123	211 391	441 514	116 312	112 356	228 668
1996	364 674	345 062	709 736	157 021	152 750	309 771
2006	745 616	730 223	1 475 839	244 136	245 831	489 967
2012	965 171	949 931	1 915 102	404 904	408 706	813 610

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006) et EPOB 2012

Graphique 2-1 : Evolution du poids des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2012 (%)

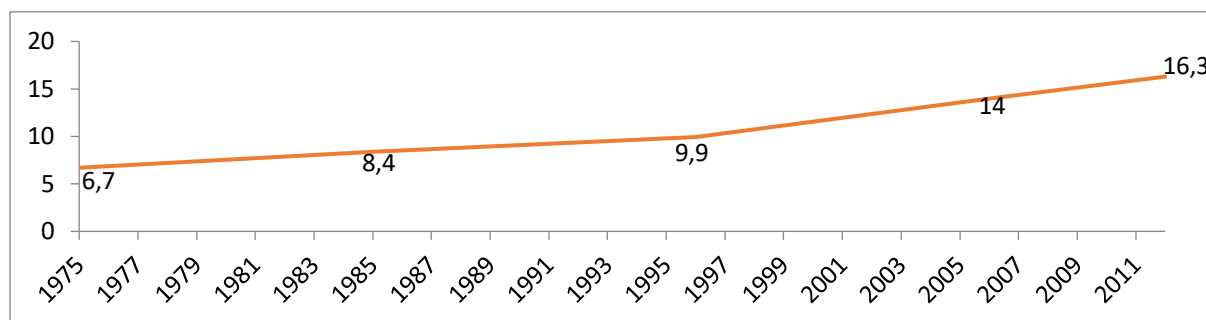


Tableau 2-6 : Évolution du poids des villes de Ouagadougou et Bobo-Dioulasso dans la population totale de 1975 à 2012

Deux grandes villes	1975	1985	1996	2006	2012
Proportion des habitants (%) des deux villes dans la population totale					
Ouagadougou/ Bobo-Dioulasso	6,7	8,4	9,9	14,0	16,3

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006) et EPOP 2012

1.1.3 Évolution de la structure par groupes d'âge spécifiques de 2007 à 2017

La population du Burkina Faso est particulièrement jeune comme on peut l'observer dans le tableau 1.7. Dans l'ensemble et toujours selon les informations contenues dans le tableau 1.7, sur la période 2007-2018, les proportions des grands groupes d'âges (0-4 ans, 6-11 ans, 0-14 ans, 15-35 ans, 15-64 ans, 65 ans et plus) n'ont presque pas changé. Sur cette période de 10 ans, la population de 15 à 64 ans représentait la moitié (50 %) de l'effectif total de la population. Les personnes âgées de 65 ans et plus ne représentaient qu'environ 3% de la population. La proportion des jeunes (15-35 ans) était d'environ 34% et la population vaccinale (0-4ans) est près de 18%. Quant à la population scolarisable au primaire (6-11 ans), elle était estimée à 18% de la population totale au cours de la période 2007-2018, avec une tendance à la hausse (18% en 2017 contre 15,1% en 2007).

Tableau 2-7 : Évolution de la structure par groupes d'âges spécifiques entre 2007 et 2018

Groupes d'âge spécifiques

Année	0-4 ans		6-11 ans		0-14 ans		15-35 ans		15-64 ans		65 ans et plus	
	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%	Effectif	%
2007	2738089	19,2	2149923	15,1	6799311	47,7	4639893	32,6	6990825	49,1	461876	3,2
2008	2827499	19,2	2236644	15,2	7051619	47,9	4792649	32,5	7216477	49	463071	3,1
2009	2914352	19,2	2325028	15,3	7304571	48	4956807	32,6	7451832	48,9	468374	3,1
2010	3000429	19,2	2413332	15,3	7556226	48	5128718	32,6	7695681	48,9	479070	3,0
2011	3092901	19,2	2497921	15,4	7804813	48	5306313	32,7	7952549	48,9	491196	3
2012	3178787	19,2	3033244	18	8051569	48	5492315	32,7	8222533	49	505104	3
2013	3245679	19,2	3125631	18	8296005	47,9	5684956	32,8	8505389	49,1	521402	3
2014	3314215	19,2	3232576	18,1	8538659	47,8	5883936	32,9	8806249	49,3	535478	3
2015	3382595	19,2	3385208	18,3	8777447	47,6	6094847	33,2	9127017	49,7	546030	3
2016	3453583	19,2	3435056	18	9013150	47,4	6320551	33,2	9464398	49,7	556849	2,9

2017	3525706	18	3533444	18	9245884	47, 1	6559953	33, 4	9818466	50	567797	2,9
2018	3599567	18	3640157	18	9476556	47	6814005	34	1019013 1	50	577393	3

Source : INSD, 2009, Projections démographiques de 2007 à 2020

Le rapport de dépendance démographique est le rapport entre des personnes dans l'incapacité de participer au processus de production des biens et services en raison de leur jeunesse (population de 0-14 ans) ou de leur vieillesse (population âgée de 65 ans et plus) et celles qui sont en mesure d'y prendre part (population de 15-64 ans). On distingue la dépendance pour cause de jeunesse en référence aux moins de 15 ans et la dépendance pour cause de vieillesse en référence aux personnes âgées de 65 ans et plus.

De 2007 à 2017, les rapports de dépendance démographique demeurent élevés et restent en grande partie liés à la jeunesse de la population. Dans l'ensemble du pays, et sur la période 2007/2017, on dénombre plus de 100 personnes à charge ou dépendantes pour 100 personnes d'âge actif (15 – 64 ans). Il faut néanmoins noter une tendance à la baisse dans le temps du rapport de dépendance (100% en 2017 contre 103,9% en 2007). La dépendance pour cause de jeunesse est élevée avec environ 98 jeunes pour 100 personnes actives. Cet indice pour cause de vieillesse est plutôt faible, moins de 10 personnes à charge pour 100 individus de 15-64 ans.

De façon générale, l'ensemble des rapports de dépendance (rapport de dépendance générale, rapport de dépendance pour cause de jeunesse et rapport de dépendance pour cause de vieillesse) est à la baisse dans le temps. L'estimation du rapport de dépendance pour cause de jeunesse est passée de 97% en 2007 à 94,2% en 2017. De même, le rapport de dépendance pour cause de vieillesse est estimé à 5,8% en 2017 contre 6,6% en 2007. Ces tendances des rapports de dépendance à la baisse montrent bien la fenêtre d'opportunité que le pays a pour profiter d'un dividende démographique.

Tableau 2-8 : Évolution des rapports de dépendance démographique entre 2007 et 2017

Années	Rapport de dépendance démographique (pourcentage)		
	Rapport de dépendance générale	Rapport de dépendance pour cause de jeunesse	Rapport de dépendance pour cause de vieillesse
2007	103,9	97,3	6,6
2008	104,1	97,7	6,4
2009	104,3	98,0	6,3
2010	104,4	98,2	6,2
2011	104,3	98,1	6,2
2012	104,1	97,9	6,1
2013	103,7	97,5	6,1
2014	103,0	97,0	6,1
2015	102,2	96,2	6,0
2016	101,1	95,2	5,9
2017	100,0	94,2	5,8

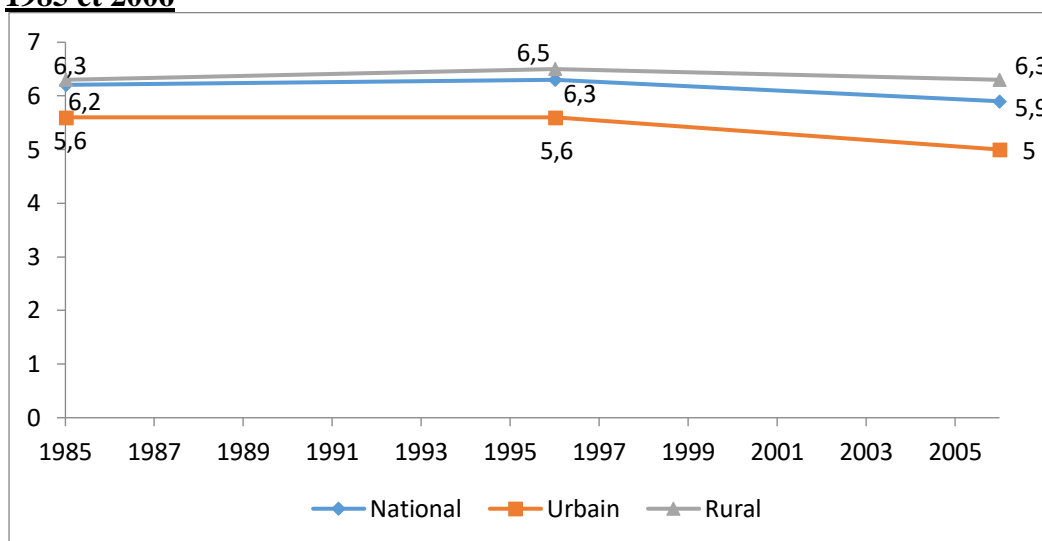
Source : Source: INSD, 2009, Projections démographiques de 2007 à 2020

1.1.4 Évolution du nombre et de la taille des ménages de 1975 à 2006

L'effectif des ménages au Burkina Faso était de 2 360 126 en 2006. Ce nombre a considérablement augmenté, car il était de 993 221 en 1975. Cette croissance s'observe aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural entre 1985 et 2006.

Pour ce qui concerne le nombre moyen de personnes par ménage, la tendance est à la baisse au niveau national et en milieu urbain depuis 1996. Ce nombre moyen de personnes par ménage varie peu dans le temps en milieu rural et est supérieur à celui du milieu urbain sur la période 1985/2005.

Graphique 2-2 : Évolution de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence entre 1985 et 2006



Source : INSD, Rapports recensements (1985, 1996 et 2006)

Tableau 2-9 : Évolution des effectifs et de la taille moyenne des ménages par milieu de résidence entre 1975 et 2006

Années	National		Urbain		Rural	
	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne	Effectif	Taille moyenne
1975	993 221	5,7	-	-	-	-
1985	1 274 546	6,2	161 389	5,6	1 113 157	6,3
1996	1 635 173	6,3	291 954	5,6	1 343 219	6,5
2006	2 360 126	5,9	634 161	5,0	1 725 965	6,3

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

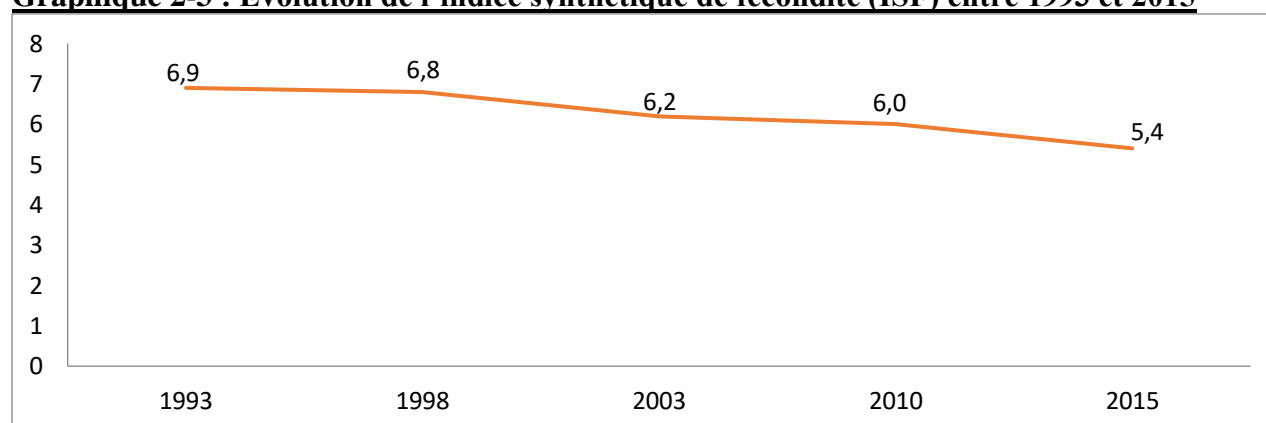
1.2 ÉVOLUTION DE LA FECONDITE

En 2015, le Taux brut de natalité était de 33,4‰ contre 43‰ en 1993, soit une baisse de près de 10 points. Selon le milieu de résidence, la natalité est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain.

Le Taux global de fécondité générale était de 173,9 en 2015. Son niveau a baissé de 59 points entre 1993 et 2015. En effet, en 1993, on enregistrait 233 naissances pour 1000 femmes en âge de procréer.

L'Indice Synthétique de Fécondité (ISF) qui exprime mieux le niveau de fécondité était de 5,4 enfants par femme en 2015. Selon les données du tableau 1-10, le niveau de la fécondité est en baisse continue et est plus élevé en milieu rural qu'en milieu urbain. Entre 1993 et 2015, le nombre moyen d'enfants par femme a diminué de 1,5. Le nombre d'enfants par femme a diminué plus en milieu rural (-1,5 enfant) qu'en milieu urbain (-0,4 enfant).

Graphique 2-3 : Évolution de l'indice synthétique de fécondité (ISF) entre 1993 et 2015



Source: INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

Tableau 2-10 : Évolution du taux brut de natalité, du taux global de fécondité général et de l'indice synthétique de fécondité par milieu de résidence entre 1993 et 2015

Année	Taux brut de natalité (%)			Taux global de fécondité générale (%)			Indice synthétique de fécondité		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1993	39,0	43,0	43,0	168,0	249,0	233,0	-	-	6,9
1998	32,6	47,0	45,1	137,0	247,0	229,0	4,1	7,3	6,8
2003	32,4	44,5	42,6	123,0	229,0	206,0	3,7	6,9	6,2
2010	33,3	43,3	41,2	132,0	233,0	206,0	3,9	6,7	6,0
2015	29,1	34,2	33,4	119,8	189,3	173,9	3,7	5,8	5,4

Source: INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

1.3 ÉVOLUTION DE LA MORTALITE

1.3.1 Évolution de la mortalité générale de 1975 à 2006

Le niveau de la mortalité demeure élevé même s'il a sensiblement baissé. En 2006, on enregistrait 12 décès pour 1000 habitants contre 24 décès pour 1000 habitants en 1975, soit une

baisse de 50%. L'analyse selon le sexe révèle une surmortalité masculine. Bien que la mortalité chez les hommes ait également baissé dans le temps, elle demeure toujours relativement plus élevée que celle des femmes.

Quant à l'espérance de vie à la naissance qui était de 57 ans en 2006, la tendance est à la hausse depuis 1975, conséquence de la baisse de la mortalité. De 1996 à 2006, on enregistre un gain de 2,3 ans chez les hommes et de 3,4 ans chez les femmes.

Tableau 2-11 : Évolution de la mortalité générale de 1975 à 2006

Année	Taux brut de mortalité (‰)			Espérance de vie à la naissance		
	Masculin	Féminin	Ensemble	Masculin	Féminin	Ensemble
1975	-	-	24	-	-	42,2
1985	17,9	17,1	17,5	48,2	48,8	48,5
1996	16,3	13,5	14,8	53,5	54,1	53,8
2006	12	11,3	11,8	55,8	57,5	56,7

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

1.3.2 Évolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006

En termes d'évolution des indices de mortalité générale, la tendance est à la baisse. En effet, entre 1975 et 2006, le taux brut de mortalité est passé de 24‰ à 11,8‰ au niveau national, soit une baisse de 12 points. En milieu urbain et en milieu rural, il est passé respectivement de 11,4‰ en 1985 à 6,8‰ en 2006 et de 18,4‰ à 13,1‰. On relève une surmortalité en milieu rural quelle que soit l'année.

Tableau 2-12 : Évolution de la mortalité générale selon le milieu de résidence de 1975 à 2006

Année	Taux Brut de Mortalité (‰)		
	Urbain	Rural	Ensemble
1975	-	-	24,0
1985	11,4	18,4	17,5
1996	11,6	15,3	14,8
2006	6,8	13,1	11,8

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

1.3.3 Évolution de la mortalité des enfants selon le sexe de 1998 à 2015

Entre 1993 et 2015, les niveaux de mortalité infantile (enfant de moins de 1 an) et juvénile (enfants de 1 à 4 ans révolus) ont considérablement baissé, mais demeurent toujours élevés. En effet, le risque pour un enfant de décéder avant son premier anniversaire est près de 3 fois moins élevé en 2015 par rapport à 1993 (43‰ en 2015 contre 122,2‰ en 1993). De même, le risque pour les enfants ayant un an de décéder avant leur 5^{ème} anniversaire est près de 3 fois moins élevé en 2015 par rapport à 1993 (41‰ contre 115,5‰). En tenant compte du milieu de résidence, la probabilité de mourir avant 5 ans est plus élevée en milieu rural.

Tableau 2-13 : Évolution de la mortalité des enfants selon le milieu de résidence de 1993 à 2015

Année	Quotient de mortalité infantile (‰)			Quotient de mortalité juvénile (‰)		
	Urbain	Rural	Ensemble	Urbain	Rural	Ensemble
1993	76,4	113,0	122,2	78,0	114,4	115,5
1998/99	67,4	113,2	108,6	66,2	137,1	129,5
2003	70,0	95,0	81,0	71,0	117	111,0
2010	61,0	81,0	65,0	46,0	82,0	68,0 ¹
2015	-	-	43,0	-	-	41,0

Source : INSD, EDS 1998/99, EDS 2003, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

1.3.4 Évolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015

La mortalité maternelle au Burkina Faso a baissé bien que son niveau soit encore élevé. En 2015, on enregistrait 330 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, contre 341 décès maternels en 2010. En 1998, le nombre de décès maternels pour 100 000 naissances vivantes était de 440.

Tableau 2-14 : Évolution de la mortalité maternelle de 1998 à 2015

Année	1998/1999	2010	2015
Mortalité maternelle	440	341	330

Source : INSD, EDS-MICS 2010, EMDS 2015

1.4 ÉVOLUTION DE LA NUPTIALITE DE 1975 A 2010

Sur la période 1975-2006, la proportion des femmes mariées était plus élevée que celle des hommes se trouvant dans le même statut matrimonial. Dans l'ensemble, les âges médians au

premier mariage pour les deux sexes, n'ont pas évolué au cours de la période 1993-2010. La moitié des femmes se marie à 18 ans environ et la moitié des hommes contracte leur première union plus tard, autour de 26 ans.

Tableau 2-15 : Évolution de la nuptialité de 1975 à 2006

Situation matrimoniale	Année							
	1975		1985		1996		2006	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
Célibataires	50,5	24,4	48	21	48	24,7	46,7	26
Mariés	47,2	67,3	50	67	49,2	64,1	49,7	61,9
Veufs/divorcés	2,3	8,3	2	12	1,5	10	1,6	10,2
ND	-	-	-	-	1,4	1,2	2	1,5
Total	100	100	100	100	100	100	100	100

Source : INSD, Rapports recensements (1975, 1985, 1996 et 2006)

Tableau 2-16 : Évolution de l'âge médian au premier mariage selon le sexe de 1993 à 2010

Âge médian au premier mariage	Année							
	1993		1998		2003		2010	
	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	Féminin
	24,3	17,5	25,3	17,6	25,5	17,7	25,5	17,8

Source : INSD, Enquêtes démographiques et de santé (1993, 1998/99, 2003 et 2010)

1.5 ÉVOLUTION DE LA MIGRATION

1.5.1 Évolution de la migration interne de 1985 à 2006

Le nombre de personnes ayant effectué une migration interne récente a augmenté considérablement entre 1985 et 2006. En effet, en 21 ans, l'effectif des migrants internes a

presque doublé passant de 135 527 en 1985 à 231 623 en 2006. Les femmes migrent de plus en plus à l'intérieur du pays : 51,7% des migrants en 2006 sont des femmes contre 48,1% en 1996 et 43,5% en 1985.

Tableau 2-17 : Évolution de la migration récente de 1985 à 2006

Années		Masculin	Féminin	National
1985	Effectif	76 550	58 977	135 527
	Pourcentage (%)	56,5	43,5	100,0
1996	Effectif	70 366	65 325	135 691
	Pourcentage (%)	51,9	48,1	100,0
2006	Effectif	111 807	119 816	231 623
	Pourcentage (%)	48,3	51,7	100,0

Source : INSD, Rapports recensements (1985, 1996 et 2006)

1.5.2 Évolution de la migration internationale de 1985 à 2006

Le Burkina Faso a toujours été considéré comme un pays d'émigration. En effet, les échanges migratoires avec les autres pays se font au détriment du Burkina Faso. De 1985 à 2006, le solde migratoire international était resté négatif. Néanmoins en 2006, le solde migratoire a été relativement faible et était 12 fois moins élevé que celui de 1996.

Tableau 2-18 : Évolution de la migration internationale récente de 1985 à 2006

Année	Immigration			Emigration			Solde		
	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total	Masculin	Féminin	Total
	in	in		in	in		in	in	
1985	-	-	72	-	-	83 479	-24 003	-12	-11
			120					644	359
1996	23 700	17 988	41	102 866	19 066	121	-79 165	-1 078	-80
			688			931			243
2006	28 441	25 321	53	50 199	10 250	60 449	-21 758	-15	-6 687
			762					071	

Source : INSD, Rapports recensements (1985, 1996 et 2006)

La croissance démographique est relativement importante au Burkina Faso. De cette forte croissance, il en résulte une population essentiellement jeune. La population est caractérisée par

une fécondité et une mortalité en légère baisse et par conséquent une espérance de vie à la naissance qui s'améliore au fil du temps.

CHAPITRE 2. SANTE DE LA POPULATION

L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) définit la santé comme « un état de complet bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». Cette définition englobe donc l'ensemble des aspects liés à la qualité de la vie et ceux classiquement considérés comme étant des problèmes de santé publique en lien avec la morbidité, la mortalité.

L'amélioration de l'état de santé des populations est déterminante dans toute politique de développement. C'est dans ce sens que le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) se caractérise par la volonté de l'Etat d'accroître l'offre nationale de soins et d'en améliorer la qualité. En dépit des efforts consentis depuis les indépendances pour améliorer le plateau technique, force est de constater que ces derniers sont toujours insuffisants.

Le présent chapitre se propose donc de décrire et de synthétiser l'évolution de toutes les informations statistiques disponibles au Burkina Faso en relation avec la santé de la population. Pour ce faire, un choix méthodologique s'impose, à savoir utiliser principalement en plus des données administratives les résultats des enquêtes et recensements nationaux pour évaluer l'évolution des principaux indicateurs de santé. Toutefois, dans l'optique de faciliter l'analyse, un focus est fait sur l'évolution des ressources (humaine, matérielle et financière) mises à la disposition du Ministère en charge de la santé dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de santé publique.

Pour une meilleure compréhension du rapport, certains concepts et indicateurs clés sont définis comme suit :

INDICATEUR	DEFINITION
RESSOURCES	
Dépenses totales de santé	Ensemble des dépenses en rapport avec la santé
Proportion de CSPS remplissant la norme en personnel	Nombre de CSPS qui dispose au minimum d'un infirmier d'Etat ou breveté, d'une sage-femme ou d'une accoucheuse et d'un agent itinérant de santé ou un manœuvre rapporté à l'effectif total de CSPS
Rayon moyen d'action théorique	Distance moyenne à parcourir pour atteindre une formation sanitaire publique de base (centre médical, CSPS, dispensaire isolé, maternité isolée)
Ratio habitants / médecins	Nombre moyen d'habitants pour un médecin
Ratio habitants / infirmiers	Nombre moyen d'habitants pour un infirmier
Ratio habitants / formation sanitaire de base	Nombre moyen d'habitants par formation sanitaire de base (CSPS, CM, maternités isolées, dispensaires isolés)
Dépenses catastrophiques	Les dépenses de santé sont dites catastrophiques quand, pour payer les soins, les malades ou leur ménage doivent s'acquitter d'une participation financière très élevée par rapport à leur revenu. Celle-ci est si importante qu'ils doivent réduire leurs dépenses sur les produits de première nécessité comme la nourriture et les vêtements ou qu'ils n'ont plus de quoi payer la scolarité de leurs enfants
MORTALITE-MORBIDITE	
Espérance de vie à la naissance	Nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance si les conditions sanitaires et les risques de mortalité restent constants pendant toute sa vie
Proportion des consultations dues à une pathologie	Nombre de consultations dues à la pathologie rapporté au nombre total de consultations
Proportion des décès dus à un motif	Nombre de décès dus à un motif rapporté au nombre total de décès
Quotient de mortalité infantile	Probabilité pour un enfant qui naît, de décéder avant son premier anniversaire
Quotient de mortalité infanto-juvénile	Probabilité pour un enfant qui naît de décéder avant son cinquième anniversaire
Quotient de mortalité juvénile	Probabilité pour un enfant qui a dépassé son premier anniversaire de décéder avant son cinquième anniversaire
Rapport de décès maternels pour 100 000 parturientes	Nombre de décès maternels enregistrés par les formations sanitaires rapporté au nombre de femmes venues accoucher
Mortalité maternelle	Nombre de décès maternels pour 1000 naissances vivantes
Taux brut de mortalité	Nombre de décès (tous âges confondus) pour 1 000 000 habitants

Taux de mortalité infantile	Nombre de décès annuels pour 1 000 enfants de moins d'un an
Taux de mortalité infanto-juvénile	Nombre de décès annuels pour 1 000 enfants de 0 à 4 ans
Incidence d'une maladie	Mesure la fréquence d'apparition des nouveaux cas
Létalité	Capacité d'une maladie à provoquer la mort (Nombre de décès liés à une maladie)
Taux d'incidence	Proportion des nouveaux cas d'une maladie donnée, survenus dans une population déterminée, au cours d'une période spécifiée
Taux de létalité	Proportion de décès liés à une maladie donnée
NUTRITION-MALNUTRITION	
Insuffisance pondérale	Rapport poids pour âge inférieur de deux écarts-types à la médiane de la population de référence
Malnutrition chronique ou retard de croissance	Rapport taille pour âge inférieur de deux écarts-type à la médiane de la population de référence
Malnutrition aiguë ou émaciation	Proportion d'enfants dont le poids pour la taille est inférieure de deux écarts-type à la médiane de la population de référence
PRESTATION DE SERVICE	
Nombre de nouveaux contacts par habitant et par an	Nombre de consultants rapporté à la population de l'année
Proportion couple-année de protection	Mesure composite de la protection totale assurée par toutes les méthodes contraceptives, à toutes les utilisatrices, sur une période de temps exprimée en couples années
Pourcentage de tests positifs au VIH/Sida chez les femmes enceintes	Nombre de femmes enceintes dont le test de dépistage au VIH/Sida est positif parmi 100 femmes enceintes ayant accepté de faire le test
Taux d'utilisation des méthodes contraceptives	Nombre d'utilisatrices de méthodes contraceptives par rapport aux femmes en âge de procréer (exprimé en pourcentage)
Taux de couverture en consultations prénatales (1ère, 2ème ou 4ème)	Nombre de femmes inscrites en consultations (1ère, 2ème ou 4ème) prénatales rapporté aux grossesses attendues
Taux d'accouchements assistés	Nombre d'accouchements réalisés dans les maternités rapporté au nombre d'accouchements attendus (exprimé en pourcentage)

Taux de couverture vaccinale en BCG	Nombre d'enfants vaccinés contre la tuberculose rapporté aux naissances vivantes attendues (exprimé en pourcentage)
Taux de couverture vaccinale en fièvre jaune (VAA)	Nombre d'enfants vaccinés contre la fièvre jaune rapporté au nombre d'enfants de 0 à 11 mois (exprimé en pourcentage)

2.1.EVOLUTION DES RESSOURCES FINANCIERES

Les dépenses de santé de la population sont financées par plusieurs acteurs. Au Burkina Faso, il s'agit essentiellement de l'État, des collectivités territoriales, des organismes de protection complémentaire (mutuelles, sociétés d'assurances, institutions de prévoyance sociale) et les ménages.

2.1.1. Bilan financier global du ministère en charge de la santé

En 2017 la part du budget de l'Etat consacré au Ministère en charge de la santé était de 11,89 % contre 12,35 % en 2016. Soit une baisse de 0,46 point. Au niveau national 316,9 milliards de FCFA ont été alloués au ministère de la santé dont 280,2 milliards de FCFA représentent les dépenses pour cette même année. Soit un taux d'absorption de 88,4% contre 93,4 % en 2016.

Les 280,2 milliards de dépenses nationales sont distribuées en dépenses de districts sanitaires (16,5%), de centres hospitaliers universitaires et régionaux y compris les salaires de leur personnel (13,2%), propre aux directions centrales (12,6%) et en dépenses communes effectuées par les directions centrales au profit des structures déconcentrées du Ministère de la santé représentent (45,6%).

Les districts sanitaires ont été les plus performants en 2017 avec un taux de réalisation physique des activités planifiées de 63,1% contre 57,2% réalisée par les directions centrales. Ce constat est le même au niveau des ressources financières allouées aux structures opérationnelles (taux d'absorption plus élevés au niveau des districts sanitaires (94,4%) et plus faible au niveau des directions centrales (69,3%)).

Dans le financement de la santé, la Dépense Totale de Santé (DTS) est passée de 470,6 milliards de FCFA en 2016 à 530,8 milliards de FCFA en 2017, soit un taux d'accroissement de 12,8%.

Les dépenses de santé par habitant est estimée à 27889 FCFA en 2017 contre 25574 FCFA en 2016 soit un taux d'accroissement de 9,1%.

2.1.2. Evolution de la dépense en santé des ménages

Même s'il s'agit d'un bien précieux, comme le souligne l'adage « la santé n'a pas de prix », le coût de la santé au sein des ménages ou paiement direct de santé est aujourd'hui au centre des préoccupations. En effet, les dépenses de santé peuvent avoir des répercussions importantes sur la qualité de vie des ménages vulnérables et à faible capacité financière en raison de la perte de revenus qu'entraîne la maladie et des dépenses qui y sont liées. Environ 150 millions de ménages dans le monde font face à des dépenses catastrophiques de santé, et quelque 100 millions tombent dans la pauvreté à cause des coûts des services de santé (Xu K et al. Système de financement de la santé : comment réduire les dépenses catastrophiques ; résumé technique 2 ; 2005).

L'analyse du tableau 2-1 montre que la contribution relative des ménages dans les dépenses totales de santé est en baisse en 2017 (29,6 %) par rapport à l'année 2016 (30,2 %). Quant à la dépense publique en santé, sa contribution est en hausse en 2017 (40,5%) par rapport à 2016 (38,3 %).

Tableau 2-1: indicateurs des comptes de la santé de 2011 à 2016

Année	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Dépense totale en santé (million de FCFA)	309 925	340 095	375 164	368 760	379 684	470 560	530 786
Dépense en santé des ménages (en million de FCFA)	113 039	115 762	106 929	118 744	129 912	142 120	157 150
Dépense publique en santé (en million de FCFA)	91 055	102 727	106 862	111 826	100 994	180 368	214 724
Dépense publique de santé en % des dépenses totales de santé	32	30,3	28,5	30,3	26,6	38,3	40,5
Dépense de santé par habitant (en FCFA)	18 819	20 195	22 331	21 316	21 141	25 574	27 886
Dépense de santé des ménages en % des dépenses totales de santé	37	34,2	30,7	35	36,3	30,2	29,6

Source: Comptes de la Santé de 2011 à 2017

2.2. EVOLUTION DES INFRASTRUCTURES DE SANTE

2.2.1. Evolution de l'effectif des infrastructures de santé

Le nombre total de structures de santé (privé comme publique) a augmenté en 2018 (2691) par rapport à 2017 (2630). Soit un taux d'accroissement de 2,3%.

Les structures publiques de soins sont organisées en trois (03) niveaux qui assurent des soins primaires, secondaires et tertiaires.

Le **premier niveau** représenté par le district sanitaire comprend deux (02) échelons :

- Le premier échelon de soins est le Centre de santé et de promotion sociale (CSPS) qui est la structure sanitaire de base du système de santé. Le nombre de CSPS est passé de 1839 en 2017 à 1896 en 2018. Soit un taux d'accroissement de 3,1 %.
- Le deuxième échelon de soins du district est le Centre médical avec antenne chirurgicale (CMA); il sert de référence pour les formations sanitaires du district. Le nombre de CMA (45) est resté constant de 2017 à 2018.
- Le **deuxième niveau** est représenté par le Centre hospitalier régional (CHR). Il sert de référence et de recours aux CMA. Le nombre de CHR qui est resté stable depuis 2016 est de 8.

Le **troisième niveau** est constitué par les Centres hospitaliers universitaires (CHU). Il est le niveau de référence le plus élevé pour les soins spécialisés. Le nombre de CHU (06) est resté le même depuis 2017. Il n'y a plus de Centre hospitalier national dans le système. Le HN-BC est devenu le CHU de Tengandogo.

Tableau 2-2 : Evolution des infrastructures de santé de 2010 à 2018

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CHU	3	3	3	3	3	4	5	6	6
CHN	1	1	1	1	1	1	1	1	0
CHR	9	9	9	9	9	9	8	8	8
CMA	43	44	44	45	47	47	46	45	45
CM	30	36	51	32	35	43	52	57	63
CSPS	1 429	1 443	1 495	1 606	1 643	1 698	1 760	1 839	1896

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

2.2.2. Evolution des formations sanitaires de type CSPS remplissant les normes minimales en personnel

En rappel, un CSPS remplit la norme (national) en personnel lorsqu'il dispose d'au moins un infirmier d'Etat ou breveté, une sage-femme ou une accoucheuse et un agent itinérant de santé ou un manœuvre.

Sur le plan national, le taux de formations sanitaires remplissant les normes minimales en personnel évolue en dents de scie mais on constate un pic en 2015. Ce taux décroît de façon linéaire entre 2015 (94,3 %) et 2018 (84,8 %).

Les données des régions du Centre, du Nord et du Plateau Central ont été influencées par la non transmission de données au niveau de certains districts de ces régions.

L'analyse du tableau 2-3 montre que seules les régions des Cascades et du Sud-Ouest ont 100% de leurs CSPS qui remplissent la norme minimale en personnel. Elles sont suivies par les régions du Centre-Nord et du Sahel avec respectivement 99,3% et 97,1 %. Tout comme en 2017, la région du Centre-Ouest est à la traîne avec un taux de formation sanitaire de 75,9 %. Cette mauvaise performance est en baisse de 1,2 point de pourcentage par rapport à l'année dernière.

Tableau 2-3 : Evolution du taux de formations sanitaires remplissant les normes minimales en personnel de 2010 à 2018

Année	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
National	83,1	88,8	85,3	86,1	89,9	94,3	93,2	91,0	84,8
BOUCLE DU MOUHOUN	98	96,8	97	91,7	97,8	99,5	98,0	91,5	92,9
CASCADES	90,8	92,8	95,7	100	100	98,6	100,0	100,0	100
CENTRE	94	95,1	97,8	95,7	97,9	96,9	100,0	97,9	34,7
CENTRE-EST	74,3	89,3	87,3	87,4	94,4	97,6	96,9	94,9	92,1
CENTRE-NORD	90,7	82,5	74,6	81,1	79,8	87,8	92,0	95	99,3
CENTRE-OUEST	54,1	83,6	78,1	81,8	87,1	89,3	83,0	77,1	75,9
CENTRE-SUD	75,3	74,4	57,4	60,4	90	84,3	87,5	82,4	80,4
EST	80	92,7	88,5	91,1	95,1	92,3	94,8	94,3	95,3
HAUTS-BASSINS	98,6	97,2	91,6	90,8	83,1	92,4	94,3	90,1	95,7
NORD	86,4	90,1	94,3	92,5	89,6	93,5	90,6	90,7	66,3
PLATEAU CENTRAL	75,2	80	67,3	73,5	74,4	83,7	87,9	85,8	69,6
SAHEL	89,7	100	97,1	95,3	96,6	96,6	96,8	96,9	97,1
SUD-OUEST	79,3	76,8	79,3	71,9	82,2	100	99,0	99,1	100

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

2.2.3. Evolution de la distance d'accès aux infrastructures de santé

En 2018, la proportion de la population qui parcourt plus de 10Km pour atteindre une formation sanitaire de base est de 21%. Cette proportion était de 21,9% en 2017. Des disparités existent entre les régions en matière de distance d'accès aux infrastructures de santé. En effet, une forte proportion des populations parcourent toujours de grandes distances dans les régions du Sud-Ouest, du Sahel et de l'Est avec respectivement 46%, 44,2% et 43,8%. Cependant, quant à la proportion de la population parcourant moins de 5 Km pour atteindre une formation sanitaire de base, elle est en nette progression depuis plusieurs années. Ainsi, elle est passée de 57,8 % en 2016 et 57,9 % en 2017 à 59,2% en 2018.

2.2.4. Evolution du temps d'accès aux infrastructures de santé

On dit qu'un ménage a accès à une infrastructure de santé lorsqu'il met moins de trente (30) minutes pour y accéder quel que soit le moyen de transport utilisé.

En 2016, près de 46,8% des ménages burkinabè parcourent à moins une demi-heure pour atteindre une infrastructure de santé. L'accès des ménages aux infrastructures de santé en milieu

urbain est environ deux fois supérieur à celui des ménages du milieu rural (70,1% en zone urbaine contre 38,3% en zone rurale). La région des Hauts-Bassins avec 74,8% des ménages et la région du Sahel avec 17,1% des ménages ont respectivement les taux le plus élevé et le plus bas du Burkina Faso.

Tableau 2-4 : Evolution du taux d'accès aux infrastructures de santé selon la norme de 30 minutes de 2009 à 2016

		2014	2016
NATIONAL		47,2	46,8
MILIEU DE RESIDENCE	URBAIN	81	70,1
	RURAL	33,9	38,3
REGION DE RESIDENCE	HAUTS-BASSINS	54,8	74,8
	BOUCLE DU MOUHOUN	40,8	46,4
	SAHEL	17,4	17,1
	EST	17,6	39,4
	SUD-OUEST	34,7	20,3
	CENTRE-NORD	35,8	42,2
	CENTRE-OUEST	34,7	43,2
	PLATEAU CENTRAL	47,7	28
	NORD	51,8	51,4
	CENTRE-EST	36,6	35,9
	CENTRE	87,2	62,2
	CASCADES	57,2	59,7
	CENTRE-SUD	36	52,3

Source: EMC-2014 et SIGI-2016

2.2.5. Evolution du rayon moyen d'action théorique

On entend par Rayon Moyen d'Action Théorique (RMAT), la distance moyenne (en km) à parcourir pour atteindre une formation sanitaire de base publique ou privée.

Depuis 2010, le RMAT (sans le privé) connaît une baisse sur le plan national jusqu'à atteindre 6,0 km. Soit une amélioration de la distance moyenne à parcourir sans atteindre la cible prévisionnelle du PNDES qui est de 5 Km en 2018. Ce rayon s'est amélioré entre 2017 et 2018 lorsqu'on tient compte des formations sanitaires privées. En effet, de 6,0 km en 2017, il est

passé à 5,9 en 2018, soit une légère amélioration de 100 m de moins à parcourir par la population pour atteindre une formation sanitaire de base.

Des disparités existent entre les régions. Seulement trois (3) régions ont atteint la cible fixée par le PNDES en 2017. Il s'agit notamment de la région du Centre (1,6 km), du Nord (4,8 km) et celle du Plateau Central (4,2 km). Pendant ce temps deux (2) régions notamment le Sahel (10,3 km) et l'Est (9,8 km) sont en déphasage avec la cible fixée par le PNDES en 2017.

Tableau 2-5: Evolution du rayon moyen d'action théorique (y compris le privé) (en Km) de 2010 à 2017

		2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NATIONAL		7,3	7,2	7,1	7	6,9	6,8	6,1	6,0	5,9
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE MOUHOUN DU	7,5	7,5	7,3	7,3	7,2	7	6,7	6,5	6,4
	CASCADES	8,8	8,8	8,7	8,5	8,5	8,5	7,6	7,4	7,3
	CENTRE	3,0	2,9	2,8	2,8	2,8	2,8	1,7	1,6	1,6
	CENTRE-EST	6,0	5,9	5,9	5,8	5,7	5,7	5,4	5,2	5,1
	CENTRE-NORD	7,2	7,1	6,9	6,8	6,7	6,6	6,2	6,0	5,9
	CENTRE-OUEST	6,5	6,5	6,3	6,3	6,2	6,1	5,6	5,5	5,4
	CENTRE-SUD	6,0	6	5,7	5,7	5,6	5,6	5,4	5,3	5,3
	EST	11,1	11,2	11	10,9	10,9	10,6	10,0	9,8	9,4
	HAUTS-BASSINS	7,3	7,2	7,1	7	7	6,9	5,8	5,7	5,6
	NORD	5,5	5,3	5,2	5	5	5	4,8	4,8	4,8
	PLATEAU CENTRAL	4,9	4,8	4,7	4,6	4,6	4,4	4,2	4,2	4,2
	SAHEL	12,5	11,9	11,8	11,5	11,3	11,2	10,6	10,3	10,0
	SUD-OUEST	7,6	7,4	7,4	7,2	6,8	6,8	6,4	6,3	6,3

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

2.3. EVOLUTION DU PERSONNEL DE SANTE

2.3.1. Evolution de l'effectif du personnel de santé

Le Ministère de la santé a une croissance au niveau de ses ressources humaines de 2017 à 2018. En effet, l'ensemble du personnel est passé de 23 000 agents de santé en 2017 à 25 649, soit un taux d'accroissement de 11,5 %. Le nombre de personnels médecins (y compris les spécialistes) a considérablement augmenté entre 2010 et 2018. Dans la même période, ce phénomène s'observe au niveau des Sages-Femmes/Maieuticiens d'Etat et des Infirmiers diplômés d'Etat (IDE).

Cependant on observe un pic au niveau des pharmaciens en 2015 et ce nombre diminue jusqu'en 2017 avant d'augmenter légèrement en 2018. Le nombre d'infirmiers brevetés (IB) était constamment en baisse depuis 2011. Il connaît néanmoins une légère hausse de 2017 à 2018, passant de 2099 à 2199.

Tableau 2-6: Evolution de l'effectif du personnel de santé de 2011 à 2018

	2011		2012		2013		2014		2015		2016		2017		2018	
	Global	Présent dans les structures de	Global	Présent dans les structures de	Global	Présent dans les structures de	Global	Présent dans les structures de	Global	Présent dans les structures de	Global	Présent dans les structures de	Global	Présent dans les structures de soins	Global	Présent dans les structures de
Médecins (y compris les spécialistes)	738	620	787	647	803	665	857	772	1 189	1 027	1 202	1 023	1 363	1 181	1 687	1 537
Pharmaciens	223	155	203	149	207	142	217	147	258	181	235	158	234	160	239	195
Infirmiers diplômés d'Etat	3 214	3 179	3 178	3 138	3 489	3 424	3 718	3 659	4 348	4 279	4 633	4 569	5 424	5 356	6 171	6 118
Infirmiers Brevetés (IB)	2 852	2 840	2 830	2 818	2 707	2 644	2 640	2 580	2 564	2 511	2 516	2 465	2 099	2 048	2 199	2 138
Sages-Femmes/ Maïeuticiens d'Etat	274	1 260	1 321	1 309	1 591	1 573	1 744	1 736	2 383	2 366	2 580	2 564	3 342	3 329	3 674	3 644

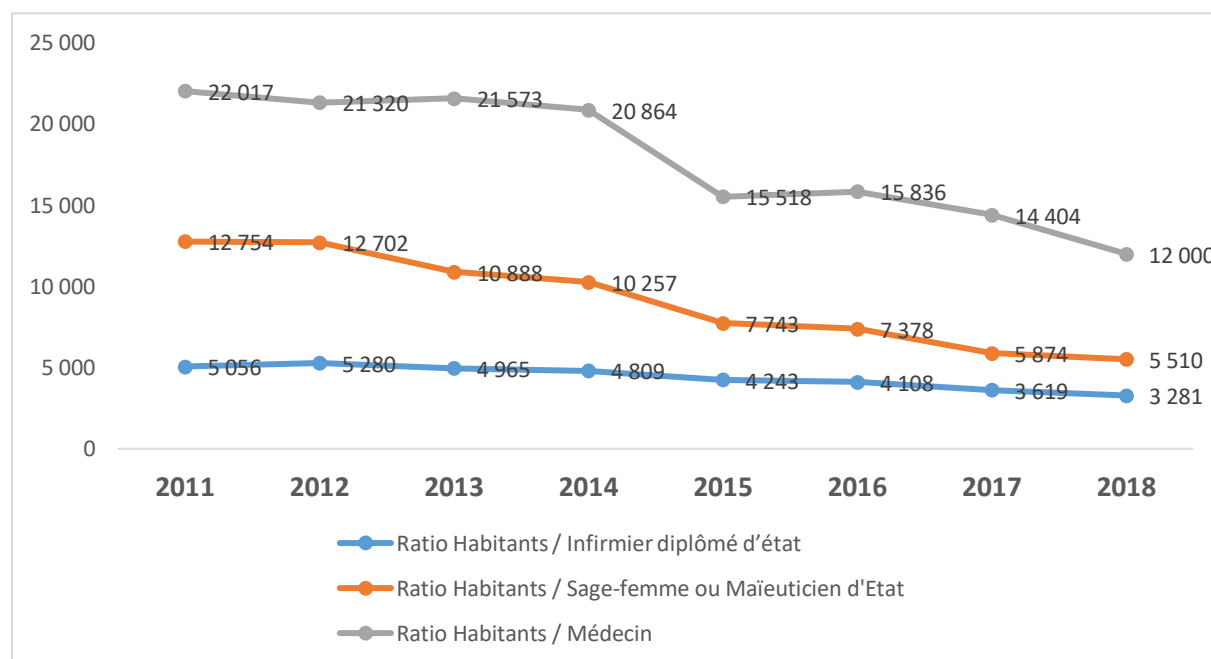
Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

2.3.2. Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel

La qualité du personnel de santé dans un pays est renseignée par le nombre d'habitants comparé au nombre de médecins ou d'infirmiers. L'OMS a fixé comme normes d'appréciation un (1) médecin pour 10 000 habitants et un (1) infirmier d'Etat pour 5 000 habitants.

De 2011 à 2018 la densité globale du personnel de santé par rapport à la population connaît une amélioration continue. Cet indicateur a toujours été plus élevé au niveau des médecins, suivi des sages-femmes ou maïeuticien d'Etat et les infirmiers d'Etat. Cependant, ces ratios restent toujours en dessous des normes fixées par l'OMS sauf au niveau des infirmiers diplômés d'Etat où il est de un (1) infirmier diplômé d'Etat pour 3 281 habitants en 2018.

Graphique 2-1: Evolution du nombre d'habitants par unité de personnel de 2011 à 2018



Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

2.4. EVOLUTION DE LA SANTE GENERALE DE LA POPULATION

2.4.1. Evolution de la prévalence de la morbidité

On appelle taux de morbidité, le pourcentage des individus qui ont été malades ou blessés dans l'ensemble de la population au cours des 15 derniers jours précédant l'interview de l'enquête.

En 2014, 12,8% des burkinabè ont déclaré avoir été malades au cours des quinze derniers jours précédant l'enquête. Des disparités existent entre les régions. En effet, la prévalence de la morbidité est plus élevée dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Sud-ouest et celle du Centre-sud. La forte variabilité des indicateurs de morbidité d'une année à une autre serait d'une manière générale, due à la période de l'enquête car en saison pluvieuse l'incidence du paludisme est très importante par rapport aux autres périodes de l'année. Toutefois, notons que quelle que soit l'année, la morbidité est plus élevée en milieu urbain qu'en milieu rural.

Tableau 2-7: Evolution du taux de morbidité au cours des 15 derniers jours de 2003 à 2014

			2003	2005	2007	2009	2014
NATIONAL			5,8	10,9	8,4		12,8
MILIEU DE RESIDENCE	URBAIN		6,8		11,8		13,2
	RURAL		5,5		7,7		12,7
REGION DE RESIDENCE	HAUTS-BASSINS						10,4
	BOUCLE DU MOUHOUN						17,4
	SAHEL						12,2
	EST						13,7
	SUD-OUEST						14,1
	CENTRE-NORD						12,6
	CENTRE-OUEST						14,1
	PLATEAU CENTRAL						11,5
	NORD						9,7
	CENTRE-EST						12,9
	CENTRE						13,6
	CASCADES						14,4
	CENTRE-SUD						14,1

Source: QUIBB-2003 ; QUIBB-2005 ; QUIBB-2007 ; EICVM 2009-2010 et EMC-2014

2.4.2. Evolution des consultations curatives dans les formations sanitaires

Les formations sanitaires ont enregistré 24 606 429 nouveaux consultants en 2018. Le nombre de nouveaux contacts par habitant augmente chaque année depuis 2013 jusqu'en 2018 où il est 1,22 nouveau contacts/habitant. Cet indicateur atteint donc la cible d'au moins un (1) contact par habitant et par pays (cible fixée par l'OMS).

Des disparités s'observent dans les différentes régions du pays. En effet, le nombre de nouveaux contacts par habitant est plus élevé au Plateau Central (1,51 nouveau contact/habitant) alors qu'il est faible au Sahel (0,92 nouveau contact/habitant) en 2018.

De façon générale, cet indicateur a évolué dans presque toutes les régions entre 2013 et 2018 à l'exception de la Boucle du Mouhoun et du Sahel où l'on observe une baisse en entre 2017 et 2018.

Tableau 2-8 : Evolution des nouveaux contacts par habitant et par an selon les régions de 2011 à 2018

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NATIONAL		0,68	0,77	0,78	0,85	0,87	1,02	1,18	1,22
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	0,6	0,69	0,65	0,75	0,75	0,83	1,02	0,97
	CASCADES	0,63	0,74	0,79	0,9	0,92	1,12	1,35	1,45
	CENTRE	0,84	0,85	0,88	0,96	0,98	1,15	1,16	1,21
	CENTRE-EST	0,82	0,9	0,92	1,01	1	1,18	1,27	1,39
	CENTRE-NORD	0,55	0,68	0,7	0,7	0,78	0,94	1,12	1,17
	CENTRE-OUEST	0,56	0,63	0,66	0,73	0,82	0,92	1,13	1,19
	CENTRE-SUD	0,7	0,78	0,79	0,86	0,89	1,00	1,15	1,2
	EST	0,59	0,74	0,78	0,83	0,74	1,01	1,27	1,28
	HAUTS-BASSINS	0,62	0,77	0,77	0,85	0,88	1,06	1,22	1,22
	NORD	0,66	0,78	0,77	0,82	0,87	0,92	1,10	1,18
	PLATEAU CENTRAL	0,76	0,85	0,84	0,94	0,96	1,23	1,45	1,51
	SAHEL	0,58	0,76	0,8	0,84	0,84	0,90	0,99	0,92
SUD-OUEST	0,66	0,72	0,79	0,86	0,93	1,20	1,45	1,46	

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

2.4.3. Evolution de la morbidité enregistrée dans les formations sanitaires

Le nombre de consultations (toutes causes confondues) a baissé entre 2017 (24 766 000 consultations) et 2018 (24 606 429 consultations). Les principaux motifs de consultation en 2018 sont dominés comme les années précédentes par le paludisme (41,3%), suivi des infections respiratoires aiguës (26,6 %). Le paludisme et les IRA constituent à eux seuls plus de 67,9% des motifs de consultations dans les formations sanitaires de base.

Le paludisme conserve toujours la première place en matière de proportion au niveau des centres médicaux et hospitaliers. Soit 25,9 % des principaux motifs de consultations dans les centres médicaux et centres hospitaliers. Dans la même année, 1,4 % sont imputables à la carie dentaire et complication et la même proportion pour l'hypertension artérielle (H.T.A).

Tableau 2-9 : Principaux motifs de consultation dans les formations sanitaires en 2018

Formations sanitaires de base		
Nosologies	Total	%
Paludisme	10 897 201	41,3
Infections respiratoires aiguës (IRA)	7 018 769	26,6
Diarrhées non sanguinolentes	1 588 640	6,0
Parasitoses intestinales	608 406	2,3
Affection de la peau	555 529	2,1
Plaies	531 959	2,0
Dysenterie	484 409	1,8
Ulcère de l'estomac	318 216	1,2
Conjonctivite	305 397	1,2
IST	258 847	1,0
Centres médicaux et centres hospitaliers		
Nosologies	Total	%
Paludisme	1 073 822	25,9
Pneumonie	215 599	5,2
Bronchites	197 456	4,8
Parasitoses intestinales	91 747	2,2
Pneumopathie	91 617	2,2

Plaies	78 062	1,9
Conjonctivites	75 145	1,8
Fièvres typhoïdes et paratyphoïdes	70 002	1,7
Carie dentaire et complication	59 044	1,4
H.T.A	56 609	1,4

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

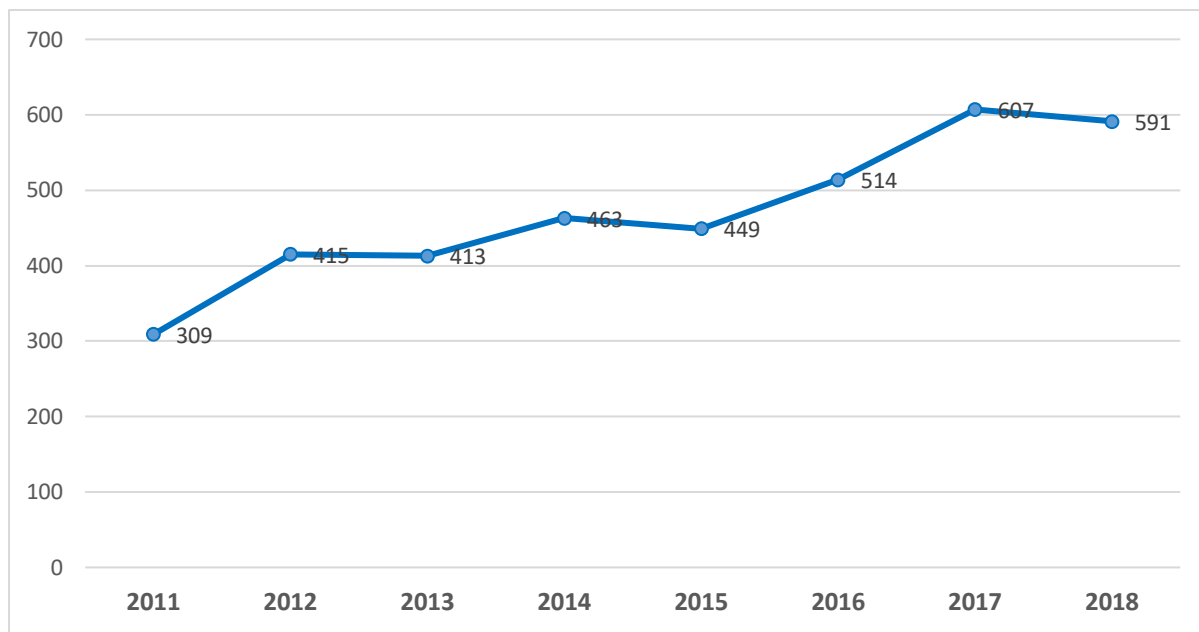
2.1.EVOLUTION DES MALADIES D'INTERET GENERAL

2.1.1. Evolution des cas de paludisme notifié dans les formations sanitaires

Le paludisme reste une préoccupation majeure de santé dans le monde. Il est la première cause de mortalité et de morbidité au Burkina Faso. Selon le rapport sur le paludisme dans le monde, publié en novembre 2018 par l'Organisation mondiale de la santé (OMS), on dénombre 219 millions de cas de paludisme dans le monde. Au Burkina Faso 10 897 201 cas de paludisme dont 387 956 cas graves ont été notifiés dans les formations sanitaires en 2018. Ces chiffres sont en hausse par rapport à 2017 avec 10 377 861 cas de paludisme dont 396 763 cas de paludisme grave.

Le rapport avec la population totale donne une incidence cumulée de 591 pour 1000 en 2018. Une tendance à la hausse est observée depuis 2011 jusqu'en 2017. Cependant, de 2017 à 2018 on note une baisse de l'incidence cumulée du paludisme, passant de de 607 à 591 pour 1000, soit une baisse de 16 points.

Graphique 2-2 : Evolution de l'incidence cumulée du paludisme pour 1000 habitant de 2011 à 2018



Source : Série d’annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

La part contributive du paludisme comme motif de consultation est restée quasiment stable entre 2011 et 2018 avec 4,2 points de pourcentage d’écart. Cependant, les parts contributives pour motif de d’hospitalisation et de décès ont connu des variations beaucoup plus importantes sur la même période.

A l’instar des années passées, le paludisme demeure toujours la première cause de consultation, d’hospitalisation et de décès dans les formations sanitaires avec respectivement 41,3%, 56,0% et 36,3%. Ces proportions sont en légère baisse comparativement à l’année 2017 où on enregistrerait 43,4% pour les consultations et 44,6% pour les hospitalisations, à l’exception du taux de décès qui est en hausse de 0,4 point de pourcentage. La tendance à la baisse, observée depuis 2012 jusqu’à 2016, de la proportion des décès attribuable au paludisme dans les formations sanitaires de base a été interrompue à partir de 2017. En effet, elle est passée de 21% en 2016 à 35,9% en 2017 puis 36,3% en 2018.

Tableau 2-10 : Evolution de la part attribuable (%) au paludisme dans les causes de consultation, d’hospitalisation et de décès dans les structures sanitaires de 2011 à 2018

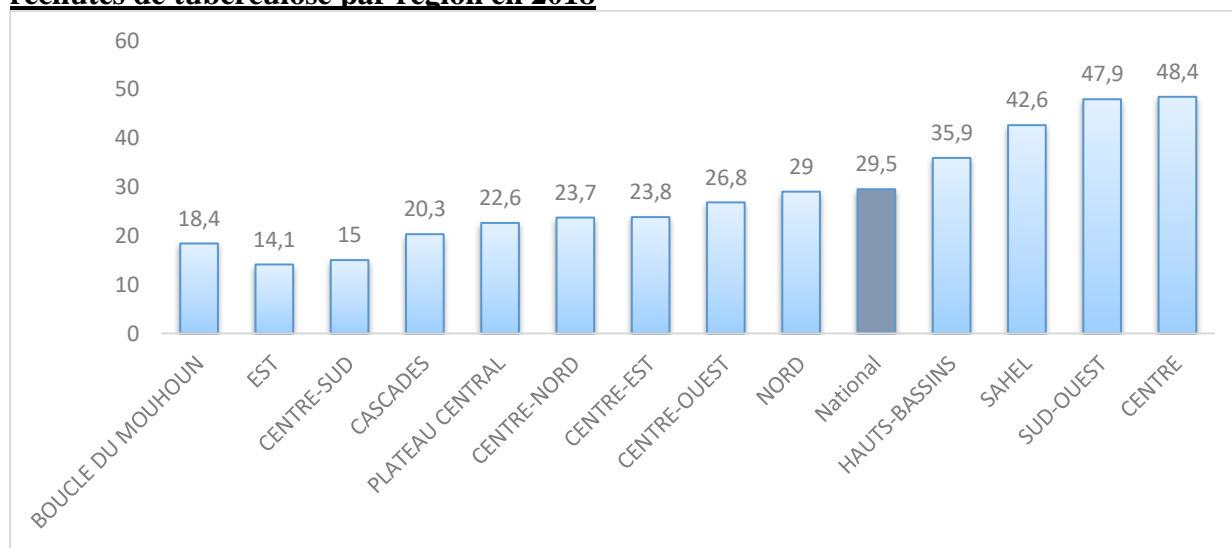
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Consultations	44,5	45,9	46,5	47,5	45,7	43,4	43,5	41,3
Hospitalisations	54,3	52,5	61,5	51,9	45,6	44,6	60,5	56,0
Décès	34,7	36,5	30,5	28,8	25,2	21	35,9	36,3

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

2.1.1. Evolution des cas de tuberculose notifié dans les formations sanitaires

En 2018, le taux de notification des nouveaux cas et rechutes est de 29,5 cas pour 100 000 habitants. Au niveau régional, le taux est compris entre 14,1 pour 100 000 habitants dans la région de l'EST et 47,9 pour 100 000 habitants dans la région du Sud-Ouest. Le taux de notification dans la région du nord qui est de 29 cas pour 100 000 habitants se rapproche le mieux de la tendance nationale. Depuis l'année 2014, le taux de notification des nouveaux cas de tuberculose qui était de 31,0 pour 100 000 habitants a maintenu sa baisse au fil des années. A l'inverse du taux de notification des nouveaux cas, le taux de décès dus à la tuberculose depuis quatre années a maintenu sa hausse allant de 8,8% en 2014 à 10,0% en 2017.

Graphique 2-4 : Taux de notification (pour 100 000 habitants) des nouveaux cas et rechutes de tuberculose par région en 2018



Source: Annuaire du Ministère de la Santé; 2018

2.1.2. Evolution des cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) notifié dans les formations sanitaires

Le nombre total de cas d'infections sexuellement transmissibles (IST) dépistés en 2018 est de 322 788 contre 285 537 en 2017. Les IST sont plus fréquents dans les régions du Sud-ouest,

Centre celle des Hauts-Bassins soit 72,3% des cas. Parmi les 322 788 cas d'IST notifiés, les écoulements vaginaux sont les plus observés (37,5%). Ils sont principalement suivis par les douleurs pelviennes (29,6%) et les écoulements urétraux (15,1%).

En 2018 l'incidence cumulée des IST au niveau national est de 15,9% soit une hausse de 1,4 point par rapport à l'année précédente.

Tableau 2-12 : Evolution de l'incidence cumulée des infections sexuellement transmissibles (pour 100 000) de 2011 à 2018

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	
NATIONAL	9,5	10,3	8,9	9,3	10,4	13,6	14,5	15,9	
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	6,0	7,0	4,7	6,3	6,7	8,0	8,8	9,4
	CASCADES	9,6	9,7	8,7	10,8	10,8	15,5	17,1	18,3
	CENTRE	21,2	20,8	12,9	16,3	18,9	21,5	22,6	23,1
	CENTRE-EST	8,3	8,5	7,5	11,0	11,9	16,1	14,4	16,9
	CENTRE-NORD	3,1	5,7	4,7	6,5	6,7	10,2	11,8	12,8
	CENTRE-OUEST	4,5	5,4	3,6	5,0	4,5	8,1	9,3	10,6
	CENTRE-SUD	7,6	8,6	6,5	8,4	8,1	12,0	13,7	15,7
	EST	6,7	8,1	6,3	7,3	6,8	11,0	12,6	15,0
	HAUTS-BASSINS	15,3	16,3	11,6	14,7	16,0	19,0	20,7	22,8
	NORD	6,9	7,8	4,7	6,8	6,4	8,6	8,2	8,5
	PLATEAU CENTRAL	9,7	9,9	6,8	10,7	10,7	15,1	16,3	17,7
	SAHEL	6,1	6,8	5,6	6,6	7,1	9,1	9,7	9,9
	SUD-OUEST	9,1	9,4	8,1	11,1	14,8	20,5	22,0	26,4

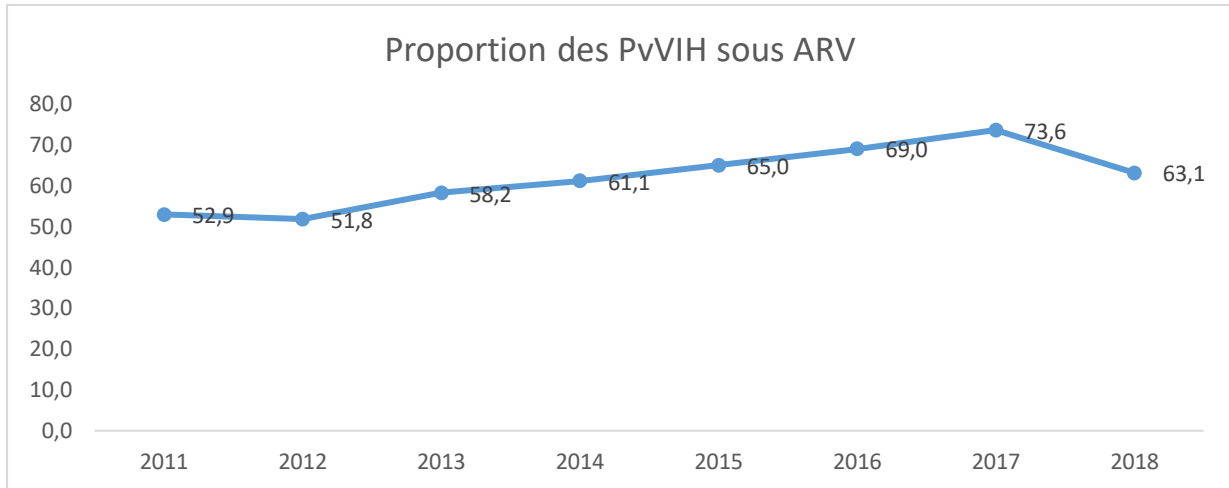
Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

2.1.3. Evolution des cas de VIH/Sida notifié dans les formations sanitaires

Les personnes vivant avec le VIH (PvVIH) enrôlées en 2018 dans la file active sont au nombre de 45 918 dont 63,1 % bénéficient d'un traitement antirétroviral (ARV). Des disparités existent entre les régions. En effet, l'analyse montre que les personnes vivant avec le VIH sous traitement ARV sont plus nombreuses du Centre-nord 100% des patients de la file active contre 23,7% dans la région de l'Est. Parmi les personnes enrôlées dans la file active, 28 984 bénéficient d'un traitement antirétroviral (ARV) soit une proportion de 63,1%. Malgré les progrès enregistrés entre 2011 et 2018 (52,9% à 63,1%) sur le plan national, le niveau de cet

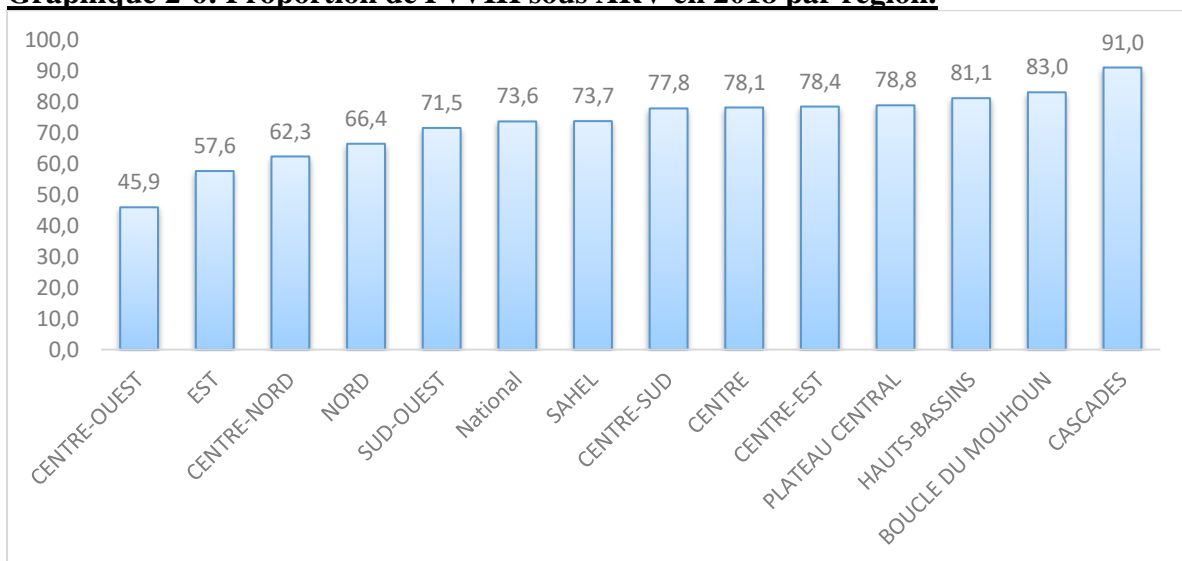
indicateur reste en deçà de l'objectif du plan national multisectoriel (PNM) qui est d'au moins 81%.

Graphique 2-5 : Evolution de la proportion (%) des PvVIH sous ARV de 2011 à 2017



Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2018

Graphique 2-6: Proportion de PvVIH sous ARV en 2018 par région.



Source : Annuaire du Ministère de la Santé; 2017

2.2.SANTE DE LA MERE ET DE L'ENFANT

2.2.1. Evolution de l'utilisation des méthodes contraceptives

En 2018, les formations sanitaires offrant des services de Planification Familiale, ont enregistré 1,2 millions d'utilisatrices des méthodes contraceptives modernes, soit un taux d'utilisation de 24,9% contre 27,5% en 2017. Des disparités s'observent entre les régions. En effet, l'utilisation des méthodes contraceptives est plus élevée dans la région du Sud-Ouest (37,7%) tandis qu'elle est faible au Centre-Est (17,4%). valeurs extrêmes pour cet indicateur sont observées dans les régions du Centre-Est (16,6%) et du Sud-Ouest (34,7%). Sur le plan national ce taux est de 24,9% contre 27,9% en 2017.

Du point de vue des enquêtes nationales, 32,9% des femmes ont affirmé utiliser une méthode contraceptive en 2016 : 32,9% d'entre elles ont recours à une méthode moderne et 11,8% utilise une méthode traditionnelle. D'un point de vue régional, le Hauts-Bassins est la région où la prévalence contraceptive est la plus élevée (47%) alors que le Sahel et l'Est sont les régions où elle est la plus faible avec respectivement 21,4% et 20,1%.

Tableau 2-13 : Evolution du taux (%) d'utilisation de méthode contraceptive de 2009 à 2014 selon les enquêtes nationales

		2010		2014	
		En général	Modern e	En général	Modern e
NATIONAL		16,2	15,0	32,9	21,1
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	12,1	11,4	37,3	19,7
	CASCADES	19,1	18,0	26,4	15,8
	CENTRE	36,1	31,2	36,4	28,8
	CENTRE-EST	9,1	9,0	23,3	15,3
	CENTRE-NORD	9,5	9,3	36,8	22,5
	CENTRE-OUEST	11,1	9,6	32,5	15,7
	CENTRE-SUD	16,8	16,3	22,7	16,9
	EST	10,9	10,8	20,1	18,4
	HAUTS-BASSINS	27,9	26,8	47,0	32,6
	NORD	10,9	10,4	27,8	15,2
	PLATEAU CENTRAL	16,3	14,2	43,4	21,1
	SAHEL	7,0	6,9	21,4	8,8
	SUD-OUEST	10,5	10,0	37,6	23,2

Source : EDS-2010 et EMC-2014

2.2.2. Prévention de la transmission mère-enfant du VIH (PTME/VIH)

Au cours de l'année 2018, le nombre de nouvelles consultations prénatales enregistrées dans les PTME/VIH est de 878424 et celui des femmes enceintes ayant réalisées le test de VIH et reçues leur résultat est de 810038 soit un taux de dépistage de 92,20%. Une répartition selon la région montre que le plus fort taux de dépistage est observé dans la région du Centre-Ouest (124,4%). Le nombre de femmes enceintes séropositives à l'issue du test est de 6452 soit un taux de séropositivité de 0,6%. Le plus fort taux de séropositivité est observé dans la région Centre avec 2,3% et le plus faible dans les régions de l'Est et du Sahel avec un taux de 0,1%.

Evolution des accouchements assistés par du personnel qualifié

Au cours de l'année 2018, les formations sanitaires ont réalisé 774 414 accouchements assistés, soit une couverture de 83,1% contre 756 661 accouchements assistés en 2017 avec une couverture de 83.9%. Soit une baisse de 2,34 %.

Au niveau régional, la région du Centre enregistre le plus fort taux d'accouchements assistés avec un taux de 99,0% contre du 66,8 % du Centre-Sud qui enregistre le taux d'accouchement assisté le plus faible.

Tableau 2-14 : Evolution de la couverture en accouchement assisté (%) de 2011 à 2017 selon les données administratives

		2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NATIONAL		78,3	82,1	80,5	86,2	83,4	80,9	83,9	83,1
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	86,1	88,4	83,9	93,2	87,4	81,1	82,5	79,2
	CASCADES	78,9	89,6	88	89,2	86,4	89,9	97,7	98,4
	CENTRE	93,3	89,4	86,2	100,4	100	95,8	98,8	99
	CENTRE-EST	78,8	83,4	79,6	87,7	83,8	83,7	79,6	83,7
	CENTRE-NORD	71,6	73,1	81,1	82,9	79,9	81,1	83,5	80,9
	CENTRE-OUEST	72,4	81,2	72,2	77,8	75,6	74,9	76,8	75,4
	CENTRE-SUD	76	76	73,7	74,7	71,3	68,4	69,9	66,8
	EST	68,5	72,6	70,4	76,3	72,7	72,7	78,3	77,5
	HAUTS-BASSINS	84,7	92,7	88,6	90,5	88,9	86,9	88,9	88,7
	NORD	84,8	88,9	88,6	95,7	93,3	91,5	90,7	89,8

	PLATEAU CENTRAL	85,7	87,6	81	85,7	82,4	78,2	81	80,4
	SAHEL	63	68,5	70,7	77,4	73,7	73,5	74,5	71
	SUD-OUEST	67,4	71,5	81,8	77	78,7	80,6	85,9	85,8

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2017

Les résultats des enquêtes nationales montrent que 77,9% des femmes en âge de procréer ont été assistées par un personnel de santé lors leur dernier accouchement en 2014. Suivant les régions, le pourcentage d'accouchements assistés varie de 41,5% dans la région du Sud-Ouest à 98,5% dans celle du Centre-Sud.

Tableau 2-15 : Evolution de la couverture en accouchement assisté (%) de 2009 à 2014 selon les enquêtes nationales

		2010	2014
NATIONAL		65,9	77,9
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU	63,2	92,9
	MOUHOUN		
	CASCADES	76	51,2
	CENTRE	95,8	87,8
	CENTRE-EST	82,3	92
	CENTRE-NORD	69,9	77,6
	CENTRE-OUEST	59	85,1
	CENTRE-SUD	84,1	98,5
	EST	51,6	75,1
	HAUTS-BASSINS	74,7	73,2
	NORD	61,5	61,3
	PLATEAU CENTRAL	81	96,6

	SAHEL	35,8	57,1
	SUD-OUEST	42,1	41,5

Source : EICVM 2009-2010 ; EDS-2010 et EMC-2014

2.2.3. Evolution des avortements

En santé publique la mortalité maternelle constitue un problème pour lequel les avortements figurent parmi lequel les avortements figurent les causes les plus cruciales. En 2018, 40 803 avortements dont 104 thérapeutiques ont été notifiés par les formations sanitaires. Ces avortements représentent 43,8 pour 1000 des grossesses attendues. Cette proportion était de 37,9 1000 des grossesses attendues en 2017.

En 2018, des disparités existent entre les régions. En effet c'est dans la région du Centre (65,6 pour 1000) suivi de celle des Haut-Bassins (58,9 pour 1000). Par contre ce taux est plus faible dans la région du Centre-Nord.

Tableau 2-16 : Effectifs des avortements notifiés dans les formations sanitaires en 2018

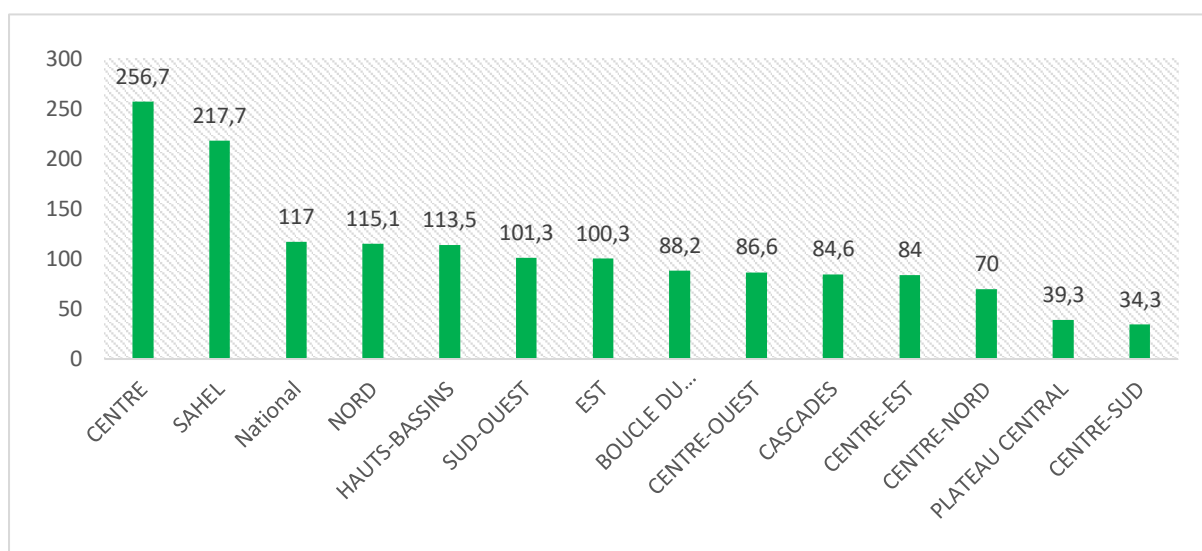
		Avortements pour 1000	Total des avortements	Nombre d'avortements thérapeutiques	Nombre d'avortements clandestins	Nombre d'avortements spontanés
NATIONAL		43,8	40803	104	1867	38925
REGION DE RESIDENCE	BOUCLE DU MOUHOUN	34,9	3356	8	83	3265
	CASCADES	56	2141	3	82	2056
	CENTRE	65,6	6232	83	435	5714
	CENTRE-EST	40,8	3191	0	201	2990
	CENTRE-NORD	34,3	2957	0	125	2832
	CENTRE-OUEST	36,9	2830	0	134	2696
	CENTRE-SUD	39,7	1585	0	129	1456
	EST	35,5	3624	1	110	3513
	HAUTS-BASSINS	58,9	5650	5	322	5323
	NORD	41,7	3043	0	64	2979
	PLATEAU CENTRAL	43,5	1970	0	94	1876
	SAHEL	37,8	2484	0	44	2440
	SUD-OUEST	43	1711	4	44	1663

Source : Annuaire du Ministère de la Santé; 2018

2.2.4. Evolution de la mortalité maternelle et néonatale

La mortalité maternelle demeure une préoccupation majeure pour le gouvernement. En effet, le taux de décès maternel enregistré sur le plan national dans les formations sanitaires est de 117 pour 100 000 femmes en accouchement. Ce taux est plus élevé dans les régions du Centre (256,7 pour 100 000 parturientes). Soit au moins deux fois plus élevé que la valeur nationale. Par contre le taux de décès maternel est beaucoup apprécié au Centre-Sud (34,3 pour 100 000 parturientes).

Graphique2-7 : Taux de décès maternel pour 100 000 parturientes en 2018



Source : Annuaire du Ministère de la Santé; 2018

L'analyse montre que dans les formations sanitaires le nombre de décès néonataux enregistré est de 4 960 cas dont 85,93 % (4262 décès) survenus dans la première semaine de vie. Le nombre de décès est beaucoup élevé dans la région du Centre et des Hauts-Bassins.

Tableau 2-17 : Effectifs des décès néonataux en 2018

	0 à 6 jours	7 à 28 jours	0 à 28 jours
NATIONAL	4 262	698	4 960
RÉGION BOUCLE DU MOUHOUN	280	22	302

	CASCADES	344	34	378
	CENTRE	742	132	874
	CENTRE-EST	404	47	451
	CENTRE-NORD	343	24	367
	CENTRE-OUEST	232	45	277
	CENTRE-SUD	70	3	73
	EST	374	71	445
	HAUTS-BASSINS	647	100	747
	NORD	305	91	396
	PLATEAU CENTRAL	78	8	86
	SAHEL	171	30	201
	SUD-OUEST	272	91	363
Source : Annuaire du Ministère de la Santé; 2018				

2.2.5. Evolution de la malnutrition des enfants

La malnutrition aigüe n'est pas prise en compte ici. En effet, cet indice peut être fortement influencé par la saison pendant laquelle s'est effectuée la collecte des données. En effet, la plupart des facteurs susceptibles de causer un déséquilibre entre le poids et la taille de l'enfant, qu'il s'agisse des maladies (rougeole, diarrhée, paludisme, etc.) ou des déficits alimentaires (sécheresse, périodes de soudure) sont très sensibles à la saison. Tous les éléments rendent difficiles les comparaisons des données de la malnutrition aigüe d'une enquête à une autre.

2.2.5.1. Evolution de la malnutrition chronique des enfants de moins de cinq ans

En rappel, la malnutrition chronique ou retard de croissance se manifeste par une taille petite pour un âge donné. Malgré les nombreuses interventions en matière de nutrition, le pourcentage d'enfants présentant une émaciation n'a pas profondément baissé entre 2010 et 2017. Malheureusement sur le plan national, la prévalence de la malnutrition chronique a connu une augmentation en 2018 (25,0 %) par rapport à 2017 (21,2 %). Soit un taux d'accroissement de 18 %.

La malnutrition chronique est plus élevée dans la région du Sahel (42,2%) et plus faible au Centre (7,3 %). Deux régions notamment la région du Sahel et celle de l'Est ont franchi le seuil d'endémie sévère selon l'OMS qui est de 30%.

Tableau 2-18 : Evolution de la malnutrition chronique de 2010 à 2018

		2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NATIONAL		29,9	31,5	32,8	30,2	27,3	21,2	25,0
REGION DE RESIDENCE	HAUTS-BASSINS	27,4	27,8	34,7	22,4	25,0	21,0	21,5
	BOUCLE DU MOUHOUN	24,8	28,4	34,0	24,8	23,6	22,4	21,8
	SAHEL	40,7	38,8	42,1	46,6	33,1	38,9	42,2
	EST	37,6	38,6	33,5	35,5	34,6	34,3	31,4
	SUD-OUEST	32,5	37,4	40,0	35,4	29,9	34,2	27,7
	CENTRE-NORD	25,5	32,4	30,6	31,8	25,5	26,5	28,2
	CENTRE-OUEST	30,0	32,0	33,6	28,1	25,1	24,5	22,4
	PLATEAU-CENTRAL	32,2	32,4	27,1	27,6	28,5	24,9	20,4
	NORD	32,4	32,5	29,8	32,8	29,5	22,6	24,8
	CENTRE-EST	31,0	35,5	38,6	33,4	30,7	22,4	26,4
	CENTRE	-	17,2	16,9	13,1	14,5	5,8	7,3
	CASCADES	33,7	40,9	33,8	38,8	31,1	30,5	27,1
	CENTRE-SUD	27,8	23,0	29,6	21,6	20,0	18,4	19,6

Source: EDS-2010 ; SMART-2013 ; EMC-2014 et SMART-2015

2.2.5.2. Evolution de l'insuffisance pondérale des enfants de moins de cinq ans

En rappel, l'insuffisance pondérale est un indice composite. En effet, un faible poids-pour-âge peut être provoqué par la maigreur tout comme par le retard de croissance. C'est l'indice le plus souvent utilisé par les services de la santé pour suivre les progrès nutritionnels et la croissance des enfants. Comme l'émaciation, l'insuffisance pondérale est un indicateur très sensible aux variations saisonnières.

La prévalence de l'insuffisance pondérale au plan national est de 17,8% (dont 4,1% pour la forme sévère) contre 16,2% en 2016. Soit un taux d'accroissement de 9,87%. Des disparités existent entre les différentes régions. En effet l'insuffisance pondérale est plus élevée dans la région du sahel (31,3%) et plus faible au centre (9,3%) en 2018 par rapport aux autres régions du pays. Cette tendance s'est maintenue depuis 2010 sauf en 2013 et 2016 que l'insuffisance pondérale était plus élevée dans la région de l'Est.

En 2018 trois régions présentent une prévalence supérieure au seuil d'insuffisance pondérale défini par l'OMS (20%). Il s'agit notamment de la région du Sahel, de l'Est et celle du Nord. La région du Sud-Ouest qui avait une prévalence supérieure au seuil en 2017 se retrouve avec une amélioration de cet indicateur (17,8%). Contrairement à la région du Nord qui respectait la norme fixé par l'OMS en 2017 (19,8%) se retrouve hors norme en 2018 (21%).

La région du Sahel seul a atteint le seuil d'endémie très sévère et a même dépassé la norme de 30%.

Tableau 2-19 : Evolution de l'insuffisance pondérale de 2010 à 2018

		2010	2013	2014	2015	2016	2017	2018
NATIONAL		30,3	21,0	19,8	23	19,2	16,2	17,8
REGION DE RESIDENCE	HAUTS-BASSINS	25,0	17,3	14,3	13,8	15,3	12,7	12,2
	BOUCLE DU MOUHOUN	26,8	19,3	22,0	22,2	17,3	16,5	16,3
	SAHEL	43,1	24,7	31,7	36,2	22,3	29,6	31,3
	EST	39,4	26,5	22,5	26,7	25,7	23,4	21,4
	SUD-OUEST	27,4	25,4	19,7	25,5	23,1	23,0	17,8
	CENTRE-NORD	28,1	21,0	21,8	25	17,9	19,9	18,7
	CENTRE-OUEST	31,5	24,4	14,8	23,1	19,0	18,9	16,2
	PLATEAU-CENTRAL	29,1	20,2	18,6	18,9	17,3	18,0	16,8
	NORD	33,9	22,8	21,6	26,5	20,8	19,8	21,0
	CENTRE-EST	33,6	21,9	18,7	21,7	19,8	18,2	17,3
	CENTRE	-	12,7	14,8	12,3	14,1	8,3	9,3
	CASCADES	26,0	20,6	17,2	23,9	17,8	16,0	12,2
	CENTRE-SUD	24,8	16,7	13,2	19	14,2	14,6	12,3
Source: EDS-2010 ; SMART-2013 ; EMC-2014 et SMART-2015								

2.2.6. Evolution de la couverture vaccinale

La couverture vaccinale de routine est appliquée chez les enfants de moins d'un an et les femmes en âge de reproduction. Les antigènes comme le BCG, le VPO, le Pentavalent, le VAR, le VAA le pneumo et le rota sont les vaccins administrés à ces enfants.

Les couvertures vaccinales sont satisfaisantes d'un point de vu global et les objectifs sont atteints pour tous les antigènes.

Les résultats montrent que l'objectif est atteint avec les taux d'abandons (PENTA1/PENTA3 et BCG/VAR).

Tableau 2-20 : Evolution de la couverture vaccinale de 2011 à 2017

ANTIGENES	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	OBJECTIF
BCG	109,0	109,0	106,0	105,8	104,0	103	103	99,5	100
VPO 3	103,0	103,0	101,0	103,0	105,3	103	104,6	97,7	100

PENTA 3	103,0	103,0	101,0	103,1	105,3	102,9	106,1	104,8	100
PNEUMO1	-	-	-	104,0	108,4	103	108,4	106,1	100
PNEUMO3	-	-	-	88,7	104,5	106,4	106,1	102,4	100
ROTA1	-	-	-	103,0	108,0	102,8	102,8	96,3	100
ROTA3	-	-	-	86,3	104,2	106,3	100,6	92,7	100
VAR1	100,0	101,0	100,0	99,7	103,5	102,8	100,6	103,5	100
VAR2				16,8	65,2	99,9	80	87,9	60
VAA	100,0	101,0	100,0	99,7	103,0	74	45,6	100,2	100
VAT2+	91,0	93,0	88,0	81,8	93,5	56,8	95,4	95,3	95
TAUX D'ABANDON PENTA1/PENTA3	2,9	3,3	3,4	5,2	3,2	3,2	3,3	3,5	≤ 5
TAUX D'ABANDON BCG/VAR	13,7	12,8	12,7	13,6	10,1	10,1	13,6	10	≤ 12

Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2011 à 2018

2.3.MORTALITE GENERALE

2.3.1. Evolution de l'espérance de vie

En rappel, l'espérance de vie est le nombre moyen d'années que peut espérer vivre un enfant à la naissance. Cet indicateur est passé de 32,0 ans en 1960 à 56,7 ans en 2006 (53,8 ans en 1996), soit un taux d'accroissement de 5,4 %. Avec cette même tendance cet indicateur sera environ 57 ans en 2016. Quel que soit l'année de collecte, les personnes vivant en milieu urbain vivent plus longtemps que celles du milieu rural. Il en est de même des femmes par rapport aux hommes.

Tableau 2-21: Evolution de l'espérance de vie de 1960 à 2006

	1960	1975	1985	1991	1996	2006
--	------	------	------	------	------	------

NATIONAL		32,0	42,0	48,5	52,2	53,8	56,7
MILIEU DE RESIDENCE	URBAIN	-	-	55,0	56,1	56,3	-
	RURAL	-	-	47,2	50,6	52,2	-
GENRE	MASCULIN	-	-	48,2	50,7	53,5	55,8
	FEMININ	-	-	48,8	53,2	54,1	57,5

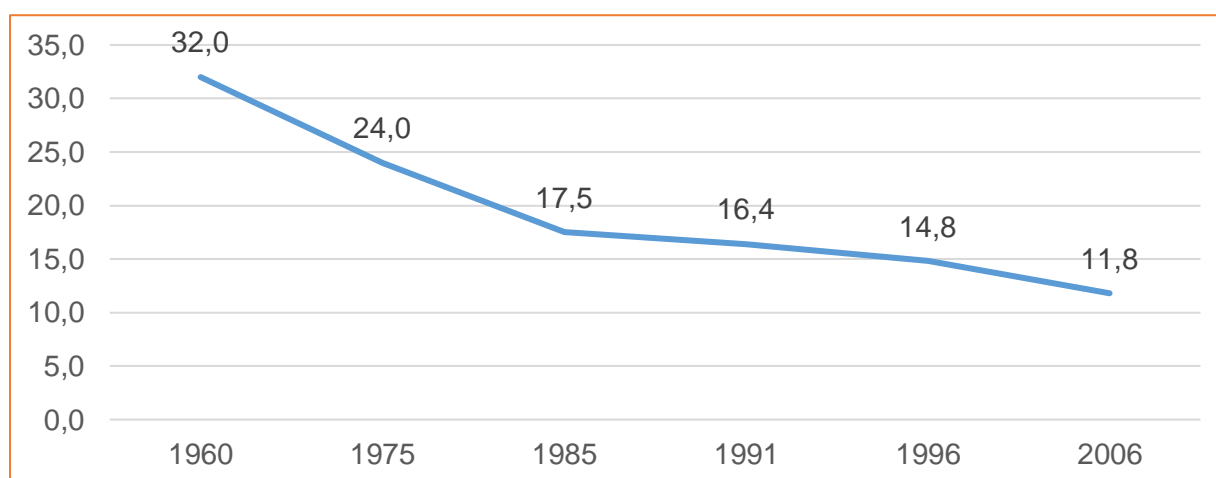
Source: Série d'annuaires du Ministère de la Santé; 2010 à 2015

2.3.2. Evolution du taux brut de mortalité

En rappel, le taux brut de mortalité (TBM) se rapporte au nombre de décès survenus dans la population au cours d'une période donnée (l'année en général). Depuis 1960, le TBM connaît une baisse. Il est passé de 32 décès pour 1 000 habitants en 1960 à 17,5 décès en 1985 et à 11,8 décès en 2006. Soit une baisse de 20,27 % entre la période 1996 et 2006.

Si la tendance se maintenait, cet indicateur devrait être à moins de 10 décès pour mille habitants à l'horizon 2016.

Graphique 2-8: Evolution du taux brut de mortalité de 1960 à 2006



Source: Série de RGPH : 1975, 1996 et 2006 ; Série de EDS : 1993, 1998 et 2003

2.3.3. Evolution des taux de mortalité spécifiques

Les indicateurs spécifiques de mortalité sont en baisse régulière jusqu'en 2010 sauf le taux de mortalité maternelle. En effet le taux de mortalité maternelle est ainsi passé de 610 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1985 à 484 décès en 1998 et 341 en 2010. Le RGPH de 2006 estimait cet indicateur à 307,3 pour 100 000 naissances vivantes. Soit un taux d'accroissement de 10.96% entre la période 2003-2010. Quant au quotient de mortalité infantile, la probabilité de décéder avant d'atteindre un mois exact est de 28 pour 1000 habitant en 2010 contre 31 en 2003.

Chez les enfants âgés d'un mois exact, la probabilité de décéder avant d'atteindre le douzième mois exact est de 37 pour 1000 (taux de mortalité post-natale) contre 51 pour 1000 en 2003. Soit une baisse de 21,45%.

Tableau 2-22: Evolution des indicateurs de mortalité spécifique de 1985 à 2006

1985	1991	1993	1996	1998	2003	2006	2010
------	------	------	------	------	------	------	------

TAUX DE MORTALITE MATERNELLE (‰)	DE	610,0	-	566,0	-	484,0	-	307,3	341
QUOTIENT DE MORTALITE INFANTO-JUVENILE (‰)	DE	216,2	185,0	204,5	174,2	219,1	184,0	141,9	129
QUOTIENT DE MORTALITE INFANTILE (‰)	DE	134,0	114,6	93,7	107,0	105,3	83,0	91,7	
TAUX DE MORTALITE NEONATALE (‰)	DE	-	-	51,3	-	41,0	31,0	-	28
TAUX DE MORTALITE POST-NEONATALE (‰)	DE	-	-	56,2	-	65,0	51,0	-	37

Source: Série de RGPH : 1975, 1996 et 2006 ; Série de EDS : 1993, 1998 et 2003

Conclusion

A la fin de cette section qui concerne le volet santé, plusieurs indicateurs sanitaires ont été analysés. En 2018, l'offre de service sanitaire a connu un avancement. En effet, Le nombre total de structures de santé (privé comme publique) a augmenté en 2018 (2691) par rapport à 2017 (2630). Soit un taux d'accroissement de 2,3%. Plus de la moitié de la population burkinabè (59,2%) est situé à moins 5 km des centres sanitaires. Dans la région des Cascades et du Sud-Ouest, 100% de leurs CSPS qui remplissent la norme minimale en personnel en 2018. Cette même année, le nombre de nouveaux contacts par habitants a atteint la cible (cible fixée par l'OMS) d'au moins un (1) contact par habitant et par pays. Les principaux motifs de consultation en 2018 sont dominés comme les années précédentes par le paludisme (41,3%), suivi des infections respiratoires aigües (26,6 %). La proportion des décès attribuable au paludisme dans les formations sanitaires de base est passée de 35,9% en 2017 à 36,3% en 2018.

CHAPITRE 3. EDUCATION

Dans le présent chapitre, il sera question des statistiques de l'éducation. Partant, cinq sous-points seront abordés à savoir l'éducation préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement post primaire et secondaire, le supérieur et pour finir l'alphabétisation.

Les analyses s'appuieront principalement sur l'évolution des indicateurs liés à l'accessibilité au système éducatif, et ceux relatifs aux performances du système. L'encadré ci-dessous récapitule une série de concepts que nous définissons pour faciliter la compréhension des lecteurs en ce qui concerne leur mode de calcul.

DEFINITION DES CONCEPTS

Taux brut de scolarisation : Le taux brut de scolarisation pour un niveau d'enseignement donné, est le rapport entre le nombre total d'élèves de ce niveau, quel que soit leur âge et la population d'âge légal de scolarisation.

Taux brut d'admission : Le taux brut d'admission prend en compte le nombre de nouveaux entrants dans le niveau d'éducation donné (primaire) par rapport à la population de l'âge officiel d'entrée à ce niveau d'enseignement. Il traduit mieux que tout autre indicateur, le niveau d'accès au système éducatif.

Taux d'achèvement: Le taux d'achèvement est le rapport entre les élèves nouvellement admis (sans redoublants) au dernier niveau d'un cycle et la population d'âge légal du dernier niveau de ce cycle.

Taux de redoublement : Proportion d'élèves d'un niveau d'étude donné qui s'inscrivent dans le même niveau l'année suivante.

Taux de succès aux examens (CEP ou BEPC) : C'est le rapport du nombre des candidats déclarés admis à l'examen du CEP ou du BEPC et l'effectif des candidats présentés à cet examen d'une année d'études scolaire.

Les indices base 100 sont obtenus en rapportant la valeur d'une période à celle de l'année de référence. Ils sont exprimés pour 100 unités.

Auditeur : C'est un terme qui désigne l'élève du préscolaire.

Taux d'alphabétisation : C'est le rapport de la population alphabétisée d'un groupe d'âge donné sur la population totale de ce groupe, multipliée par 100. Est alphabétisée, toute personne capable de lire et d'écrire dans une langue quelconque.

Ratio Elève/Maître : Nombre moyen d'élèves pour un maître.

Ratio Elève/Classe : Nombre moyen d'élèves par classe.

Éducation de base : Ensemble des activités d'enseignement et de formation consistant à faire acquérir aux apprenants de 3 à 15 ans des compétences de base qui leur permettent, soit de poursuivre les études de l'enseignement secondaire, soit de s'insérer dans la vie socioprofessionnelle. La loi d'orientation 2007 stipule que l'éducation de base comprend la prime enfance, le préscolaire, l'enseignement primaire, l'enseignement post-primaire et l'éducation non formelle.

3.1. L'Enseignement préscolaire

L'enseignement préscolaire constitue avec la prime enfance, le premier niveau de l'éducation de base. Il s'adresse aux enfants de 3 à 5 ans. Il consiste en des activités d'éveil de l'enfant et vise d'une part à développer ses potentialités affectives, artistiques, intellectuelles et physiques et, d'autre part à le préparer à l'enseignement primaire. Il comprend essentiellement trois niveaux : la petite section, la moyenne section et la grande section.

3.1.1. Évolution des effectifs des auditeurs et des principaux indicateurs associés

❖ **Nombre d'auditeurs**

Au regard du Tableau 3.1 ci-dessous, il apparaît que c'est dans les grands centres urbains du pays que l'on enregistre les effectifs les plus élevés d'auditeurs du préscolaire. La région du centre concentre les plus grands effectifs d'auditeurs sur l'ensemble de la période 2012-2018, suivie de celle des Hauts-Bassins. Ces deux régions cumulent à elles seules plus de 60% des effectifs d'auditeurs enrôlés sur la période 2017/2018. Cela pourrait s'expliquer d'une part par le fait que ces régions détiennent les plus grands effectifs de populations relativement à la population totale du pays et d'autre part, par le fait que ces régions sont relativement mieux dotées en infrastructures et personnels d'encadrement ¹ que les autres.

Tableau 3-1 : Évolution du nombre d'auditeurs par sexe selon la région

¹ Confert les tableaux 29 et 41 de l'annuaire statistique 2017/2018

Régions	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Boucle du Mouhoun	F			1 619	1 648	1 296	1 155	1 146	1 441
	G			1 534	1 524	1 281	1 177	1 271	1 437
	T			3 153	3 172	2 577	2 332	2 417	2 878
Cascades	F			665	707	733	705	791	863
	G			658	753	796	788	822	869
	T			1 323	1 460	1 529	1 493	1 613	1 732
Centre	F			13 309	14 297	13 779	9 202	13 967	20 271
	G			13 928	14 560	14 107	9 655	14 648	21 467
	T			27 237	28 857	27 886	18 857	28 615	41 738
Centre-Est	F			2 537	2 668	2 577	1 961	2 363	2 666
	G			2 699	2 794	2 803	2 148	2 495	2 881
	T			5 236	5 462	5 380	4 109	4 858	5 547
Centre-Nord	F			2 887	2 887	3 101	2 628	2 884	3 287
	G			3 015	3 155	3 265	2 528	2 804	3 215
	T			5 902	6 042	6 366	5 156	5 688	6 502
Centre-Ouest	F			2 204	2 170	2 427	1 790	2 396	1 801
	G			2 210	2 254	2 553	1 837	2 529	1 783
	T			4 414	4 424	4 980	3 627	4 925	3 584
Centre-Sud	F			1 238	1 233	1 184	1 196	468	696
	G			1 133	1 170	1 140	1 239	457	732
	T			2 371	2 403	2 324	2 435	925	1 428
Est	F			2 217	2 235	2 853	1 665	1 178	992
	G			2 087	2 288	2 624	1 574	1 212	1 088
	T			4 304	4 523	5 477	3 239	2 390	2 080
Hauts-Bassins	F			3 089	3 589	3 914	3 509	4 049	3 767
	G			3 343	3 711	3 978	3 745	4 300	3 920
	T			6 432	7 300	7 892	7 254	8 349	7 687
Nord	F			868	1033	1 170	1 120	1 279	1 484
	G			863	1104	1 266	1 237	1 367	1 597
	T			1 731	2 137	2 436	2 357	2 646	3 081
Plateau Central	F			793	1235	1 399	973	1 379	1 695
	G			820	1270	1 313	914	1 339	1 727
	T			1 613	2 505	2 712	1 887	2 718	3 422
Sahel	F			1 204	1 216	1 118	353	343	313
	G			1 156	1 161	1 000	393	388	351
	T			2 360	2 377	2 118	746	731	664
Sud-Ouest	F			630	772	691	740	911	810
	G			615	776	713	771	947	778
	T			1 245	1 548	1 404	1 511	1 858	1 588
National	F			33 260	35 690	36 242	26 997	33 154	40 086

	G			34 061	36 520	36 839	28 006	34 579	41 845
	T			67 321	72 210	73 081	55 003	67 733	81 931

Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2017/2018 du MENA

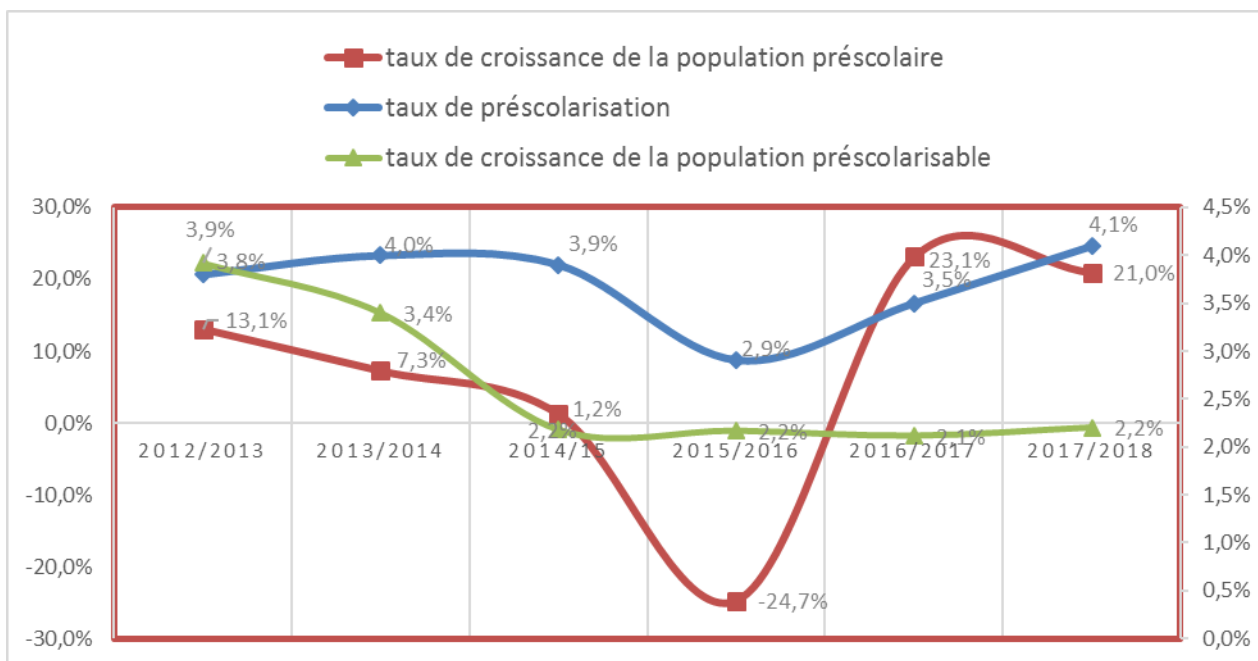
❖ Taux de préscolarisation

Après la baisse observée en 2014/2015, le taux de croissance de la population pré scolarisable est resté quasi stable les 3 années qui ont suivies (en moyenne 2,2% de croissance annuelle). Pour ce qui est du taux de croissance des effectifs au préscolaire, nous constatons une forte fluctuation sur la période 2012 à 2018 (Graphique 3-1). En effet, après une forte baisse de 24,7% en 2015/2016, cet effectif a haussé en moyenne de près de 22% entre 2016 et 2018.

Le taux de préscolarisation est un indicateur qui rend compte du niveau d' enrôlement des enfants dans l' éducation préscolaire. Bien qu' ayant haussé de 3.8% en moyenne autour des deux dernières années, il faut souligner que d' énormes efforts restent à faire pour permettre à tous les enfants de bénéficier d' un encadrement avant le primaire. En effet, avec un niveau d' enrôlement maximal de 4,1% de 2010/2011 à 2017/2018, la préscolarisation demeure très faible au Burkina Faso comparativement à plusieurs autres pays de l' Afrique de l' Ouest. Selon le PNUD en 2015, le niveau de préscolarisation est d' environ 15% au Togo et au Sénégal et de 121% au Ghana. Tandis qu' il est presque inexistant dans certaines régions du Burkina Faso. Les taux d' enrôlement les plus élevés à l' échelle régionale en 2017/2018 sont enregistrés dans les grands centres urbains que sont la région du centre (19,1%) et celle des hauts bassins (4,0%). Ces régions sont suivies par celles qui sont aux alentours du centre tels que le centre est, le centre ouest et le centre nord avec une moyenne de préscolarisation de 3%. Pour finir, nous constatons que la moyenne nationale pour la même période est de 4,1% (Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2017/2018 du MENA

Tableau 3.2).

Graphique 3-1: Évolution comparée des taux de croissance de la population préscolarisable, préscolarisée et du taux de préscolarisation



Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2017/2018 du MENA

Tableau 3-2 : Évolution du taux de préscolarisation par sexe selon la région

Régions	Sexe	2012/2013	2013/2014	2014/15	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Boucle du Mouhoun	F	1,8	1,8	1,4	1,2	1,2	1,5
	M	1,6	1,6	1,3	1,2	1,2	1,4
	T	1,7	1,7	1,3	1,2	1,2	1,4
Cascades	F	2	2	2,0	1,9	2,1	2,2
	M	1,9	2,1	2,2	2,1	2,1	2,2
	T	1,9	2	2,1	2,0	2,1	2,2
Centre	F	14,1	14,5	13,5	8,7	129	18,1
	M	15,3	15,4	14,4	9,6	14,1	20,0
	T	14,7	14,9	13,9	9,1	13,5	19,1
Centre-Est	F	3,6	3,6	3,4	2,6	3,0	3,3
	M	3,5	3,5	3,4	2,6	2,9	3,3
	T	3,5	3,6	3,4	2,6	3,4	3,3
Centre-Nord	F	3,7	3,6	3,8	3,2	3,1	3,8
	M	3,7	3,7	3,8	2,9	3,3	3,5
	T	3,7	3,7	3,8	3,0	3,6	3,6
Centre-Ouest	F	3	2,9	3,2	2,3	3,0	2,2
	M	2,8	2,8	3,1	2,2	3,0	2,1
	T	2,9	2,8	3,1	2,3	3,0	2,1
Centre-Sud	F	3,3	3,1	3,0	2,9	1,1	1,7
	M	2,8	2,8	2,7	2,8	1,0	1,6
	T	3	3	2,8	2,9	1,1	1,6
Est	F	2,7	2,6	3,2	1,8	1,3	1,1
	M	2,4	2,5	2,8	1,7	1,2	1,1
	T	2,5	2,6	3,0	1,7	1,3	1,1
Hauts-Bassins	F	3,7	4,1	4,4	3,8	4,3	3,9
	M	3,8	4,1	4,3	4,0	4,5	4,0
	T	3,8	4,1	4,4	3,9	4,4	4,0
Nord	F	1,1	1,3	1,5	1,4	1,5	1,8
	M	1,1	1,4	1,5	1,5	1,6	1,8
	T	1,1	1,3	1,5	1,4	1,6	1,8
Plateau Central	F	1,9	2,8	3,1	2,1	3,0	3,6
	M	1,8	2,7	2,7	1,9	2,7	3,4
	T	1,8	2,7	2,9	2,0	2,8	3,5
Sahel	F	2	1,9	1,7	0,5	0,5	0,5
	M	1,8	1,7	1,5	0,6	0,5	0,5
	T	1,9	1,8	1,6	0,5	0,5	0,5
Sud-Ouest	F	1,7	2	1,7	1,8	2,2	1,9
	M	1,5	1,8	1,7	1,8	2,1	1,7
	T	1,6	1,9	1,7	1,8	2,2	1,8
Burkina Faso	F	3,9	4	4,0	2,9	3,5	4,1
	M	3,8	3,9	3,9	2,9	3,5	4,1
	T	3,8	4	3,9	2,9	3,5	4,1

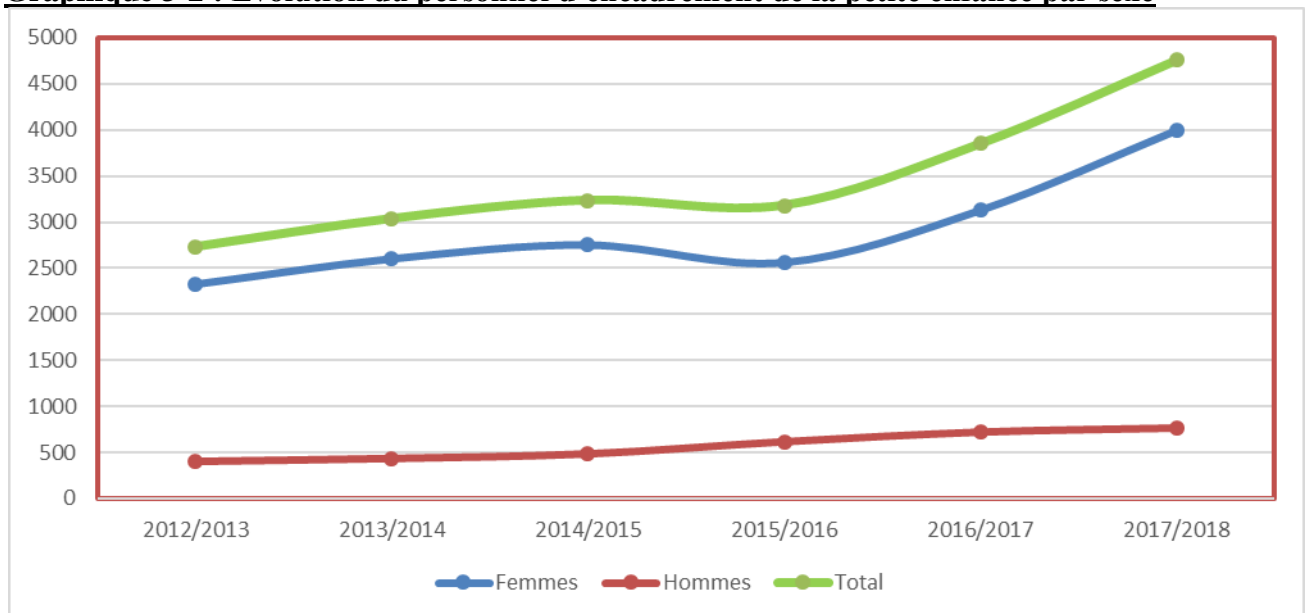
Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2017/2018 du MENA

3.1.2. Personnel d'encadrement de la petite enfance

❖ Évolution de l'effectif des encadreurs de la petite enfance

L'effectif des encadreurs de la petite enfance connaît une augmentation annuelle moyenne² de l'ordre de 12 % sur la période 2012/2013 à 2017/2018. Après la baisse observée en 2015/2016, l'effectif des encadreurs a augmentée en moyenne de plus de 22% au cours des deux dernières années. La population d'encadreurs du préscolaire est caractérisée par une prépondérance de la gente féminine. En effet, les femmes représentent en moyenne 83,6% de l'effectif d'encadreurs sur la période 2012-2018 comme l'illustre le graphique 3.2 ci-dessous, la courbe des femmes est plus proche du total.

Graphique 3-2 : Évolution du personnel d'encadrement de la petite enfance par sexe



Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2017/2018 du MENA

²Cette augmentation est constituée d'une croissance annuelle moyenne des effectifs d'environ 11% chez les hommes et 10,6% chez les encadreurs de sexe féminin

3.1.3. Infrastructures du préscolaire

Lorsqu'on se réfère à la norme 30 à 353, nous constatons que seules 6 régions sur 13 ont des ratio auditeurs/salle de classe conformes à la normale. Comme pour le cas des précédents indicateurs, la région du centre est la première région en phase avec ladite norme avec 27 auditeurs /salle de classe.

Tableau 3-3: Évolution du ratio auditeurs/salle de classe par région

Région	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Boucle du Mouhoun	49	45	32	37	34	32
Cascades	41	44	48	51	52	47
Centre	26	26	25	30	29	27
Centre-Est	43	42	41	42	42	39
Centre-Nord	52	51	50	33	43	42
Centre-Ouest	54	48	49	43	36	38
Centre-Sud	46	41	33	41	31	31
Est	53	49	48	35	34	32
Nord	32	36	36	31	35	37
Hauts-Bassins	37	34	31	40	32	34
Plateau Central	38	45	32	29	34	31
Sahel	55	55	56	47	52	55
Sud-Ouest	43	40	41	42	46	40
Burkina Faso	35	34	33	35	33	31

Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2013/2014 du MASSN et 2014/2015 à 2017/2018 du MENA

3.2. L'Enseignement Primaire

L'enseignement primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 6 ans et dont le programme est conçu pour faire acquérir des connaissances de base. Il est destiné aux enfants âgés de 6 à 11 ans et constitue le premier palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il est sanctionné par un diplôme de fin de cycle.

³ Tableau de bord du préscolaire, année 2015/2016

3.2.1. Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

❖ Effectif des élèves du primaire

La population scolaire du primaire a atteint 3,2 millions en 2017/2018 pour l'ensemble du pays. Cette population a connu une nette croissance depuis 2010. Elle croît en moyenne de 4,8% par an. Ce rythme d'évolution reste élevé comparativement à la croissance globale de la population en âge d'être au primaire⁴ (3,5%). Cette tendance illustre bien les efforts du gouvernement, des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) et des communautés dans l'éducation primaire pour tous les enfants.

Tableau 3-4 : Effectif des élèves du primaire par sexe et par région

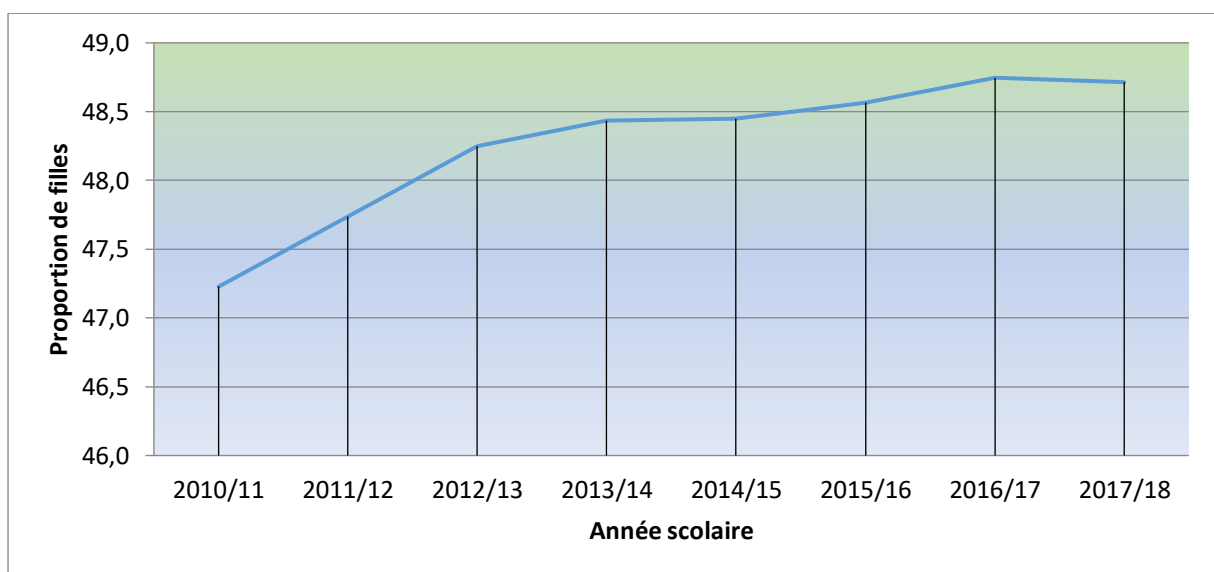
⁴ À partir des données de projection de l'INSD.

Région	Sexe	2010/1	2011/1	2012/1	2013/14	2014/15	2015/1	2016/1	2017/1
		1	2	3			6	7	8
Boucle du Mouhoun	G	117 107	124 288	128 225	132 634	133421	139 360	146 616	156 001
	F	104 366	112 920	118 865	123 624	124818	131 137	138 922	147 740
	T	221 473	237 208	247 090	256 258	258239	270 497	285 538	303 741
Cascades	G	44 248	46 492	49 436	51 459	52924	54 887	58 578	62 108
	F	38 966	41 559	44 938	47 449	49394	51 711	55 501	58 483
	T	83 214	88 051	94 374	98 908	102318	106 598	114 079	120 591
Centre	G	132 521	146 366	155 096	164 843	186864	202 978	213 696	217 144
	F	134 698	149 301	159 065	169 811	191 273	207 980	220 449	223 990
	T	267 219	295 667	314 161	334 654	378 137	410 958	434 145	441 134
Centre-Est	G	97 161	104 122	110 076	115 366	120 321	127 125	132 470	140 184
	F	83 425	90 804	97 908	103 341	107 416	114 084	119 357	125 568
	T	180 586	194 926	207 984	218 707	227 737	241 209	251 827	265 752
Centre-Nord	G	93 603	98 316	100 346	105 757	112 386	118 276	126 545	136 895
	F	79 258	85 366	89 895	95 784	101 269	107 274	115 733	124 570
	T	172 861	183 682	190 241	201 541	213 655	225 550	242 278	261 465
Centre-Ouest	G	116 043	121 498	125 887	130 989	134 603	142 796	150 006	155 366
	F	102 646	110 308	118 346	125 020	129 325	138 925	148 777	155 426
	T	218 689	231 806	244 233	256 009	263 928	281 721	298 783	310 792
Centre-Sud	G	59 241	62 003	65 550	68 205	70 728	73 601	76 033	78 911
	F	54 035	57 350	61 609	64 255	65 814	68 272	71 297	74 508
	T	113 276	119 353	127 159	132 460	136 542	141 873	147 330	153 419
Est	G	73 850	76 953	81 598	83 984	88 636	94 170	102 430	111 747
	F	67 961	71 718	76 993	78 502	81 506	86 050	93 356	100 806
	T	141 811	148 671	158 591	162 486	170 142	180 220	195 786	212 553
Hauts-Bassins	G	131 783	138 835	146 843	154 149	156 200	166 110	175 836	187 456
	F	118 005	126 853	136 719	145 940	149 189	159 338	169 429	180 600
	T	249 788	265 688	283 562	300 089	305 389	325 448	345 265	368 056
Nord	G	133 723	135 554	137 717	140 944	141 454	150 521	161 730	172 014
	F	114 587	121 345	126 521	131 506	131 707	140 620	152 529	162 261
	T	248 310	256 899	264 238	272 450	273 161	291 141	314 259	334 275
Plateau Central	G	66 637	70 229	73 223	76 163	78 021	83 040	87 550	92 481
	F	56 960	61 696	66 439	69 561	71 602	76 351	80 492	84 919
	T	123 597	131 925	139 662	145 724	149 623	159 391	168 042	177 400
Sahel	G	47 159	48470	48 971	58 373	62 779	66 384	66 618	69 754
	F	41 552	42979	43 555	50 781	54 846	58 450	59 474	62 583
	T	88 711	91449	92 526	109 154	117 625	124 834	126 092	132 337
Sud-Ouest	G	50 708	51906	53 362	54 788	62 779	58 558	60 419	64 161
	F	45 052	46800	49 196	50 796	54 846	55 051	56 959	60 384
	T	95 760	98706	102 558	105 584	117 625	113 609	117 378	124 545
Burkina Faso	G	1 163 784	122503 2	1 276 330	1 337 654	1 395 418	1 477 806	1 558 527	1 644 222
	F	1 041 511	111899 9	1 190 049	1 256 370	1 311 385	1 395 243	1 482 275	1 561 838
	T	2 205 295	234403 1	2 466 379	2 594 024	2 706 803	2 873 049	3 040 802	3 206 060

Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

La croissance de la population scolaire s'observe aussi bien chez les garçons que chez les filles. Il ressort également des données de l'éducation de base une réduction des écarts numériques selon le sexe. Les tendances qui se dégagent dans l'évolution relative des effectifs des filles par rapport aux garçons dans le primaire, illustrent l'engagement de l'Etat et des autres acteurs dans la scolarisation des filles. Le poids des filles dans l'effectif total des élèves au primaire, au regard du Graphique , présente une augmentation graduelle depuis l'année scolaire 2008/2009. Il est passé de 46,1% en 2008/2009 pour s'établir à 48,7% en 2016/2017.

Graphique 3-3: Evolution de la proportion (%) des filles dans l'effectif total du primaire



Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

❖ Taux brut de scolarisation au primaire

Le taux brut de scolarisation au primaire est de 90,7% en 2017/2018 au niveau national. Les régions de l'Est et du Sahel sont celles qui présentent les plus faibles taux bruts de scolarisation en 2017/2018 avec respectivement 63,8% et 53,4%. Les régions du Centre-Sud, des Hauts-Bassins, du Plateau Central, du Centre, du Centre Ouest et du Nord enregistrent des scolarisations élevées avec des taux bruts supérieurs à 100%. Dans toutes les régions, les données laissent voir une évolution positive du taux brut de scolarisation. Selon le sexe et sur la période 2010-2018, le taux brut de scolarisation est passé de 77,1% à 88,1% chez les garçons et de 67,7% à 89% chez les filles. De 2010 à 2013, celui des garçons au plan national est resté supérieur à celui des filles mais la tendance s'est inversée en 2013/2014. En effet, l'indice de

parité des sexes (IPS) du taux brut de scolarisation est passé de 0,94 en 2010 à 1 en 2013/2014. La croissance de l'indicateur est de 21,2% chez les filles et 13,0 chez les garçons. Concernant les régions, La croissance est plus rapide au Centre (23,1%) et au Centre-Nord (23,5%).

Tableau 3-5: taux brut de scolarisation au primaire par sexe et par région

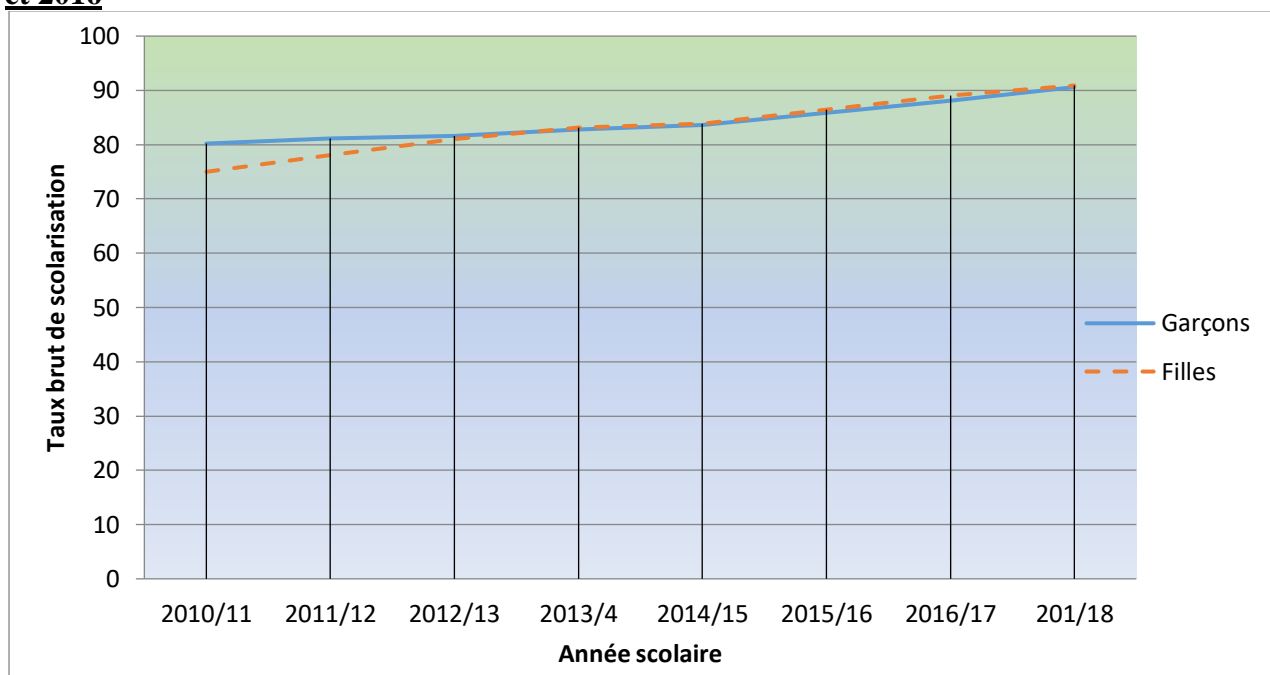
Régions	Sexe	2010/1	2011/1	2012/1	2013/	2014/1	2015/1	2016/1	2017/1
		1	2	3	4	5	6	7	8
Boucle du Mouhoun	G	76,5	78,4	78,5	78,9	77,1	78,5	80,6	83,8
	F	73,8	77,8	80,2	81,4	79,7	81,4	83,9	86,8
	T	75,2	78,1	79,3	80,1	78,4	79,9	82,1	85,2
Cascades	G	78,1	78,4	80	80,2	79,4	79,5	82,1	84,2
	F	70,7	72,7	76,2	77,8	77,8	78,5	81,2	82,6
	T	74,5	75,6	78,2	79,0	78,6	79,0	81,7	83,6
Centre	G	83,4	87,4	88,4	90,0	97,8	102,1	103,7	101,9
	F	85,3	90,6	93	95,5	102,9	107,2	109,1	106,6
	T	84,4	89	90,7	92,7	100,3	104,6	106,4	104,2
Centre-Est	G	80,9	83,4	85,2	86,6	87,5	89,7	91,0	93,8
	F	72,9	77,1	81,1	83,4	83,9	86,3	87,6	89,5
	T	77	80,3	83,3	85,1	85,7	88,1	89,4	91,7
Centre-Nord	G	73,7	74,5	73,6	75,3	77,5	79,3	82,6	87,2
	F	63,9	66,9	68,8	71,5	73,2	75,2	78,8	82,4
	T	68,9	70,8	71,3	73,4	75,4	77,3	80,7	84,8
Centre-Ouest	G	93,6	94,5	94,9	95,9	95,6	98,7	101,1	102,2
	F	87,1	91,1	95,6	98,5	98,8	103,1	107,3	109,1
	T	90,4	92,8	95,2	97,2	97,2	100,8	104,1	105,5
Centre-Sud	G	91,2	92,2	94,6	95,8	96,5	97,8	98,6	100,1
	F	88,1	91,2	96	97,9	97,3	98,2	99,8	101,6
	T	89,7	91,7	95,3	96,8	96,9	98,0	99,2	100,8
Est	G	54,5	54,4	55,7	55,4	56,5	58,1	61,4	65,2
	F	52,6	53,7	56,2	55,6	55,7	56,8	59,7	62,4
	T	53,6	54,1	55,9	55,5	56,1	57,5	60,5	63,8
Hauts-Bassins	G	88,8	89,7	91,5	92,9	91,0	93,8	96,5	100,2
	F	82,8	86,2	90,4	93,7	92,5	95,5	98,3	101,5
	T	85,9	88	91	93,3	91,7	94,6	97,4	100,9
Nord	G	108	105,6	104	103,5	100,8	104,4	109,4	113,6
	F	94,6	97,6	99,5	101,0	98,1	101,7	107,3	111,0
	T	101,4	101,6	101,8	102,3	99,5	103,1	108,3	112,3
Plateau Central	G	92,6	94,2	95,3	96,4	95,9	99,4	102,3	105,6
	F	82,5	87,1	91,9	94,0	93,9	97,4	99,9	102,2
	T	87,7	90,7	93,6	95,2	94,9	98,4	101,1	104,1
Sahel	G	46,2	45,6	44,5	51,3	53,4	54,8	53,5	54,5
	F	42,9	43	42,5	48,2	50,3	51,9	51,2	52,2
	T	44,6	44,4	43,5	49,8	51,9	53,4	52,4	53,4
Sud-Ouest	G	78,1	77	76,7	76,4	77,2	77,0	77,4	80,3
	F	76,7	77,6	79,8	80,4	81,6	81,9	82,3	84,8
	T	77,4	77,3	78,1	78,3	79,3	79,3	79,7	82,4
Burkina Faso	G	80,2	81,1	81,6	82,8	83,6	85,9	88,1	90,6
	F	75	78,1	81	83,2	83,9	86,4	89,0	90,9

T	77,6	79,6	81,3	83,0	83,7	86,1	88,5	90,7
---	------	------	------	------	------	------	------	------

Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

Les données du ministère en charge de l'éducation de base montrent que quel que soit le sexe, il existe toujours une part non négligeable d'enfants en dehors du système éducatif. Malgré les efforts consentis à travers le PDDEB et le PDSEB, le taux brut de scolarisation reste inférieur à 100 jusqu'à l'année scolaire 2017/2018.

Graphique 3-4: Evolution du taux brut de scolarisation des garçons et des filles entre 2007 et 2016



Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

❖ Taux brut d'admission au CP1

Le taux brut d'admission au CP1 est passé de 78% à 102,6% entre 2008/2009 et 2016/2017. Les régions qui possèdent les taux d'admission les plus élevés sont également celles qui présentent les taux de scolarisation élevés. De même les régions de l'Est et du Sahel dont les niveaux d'admission des élèves au CP1 sont faibles restent également des régions à faible scolarisation (essayer de voir si la croissance du TBA est néanmoins rapide dans ces 2 régions comparativement aux autres régions).

Tableau 3-6: taux brut d'admission au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
	e	11	12	13	14	15	16	17	18

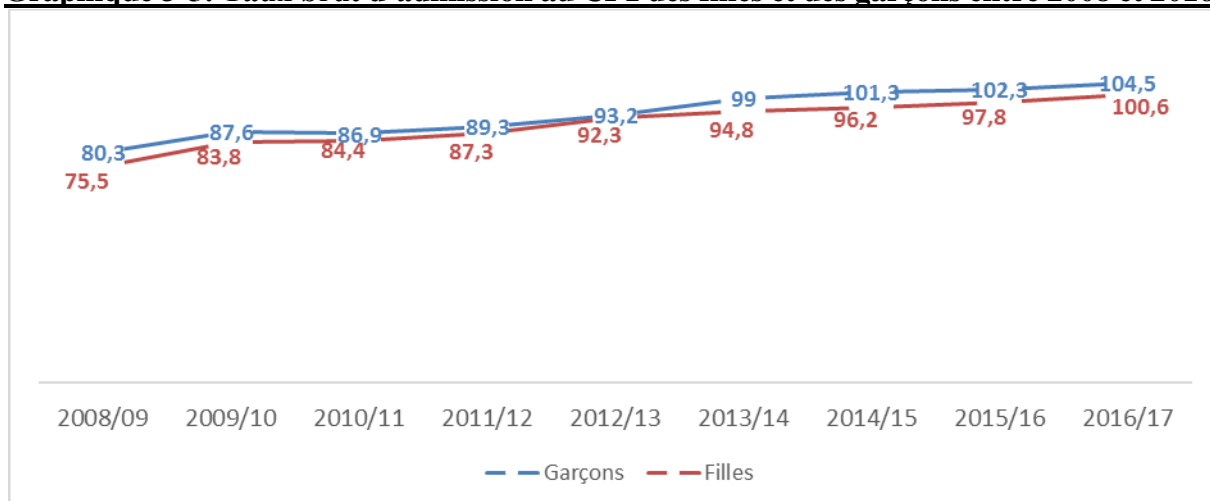
Boucle du Mouhoun	G	76,4	85,6	83,6	88,5	87,2	92,2	91,7	97,9
	F	76,1	86,2	84,1	86,2	83,8	89,5	90,5	96,1
	T	76,3	85,9	83,8	87,4	85,5	90,9	91,1	97,0
Cascades	G	89	80,4	93,4	93,8	92,3	93,4	98,1	96,5
	F	84,4	76,2	91,4	88,1	87,3	86,5	93,0	90,1
	T	86,7	78,4	92,4	91,0	89,8	90,0	95,6	93,3
Centre	G	89,9	98,8	99,9	105,1	112,7	114,9	116,9	118,2
	F	88,7	98,1	101,1	103,1	108,9	112,8	114,0	115,7
	T	89,3	98,4	100,5	104,1	110,8	113,9	115,4	116,9
Centre-Est	G	90,6	92,5	99,1	103,3	103,7	104,4	103,1	108,8
	F	85,6	87,3	95,4	95,8	95,9	97,4	96,3	102,0
	T	88,2	90	97,3	99,7	99,9	101,0	99,8	105,5
Centre-Nord	G	76,3	82,7	85,1	96,3	97,3	96,6	106,8	107,9
	F	68	76,2	79,4	88,4	87,0	86,0	97,1	96,8
	T	72,3	79,5	82,4	92,5	92,2	91,4	102,1	102,5
Centre-Ouest	G	106,4	98,5	106,2	104,3	115,4	112,2	114,0	112,9
	F	106,6	98,3	110,5	104,9	115,2	112,2	117,9	116,6
	T	106,5	98,4	108,3	104,6	115,3	112,2	115,9	114,7
Centre-Sud	G	101,6	97,4	108,9	102,7	109,6	97,2	106,8	101,7
	F	101,6	97,4	109,9	99,4	105,2	93,2	101,8	100,1
	T	101,6	97,1	109,4	101,1	107,5	95,3	104,3	100,9
Est	G	56,7	59,8	69	63,1	76,1	74,7	83,4	80,3
	F	57,5	60,3	67,9	59,0	70,1	69,7	78,5	74,6
	T	57,1	60,1	68,5	61,1	73,2	72,2	81,0	77,5
Hauts-Bassins	G	114,4	102,2	104,1	111,5	108,8	112,5	111,7	118,3
	F	108,3	99,1	104,5	107,9	103,9	109,1	107,6	112,3
	T	111,5	100,7	104,3	109,7	106,4	110,8	109,7	115,4
Nord	G	96,7	111,5	116,7	123,0	120,9	126,5	133,8	134,9
	F	94,7	106,4	110,1	114,5	111,0	117,2	125,4	127,2
	T	95,7	109	113,5	118,8	116,0	121,9	129,7	131,1
Plateau Central	G	97,7	101,2	107,9	108,6	106,7	115,7	115,9	123,4
	F	90,8	98,1	103,4	100,7	100,6	106,6	107,2	116,7
	T	94,4	99,7	105,8	104,8	103,7	111,3	111,7	120,2
Sahel	G	55,3	60,5	55,2	95,4	85,5	85,9	74,4	78,3
	F	53	59,4	53,5	89,7	80,9	82,1	72,4	75,9
	T	54,2	59,9	54,4	92,6	83,3	84,1	73,4	77,1
Sud-Ouest	G	92,5	87,9	90,3	96,1	101,0	97,7	96,9	103,2
	F	94,1	89,7	97,8	97,7	102,9	100,8	96,1	102,5
	T	93,2	88,8	93,8	96,9	101,9	99,2	96,5	102,9
Burkina Faso	G	86,9	89,3	93,2	99,0	101,3	102,3	104,5	106,9
	F	84,4	87,3	92,3	94,8	96,2	97,8	100,6	102,7
	T	85,7	88,3	92,8	97,0	98,8	100,1	102,6	104,8

Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

Au niveau national, on constate que le taux brut d'admission des garçons au CP1 est globalement supérieur à celui des filles au cours de la période 2008-2016. Au cours de la période 2011 à 2012, on a enregistré une réduction des inégalités dans l'admission au CP1. Les

filles et les garçons accèdent au CP1 pratiquement dans les mêmes proportions. Mais à partir de 2012 jusqu'en 2016/2017, des inégalités de genre persistent dans l'admission au primaire en défaveur des filles.

Graphique 3-5: Taux brut d'admission au CP1 des filles et des garçons entre 2008 et 2016

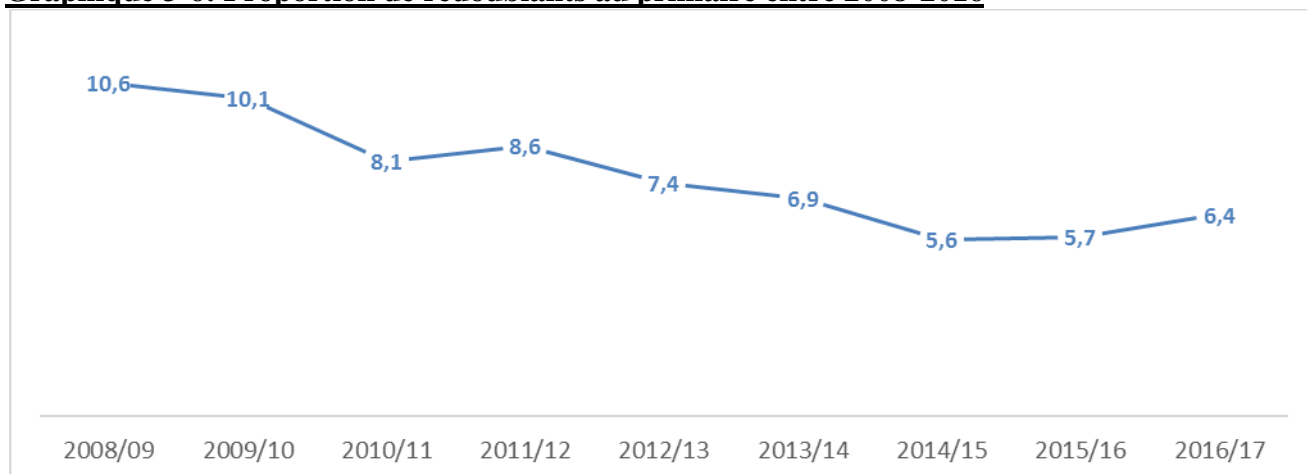


Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

❖ Proportion des redoublants

Dans l'ensemble, la proportion des redoublants est de 6,4%. Selon le sexe, la part des redoublants est pratiquement égale chez les garçons et chez les filles entre 2008/2009 et 2016/2017. L'indicateur est passé de 10,6% à 6,4% au cours de la période soit une baisse globale de 4 points. Dans toutes les régions, on observe une tendance à la baisse de la proportion des redoublants. La région du sahel enregistre la plus faible proportion de redoublants en 2016/2017 avec 2% de redoublants. Cependant la région du Plateau Central avec près de 8,5% de redoublants détient la proportion la plus élevée de redoublants en 2016/2017.

Graphique 3-6: Proportion de redoublants au primaire entre 2008-2016



Source : Annuaire statistique de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

Tableau 3-7: Proportion des redoublants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Boucle du Mouhoun	G	7.3	7.9	7.9	7.7	5.3	5.6	6.3	5.7
	F	7.5	7.8	8.3	8.1	5.4	5.8	6.2	5.7
	T	7.4	7.9	8.1	7.9	5.4	5.7	6.3	5.7
Cascades	G	9.1	6.9	7.0	6.7	4.8	5.2	6.2	5.7
	F	9.4	7.4	7.4	7.5	5.2	5.6	6.3	5.8
	T	9.3	7.1	7.2	7.1	5.0	5.4	6.2	5.7
Centre	G	8.6	9.2	6.8	7.4	5.9	6.0	6.8	6.1
	F	8.0	8.3	6.4	7.0	5.2	5.2	6.2	5.3
	T	8.3	8.7	6.6	7.2	5.6	5.6	6.5	5.7
Centre-Est	G	5.7	7.2	6.3	6.1	4.7	4.7	5.6	4.8
	F	6.0	7.4	6.7	6.7	4.7	4.7	5.6	4.9
	T	5.9	7.3	6.5	6.4	4.7	4.7	5.6	4.9
Centre-Nord	G	9.1	9.7	7.7	6.3	6.4	6.7	5.2	6.6
	F	9.3	10.1	8.3	6.8	6.7	6.9	5.4	6.7
	T	9.2	9.9	8.0	6.5	6.5	6.8	5.3	6.7
Centre-Ouest	G	8.8	9.4	8.1	7.9	6.0	6.2	7.8	5.6
	F	8.8	9.6	8.6	8.4	7.3	6.5	8.1	5.7
	T	8.8	9.5	8.4	8.1	6.7	6.4	7.9	5.7
Centre-Sud	G	9.5	8.1	8.2	7.6	6.4	7.0	8.4	6.8

	F	9.7	8.1	8.3	7.6	6,2	6,5	7,9	6,4
	T	9.6	8.1	8.2	7.6	6,3	6,8	8,2	6,6
Est	G	8.2	9.2	8.3	7.8	5,5	5,2	6,5	6,0
	F	8.1	8.8	8.4	8.3	5,6	5,3	6,5	5,8
	T	8.2	9.0	8.4	8.0	5,5	5,2	6,5	5,9
Hauts- Bassins	G	6.8	7.9	6.4	4.9	4,8	4,5	4,8	5,0
	F	6.8	8.1	6.6	5.1	4,8	4,4	4,8	4,9
	T	6.8	8.0	6.5	5.0	4,8	4,5	4,8	5,0
Nord	G	9.6	10.8	7.2	6.4	6,6	6,6	7,6	6,6
	F	9.4	10.6	7.5	6.4	6,6	6,6	7,6	6,4
	T	9.5	10.7	7.3	6.4	6,6	6,6	7,6	6,5
Plateau Central	G	9.4	9.2	8.6	8.4	7,4	7,7	8,5	7,4
	F	9.6	8.7	8.7	8.2	6,8	7,4	8,5	7,2
	T	9.5	9.0	8.6	8.3	7,1	7,6	8,5	7,3
Sahel	G	5.2	4.9	5.3	4.0	2,7	2,0	1,2	2,2
	F	5.3	5.3	5.5	4.1	2,8	2,1	2,0	2,1
	T	5.2	5.1	5.4	4.0	2,7	2,0	2,0	2,1
Sud-Ouest	G	7.0	7.7	6.5	6.1	3,8	5,4	5,9	5,5
	F	7.7	8.4	7.3	7.3	4,4	5,9	6,5	5,8
	T	7.3	8.0	6.9	6.7	4,1	5,7	6,2	5,6
Burkina Faso	G	8.1	8.6	7.3	6.8	5,5	5,7	6,4	5,8
	F	8.1	8.6	7.5	7.0	5,6	5,6	6,3	5,6
	T	8.1	8.6	7.4	6.9	5,6	5,7	6,4	5,7

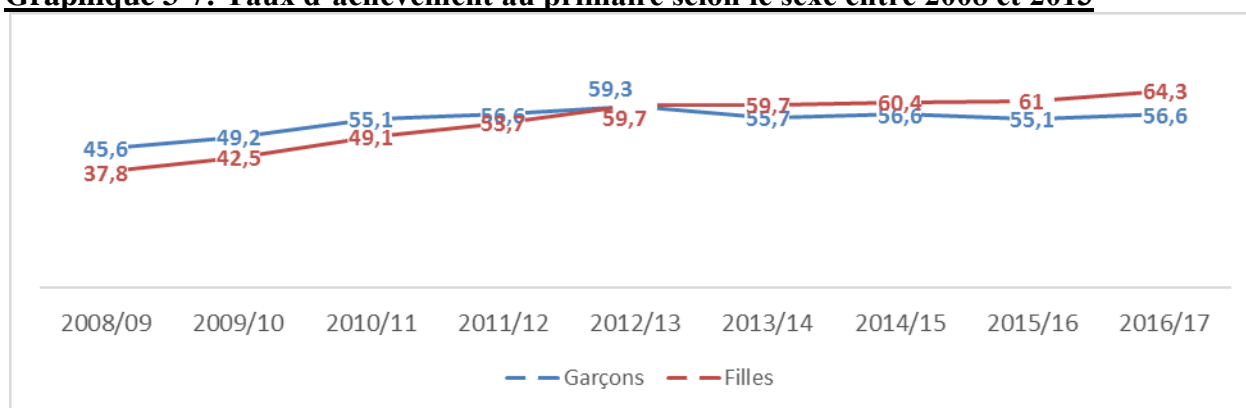
Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

❖ Taux d'achèvement

Selon l'annuaire statistique du MENA, le taux d'achèvement au primaire est de 60,3% en 2016/2017 au niveau national. Dans toutes les régions, ce taux augmente au cours de la période 2008/2009 -2016/2017. Dans l'ensemble, l'indicateur est passé de 41,7% en 2008/2009 à 60,3% en 2015/2016 soit une augmentation de près de 19 points de pourcentage.

A l'échelle nationale, le taux d'achèvement est plus élevé chez les garçons que chez les filles au cours de la période. Cette augmentation des taux d'achèvement au sein des 2 sous populations est accompagnée d'une réduction de l'écart entre sexes au cours de la période. Cependant, depuis 2012, cet indicateur qui mesure l'efficacité interne du système par sa capacité de maintien montre une réalité en faveur des filles.

Graphique 3-7: Taux d'achèvement au primaire selon le sexe entre 2008 et 2013



Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

Le tableau ci-dessous indique que les régions du Centre et du Centre Sud présentent les taux d'achèvement les plus élevés en 2016/2017 avec respectivement 78,2% et 72,9%. Par contre, les régions du Sahel et de l'Est sont celles qui enregistrent les taux d'achèvement les plus faibles avec respectivement 28,3% et 39,5%.

Tableau 3-8: Taux d'achèvement au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/2016	2016/17	2017/18
Boucle du Mouhoun	G	54,7	54	57,5	53,8	57,9	51,8	54,8	55,9
	F	48,7	52,6	58,9	59,1	63,1	58,6	64,5	66,1
	T	51,8	53,3	58,2	56,3	60,4	55,0	59,4	60,6
Cascades	G	46,9	57,1	59,6	51,3	57,6	55,5	50,8	56,6
	F	39,4	50,2	56,5	51,7	58,3	57,9	53,6	61,0
	T	43,2	53,7	58	51,5	58,0	56,7	52,1	58,7
Centre	G	62,2	63,1	64,7	61,8	67,5	68,6	71,2	70,8
	F	67	71,9	74,2	72,0	79,3	81,4	85,8	86,7
	T	64,6	67,4	69,4	66,8	73,2	74,8	78,2	78,5
Centre-Est	G	58,6	60,4	64,9	62,0	60,0	60,0	61,8	63,6
	F	51,7	54,8	62,9	59,4	58,0	62,6	67,0	67,8
	T	55,1	57,7	63,9	60,7	59,0	61,3	64,3	65,6
Centre-Nord	G	51,6	50,1	55,4	48,0	48,4	45,0	47,0	48,4
	F	40,9	43,9	53	50,7	50,3	46,5	54,0	52,6
	T	46,2	47	54,2	49,3	49,3	45,7	50,4	50,4
Centre-Ouest	G	65,2	67,9	72,3	71,1	61,9	68,0	65,4	73,0
	F	55,5	61	69,2	74,4	60,6	76,8	75,1	86,6
	T	60,4	64,5	70,8	72,7	61,3	72,3	70,1	79,6
Centre-Sud	G	57,5	64	63,8	68,8	62,8	68,2	69,3	73,4
	F	53,7	63,1	67,3	76,9	68,4	75,7	76,8	88,4
	T	55,6	63,5	65,5	72,7	65,5	71,8	72,9	80,6
Est	G	40	40,1	40,3	38,7	40,1	38,2	38,0	41,3
	F	35,3	37,4	43,3	40,8	43,2	41,5	41,1	44,8
	T	37,7	38,8	41,8	39,7	41,6	39,8	39,5	43,0
Hauts-Bassins	G	57,9	59,8	62,5	65,4	62,1	58,5	63,1	64,9
	F	52,2	55,3	60,5	70,3	66,4	66,0	73,4	76,3
	T	55,1	57,6	61,5	67,8	64,2	62,1	68,1	70,3
Nord	G	69,2	70,5	74	68,6	62,6	62,2	63,1	66,0
	F	57,5	64,2	72,5	75,3	69,5	70,6	72,4	76,2
	T	63,3	67,3	73,2	71,9	66,0	66,3	67,6	71,0

Plateau Central	G	57,8	64,3	62,2	60,0	66,5	61,8	64,3	67,9
	F	48,2	59,6	61,1	62,9	73,1	69,6	72,5	77,0
	T	53	61,9	61,6	61,4	69,8	65,6	68,3	72,3
Sahel	G	30,4	31,7	32,6	21,5	29,5	25,6	29,5	28,6
	F	25,1	27,3	30,5	20,7	27,7	23,3	27,1	26,9
	T	27,8	29,5	31,6	21,1	28,6	24,5	28,3	27,8
Sud-Ouest	G	56,3	52,1	59,2	45,0	57,7	50,3	50,5	50,6
	F	48,9	47,5	58,5	48,6	60,9	53,5	56,5	58,2
	T	52,8	49,9	58,9	46,7	59,2	51,8	53,3	54,1
Burkina Faso	G	55,1	56,6	59,3	55,7	56,6	55,1	56,6	58,8
	F	49,1	53,7	59,7	59,7	60,4	61,0	64,3	67,6
	T	52,1	55,1	59,5	57,6	58,4	57,9	60,3	63,0

Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

3.2.2. *Personnels enseignants*

❖ **Nombre d'enseignants et ratio élève/maitre**

Au Burkina Faso, le nombre d'enseignants du primaire est passé de 38 983 à 74 747 entre 2008/2009 et 2016/2017, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 8,5%. Cette augmentation est plus de deux fois plus forte au sein des enseignantes comparativement aux enseignants (5,5% chez les hommes contre 13,1% chez les femmes). Les données montrent une augmentation des effectifs enseignants dans toutes les régions. En 2016/2017, la région du centre comptait le plus grand nombre d'enseignants avec 15,0% de l'effectif total des enseignants tandis que dans les cascades on note le plus faible nombre d'enseignants avec 3,4% de l'effectif total. Ce dernier constat semble en adéquation avec l'importance numérique des élèves dans la région des cascades qui enregistre 3,7% de l'ensemble des élèves tandis que le centre concentre 14% de l'effectif national.

Par ailleurs, le ratio élève/maitre a connu une baisse. En 2016/2017, cet indicateur dont la valeur est de 49 restes acceptables par rapport à la norme nationale (moins de 50 élèves/maitre. De même, l'augmentation des effectifs enseignants s'est accompagnée dans toutes les régions par une baisse du ratio élève/maitre. La région des Hauts Bassins présente le ratio élève/maitre le plus élevé en 2016/2017 avec près de 59 élèves par maitre, tandis que la région du sahel et

celle du Sud-ouest enregistrent les plus faibles ratios avec respectivement 35 et 36 élèves par maître. La baisse globale de l'indicateur au niveau nationale est de 6 points sur la période 2008-2016, ce qui pourrait supposer une amélioration de la qualité de l'encadrement due à une baisse de la charge de l'enseignant.

Tableau 3-9: Nombre d'enseignants au primaire par sexe et par région

Tableau 3-9: Nombre d'enseignants au primaire par sexe et par région

Région	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Boucle du Mouhoun	M	313 7	3 325	3 480	3 525	3 496	3 658	3 808	4 050
	F	139 6	1 388	1 646	1 853	2 184	2 477	2 753	2 961
	T	453 3	4 713	5 126	5 378	5 680	6 135	6 561	7 011
Cascades	G	106 4	1 140	1 276	1 401	1 493	1 574	1 699	1 924
	F	557	592	688	752	854	941	1 066	1 195
	T	162 1	1 732	1 964	2 153	2 347	2 515	2 765	3 119
Centre	G	295 9	3 239	3 502	3 764	4 149	4 503	4 635	4 795
	F	314 4	3 630	3 942	4 399	5 411	6 066	6 591	6 938
	T	610 3	6 869	7 444	8 163	9 560	10 569	11 226	11 733
Centre-Est	G	207 7	2 151	2 331	2 455	2 546	2 713	2 855	2 993
	F	134 4	1 446	1 759	2 168	2 542	2 730	2 919	3 182
	T	342 1	3 597	4 090	4 623	5 088	5 443	5 774	6 175

Centre-Nord	G	218 6	2 291	2 399	2 453	2 532	2 671	2 863	3 182
	F	121 2	1 246	1 415	1 616	1 893	2174	2 439	2 711
	T	339 8	3 537	3 814	4 069	4 425	4 845	5 302	5 893
Centre-Ouest	G	271 0	2 836	3 010	3 274	3 400	3 556	3 688	3 810
	F	174 9	1 817	2 039	2 299	2 628	2 996	3 272	3 568
	T	445 9	4 653	5 049	5 573	6 028	6 552	6 960	7 378
Centre-Sud	G	125 8	1 321	1 328	1 395	1 458	1 479	1 565	1 740
	F	718	844	1 004	1 127	1 321	1 449	1 586	1 855
	T	197 6	2 165	2 332	2 522	2 779	2 928	3 151	3 595
Est	G	205 7	2 252	2 458	2 505	2 725	2 818	3 249	3 427
	F	132 3	1 476	1 585	1 744	2 140	2 231	2 486	2 579
	T	338 0	3 728	4 043	4 249	4 865	5 049	5 735	6 006
Hauts-Bassins	G	321 9	3 369	3 626	4 022	4 073	4 426	4 627	4 926
	F	163 1	1 791	2 095	2 400	2 629	2 993	3 161	3 495
	T	485 0	5 160	5 721	6 422	6 702	7 419	7 788	8 421
Nord	G	318 1	3 284	3 470	3 653	3 586	3 734	3 988	4 353

	F	167 8	1 725	2 002	2 368	2 639	2 809	3 142	3 463
	T	485 9	5 009	5 472	6 021	6 225	6 543	7 130	7 816
Plateau Central	G	141 0	1 444	1 613	1 703	1 807	1 937	2 077	2 230
	F	110 8	1 093	1 392	1 501	1 662	1 888	2 086	2 301
	T	251 8	2 537	3 005	3 204	3 469	3 825	4 163	4 531
Sahel	G	177 7	1 938	2 018	1 938	2 221	2 289	2 657	2 879
	F	583	593	736	1038	1 478	1 507	1 748	2 073
	T	236 0	2 531	2 754	2 976	3 699	3 796	4 405	4 952
Sud-Ouest	G	160 0	1 706	1864	1923	2 056	2 122	2 220	2 396
	F	661	655	827	1018	1 254	1 407	1 567	1 687
	T	226 1	2 361	2 691	2 941	3 310	3 529	3 787	4 083
Burkina Faso	G	286 35	30 296	32 375	34 011	35 542	37 480	39 931	42 705
	F	171 04	18 296	21 130	24 283	28 635	31 668	34 816	38 008
	T	457 39	48 592	53 505	58 294	64 177	69 148	74 747	80 713

Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

Tableau 3-10: Ratio élèves/mâitre par région

Région	2010/1	2011/1	2012/1	2013/1	2014/1	2015/1	2016/1	2017/1
	1	2	3	4	5	6	7	8

Boucle du Mouhoun	54,9	55,6	53,2	52,2	50,7	50,1	50,1	50,5
Cascades	57	56,8	54	52,2	49,5	47,8	47,4	47,0
Centre	55,1	53,5	52,1	51,7	49,7	48,4	47,7	47,0
Centre-Est	58,7	58,6	56,9	54,7	52,9	51,8	50,8	51,5
Centre-Nord	54,7	55,6	53,7	54,5	52,8	50,9	50,6	51,3
Centre-Ouest	56,5	56,2	55	53,8	53,3	52,8	53,6	53,8
Centre-Sud	61,3	60,9	59,6	57,8	55,9	54,7	53,9	53,9
Est	44,3	42,9	42,2	41,7	39,5	39,5	40,0	41,6
Hauts-Bassins	63,5	64,8	63,3	61,3	59,9	58,5	58,3	56,9
Nord	55,1	54,8	52,2	50,4	49,3	49,2	50,3	50,8
Plateau Central	51,6	54,2	50	48,9	47,7	46,7	46,9	46,6
Sahel	40,1	38,6	36,5	40,0	37,6	37,4	34,9	34,3
Sud-Ouest	45,6	44,8	42	39,9	38,4	36,9	36,2	36,4
Burkina Faso	54,3	54,1	52,2	51,3	49,6	48,7	48,5	48,5

Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

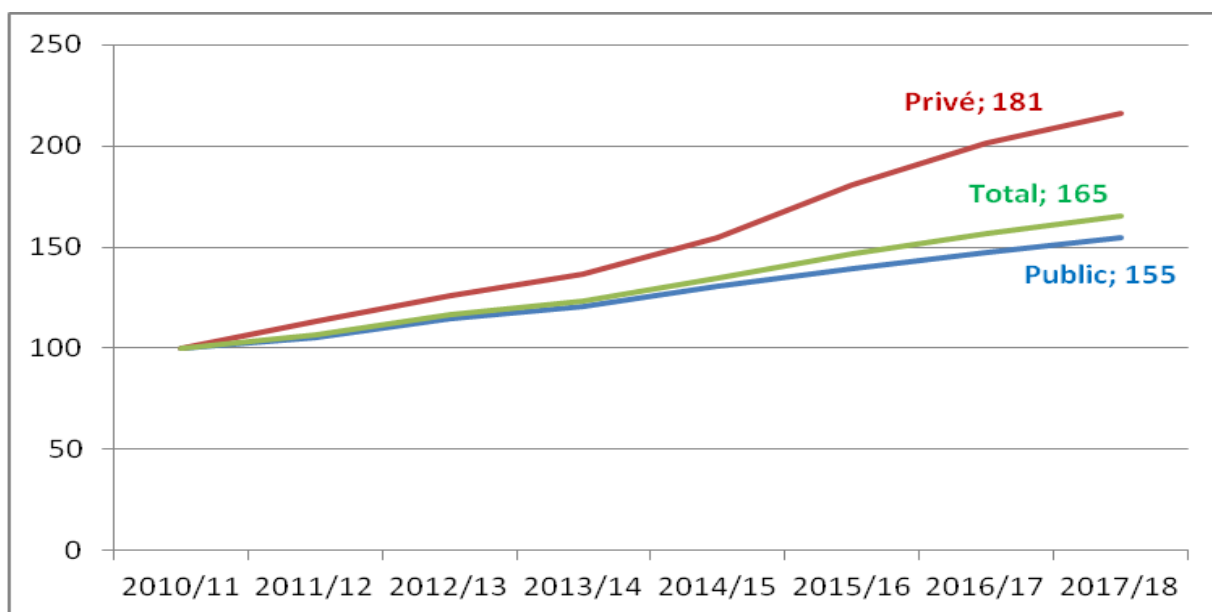
3.2.3. Infrastructures

❖ Nombre de salles de classe

Le nombre de salles de classe fonctionnelles au cours de l'année scolaire 2017/2018 est de 67 709. Ce nombre a progressé de 8,5% par rapport à l'année précédente et de 65,5% par rapport à 2010/2011. La hausse du nombre de salles de classe est relativement plus importante au privé qu'au public. En effet, le nombre d'écoles a augmenté de 15,2% au privé et de 7,1% au public par rapport à l'année précédente. Entre 2010/2011 et 2017/2018 le nombre de salles de classe dans le privé a augmenté de 116,3% contre 54,7% dans le public.

Au niveau régional, l'évolution du nombre de salles de classe par rapport à 2010/2011 varie de 96,9% dans le Centre à 68,1% dans les Hauts-Bassins.

Graphique 3-8: Evolution en indices base 100 en 2010/2011 des salles de classe selon le statut



Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

Tableau 3-11: Nombre de salles de classe au primaire par statut et par région

Région	Statut	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Boucle du Mouhoun	Public	3663	3907	4249	4413	4 700	4 944	5 217	5 421
	Privé	366	409	432	471	458	526	617	690
	Total	4029	4316	4681	4884	5 158	5 470	5 834	6 111
Cascades	Public	1334	1408	1594	1722	1 864	2 013	2 132	2 257
	Privé	129	145	160	172	207	233	295	330
	Total	1463	1553	1754	1894	2 071	2 246	2 427	2 587
Centre	Public	2064	2141	2240	2304	2 446	2 532	2 582	2 619

	Privé	2790	3410	3813	4175	5 241	6 083	6 659	6 940
	Tota l	4854	5551	6053	6479	7 687	8 615	9 241	9 559
	Centre-Est								
Centre-Est	Publ ic	2801	3003	3305	3610	3 889	4 176	4 400	4 583
	Privé	314	350	381	417	462	549	603	612
	Tota l	3115	3353	3686	4027	4 351	4 725	5 003	5 195
Centre-Nord	Publ ic	2859	2993	3187	3255	3 596	3 935	4 194	4 456
	Privé	341	351	402	435	488	553	680	775
	Tota l	3200	3344	3589	3690	4 084	4 488	4 874	5 231
Centre-Ouest	Publ ic	3580	3804	4109	4314	4 605	5 009	5 326	5 540
	Privé	346	361	407	425	454	509	553	548
	Tota l	3926	4165	4516	4739	5 059	5 518	5 879	6 088
Centre-Sud	Publ ic	1715	1812	1980	2096	2 234	2 377	2 512	2 636
	Privé	152	160	160	187	209	230	224	235
	Tota l	1867	1972	2140	2283	2 443	2 607	2 736	2 871
Est	Publ ic	3053	3276	3530	3629	4 021	4 291	4 626	4 860
	Privé	180	206	245	263	255	297	312	350

	Tota l	3233	3482	3775	3892	4 276	4 588	4 938	5 210
Hauts- Bassins	Publ ic	2777	2847	3073	3212	3 416	3 620	3 877	4 067
	Priv é	1183	1308	1471	1658	1 726	2 038	2 297	2 590
	Tota l	3960	4155	4544	4870	5 142	5 658	6 174	6 657
Nord	Publ ic	3691	3886	4217	4421	4 698	4 939	5 213	5 460
	Priv é	810	821	855	897	831	966	1 082	1 237
	Tota l	4501	4707	5072	5318	5 529	5 905	6 295	6 697
Plateau Central	Publ ic	2112	2139	2461	2614	2 788	2 952	3 078	3 248
	Priv é	322	326	382	366	393	523	608	674
	Tota l	2434	2465	2843	2980	3 181	3 475	3 686	3 922
Sahel	Publ ic	2075	2233	2376	2540	2 927	3 195	3 478	3 692
	Priv é	153	168	190	208	239	280	302	332
	Tota l	2228	2401	2566	2748	3 166	3 475	3 780	4 024
Sud-Ouest	Publ ic	2033	2119	2389	2550	2 829	3 022	3 192	3 391
	Priv é	69	78	101	90	122	146	159	166
	Tota l	2102	2197	2490	2640	2 951	3 168	3 351	3 557

Burkina Faso	Publ	33757	35568	38710	40680	44	47	49 82	52
	ic					013	005	7	230
	Priv	7155	8093	8999	9764	11	12	14 39	15
	é					085	933	1	479
	Tota	40912	43661	47709	50444	55	59	64 21	67
	l					098	938	8	709

Source : Annuaire statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

❖ Budget de l'éducation

La part du budget de l'Etat alloué à l'éducation a connu des variations sensibles entre 2010 et 2017. Si elle n'a été que de 16% en 2012, elle a atteint 22% en 2015. Depuis cette dernière période, l'indicateur baisse pour se situer à 14% en 2018.

En général plus de la moitié de ce budget alloué à l'éducation est réservé à l'enseignement de base. Depuis l'année scolaire 2015/2016 les trois quarts du budget d'éducation au niveau national sont consacrés à cette composante d'éducation ; il a atteint 100% en 2018. Cette hausse est due à la réforme du continuum qui rattache l'enseignement post-primaire à l'éducation de base dont un des objectifs est l'accroissement important de l'offre au post-primaire.

En analysant l'évolution des dépenses du MENA, on constate qu'elles ont augmenté en moyenne de 14% par an au cours de la période 2010-2018. Cette croissance des dépenses est liée à une augmentation des dépenses de personnel à hauteur de 17% par an et des transferts courants de 19% par an. La part des dépenses du personnel dans les dépenses du MENA est passé de 60% en 2010 à 72% en 2018.

Tableau 3-13: Dépenses budgétaires de l'Etat et de l'éducation (en milliers)

	2010	2011	2012	2013	2014
Dépenses budgétaires de l'État	1 083 230 158	1 098 540 986	1 400 781 862	1 654 957 302	1 711 041 020
Éducation	205 850 974	217 967 472	219 075 947	262 787 060	299 243 441
MENA	122 197 981	126 531 369	138 902 118	173 639 524	188 336 049
Personnel	73 890 516	77 163 059	95 640 932	101 684 455	116 752 639

Fonctionnement	9 369 477	7 599 695	8 574 477	10 452 727	8 473 413
Investissement	30 931 637	33 786 862	22 082 635	33 564 732	33 962 002
Transfert courant	8 006 351	7 981 753	12 604 074	27 937 610	29 147 995

Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

Tableau 3-13 (suite): Dépenses budgétaires de l'Etat et de l'éducation (en milliers)

	2015		2016		2017		2018	
Dépenses budgétaires de l'État	1 435 030	656	1 945 694	212	2 449 864	448	2 735 000	430
Éducation	309 506	829	343 902	884	321 475	345	379 748	882
MENA	210 168	638	256 361	481	321 475	345	379 748	882
Personnel	144 782	649	154 728	270	223 967	276	272 547	072
Fonctionnement	10 009 848		19 636 075		19 205 815		28 850 020	
Investissement	26 195 502		45 282 671		61 566 667		52 704 848	
Transfert courant	29 783 036		37 251 887		20 132 272		26 255 333	

Source : Annuaires statistiques de 2010/2011 à 2017/2018 du MENA

3.3. Enseignement post-primaire et secondaire

L'enseignement post-primaire est le niveau d'enseignement formel d'une durée normale de 4 ans visant à consolider les acquis de l'enseignement primaire, à préparer à l'enseignement secondaire ou à la vie professionnelle. Il est destiné aux sortants de l'enseignement primaire et constitue le second palier de la fréquentation scolaire obligatoire. Il comprend les classes de la 6^{ème} à la 3^{ème} de l'enseignement formel général et est sanctionné par un diplôme de fin de cycle : le BEPC.

L'enseignement secondaire est l'ordre d'enseignement formel dont la durée normale est de 3 ans. Il vise à assurer aux sortants de l'enseignement de base un enseignement général, technique ou professionnel. Il comprend les classes de la 2^{nde} à la terminale de l'enseignement formel et est sanctionné par un diplôme de fin de cycle.

3.3.1. Effectifs des élèves et principaux indicateurs associés

❖ Effectifs des élèves du post-primaire de l'enseignement général

En 2017/2018, on dénombrait 1 043 255 élèves au post-primaire dans l'enseignement général dont 50,9% de filles. De l'analyse aux indices base 100 en 2010/2011, les effectifs ont plus que doublé dans ce cycle d'enseignement avec une croissance annuelle moyenne de 11%. Le poids des effectifs du cours du soir a quant à lui chuté. La proportion des effectifs des cours du soir est passé de 7,1% en 2010/2011 à 2,6% en 2017/2018 de l'effectif total des élèves du post-primaire. Cela serait dû à la politique du continuum qui a amélioré l'offre en cours du jour.

Graphique 3-8: Evolution en indices base 100 en 2010/2011 de l'effectif total des élèves du post-primaire de l'enseignement secondaire général

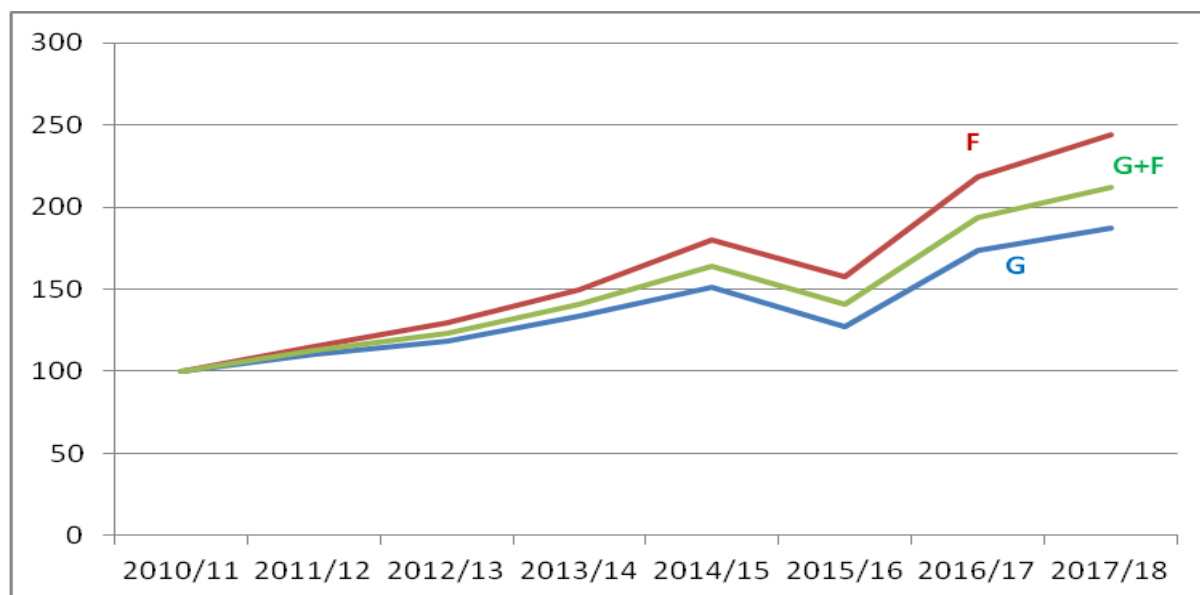


Tableau 3-14 : Évolution des effectifs des élèves du post-primaire de l'enseignement secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Cours du jour	M	253 954	282 838	304 966	348 967	396 394	335 289	458 142	498 617
	F	202 789	234 246	265 428	313 019	376 774	332 259	461 828	517 900
	T	456 743	517 084	570 394	661 986	773 168	667 548	919 970	1 016 517
Cours du soir	M	19 187	19 362	19 168	15 636	16 025	11 302	15 913	12 404
	F	15 601	16 495	17 251	14 136	15 493	11 484	14 423	14 334
	T	34 788	35 857	36 419	29 772	31 518	22 786	30 336	26 738
Ensemble	M	273 141	302 200	324 134	364 603	412 419	346 591	474 055	511 021
	F	218 390	250 741	282 679	327 155	392 267	343 743	476 251	532 234
	T	491 531	552 941	606 813	691 758	804 686	690 334	950 306	1 043 255

Source : Annuaire statistique MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

❖ Effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement général

En 2017/2018, l'effectif des élèves de l'enseignement secondaire au niveau national est de 230 653 élèves avec une proportion de 40,9% de filles. Par rapport à l'année scolaire 2016/2017, les effectifs du secondaire sont en hausse de 12,7% et de 61,6% pour les filles.. De 2010/2011 à 2017/2018, les effectifs ont doublé dans ce cycle d'enseignement avec une croissance annuelle moyenne de 13%. Selon l'analyse des indices base 100 en 2010/2011, le poids des filles dans ce cycle d'enseignement a connu une hausse en passant de 33,9% en 2010/2011 à 40,7% en 2017/2018. Le poids des effectifs du cours du soir a quant à elle connu une baisse en passant de 5,7% à 2,6% de l'effectif total des élèves. Cette baisse est attribuable à une amélioration de l'offre éducative ces dernières années.

Graphique 3-9: Evolution des indices base 100 en 2010/2011 des effectifs des élèves du secondaire de l'enseignement secondaire général

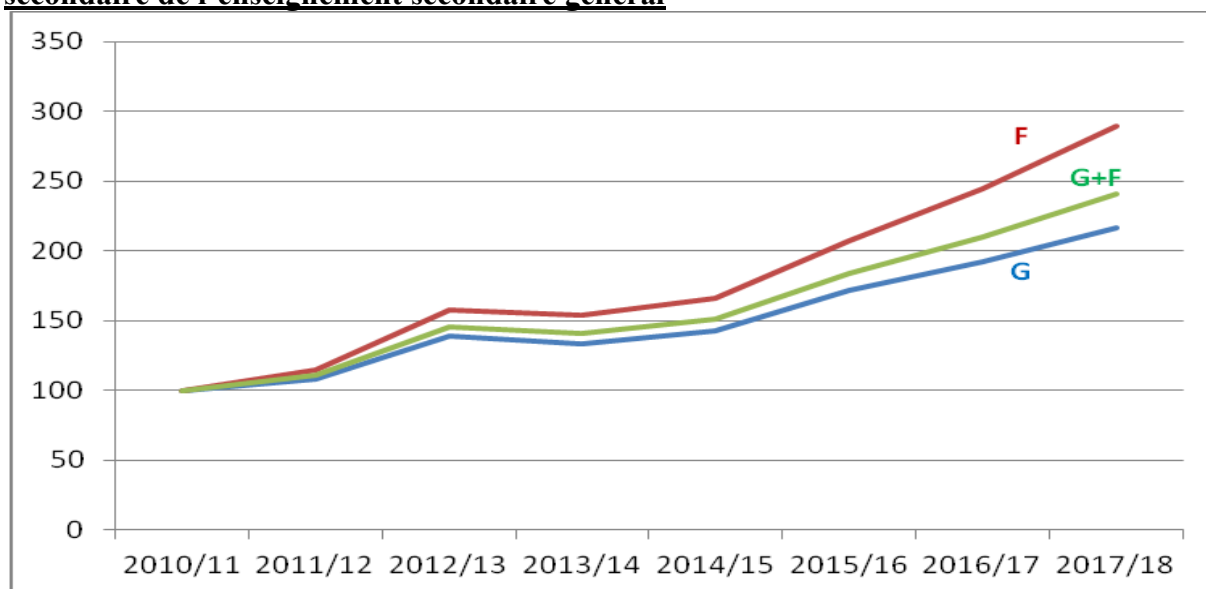


Tableau 3-15: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement secondaire général par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Cours du jour	M	54 048	59 007	75 150	73 444	79 330	95 504	106 617	120 981
	F	27 768	32 059	43 905	43 481	47 010	58 954	69 421	82 760
	T	81 816	91 066	119 055	116 925	126 340	154 458	176 038	203 741
Cours du soir	M	3 275	3 201	4400	3033	2 736	2 696	3 439	3 026
	F	1 669	1 748	2447	1938	1 799	1 974	2 557	2 419

	T	4 944	4 949	6847	4971	4 535	4 670	5 996	5 445
Ensemble	M	57 323	62 208	79 550	76 477	82 066	98 200	110 056	124 007
	F	29 437	33 807	46 352	45 419	48 809	60 928	71 978	85 179
	T	86 760	96 015	125 902	121 896	130 875	159 128	182 034	209 186

Source : Annuaire statistiques MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

Effectifs des élèves de l'enseignement et la formation technique et professionnel

En 2017/2018, on dénombrait 28 566 élèves dans l'enseignement et la formation technique et professionnel (EFTP) dont 11 180 de filles. L'EFTP qui est aujourd'hui considéré comme l'un des volets sur lequel l'Etat veut s'appuyer pour

résorber le chômage et contribuer à l'accélération du développement économique et social, reste encore embryonnaire et occupe seulement 9% des effectifs de l'enseignement secondaire. Les indices base 100 en 2010/2011 indiquent que , l'effectif de l'EFTP est en baisse continue ces cinq dernières années. Cela trouve en partie son explication entre autres par son coût élevé, l'insuffisance de l'offre éducative, l'inadéquation des filières proposées.

Le poids des effectifs du cours du soir a également connu une baisse en passant de 3,9% en 2010/2011 à 1,6% de l'effectif total des élèves de l'EFTP.

Graphique 3-10: Evolution des indices base 100 en 2010/2011 des effectifs des élèves de l'enseignement et formation technique et professionnel

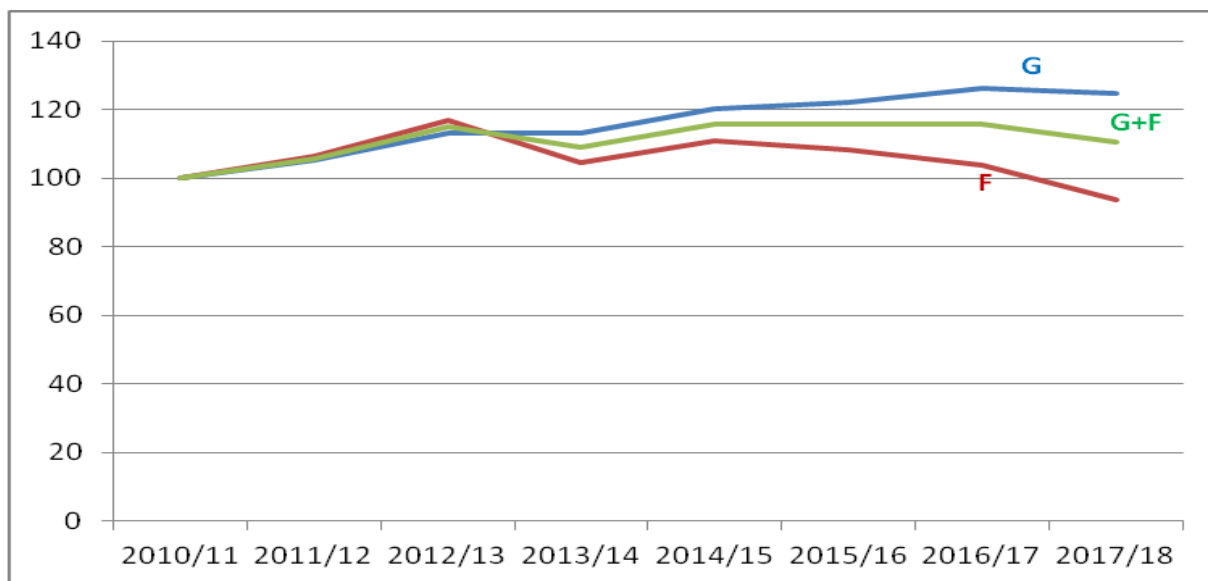


Tableau 3-16: Évolution des effectifs des élèves de l'enseignement et formation technique et professionnel par sexe selon la nature du cours suivi

Nature du cours suivi	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Cours du jour	M	13 607	14 423	15 554	15 537	16 509	16 782	17 315	17 238
	F	11 258	12 121	13 331	11 985	12 597	12 306	11 709	10 880
	T	24 865	26 544	28 885	27 522	29 106	29 088	29 024	28 118
Cours du soir	M	339	257	240	217	240	238	264	148
	F	673	580	605	493	643	631	669	300
	T	1 012	837	845	710	883	869	933	448
Ensemble	M	13 946	14 680	15 794	15 754	16 749	17 020	17 579	17 386
	F	11 931	12 701	13 936	12 478	13 240	12 937	12 378	11 180
	T	25 877	27 381	29 730	28 232	29 989	29 957	29 957	28 566

Source : Annuaires statistiques MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire

En 2017/2018, le taux brut d'admission (TBA) au post-primaire est de 49,9%. L'accès des filles est plus élevé que celui des garçons. Le TBA des filles et des garçons se situe respectivement à 52,9% et 47,1%. Par rapport à l'année scolaire précédente, le TBA a enregistré une augmentation de 8,1 points de pourcentage par rapport à 2016/2017. Cependant, 1 enfant sur 2

n'accède toujours pas au post-primaire. Sur les cinq dernières années, l'accroissement du TBA des filles est plus important que celui des garçons (12,6 points de plus pour les filles contre 4 points pour les garçons) d'où une amélioration de l'indice de parité filles/garçons qui passe de 0,8 en 2010/2011 à 1,1 en 2017/2018

Au secondaire, le taux brut d'admission (TBA) national est de 16,6% en 2017/2018 contre 15,2% en 2016/2017. Il est en hausse de 1,4 point de pourcentage par rapport à 2016/2017 et de 6,9 points par rapport à 2010/2011. Le TBA des garçons est passé de 17,8% à 12,3% entre 2010/2011 et 2017/2018 et celui des filles de 6,9% à 14,1% durant la même période. L'écart entre le TBA fille/garçon se réduit de plus en plus, entraînant une amélioration de la parité. Aussi, l'indice de parité est passé progressivement de 0,6 en 2010/2011 à 0,7 en 2017/2018. Cependant, l'indice de parité reste faible, car il se situe en dessous de 1 (la norme). Cette situation s'explique en partie par la persistance de pesanteurs socioéconomiques et culturelles qui affectent principalement les filles.

.

Graphique 3-11: Taux brut d'admission au post-primaire et au secondaire entre 2010 et 2017

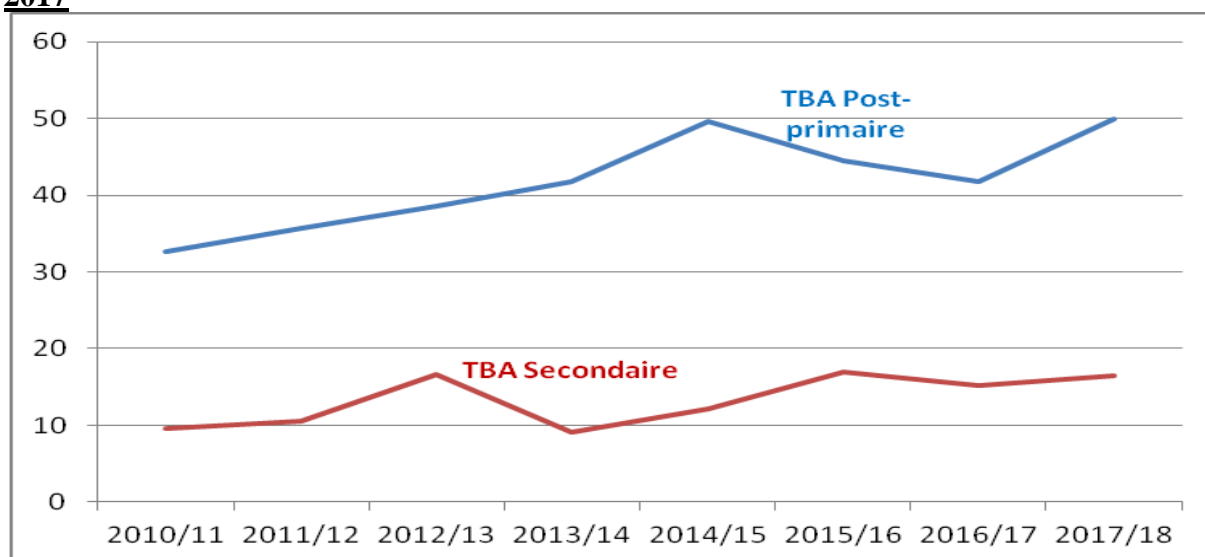


Tableau 3-17: Taux brut d'admission en sixième et en seconde

Niveau	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
post-primaire	F	29,5	32,5	36,5	40,3	50,8	45,7	43,0	52,9
	G	35,6	38,9	40,7	43,1	48,5	43,4	40,7	47,1
	F+G	32,6	35,7	38,6	41,7	49,6	44,5	41,8	49,9
Secondaire	F	6,9	8	13,2	6,9	9,6	13,9	12,5	14,1
	G	12,3	13	20	11,4	14,5	20,0	17,8	18,9
	F+G	9,6	10,5	16,6	9,1	12,1	17,0	15,2	16,5

Source : Annuaire statistique MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

❖ Taux brut de scolarisation au post-primaire

En 2017/2018, le taux brut de scolarisation (TBS) au post-primaire est de 52% contre 49% l'année précédente soit une progression de 3 points de pourcentage et une amélioration de 19,7 points de pourcentage par rapport à 2010/2011. Le TBS du post-primaire des filles est de 54,6% en 2017/2018 contre 49,6% pour les garçons. Au cours des cinq dernières années les inégalités

se sont réduites en faveur des filles. En effet, l'indice de parité Filles/Garçons est passé de 0,9 en 2013/2014 à 1,1 en 2017/2018 (la norme étant égale à 1).

Graphique 3-12: Taux brut de scolarisation au post-primaire entre 2010 et 2017

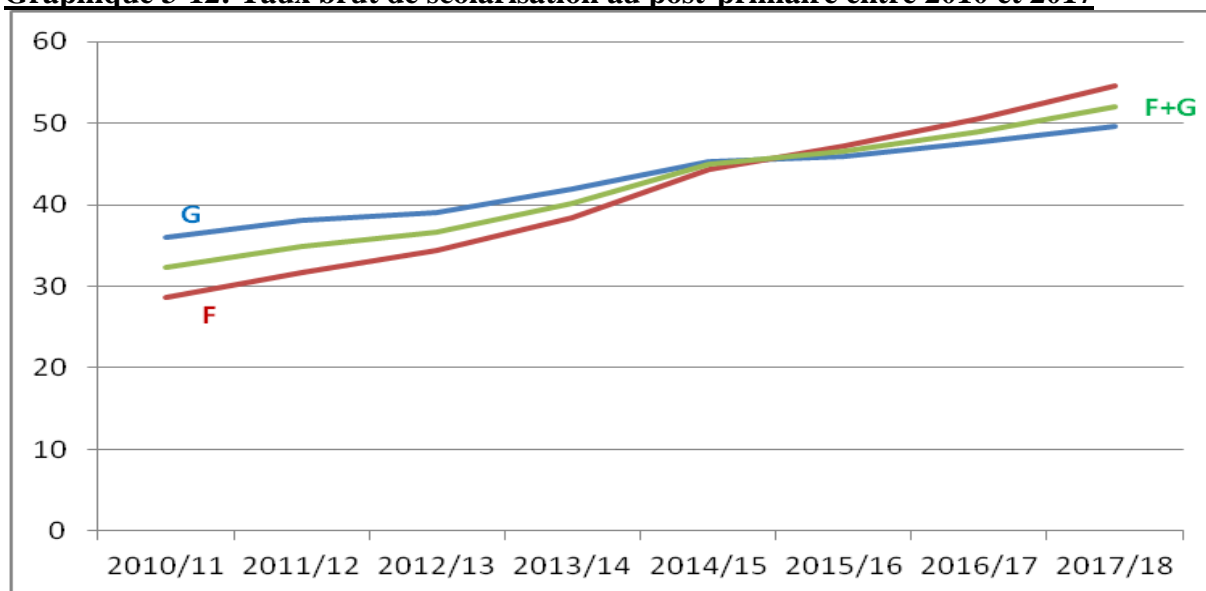


Tableau 3-18: Taux brut de scolarisation au post-primaire

Sexe	2010/1	2011/1	2012/1	2013/1	2014/1	2015/1	2016/1	2017/1
	1	2	3	4	5	6	7	8
Masculin	36,0	38,1	39,0	41,9	45,3	46,0	47,7	49,6
Féminin	28,6	31,7	34,4	38,4	44,4	47,2	50,5	54,6
Total	32,3	34,9	36,7	40,2	44,9	46,6	49,0	52,0

Source : Annuaire statistique MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

❖ Taux brut de scolarisation secondaire

En 2017/2018, le taux brut de scolarisation (TBS) du secondaire est de 17,6%, avec une hausse de 6,9 point par rapport à 2010/2011. Le TBS des filles est de 14,5%. La progression du TBS du secondaire demeure faible, entre 2010/2011 et 2017/2018 il y a eu un gain de 6,8 points de pourcentage. L'écart entre le TBS des filles et le TBS des garçons persiste. En 2017/2018, le TBS des garçons est de 20,6% contre 14,5% pour les filles soit un indice de parité des sexes de 0,7. L'amélioration de l'indice de parité reste aussi timide. De 0,6 en 2010/2011, il n'a progressé que de 0,1 point par an.

Graphique 3-13: Taux brut de scolarisation au secondaire entre 2010 et 2017

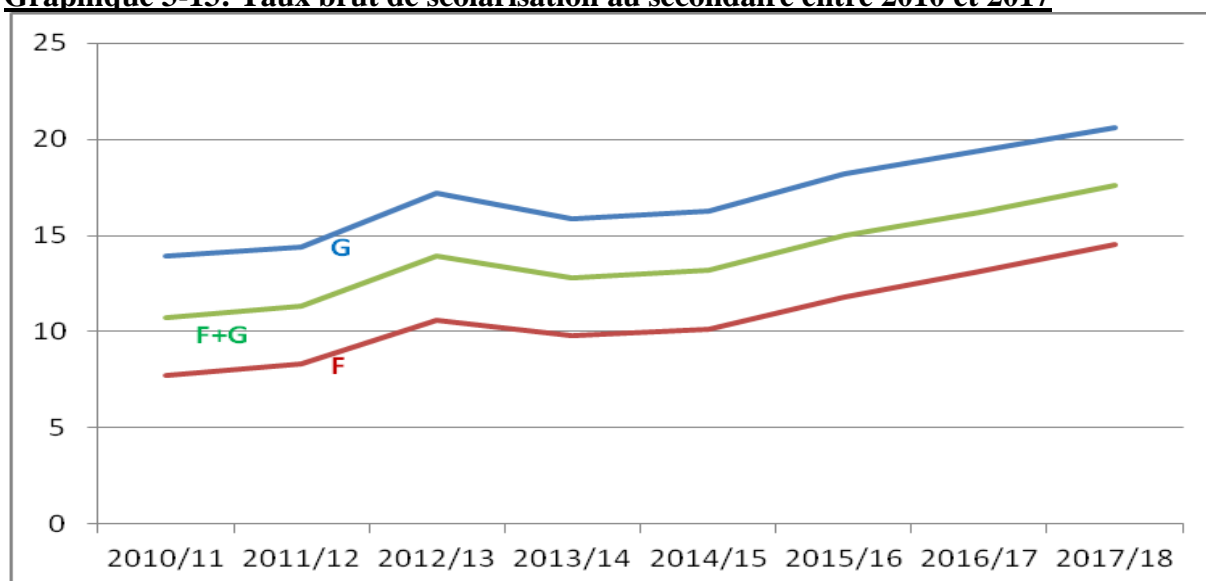


Tableau 3-19: Taux brut de scolarisation au secondaire

Sexe	2010/1	2011/1	2012/1	2013/1	2014/1	2015/1	2016/1	2017/1
	1	2	3	4	5	6	7	8
Masculin	13,9	14,4	17,2	15,9	16,3	18,2	19,4	20,6
Féminin	7,7	8,3	10,6	9,8	10,1	11,8	13,1	14,5
Total	10,7	11,3	13,9	12,8	13,2	15,0	16,2	17,6

Source : Annuaire statistiques MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire

En 2017/2018, le taux brut de scolarisation dans l'ensemble post-primaire et secondaire (de la classe de sixième à la classe de terminale) est de 38,4% ce qui signifie que la proportion des personnes inscrites dans ce cycle d'enseignement représente environ 38% de la population âgée de 12 à 18 ans. Ce chiffre a connu une hausse en passant de 23,9% en 2010/2011 à 38,4% en 2017/2018. Le taux brut de scolarisation des filles est légèrement plus élevé que celui des garçons en 2017/2018 ; mais l'écart entre les deux groupes est quasiment inexistant 7,1 points de pourcentage en 2010/2011 à 0,3 point en 2017/2018.

Graphique 3-14: Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire entre 2010 et 2017

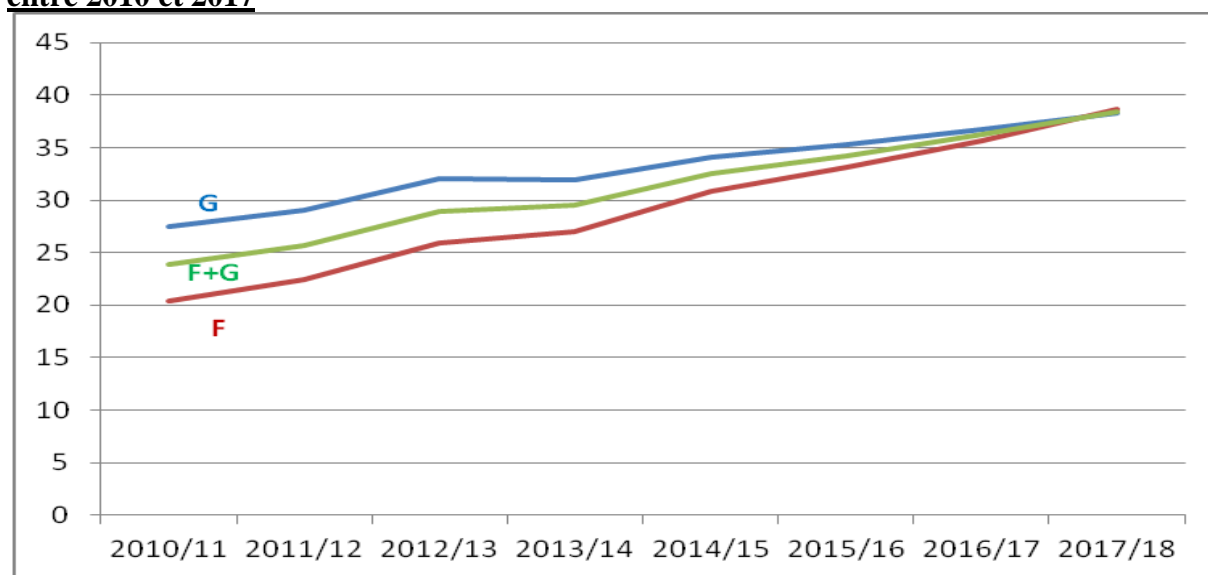


Tableau 3-20: Taux brut de scolarisation de l'ensemble post-primaire et secondaire

Sexe	2010/1	2011/1	2012/1	2013/1	2014/1	2015/1	2016/1	2017/1
	1	2	3	4	5	6	7	8
Masculin	27,5	29	32,1	31,9	34,1	35,3	36,7	38,3
Féminin	20,4	22,4	25,9	27,0	30,8	33,1	35,6	38,6
Total	23,9	25,7	28,9	29,5	32,5	34,2	36,2	38,4

Source : Annuaire statistiques MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

❖ Taux d'achèvement au post-primaire

Le taux d'achèvement (TACH) du post-primaire est de 40,6 % en 2017/2018, ce qui signifie que seulement 2 enfants sur 5 d'une génération donnée accèdent à la dernière année du post-primaire avec ou sans redoublement. Par rapport à l'année précédente, le TACH a enregistré une progression importante de 5,2 points. Selon le sexe, le TACH des filles est passé de 14,3% à 42,1% entre 2010/2011 et 2017/2018 soit une augmentation de 27,8 points et celui des garçons de 21,2% à 39,2% au cours de la même période soit une évolution de 18 points. L'indice de parité Filles/Garçons est atteint et enregistre des évolutions positives passant ainsi de 0,7 en 2010/2011, à 1 en 2016/2017 puis à 1,1 en 2017/2018. L'analyse comparée du taux brut d'admission et du taux d'achèvement montre qu'il existe un écart entre le nombre d'élèves qui

accèdent au post-primaire et ceux qui l'achèvent. L'écart de 17,4% en 2013/2014 s'est rétréci à 9,30% en 2017/2018.

Graphique 3-15: Taux brut d'achèvement au post-primaire entre 2010 et 2017

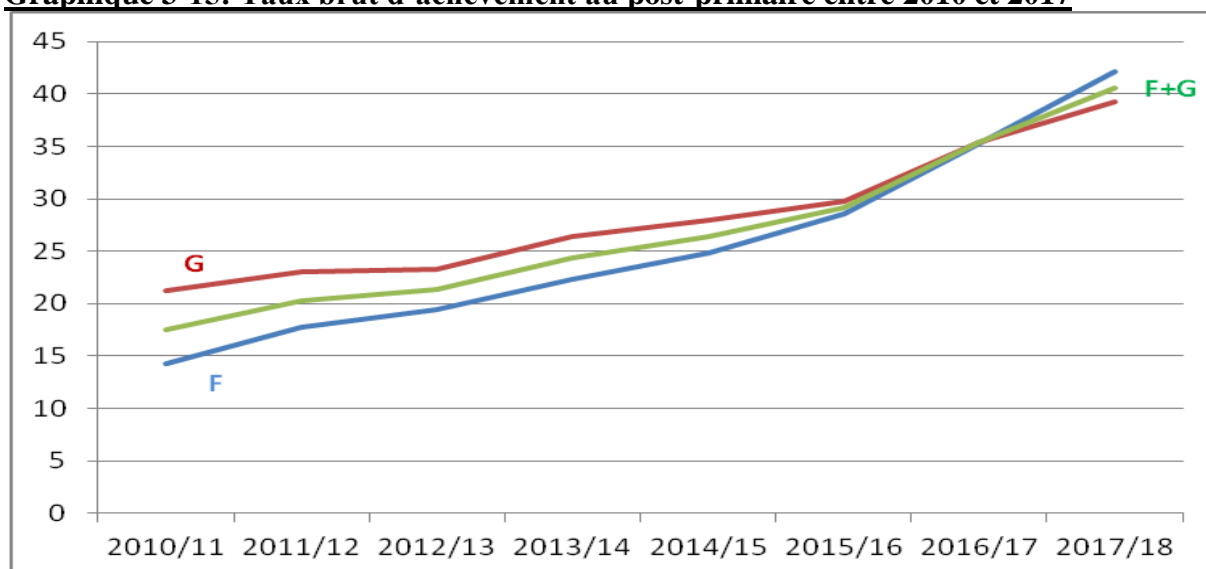


Tableau 3-21: Taux d'achèvement au post-primaire

Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
F	14,3	17,7	19,4	22,3	24,8	28,6	35,3	42,1
G	21,2	23	23,3	26,4	28,0	29,8	35,4	39,2
F+G	17,5	20,3	21,4	24,3	26,4	29,2	35,4	40,6

Source : Annuaire statistique MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

❖ Taux d'achèvement au secondaire

Le taux d'achèvement du secondaire est de 14,8% en 2017/2018 soit une hausse de 3,6 points par rapport à l'année précédente. Sur la période 2010/2011 à 2017/2018, le taux d'achèvement du secondaire est passé de 8,1% à 14,8%. Le taux d'achèvement des filles est de 11,9% contre 17,7% chez des garçons. L'indice de parité est passé de 0,6 en 2010/2011 à 0,7 en 2017/2018.

Graphique 3-16: Taux brut d'achèvement au secondaire entre 2010 et 2017

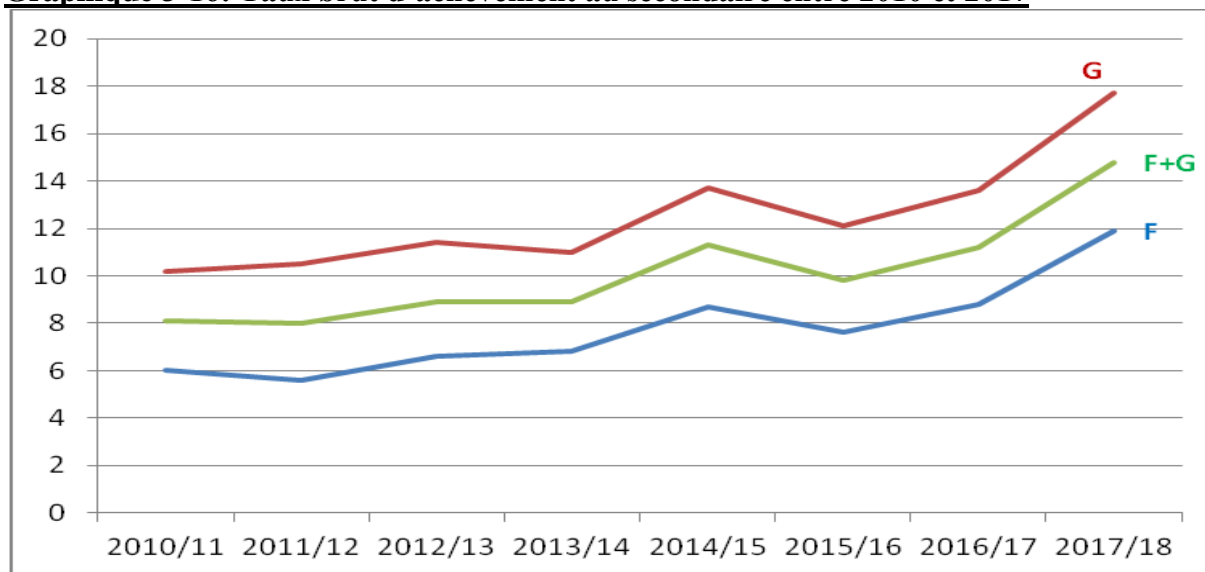


Tableau 3-22: Taux d'achèvement au secondaire

Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/2014	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
F	6,0	5,6	6,6	6,8	8,7	7,6	8,8	11,9
G	10,2	10,5	11,4	11,0	13,7	12,1	13,6	17,7
F+G	8,1	8,0	8,9	8,9	11,3	9,8	11,2	14,8

Source : Annuaire statistique MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

Infrastructures

❖ Ratio élève/classe

Au plan national, le ratio élève/classe au post-primaire a connu une baisse : il est passé de 68 en 2010/2011 à 59 en 2017/2018, tandis que celui du secondaire a légèrement baissé au cours de la période avec 43 élèves/classe. Quel que soit le cycle d'enseignement, le nombre d'élèves par classe est plus élevé au public qu'au privé. En effet, on dénombrait en moyenne 63 élèves par classe au public pour l'année 2017/2018, contre 53 élèves par classe au privé dans le post-primaire. Ces chiffres étaient de 47 élèves par classe au public contre 40 élèves par classe au privé pour le secondaire. Toutefois, l'indicateur a connu une baisse dans les deux cycles au niveau du public traduisant ainsi une amélioration.

Tableau 3-23: Ratio élèves/classe par statut selon le cycle d'enseignement

Cycle d'enseignement général	Statut	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Post-primaire	Public	80	80	78	79	72	67	64	63
	Privé	56	55	55	52	58	56	54	53
	Total	68	68	67	66	66	63	60	59
Secondaire	Public	51	50	53	48	46	48	47	47
	Privé	39	38	43	37	40	43	40	40
	Total	44	44	48	42	43	45	44	43

Source : Annuaires statistiques MESS de 2010/2011 à 2014/2015 et MENA de 2015/2016 à 2017/2018

3.4. Enseignement supérieur

3.4.1. Effectifs des étudiants et principaux indicateurs associés

❖ Nombre d'étudiants

En 2017/2018, l'effectif des étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur publics et privés est de 117 725. Les filles représentent 36,1% de cet effectif (Tableau 3-24). Sur la période 2010/2011 à 2017/2018, l'effectif des étudiants a connu une augmentation significative, passant de 60 998 en 2012/2013 à 117 725 en 2017/2018, soit une croissance moyenne de 9,8% par an. Au cours de la même période sur trois étudiants, deux étaient de sexe masculin. Toutefois, les données indiquent qu'avec un taux d'accroissement moyen annuel de 12,3%, l'effectif des filles évolue plus vite que celui des garçons (8,7%).

Selon le statut d'établissement (public-privé), on note que le nombre d'étudiants dans l'enseignement public a également augmenté dans le temps au cours de la période 2010/2011 à 2017/2018. De 47 604 étudiants inscrits en 2010/2011, cet effectif est passé à 91 645 en 2017/2018 soit une augmentation annuelle moyenne de 9,8%. En ce qui concerne le privé, le

rythme de croissance est plus soutenu. En effet, entre les années universitaires 2012/2013 et 2017/2018, l'effectif des étudiants a connu une augmentation annuelle moyenne de 10,0%.

❖ **Tableau 3-24: Évolution du nombre d'étudiants par sexe selon le statut de l'établissement**

Statut	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Public	M	33 660	38 173	41 301	44 685	44 150	49 248	56 914	60 293
	F	13 944	15 926	17 265	19 257	20 327	22 253	25 673	31 352
	T	47 604	54 099	58 566	63 942	64 477	71 501	82 587	91 645
Privé	M	7 452	8 289	8 901	10 529	11 282	14 012	13 080	14 950
	F	5 942	6 506	6 809	6 843	7 839	9 215	9 737	11 130
	T	13 394	14 795	15 710	17 372	19 121	23 227	22 817	26 080
Ensemble	M	41 112	46 462	50 202	55 214	55 432	63 260	69 994	75 243
	F	19 886	22 432	24 074	26 100	28 166	31 468	35 410	42 482
	T	60 998	68 894	74 276	81 314	83 598	94 728	105 404	117 725

Source : *Annuaire statistiques du MESRSI de 2010/2011 à 2017/2018*

❖ **Nombre d'étudiants dans les principales universités**

En 2017/2018, à l'exception des régions du Centre Sud, du Plateau central et du Sahel, huit régions disposent d'établissements d'enseignement supérieur public. En s'intéressant aux effectifs d'étudiants dans ces établissements, on constate que les universités Joseph Ki-Zerbo, Ouaga 2, Nazi Boni de Bobo-Dioulasso et Norbert Zongo de Koudougou regorgent à elles seules plus de 95% du nombre total d'étudiants des établissements publics. Selon la proportion, l'Université Joseph Ki-Zerbo occupe la première place en terme d'effectif soit 46% en 2017/2018. Elle est suivie par l'Université Norbert Zongo de Koudougou et l'Université Ouaga 2 avec respectivement 13,3% et 12,8%.

Sur la période 2010/2011 à 2017/2018, deux universités ont vu leur poids décroître sur le nombre d'étudiants du public, ce sont les universités Joseph Ki-Zerbo et Ouaga 2 qui ont vu leur poids passé respectivement de 53% à 46% et de 23% à 13%, tandis que l'université Norbert Zongo de Koudougou et celle de Bobo-Dioulasso ont enregistré des augmentations, passant respectivement de 17% à 23% et de 5% à 13%.

Tableau 3-25: Évolution du nombre d'étudiants dans les universités publiques

Etablissement	20 10/ 11	20 11/ 12	20 12/ 13	20 13/ 14	201 4/20 15	201 5/20 16	201 6/20 17	201 7/20 18
Université Joseph Ki-Zerbo (Ex-Université De Ouagadougou)	25 12 0	28 22 9	30 50 2	33 02 8	308 14	299 81	383 04	424 62
Institut Burkinabè Des Arts Et Métiers (IBAM)	72 6	13 45	41 0	73 2	731	694	790	841
Institut De Formation Ouverte Et A Distance (IFOAD)/UO1	0	0	0	0	0	0	19	17
Institut De Génie De L'environnement Et Du Développement Durable (IGEDD)	0	0	0	0	0	0	0	109
Institut Des Sciences Du Sport Et Du Développement Humain (ISSDH)/UO1	0	0	0	0	0	0	201	169
Institut Panafricain D'étude De Recherche Sur Les Media, Information Et La Communication (IPERMIC)	59	42	42	58	19	68	74	75
Institut Supérieur Des Sciences De La Population (ISSP)	58	68	97	99	73	86	63	77
UFR/Lettres Arts Et Communication (LAC)	64 97	69 55	76 91	69 55	702 3	733 4	803 7	145 01
UFR/Sciences De Sante (S D S)	23 23	27 99	31 05	30 54	345 0	426 2	465 6	621 0
Unité De Formation Et De Recherche En Sciences De La Vie Et De La Terre (UFR/SVT)	35 86	37 55	46 15	30 49	215 3	222 1	560 4	485 7
Unité De Formation Et De Recherche En Sciences Exactes Et Appliquées (UFR/SEA)	22 42	33 21	24 52	33 21	401 6	369 9	615 0	394 6
Unité De Formation Et De Recherche En Sciences Humaines (UFR/SH)	96 29	99 44	12 09 0	15 76 0	133 49	116 17	127 10	116 60
Université Norbert Zongo (EX UK)	81 07	93 10	97 01	11 48 3	126 70	154 03	165 71	209 63
Centre De Pédagogie Universitaire	0	0	11 7	66	108	97	0	84

Etablissement	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/2015	2015/2016	2016/2017	2017/2018
Ecole Normale Supérieure	21 19	24 78	26 03	28 48	426 4	500 3	594 8	694 3
Institut Universitaire De Technologie (IUT) (UNZ)	25 0	32 4	33 9	46 8	510	639	588	588
UFR/LSH (UK)	28 41	31 18	30 96	45 17	490 2	676 4	677 8	871 9
UFR/Sciences Et Technique (UFR-ST / UNZ)	0	0	0	0	118	232	645	198 8
UFR/SEG	28 97	33 90	35 46	35 84	276 8	266 8	261 2	264 1
Université Ouaga II	10 75 7	11 93 1	12 19 4	11 67 1	120 12	125 19	129 09	121 81
Classe Préparatoire D'entrée Dans Les Grandes Ecoles/UO2	0	0	0	0	0	0	0	60
Ecole Doctorale/ UO2	0	0	0	43	74	74	58	47
Institut De Formation Ouverte Et A Distance (IFOAD)/UO2	0	0	0	0	0	36	270	91
Institut Universitaire De Formation Initiale Et Continue (IUFIC)	0	0	0	0	180	180	195	171
UFR/ Sciences Economiques Et De Gestion (UFR/SEG)/UO2	50 09	51 00	48 83	47 63	546 3	568 1	570 6	618 4
UFR/SJP (UO2)	57 48	68 31	73 11	68 65	629 5	654 8	668 0	562 8
Université Nazi Boni (EX UPB)	24 72	31 98	45 54	55 44	629 5	107 26	113 51	117 64
Ecole Doctorale	0	0	0	83	54	60	45	49
Ecole Supérieure D'informatique (ESI)	20 6	24 2	25 0	19 6	251	282	356	263
Institut Des Sciences De La Nature Et De La Vie	75 2	10 32	0	0	0	0	0	0
Institut Du Développement Rural (IDR-UNB)	25 3	29 1	29 1	20 6	247	237	273	161

Etablissement	20 10/ 11	20 11/ 12	20 12/ 13	20 13/ 14	201 4/20 15	201 5/20 16	201 6/20 17	201 7/20 18
Institut Supérieur Des Sciences De La Sante (INSSA)	14 0	28 8	25 6	24 5	258	303	253	382
Institut Universitaire De Technologie(IUT)	75 3	84 7	11 71	10 15	974	950	115 5	143 8
U.P.B / Institut Des Sciences Exactes Et Appliquées	36 8	49 8	0	0	0	0	0	0
UFR / Science Et Technologie (UNB)	0	0	18 15	20 41	299 4	367 5	353 0	351 4
UFR/SH-LAM (Ex Institut Des Media)	0	0	0	0	0	0	17	664
Unité De Formation Et De Recherche En Sciences Juridiques Politiques Economiques Et De Gestion (UFR/	0	0	77 1	17 58	151 7	521 9	572 2	529 3
Institut Des Sciences (IDS)	97 4	97 6	10 21	12 77	170 6	175 3	210 5	229 1
Université De Ouahigouya	74	19 5	32 8	41 8	412	433	501	605
Ecole Supérieur Des Sciences Et Technologies (ESST)	0	0	0	0	0	0	0	49
Ecole Supérieure De C.M.E	0	0	11 9	11 0	104	95	101	92
Ecole Supérieure Des Sciences De La Sante	74	19 5	53	10 7	158	167	227	307
Ecole Supérieure Des Sciences Juridiques, Politiques Et Administratives (SJPA)	0	0	15 6	20 1	150	171	173	157
Université De Dédougou (UDDG)	0	10 2	59	31 4	237	264	419	495
Institut Des Sciences Appliquées Et Technologie	0	59	59	15 3	114	159	238	336
Institut Des Sciences De L 'Environnement Et Du Développement Rural	0	43	0	86	48	52	51	82
Institut Universitaire Professionnalise/Université De Dédougou	0	0	0	75	75	53	130	77
Ecole Nationale Supérieure D'ingénieurs De Fada (ENSIF)	10 0	15 8	20 7	20 7	331	422	427	570

Etablissement	20 10/ 11	20 11/ 12	20 12/ 13	20 13/ 14	201 4/20 15	201 5/20 16	201 6/20 17	201 7/20 18
Centre Universitaire Polytechnique De Gaoua (CUPG)	0	0	0	0	0	0	0	165
Centre Universitaire Polytechnique De Kaya (CUPK)	0	0	0	0	0	0	0	149
	47	54	58	63				
Total	60	09	56	94	644	715	825	916
	4	9	6	2	77	01	87	45

Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2010/2011 à 2017/2018

Sur la période 2010/2011 à 2017/2018, l'analyse des données désagrégées par sexe indique une prédominance de l'effectif des garçons sur celui des filles au public. En effet, les données révèlent que sur dix étudiants inscrits au public, seulement trois sont des femmes. Toutefois, cette disparité a connu une évolution dans le temps, tendant à se réduire sensiblement. En effet, le poids des étudiantes est passé de 29,3% en 2010/2011 à 34,2% en 2017/2018.

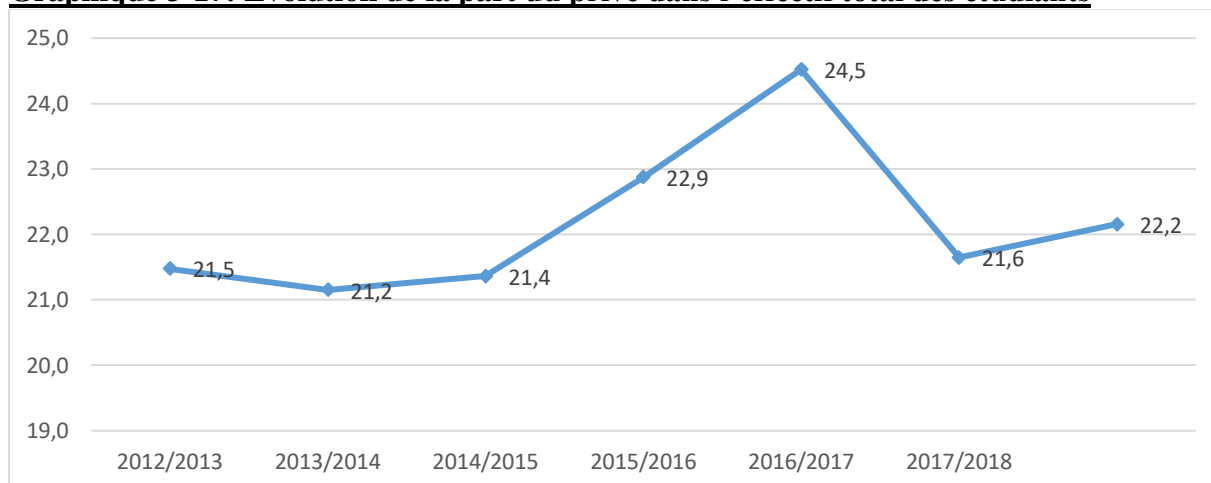
Tableau 3-26: Évolution du nombre d'étudiants du public selon le sexe

	Hommes	Femmes	Ensemble
2010/11	33 660	13 944	47 604
2011/12	38 173	15 926	54 099
2012/13	41 301	17 265	58 566
2013/14	44 685	19 257	63 942
2014/15	44 150	20 327	64 477
2015/16	49 248	22 253	71 501
2016/17	56 914	25 673	82 587
2017/18	60 293	31 352	91 645

Source : Annuaire statistiques du MESRSI de 2010/2011 à 2017/2018

En 2017/2018, l'effectif des étudiants du privé représente 26% de l'effectif total des étudiants. Si le public enregistre le plus grand effectif d'étudiants, l'analyse des données indique qu'**au** cours de la période universitaire 2010/2011 à 2017/2018, l'enseignement supérieur burkinabè a été marqué par le dynamisme du privé. En effet, au cours de ladite période, l'effectif des étudiants du privé a connu une croissance rapide avec une moyenne annuelle de 10,0%. Quant à la part du privé dans l'effectif total des étudiants, elle est restée quasi stationnaire avec une légère hausse constatée en 2016/2017.

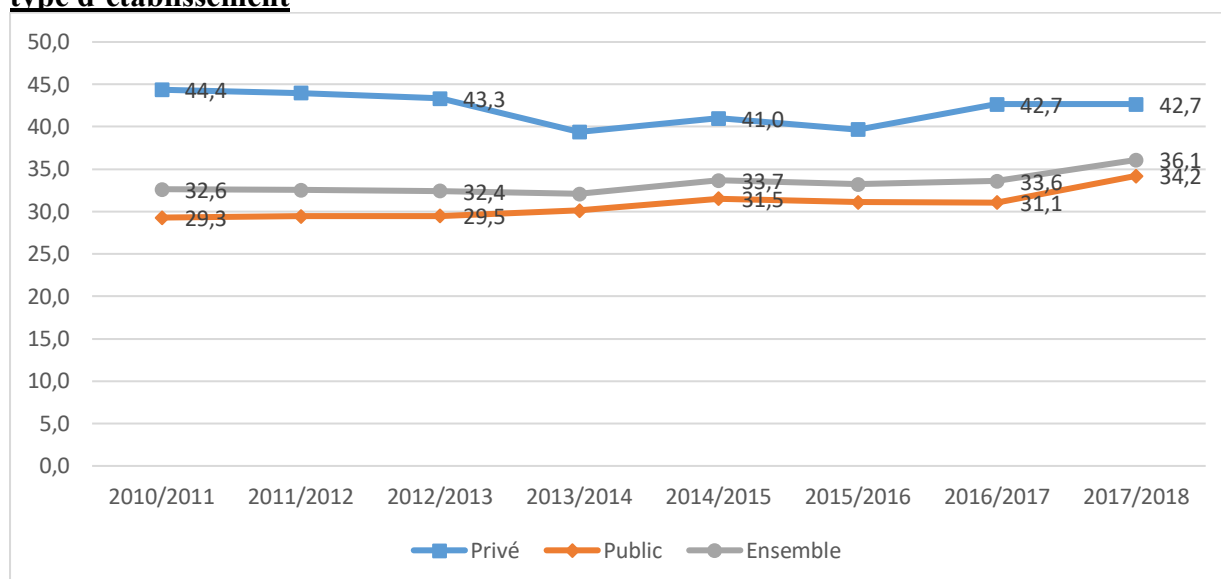
Graphique 3-17: Évolution de la part du privé dans l'effectif total des étudiants



Source : Annuaire statistique du MESRSI de 2010/2011 à 2017/2018

Au cours de la période de 2010/2011 à 2017/2018, la part des étudiantes dans l'effectif total des étudiants est restée quasi stationnaire dans l'ensemble du supérieur (Graphique 3-18). En considérant le statut des établissements, on constate que la part des étudiantes dans l'effectif total des étudiants du privé a connu une légère baisse dans le temps, passant de 44,4% en 2010/2011 à 42,7% en 2017/2018. Dans le même temps, au cours de la même période, la part des étudiantes dans l'effectif total des étudiants du public a connu une légère hausse en passant de 29,3% à 34,2% (Graphique 3-18).

Graphique 3-18: Évolution de la part des étudiantes dans l'effectif total des étudiants par type d'établissement



❖ Nombre d'étudiants pour 100 000 habitants

En 2017/2018, le nombre d'étudiants pour 100 000 habitants est de 600. Sur la période 2010/2011 à 2017/2018, ce nombre s'est accru considérablement. En effet, de 388 étudiants pour 100 000 habitants en 2010/2011, ce nombre est passé à 600 étudiants pour 100 000 habitants en 2017/2018, ce qui représente une augmentation moyenne annuelle de 6,4%. Cette croissance sur la période 2010/2011 à 2017/2018 s'explique par l'augmentation significative du nombre d'étudiants grâce aux politiques mises en place par l'Etat et ses partenaires (octroi de bourses, ouvertures d'universités publiques dans plusieurs régions, recrutement d'enseignants, etc.). Selon le sexe, l'évolution du nombre d'étudiants de sexe féminin pour 100 000 habitants est plus significative en ce sens qu'il est passé de 244 à 418 soit une augmentation moyenne annuelle de 8,0%. Quant à celui des hommes, il est passé de 542 à 794 (augmentation moyenne annuelle de 5,6%) dans la même période.

Tableau 3-27: Évolution du nombre d'étudiants pour 100 000 habitants selon le sexe

Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Masculin	542	593	620	661*	642*	710*	762*	794*
Féminin	244	267	277	291*	304*	330*	360*	418*
Total	388	424	443	469	468	513	554	600

* Nos calculs à partir des projections démographiques de l'INSD

Source : *Annuaire statistiques du MESRSI de 2010/2011 à 2017/2018*

3.4.2. Personnel d'encadrement et Infrastructures

❖ Nombre d'enseignants par sexe et par grade

Les enseignants du supérieur sont majoritairement de sexe masculin. Durant l'année universitaire 2017/2018 par exemple, les enseignants de sexe masculin constituaient 86% de l'ensemble des enseignants des quatre grades les plus élevés du corps enseignant. En s'intéressant à ces grades, on constate que le corps enseignant est constitué de professeurs titulaires à 15,6%, de maitres de conférences à 19,5%, de maitres assistants à 32,9% et enfin d'assistants à 32%. Au regard du tableau ci-dessous (Tableau 3-28), il ressort que les effectifs des enseignants ont connu une augmentation dans l'ensemble. Et c'est le corps des maitres de conférences qui connaît l'évolution la plus rapide avec une augmentation annuelle moyenne de 13,0% entre 2010/2011 et 2017/2018 suivi de celui des assistants (12,3%).

Tableau 3-28: Évolution du nombre d'enseignants par sexe et par grade

Grade	Sexe	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Professeur Titulaire	T	182	187	247	251	246	219	256	357
	M	166	173	224	229	224	200	237	323
	F	16	14	23	22	22	19	19	34
Maître de conférences	T	189	200	228	246	298	333	360	445
	M	174	179	205	222	272	304	323	396
	F	15	21	23	24	26	29	37	49
Maître assistant	T	443	406	364	450	439	428	584	752
	M	405	367	327	401	390	371	500	637
	F	38	39	37	49	49	57	84	115
Assistant	T	324	335	374	379	553	658	673	731
	M	283	294	329	331	474	565	625	615
	F	41	41	45	48	79	93	48	116

Source : *Annuaire statistiques du MESRSI de 2010/2011 à 2016/2017*

3.4.3. Infrastructures

❖ Nombre d'établissements

En 2017/2018, l'enseignement supérieur burkinabè compte 157 établissements aussi bien public que privé répartis dans dix régions. Le nombre d'établissements privés est supérieur à celui du public (70,7%). Sur la période 2010/2011 à 2017/2018, ce nombre est passé de 79 à 157 établissements. Sur cette même période, on note une prédominance des établissements privés. Par ailleurs, la part du privé est restée quasi constante sur ladite période (70,9% en 2010/2011 et 70,7% en 2017/2018).

Tableau 3-29: Évolution du nombre d'établissements selon le statut

Statut	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18
Public	23	25	28	31	34	34	36	46
Privé	56	57	59	82	90	86	110	111
Total	79	82	87	113	124	120	146	157

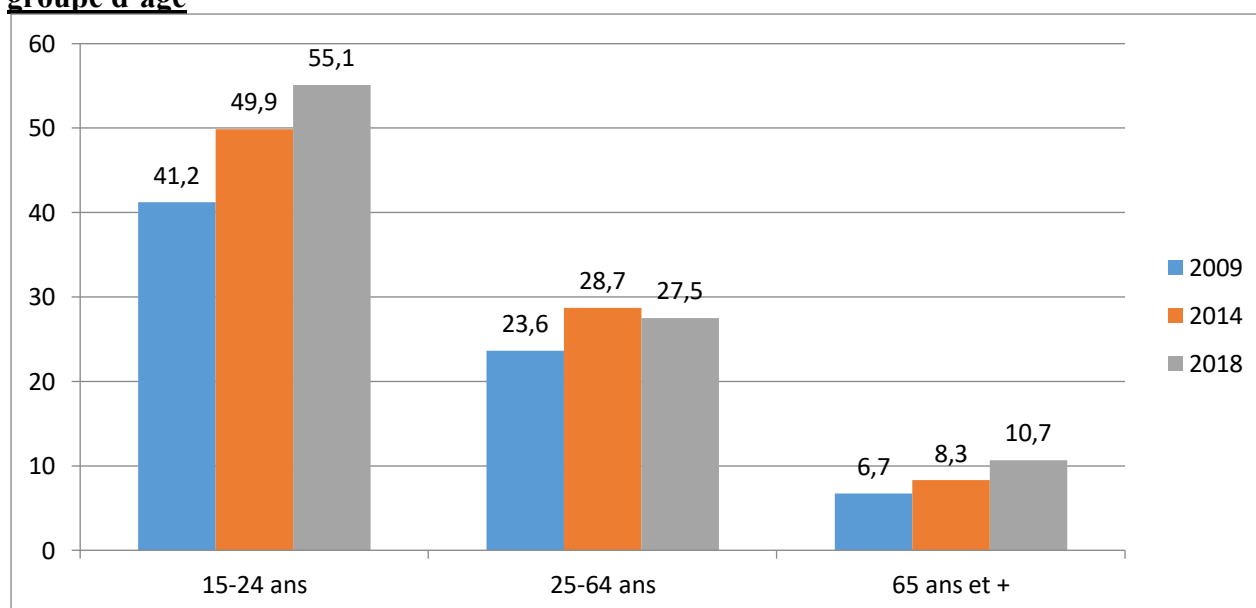
Source : Annales statistiques du MESRSI de 2010/2011 à 2017/2018

3.4.4. Alphabétisation

❖ Taux d'alphabétisation en 2009, 2014 et 2018 selon le groupe d'âge

Le taux d'alphabétisation, au regard de la Graphique ci-dessous, décroît avec l'âge des individus quel que soit l'année. Il est de 55,1% pour les personnes âgées de 15 à 24 ans et seulement 10,7% pour les individus âgés de 65 ans ou plus selon les résultats de l'Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) réalisée en 2018. Il est deux fois plus élevé pour le groupe d'âge 15 à 24 ans comparativement à celui du groupe d'âge de 25-64 ans et plus et cinq fois plus élevé par rapport au groupe d'âge de 65 ans et plus. Pour tous les groupes d'âge, le taux d'alphabétisation a augmenté entre 2009 et 2018. Cette croissance s'explique par le fait de l'augmentation de la scolarisation au fil des générations et de la forte contribution de l'enseignement formelle à l'alphabétisation de la population.

Graphique 3-19: Taux d'alphabétisation des individus en 2009 2014 et 2018 selon le groupe d'âge

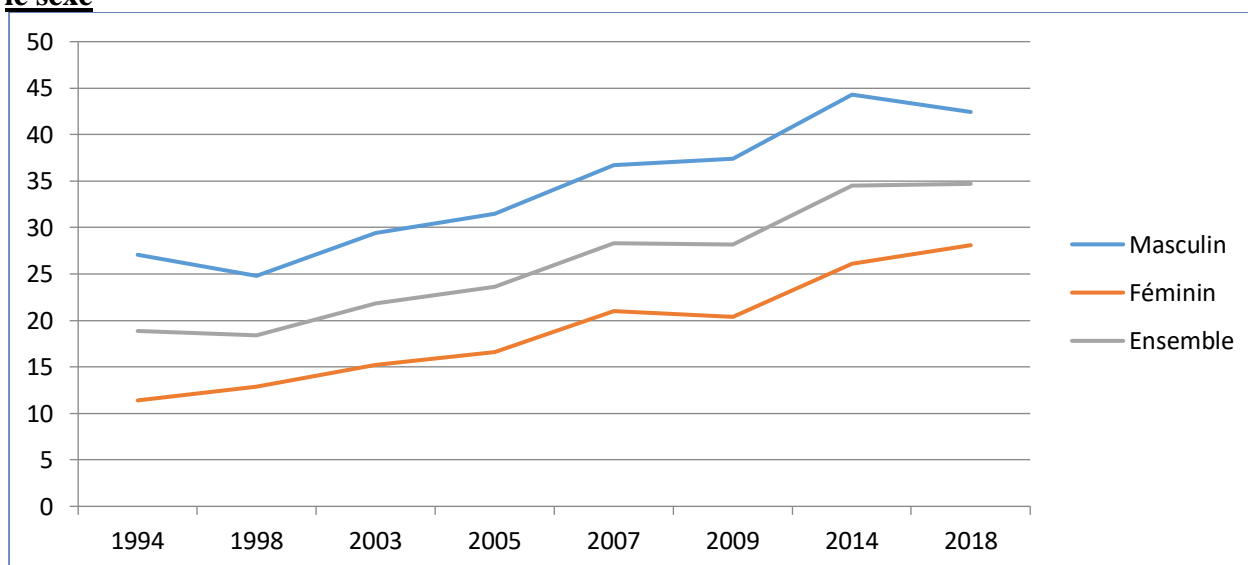


Source : EICVM 2009 EMC 2014, ERI-ESI 2018

❖ **Évolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2018 selon le sexe**

Au plan national, sur trois personnes de 15 ans et plus, seulement une personne sait lire et écrire. Le taux d’alphabétisation des adultes a augmenté en moyenne de 2,6% par an en 24 ans (entre 1994 et 2018). Il est passé de 18,9% en 1994 à 34,7% en 2018. Si cette tendance est maintenue, il faudrait attendre encore 42 années au Burkina Faso pour réaliser l’objectif de 100% d’adultes alphabétisés. Au cours de la période, le taux chez les hommes est plus élevé que chez les femmes. Toutefois, celui des femmes a connu une croissance plus rapide comparativement aux hommes (croissance annuelle moyenne de 4,3% contre 3,0% pour les hommes), ce qui pourrait s’expliquer par l’accent mis sur la scolarisation des filles et les campagnes d’alphabétisations orientées vers les femmes depuis les années 1990.

Graphique 3-20: Evolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le sexe



Source des données : EP 94 et 98, EBCVM 2003, QUIBB 2005, 2007, EICVM 2010, EMC 2014, ERI-ESI 2018

Tableau 3-30 Évolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus par sexe de 1994 à 2014

	1994	1998	2003	2005	2007	2009	2014	2018
Masculin	27,1	24,8	29,4	31,5	36,7	37,4	44,3	42,4
Féminin	11,4	12,9	15,2	16,6	21,0	20,4	26,1	28,1
Ensemble	18,9	18,4	21,8	23,6	28,3	28,2	34,5	34,7

Source: EP 94, 98; EBCVM 2003; QUIBB 2005, 2007; EICVM 2009; EMC 2014; SIGI 2016

❖ **Évolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus de 1994 à 2016 selon le milieu de résidence**

En 2018, le taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans et plus en milieu urbain est 2,6 fois plus élevé qu’en milieu rural. Le taux d’alphabétisation des adultes a augmenté en moyenne de 0,7% par an en 24 ans (entre 1994 et 2018) en milieu urbain en passant de 51,6% en 1994 à 61,2% en 2018. En milieu rural, la croissance est plus forte et atteint 3,0% par an. Dans ce milieu, il est passé de 11,8% en 1994 à 23,9% en 2018.

Graphique 3-21: Evolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le milieu de résidence

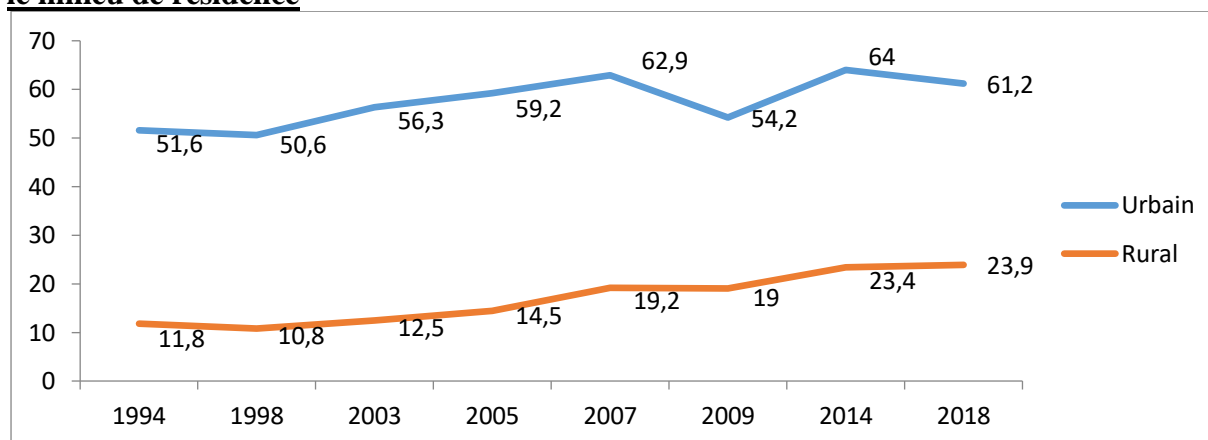


Tableau 3-31: Évolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus par milieu de résidence de 1994 à 2016

	1994	1998	2003	2005	2007	2009	2014	2018
Urbain	51,6	50,6	56,3	59,2	62,9	54,2	64,0	61,7
Rural	11,8	10,8	12,5	14,5	19,2	19,0	23,4	23,9
Ensemble	18,9	18,4	21,8	23,6	28,3	28,2	34,5	39,4

Source: EP 94, 98; EBCVM 2003; QUIBB 2005, 2007; EICVM 2009; EMC 2014; SIGI 2016

❖ **Évolution du taux d’alphabétisation des individus de 15 ans et plus en 2018 par région de résidence selon le sexe, le groupe d’âge et le milieu de résidence**

L'analyse du taux d’alphabétisation des personnes de 15 ans et plus suivant les régions montre que trois régions ont des taux supérieurs a la moyenne nationale. Il s'agit de la région du Centre avec un taux de 63,9%, la région des Hauts bassin avec 37,8% et la région du Sahel avec 36,9%. L'est a le plus faible taux avec 22,7% de personnes de 15 ans plus alphabétisées. L'analyse par région de résidence selon le sexe révèle des proportions de personnes alphabétisées faible chez

les femmes dans les régions de la Boucle du Mouhoun, des Cascades, du Centre-Est de l'Est et du Nord. Dans ces régions moins de 20% de femmes sont alphabétisées. Selon le milieu de résidence, on note des taux faibles en milieu rural dans les régions des Cascades, de l'Est et des Hauts bassins. La proportion de personnes alphabétisées dans ce milieu et ces régions est inférieure à 20%.

Graphique 3-22: Evolution du taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus selon le milieu de résidence

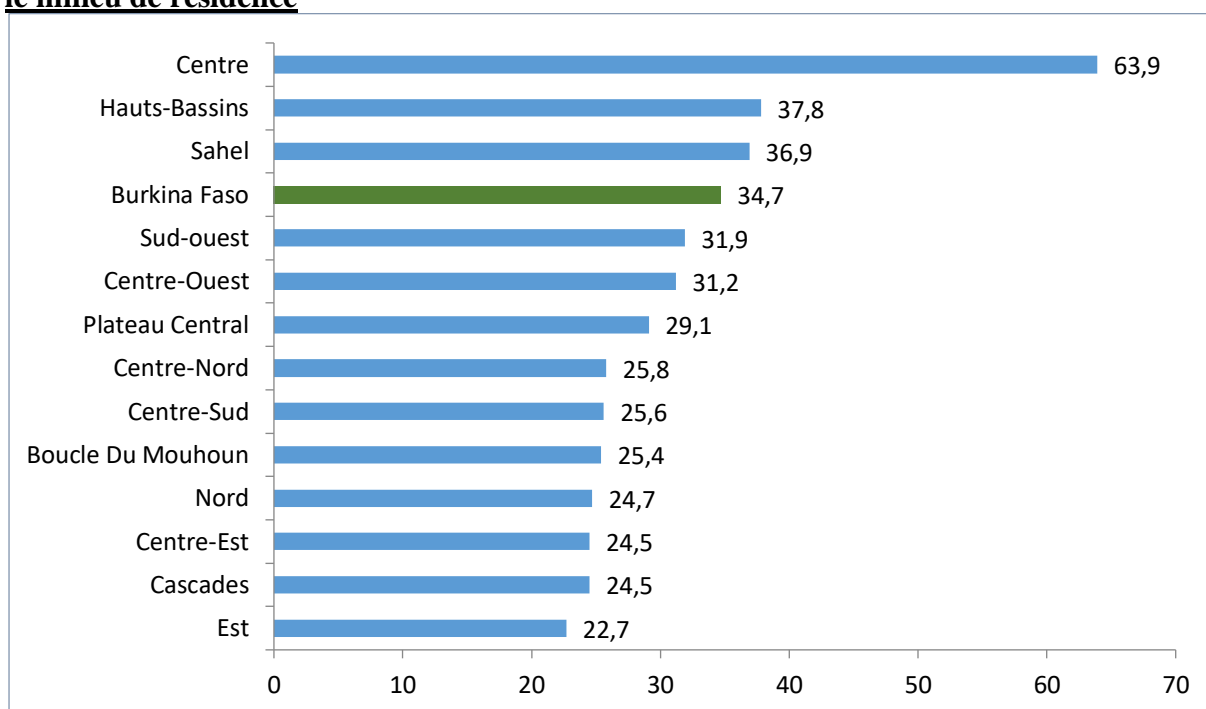


Tableau 3-32: Taux d'alphabétisation des individus de 15 ans et plus par région de résidence en 2018 selon le sexe, le groupe d'âge et le milieu de résidence

Région	Hom me	Fem me	15-24 ans	25-64 ans	65 ans et +	Urbai n	Ru ral	Tot al
Boucle Du Mouhoun	32,2	19,0	48,6	15,8	5,2	52,5	22, 5	25,4
Cascades	31,1	18,4	40,4	17,9	9,8	55,7	16, 0	24,5
Centre	71,6	56,7	80,2	58,1	28,1	66,7	43, 1	63,9
Centre-Est	34,7	17,6	49,6	16,3	4,0	36,4	21, 7	24,5
Centre-Nord	30,3	22,1	43,1	19,1	15,3	51,9	23, 1	25,8
Centre-Ouest	41,9	23,3	61,4	21,0	5,8	58,5	26, 1	31,2
Centre-Sud	32,4	20,3	57,1	13,6	3,0	48,0	22, 6	25,6
Est	28,0	18,1	36,1	17,2	1,8	58,9	19, 8	22,7
Hauts-Bassins	43,5	32,6	54,8	31,5	17,6	62,4	19, 3	37,8
Nord	32,2	18,6	47,5	16,6	6,6	47,5	21, 1	24,7
Plateau Central	36,4	23,1	58,1	18,8	5,8	56,7	26, 5	29,1
Sahel	46,2	27,7	51,1	33,0	8,8	58,1	35, 3	36,9
Sud-ouest	40,7	24,2	47,9	27,2	18,8	47,3	29, 7	31,9
Burkina Faso	42,4	28,1	55,1	27,5	10,7	61,2	23, 9	34,7

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD

CHAPITRE 4. : ACTIVITES ECONOMIQUES ET AVOIRS DES MENAGES

Ce chapitre présente une vue d'ensemble des activités économiques exercées par les ménages burkinabè, ainsi que les biens durables dont ils disposent. Ces activités sont traditionnellement regroupées en trois secteurs d'activités que sont : le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire. L'évaluation du poids de ces secteurs d'activité dans l'économie permet de caractériser le niveau d'avancement de l'économie nationale. En outre, une évaluation de la possession des biens durables constitue également un instrument d'appréciation des conditions de vie des ménages.

DEFINITION DES CONCEPTS

Avoirs du ménage : (ou biens possédés par le ménage) constituent une partie de leur patrimoine et concernent ici la possession d'un logement, de terres, d'un moyen de locomotion, de bétail, et autres équipements.

Les secteurs d'activités

Primaire : Agriculture, élevage, chasse, pêche, sylviculture.

Secondaire : Industrie manufacturière, industrie extractive, électricité, eau, gaz, bâtiment et travaux publics.

Tertiaire : commerce, transport, communication, banque, assurance, autres services et administration.

4.1. SECTEURS D'ACTIVITE DE LA POPULATION ACTIVE

La population active d'une économie est composée de la population active occupée, c'est-à-dire celle qui exerce une activité économique à une période donnée, et la population active au chômage, c'est-à-dire celle qui ne travaille pas à cette même période mais est à la recherche d'un emploi. Au cours du deuxième trimestre 2018, le taux d'activité au Burkina Faso est estimé à 45,0% de la population en âge de travailler selon l'Enquête Régional Intégrée sur l'Emploi sur le Secteur Informel (ERI-ESI-2018). En se restreignant à la main d'œuvre et à la main d'œuvre potentielle, le taux d'activité atteint les 76,0% et le taux de chômage au sens du BIT s'établit à 3,7%. Par la suite le taux d'activité analysée est celui basé sur la main d'œuvre et la main d'œuvre potentielle.

Selon les résultats de l'EMC 2018, les actifs occupés se retrouvent majoritairement dans le secteur primaire (60,2%) qui est suivi du tertiaire (28,1%) et enfin le secteur secondaire emploie 11,7% des actifs occupés. Cette répartition des actifs occupés selon le secteur change selon que l'on se trouve en milieu urbain ou dans les zones rurales. En milieu rural, 80% des actifs occupés travaillent dans le secteur primaire (agriculture, élevage, pêche, etc.) alors qu'en milieu urbain c'est seulement 22,2% des actifs qui travaillent dans ce secteur. Les trois-cinquièmes (61,3%) des actifs du milieu urbain travaillent dans le secteur tertiaire.

Les régions du Centre (55,1%), du Nord (34,8%) et du Centre-Est et le Centre-nord (35,5%) abritent le grand nombre d'actifs dans le secteur tertiaire tandis que celles des Cascades (67,5%), de l'Est (63,2%), les Hauts Bassins (73,0%), le Centre-ouest (73,0%), le Sud-ouest (73,0%), le Plateau Central (68,0%) et le Centre-sud (61,0%) concentrent le plus d'actifs du secteur primaire. Les régions du Sahel (27,8%), du Centre-nord (22,3%) et du Nord (36,2%) ont les proportions les plus élevées des actifs qui travaillent dans le secteur secondaire,

Sur la période 2009-2018, on constate une différence significative liée aux nouveaux concepts de l'emploi et à la période de la collecte (saison pluvieuse pour l'EICVM et saison sèche pour l'EMC) et l'effet de la saison sur les indicateurs de l'emploi. Les différentes enquêtes n'ayant pas été réalisées à la même période de l'année. En 2009-2010 le secteur primaire occupe le plus des actifs avec 81,2% suivi du tertiaire (14,0%) et du secondaire (4,8%) par contre selon les résultats de l'EMC 2014, c'est le secteur tertiaire qui vient en tête avec 39,0% des actifs occupés suivi du secondaire 31,1% et enfin le secteur primaire vient avec 29,9%. En 2018, on observe aussi un changement significatif des proportions qui ne sont pas dus à des changements structurels mais plutôt conjoncturels.

Tableau 4,1 : Répartition (%) des actifs occupés par secteur d'activité

	2009-2010			2014			2018		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Secondaire	Tertiaire
National	81,2	4,8	14,0	29,9	31,1	39,0	60,2	11,7	28,1
Urbain	31,0	15,3	53,7	6,9	21,6	71,5	22,2	16,5	61,3
Rural	94,8	2,0	3,2	37,9	34,5	27,6	80,5	9,2	10,3
Boucle du Mouhoun	92,5	2,9	4,6	32,3	32,2	35,5	84,2	4,7	11,1
Cascades	86,9	4,6	8,5	52,8	24,3	22,9	67,5	7,8	24,7
Centre	19,9	17,5	62,6	5,6	18,7	75,7	32,5	12,4	55,1
Centre-Est	88,3	3,5	8,2	28,3	26,0	45,7	53,8	10,6	35,6
Centre-Nord	95,7	0,8	3,5	24,8	52,1	23,0	42,7	22,3	35,1
Centre-Ouest	91,6	2,6	5,8	35,5	27,7	36,8	73,0	9,5	28,3

Centre-Sud	94,1	1,0	4,9	32,4	21,4	46,2	61,0	9,5	29,5
Est	88,6	4,2	7,2	50,6	21,1	28,3	63,2	13,1	23,7
Hauts-Bassins	69,2	6,7	24,1	28,8	24,7	46,5	73,0	4,6	22,4
Nord	94,8	1,5	3,7	37,5	45,4	17,2	29,1	36,2	34,8
Plateau-Central	90,9	2,1	7,0	33,5	32,8	33,7	68,0	8,8	23,2
Sahel	94,2	2,3	3,5	35,4	46,5	18,0	44,5	27,8	27,8
Sud-Ouest	87,6	6,6	5,8	31,9	51,4	16,7	73,0	9,3	17,7

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et Mini-EMC 2018

4.2. AVOIRS DES MENAGES

Dans cette section, nous analysons les avoirs des ménages se rapportant aux biens qu'ils possèdent tels que les voitures, les logements, les terres, les mobylettes, les radios et autres qui constituent également des indicateurs de bien-être.

4.2.1. Possession de logements

Selon les résultats de l'enquête SIGI réalisée en 2016, sur l'ensemble du territoire, huit ménages sur dix sont propriétaires de leur logement, dont six n'ont pas de titre de propriété (14,8% avec titre de propriété et 63,5% sans titre de propriété). Le pourcentage des ménages locataires et ceux logés gratuitement restent faible. Sur 10 ménages, un seul est locataire de son logement (10,1%) et un seul est logé gratuitement (10,5%). En 2018, le taux de possession de logement par les ménages était de 85,0%. Cette proportion est de 69% en milieu urbain et de 91% en milieu rural.

Environ six ménages urbains sur dix sont propriétaires de leur logement. Toutefois, seul deux ménages urbains propriétaires sur trois possèdent un titre de propriété (37,1% et 21,5% respectivement avec et sans titre de propriété). Il faut également retenir que 3 ménages sur 10 sont locataires de leur logement (29,7%). En milieu rural, sur dix ménages, neuf sont propriétaires de leur logement, parmi lesquels un seul possède un titre de propriété (6,8% et 78,6% respectivement avec et sans titre de propriété). La vie en location est quasi-inexistante dans ce milieu (3,1%).

C'est dans la région du centre que l'on retrouve la plus grande proportion de ménages possédant un titre de propriété de leur logement (37,1%). C'est également dans cette région que la proportion des ménages locataires est la plus élevée (21,4%). Cette situation contraste avec celle de la région du Nord. Dans cette région, la proportion de ménages possédant un titre de

propriété de leur logement est très faible (3,3%). En matière de nomadisme ou logement temporaire, la région de l'Est est la seconde en (1,7%) après la région du Sahel (1,8%).

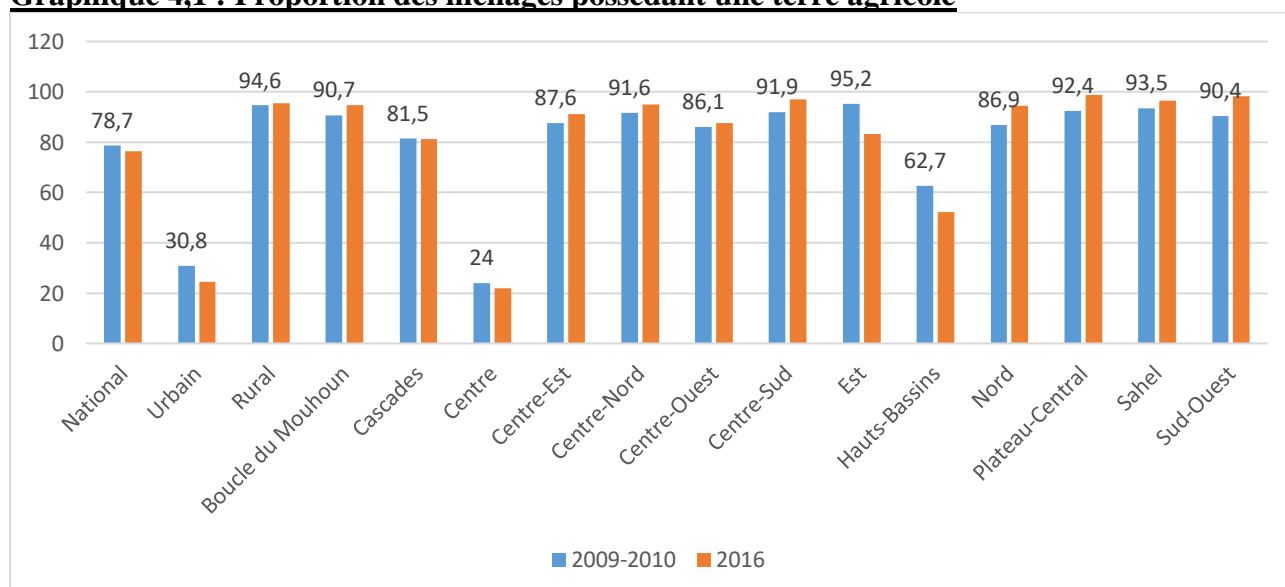
Entre 2014 et 2016, la situation s'est un peu dégradée. En effet, la proportion des locataires s'est accrue (10,1% en 2016 contre 8,7% en 2014). On constate également une baisse de la proportion des propriétaires avec titre (63,5% en 2016 contre 67,0%). Dans toutes les régions à l'exception des Hauts-Bassins (24,2%), des Hauts-Bassins (19,4%), du Centre-Ouest (24,0%), du Sahel (12,5%) et du Plateau-Central (5,8%) qui ont connu une hausse significative, les autres régions ont vu une baisse de leur proportion.

4.2.2. Possession de terres agricoles

En 2016, selon les résultats de l'Enquête SIGI, 76,4% des ménages burkinabè ont déclaré posséder une terre agricole. On observe une légère hausse en milieu rural par rapport à 2009-2010. Les régions du Centre (21,9%) et des Hauts-Bassins (52,2%) qui abritent les deux principales villes concentrent peu de ménages possédant une terre agricole. Par contre, les régions du Plateau-Central (98,7%), du Sud-Ouest (98,3%) et du Sahel (96,6%) sont les régions où il y a plus de ménages possédant des terres agricoles.

Nous constatons une baisse des ménages possédant des terres entre 2016 et 2009-2010. En effet, 76,4% des ménages enquêtés ont déclaré posséder des terres agricoles contre 78,7%. Cette baisse est observée en milieu urbain (24,5% contre 30,8%) par contre on constate que dans toutes les régions, il y a une augmentation des proportions des ménages possédant une terre agricole.

Graphique 4,1 : Proportion des ménages possédant une terre agricole



Source : INSD, EICVM 2009-2010, SIGI 2016

4.2.3. Possession d'un moyen de locomotion

La bicyclette reste le moyen de locomotion le plus posséd  par les m nages burkinab  selon les r sultats de l'enqu te SIGI de 2016, Sur dix m nages, plus de huit en poss dent. En effet, 84,7% des m nages enqu t s en 2016 affirment disposer d'une bicyclette fonctionnelle, les propri taires de mobylette (56,9%) suivent en seconde position. En 2016 la possession de voiture a connu une l g re augmentation soit un gain de 1,4% par rapport   2014.

En 2018, la proportion des m nages poss dant une bicyclette fonctionnelle est de 79% au niveau national. La motocyclette est poss d e par 61% des m nages et la voiture seulement 4%. Si la bicyclette et la motocyclette sont tr s r pandues aussi en milieu urbain que dans les zones rurales, la voiture quant   elle n'est pr sente dans les m nages urbains. En effet, la proportion des m nages urbains poss dant ces biens est de 62% pour la bicyclette, 78% pour la motocyclette et 13% pour la voiture. Pour les m nages ruraux les m mes proportions sont respectivement de 85%, 54% et moins de 1%.

On observe de l g res in galit s entre les r gions dans la possession des bicyclettes, et de fortes in galit s entre elles dans les possessions de mobylettes et de voitures. Les r gions du Centre et des Cascades s'illustrent avec les forts taux de possession de mobylettes (85,8% et 70,0% respectivement), pendant que le Centre-Est occupe la derni re place (31,8%), La voiture reste un bien de luxe pour les m nages burkinab .

Entre 2010   2016, la possession de bicyclette a connu une  volution en dent de scie (84,3% en 2010, 78,1% en 2014 et 84,7% en 2016).

Tableau 4,2 : Proportion (%) des m nages poss dant un moyen de locomotion

	2010			2014			2016			2018		
	Bicycl ette	Motocy clette	Voit ure	Bicycl ette	Motocy clette	Voit ure	Bicycl ette	Motocy clette	Voit ure	Bicycl ette	Motocy clette	Voit ure
National	84,3	34,5	1,9	78,1	46,0	3,2	84,7	56,9	4,6	78,8	61,2	4,2
Urbain	73,5	54,5	6,7	62,4	65,6	10,2	73,3	80,1	14,4	62,4	78,8	13,3
Rural	87,8	24,8	0,3	84,3	38,3	0,5	88,9	48,4	1,1	85,4	54,2	0,6
Boucle du Mouhoun	91,3	32,8	0,8	89,0	44,3	0,3	93,4	57,2	-	88,6	65,8	3,1
Cascades	87,3	51,4	0,8	74,8	52,3	1,6	78,5	70,0	-	80,5	73,1	2,3
Centre	79,0	56,5	9,6	62,9	69,3	13,0	78,8	85,8	-	62,6	87,1	20,4
Centre-Est	88,0	22,0	0,7	88,5	33,5	0,7	93,3	31,8	-	82,8	45,1	3,2
Centre-Nord	89,8	30,9	0,4	79,3	37,6	0,9	90,9	55,5	-	92,3	47,3	0,6

Centre-Ouest	92,7	31,9	0,5	87,2	40,0	1,2	93,6	56,8	-	81,4	67,3	1,8
Centre-Sud	90,1	79,0	0,6	89,3	33,4	0,6	96,0	49,3	-	91,6	53,3	0,4
Est	87,8	26,9	0,8	86,3	32,5	0,6	81,6	34,9	-	85,2	46,4	0,1
Hauts-Bassins	77,2	45,1	1,9	74,9	55,5	3,9	75,4	68,5	-	79,9	58,8	0,5
Nord	87,8	36,9	0,6	85,4	52,9	0,5	90,4	57,9	-	86,6	63,0	0,4
Plateau-Central	90,1	39,5	0,1	89,4	50,8	0,4	93,5	51,2	-	91,8	68,6	0,3
Sahel	60,7	18,6	0,6	61,0	31,0	0,1	63,3	35,2	-	44,4	43,6	-
Sud-Ouest	86,3	13,4	0,1	68,1	22,7	0,8	84,0	39,9	-	86,3	50,1	0,2

Source : INSD, EDS 2010, EMC 2014, SIGI 2016 et Mini-EMC 2018

4.2.4. Possession d'outils d'information

Selon les résultats de l'Enquête Multisectorielle Continue réalisée en 2014 par l'INSD, la radio reste l'outil d'information le plus répandu au niveau national (43,2%) soit plus de quatre ménages sur dix, même la télévision connaît une progression significative parmi les canaux d'information avec plus du quart des ménages enquêtés qui ont déclaré en disposer. Hormis la région du Centre-Nord qui a le plus faible taux de possession de radio (37,8%), plus du quart des ménages des autres régions possède cet outil.

Quant à la télévision, elle occupe la deuxième place avec un taux de possession de 21,4% au niveau national. Contrairement à la radio dont les taux de possession sont pratiquement les mêmes en milieu urbain et rural, la télévision est essentiellement l'apanage des ménages urbains avec un taux de possession de 55,8% comparativement à celui des ménages ruraux (7,8%).

Au niveau régional, les ménages du Centre occupent la tête avec 56,1% qui disposent d'un poste téléviseur, suivis des ménages de la région des Hauts Bassins (37,6%), Par contre dans les régions du Centre-Sud et du Sahel, le taux de possession de postes téléviseurs reste faible avec respectivement 5,0% et 5,2%. La possession de lecteur CD/DVD demeure également faible (12,4%) au niveau national et concentrée essentiellement en milieu urbain 31,0% contre 5,0% en milieu rural.

Nous observons qu'entre 2009-2010 et 2014, la possession des outils d'information (radio, télévision et CD/DVD) connaît une progression au niveau national, selon le milieu de résidence et dans presque toutes les régions. En effet, il y a plus de ménages qui possèdent une radio (43,2% en 2014 contre 42,9% en 2009-2010). La possession de postes téléviseurs s'est

beaucoup accrue sur la même période (21,4% en 2014 contre 15,3% en 2009-2010). La même tendance est observée pour les lecteurs CD/DVD (12,4% en 2014 contre 9,1% en 2009-2010).

Le taux de possession de la radio par les ménages en 2018 est de 48%, le téléviseur est à 26% et le magnétoscope/CD/DVD est de seulement 7%. Si les taux de possession de la radio sont comparables entre les ménages urbains et les ruraux (52% et 47% respectivement), le téléviseur et le lecteur CD/DVD sont l'apanage des ménages urbains. Si 64% des ménages urbains ont des poste téléviseur dans leur maison, en milieu rural c'est seulement 10% dans des ménages qui sont dans cette situation. Pour le magnétoscope/CD/DVD les proportions sont respectivement de 19% et 3%.

Tableau 4,3 : Proportion (%) des ménages possédant un outil d'information

	2009-2010			2014			2018		
	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD	Radio	Télévision	Lecteur CD/DVD
National	42,9	15,3	9,1	43,2	21,4	12,4	47,9	26,0	7,5
Urbain	46,6	41,2	24,9	47,5	55,8	31,0	51,5	64,0	19,2
Rural	41,4	5,4	3,0	41,5	7,8	5,0	46,5	10,1	2,8
Boucle du Mouhoun	44,0	12,1	5,8	45,8	18,6	8,7	48,1	32,0	8,8
Cascades	33,8	17,3	9,9	44,3	24,4	16,4	62,2	30,5	6,9
Centre	48,3	41,5	24,4	46,6	56,1	29,3	62,9	70,0	23,8
Centre-Est	33,2	8,0	5,1	43,1	8,7	5,7	26,5	12,2	0,8
Centre-Nord	43,2	4,7	3,1	37,8	8,0	6,3	50,6	11,9	4,8
Centre-Ouest	45,2	8,7	5,2	42,1	10,1	5,3	50,6	17,1	4,6
Centre-Sud	44,1	5,5	2,8	48,5	5,0	4,3	53,9	19,1	7,4
Est	42,7	6,9	4,2	43,4	4,9	4,2	42,8	5,6	2,3
Hauts-Bassins	44,5	23,3	13,7	51,9	37,2	22,8	48,4	26,3	3,6
Nord	40,3	6,8	4,7	45,1	13,3	7,4	46,0	26,0	5,1
Plateau-Central	51,3	8,1	4,6	43,4	5,8	7,8	38,9	9,3	3,1
Sahel	37,2	4,0	3,0	26,4	5,2	2,8	26,1	1,8	0,2
Sud-Ouest	38,2	9,8	7,4	32,2	8,7	6,0	50,2	10,8	5,5

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et Mini-EMC 2018

4.2.5. Possession d'autres biens d'équipement

Selon les résultats de l'EMC réalisée en 2014, la possession d'autres biens d'équipement tels les frigidaires (5,1%), les cuisinières modernes (14,2%) et les fers à repasser (4,0%) des ménages a connu une légère augmentation. Cette tendance s'observe plus en milieu urbain ou

les ménages possèdent de plus en plus de biens d'équipements. La région du Centre (50,9%) est celle qui s'illustre la plus dans la possession des cuisinières modernes. Par contre, dans la région du Sahel nous observons une baisse de la proportion des ménages qui possèdent les autres biens durables. Les régions du Plateau-Central (0,5%), du Sahel (0,6%) et de la Boucle du Mouhoun (1,0%) abritent les ménages possédant le moins de frigidaires et celles du Centre (24,2%) et des Hauts-Bassins (5,8%) constituent les régions où il y a le plus de ménages possédant de frigidaires. Les cuisinières modernes sont plus possédées par les ménages résidents dans les régions du Centre (50,9%), des Hauts-Bassins (18,2%) et des Cascades (8,9%).

Entre 2009-2010 et 2014, on constate une légère hausse de la possession des biens d'équipements par les ménages burkinabè exceptés les fers à repasser. En effet, les ménages possédant les frigidaires (3,6% en 2009-2010 contre 5,1% en 2014), les cuisinières modernes (8,2% en 2009-2010 contre 14,2% en 2014).

Même en 2018, le taux de possession des biens d'équipement reste faible. Seulement 4% des ménages ont soit un réfrigérateur ou un congélateur, 16 ont une cuisinière moderne (à gaz ou électrique) et 3% dispose d'un fer à repasser. Ces niveaux de taux sont essentiellement dus aux ménages urbains car en zone rurale, les taux de possession de ces équipements ne dépassent guère les 2%.

Tableau 4,4 : Proportion (%) des ménages possédant d'autres biens d'équipement

	2009-2010			2014			2018		
	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser	Frigidaire	Cuisinière moderne	Fer à repasser
National	3,6	8,2	6,1	5,9	14,2	5,2	4,4	16,4	2,7
Urbain	11,0	25,1	12,9	19,7	44,4	12,0	14,3	51,9	7,6
Rural	0,8	1,7	3,5	0,4	2,3	2,6	0,4	2,4	0,8
Boucle du Mouhoun	1,1	2,3	6,0	1,0	2,7	3,7	2,0	10,1	1,3
Cascades	3,1	5,3	5,9	3,0	8,9	6,6	0,9	4,0	2,5
Centre	11,6	26,6	13,3	24,2	50,9	11,4	20,2	74,1	10,2
Centre-Est	3,1	3,9	4,2	1,5	4,2	4,7	2,0	7,5	0,6
Centre-Nord	0,7	1,9	1,6	1,2	5,4	2,2	1,6	8,0	1,3
Centre-Ouest	2,1	5,0	4,6	1,4	7,1	3,8	5,2	3,6	1,0
Centre-Sud	0,8	3,7	5,0	1,6	3,5	1,8	1,9	8,6	4,8
Est	1,5	3,1	3,3	1,3	3,1	1,8	0,8	2,5	0,2
Hauts-Bassins	3,4	11,1	6,4	5,8	18,2	7,0	1,7	1,6	0,5
Nord	1,5	4,1	4,8	1,2	5,1	2,5	1,7	11,5	2,9
Plateau-Central	2,7	4,8	3,8	0,5	3,1	2,6	0,4	2,4	0,3

Sahel	1,6	1,9	3,3	0,6	0,7	2,4	0,3	0,4	0,7
Sud-Ouest	1,8	5,2	6,8	1,9	6,3	5,9	0,4	3,5	1,7

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et Mini-EMC 2018

Au terme de notre analyse, nous retenons que le secteur primaire reste le principal pourvoyeur d'emplois, ce qui montre un état embryonnaire de l'économie. Les activités agricoles et de l'élevage constituent les activités dominatrices de ce secteur. Quant aux avoirs des ménages, les moyens de locomotion tels que les voitures demeurent un luxe pour eux, et les mobylettes et bicyclettes sont de plus en plus accessibles. Les biens comme les cuisinières modernes, les frigidaires et les fers à repasser restent très peu possédés par les ménages burkinabè.

Définitions des concepts

Population en âge de travailler : population âgée de 15 ans ou plus.

Emploi : est considérée en situation d'emploi (ou actif occupé) une personne en âge de travailler qui au cours d'une semaine de référence ou des sept (07) derniers jours s'est engagée ne serait-ce qu'une heure dans une activité visant à produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit.

Chômage (au sens du BIT) : est considérée en situation de chômage (ou actif non occupé) au sens du BIT, une personne en âge de travailler (15 ans ou plus) qui répond simultanément à trois conditions :

- i. être sans emploi, c'est à dire ne pas avoir travaillé au moins une heure durant une semaine de référence pour produire des biens ou des services en échange d'une rémunération ou d'un profit ;
- ii. avoir cherché activement un emploi au cours des trente derniers jours⁵ ;
- iii. être disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours.

Main d'œuvre : elle est constituée de l'ensemble des personnes en âge de travailler (15 ans ou plus) en situation d'emploi (au sens du BIT) ou en situation de chômage. Anciennement, la main d'œuvre était appelée population active.

Personnes hors de la main d'œuvre (au sens du BIT) : il s'agit des personnes en âge de travailler qui ne sont ni dans l'emploi ni dans le chômage (au sens du BIT). Anciennement, ils étaient qualifiés de population inactive.

Selon ces définitions précédentes, une personne en âge de travailler occupe forcément l'une de ces trois modalités exclusives précédentes, c'est-à-dire qu'elle est soit dans l'emploi, soit au chômage, soit hors de la main d'œuvre (ni dans l'emploi, ni dans le chômage).

⁵ Dans l'ancienne définition, le temps de recherche était limité à une semaine

Le **taux de chômage BIT** est le rapport (en pourcentage) de la population en situation de chômage au sens BIT divisée par la main d'œuvre⁶.

Main d'œuvre potentielle : elle constituée des personnes en âge de travailler qui ne sont ni dans l'emploi ni dans le chômage et qui sont soit :

- i. Des demandeurs d'emplois non disponibles : c'est-à-dire des personnes ayant recherché activement de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais qui ne sont pas disponibles pour travailler dans les 15 jours ;
- ii. Des demandeurs potentiels disponibles : c'est-à-dire des personnes n'ayant pas recherché activement de l'emploi au cours des 30 derniers jours mais qui sont disponibles pour travailler dans les 15 jours ; c'est par exemple un chômeur découragé qui ne fait plus de démarches mais qui est prêt à travailler tout de suite si on lui proposait un emploi.

Les chômeurs au sens du BIT se différencient des chômeurs au sens large par la main d'œuvre potentielle.

La main d'œuvre élargie est la somme de la main d'œuvre et de la main d'œuvre potentielle.

Chômage au sens large (ou taux combiné du chômage et de la main-d'œuvre potentielle) : le **taux de chômage au sens élargi** est le pourcentage de chômeurs dans la **main d'œuvre élargie**.

Cet indicateur du chômage est plus adapté au contexte du Burkina pour deux raisons :

- i) la recherche active d'emploi n'est pas toujours systématique et correspond en général à la période des concours de la fonction publique. Cela est d'autant plus pertinent que les structures de placement d'emploi sont peu développées et peu utilisées dans le contexte actuel.

- ii) Dans le milieu rural, du fait de l'absence d'activités alternatives à l'agriculture, la recherche d'emploi n'est pas systématique en saison sèche mais les concernés sont cependant disponibles pour travailler.

Taux de sous-emploi lié à la durée du travail ou sous-emploi visible : le sous-emploi lié à la durée du travail, caractérise une personne en emploi qui remplit les trois critères suivants : i) travaille involontairement moins que le nombre d'heures légal de travail supplémentaire. Le taux de sous-emploi visible s'obtient en rapportant le sous-emploi visible à la main d'œuvre active occupée.

Taux de sous-emploi invisible : le sous-emploi invisible est la situation de l'actif occupé dont le revenu horaire issu de l'emploi principal au cours du mois de référence est inférieur à la norme fixée par la réglementation en vigueur. La valeur de cette norme est égale au rapport du SMIG (32 218 FCFA) au nombre d'heures de travail par mois calculé sur la base de 40 heures de travail par semaine (185,67 FCFA/heure). Le niveau de revenu issu de l'emploi et le nombre d'heures consacré à l'emploi principal sont les éléments qui déterminent la situation de sous-emploi invisible. Le taux de sous-emploi invisible s'obtient en rapportant le sous-emploi invisible à la main d'œuvre active occupée.

Le taux net d'activité au sens du BIT se définit comme le rapport entre la main d'œuvre (population occupée ou ayant effectivement posé un acte de recherche d'emploi) et la population en âge de travailler.

Le taux net d'activité élargi prend en compte la main d'œuvre élargie (en plus des personnes occupées et celles qui ont posé un acte de recherche d'emploi, celles qui n'en ont pas cherché (du fait du découragement) mais qui sont disponibles et celles qui cherchent mais qui ne sont pas disponibles pour travailler dans les deux semaines) rapportée à la population en âge de travailler

Le taux d'emploi se définit comme le rapport entre la population active occupée et la population en âge de travailler (15 ans et plus). Cet indicateur mesure la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Plus ce taux est proche du taux d'activité plus les capacités d'une économie à utiliser ses ressources humaines sont fortes. Il représente aussi la part des actifs ayant travaillé.

Le Burkina Faso est caractérisé par une population jeune (plus de 73% de sa population à moins de 30 ans) et une économie basée sur l'agriculture. Les différentes études sur les conditions de

vie des ménages révèlent que le chômage est essentiellement urbain. Un impératif auquel doit répondre la politique nationale de développement économique et sociale (PNDES) est de relever le défi de la création d'emplois décents pour le grand nombre de jeunes et femmes qui arrivent sur le marché du travail.

La présente analyse décrit l'évolution de la situation globale de l'emploi, du chômage ainsi que l'inactivité de la population en âge de travailler, les offres et les demandes d'emploi exprimées.

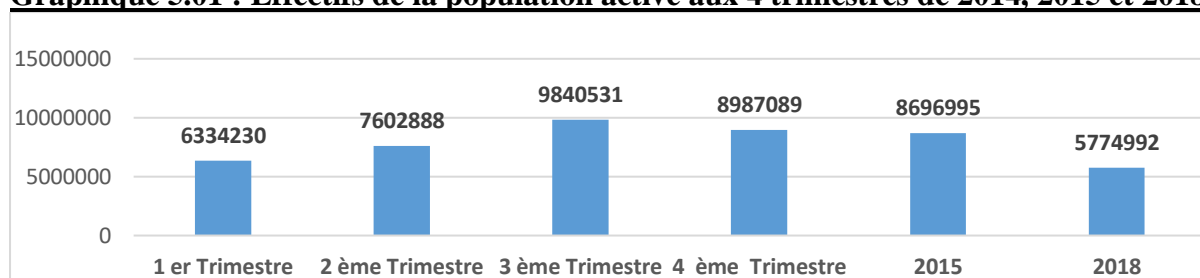
Le Burkina Faso est caractérisé par une population jeune (plus de 80 % de sa population à moins de 36 ans) en 2018 et une économie basée sur l'agriculture. Les différentes études sur les conditions de vie des ménages révèlent que le chômage est essentiellement urbain. Un impératif auquel doit répondre la politique nationale de développement économique et sociale (PNDES) est de relever le défi de la création d'emplois décents pour le grand nombre de jeunes et de femmes qui arrivent sur le marché du travail.

La présente analyse décrit l'évolution de la situation globale de l'emploi, du chômage ainsi que l'inactivité de la population en âge de travailler, les offres et les demandes d'emploi exprimées.

5.1. Situation générale de l'emploi

En 2018, la population burkinabè est estimée à 20,2 millions habitants dont 10,4 millions de femmes et de 9,8 millions d'hommes. La population active au sens du BIT est de 5 774 992 individus. La population active qui regroupe les personnes occupées et les chômeurs de 15 ans et plus, était estimée au premier trimestre de 2014 à 6 334 230, 7 602 888 au deuxième trimestre, 9 840 531 au troisième trimestre et 8 987 089 au quatrième trimestre. En 2015, la population active était estimée à 8 696 995 individus.

Graphique 5.01 : Effectifs de la population active aux 4 trimestres de 2014, 2015 et 2018



Source : INSD, *Enquête Multisectorielle Continue (EMC) 2014*, *Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) 2015*, *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2018*.

Structure de la population active selon la région, le milieu de résidence

Au niveau national, les personnes qui ne cherchent pas du travail mais sont disponibles constituent la main d'œuvre potentielle la plus importante excepté les actifs occupés et les chômeurs.

Les actifs sont composés des actifs occupés et des chômeurs. Ils représentent 45,0% de la population en âge de travailler. En se limitant à la main d'œuvre et à la main d'œuvre potentielle, les actifs occupés représentent 76,0% et les chômeurs 3,7%.

En dehors des actifs occupés et des chômeurs qui constituent la main d'œuvre, il existe une autre catégorie de la main d'œuvre. Il s'agit des personnes qui cherchent du travail mais ne sont pas disponibles, celles qui ne cherchent pas du travail mais sont disponibles et celles qui ne cherchent pas du travail et ne sont pas non plus disponibles mais qui désirent travailler. En effet, 11,6% des personnes ne cherchent pas du travail mais sont disponibles pour travailler. Elles sont les plus nombreuses puisque celles qui ne cherchent pas du travail et ne sont pas disponibles mais qui désirent travailler représentent 7,8% et 0,9% pour celles qui cherchent du travail mais ne sont pas disponibles pour occuper l'emploi.

Les régions du Centre-Nord et de l'Est enregistrent les taux les plus élevés de la main d'œuvre potentielle. Plus spécifiquement, les personnes qui ne cherchent pas du travail mais sont disponibles pour travailler sont les plus nombreux dans ces deux régions. En effet, elles représentent respectivement 24,8% et 22,7%.

Tableau : Structure de la population active selon la situation d'activité par région et milieu de résidence

Caractéristiques sociodémographiques	Situation d'activité des personnes de 15 ans ou plus					Total	Effectif
	Actif occupé	Chômeur BIT	Cherche du travail mais pas disponible	Pas chercher du travail mais disponible	Pas chercher du travail et pas disponible mais désire travailler		
Région de résidence							
Boucle Du Mouhoun	76,3	4,1	1,2	8,4	10,0	100,0	547 266
Cascades	90,6	0,3	0,3	2,9	5,8	100,0	244 987
Centre	79,7	7,5	0,6	7,9	4,2	100,0	1 159 253
Centre-Est	73,3	2,4	0,8	11,6	11,9	100,0	462 665
Centre-Nord	59,5	3,5	1,2	24,8	11,0	100,0	410 617
Centre-Ouest	76,1	1,4	1,6	10,1	10,8	100,0	480 872
Centre-Sud	76,4	1,9	0,3	19,2	2,2	100,0	241 146
Est	62,3	2,9	1,8	22,7	10,3	100,0	437 917
Hauts-Bassins	83,2	2,9	0,8	7,2	5,9	100,0	705 652
Nord	75,9	4,7	1,3	10,7	7,6	100,0	357 289
Plateau Central	71,8	2,5	0,5	15,6	9,5	100,0	311 236
Sahel	76,4	3,8	0,2	10,1	9,5	100,0	238 552
Sud-Ouest	86,0	1,4	0,2	7,0	5,5	100,0	177 541
Milieu de résidence							

Ouagadougou	78,9	8,3	0,6	8,1	4,1	100,0	1 011 202
Autres urbains	80,5	4,0	0,9	8,9	5,7	100,0	844 779
Ens. urbain	79,6	6,3	0,7	8,5	4,8	100,0	1 855 981
Rural	74,2	2,5	1,0	13,1	9,2	100,0	3 919 012
Burkina Faso	76,0	3,7	0,9	11,6	7,8	100,0	5 774 992

Source : Enquête régionale intégrée sur l'emploi et le secteur informel, 2018, INSD

5.1.1. Taux d'activité

Au sens du BIT, environ huit (08) personnes sur dix (10) sont actives (79,7%) en 2018. Ce taux masque des disparités entre les milieux de résidence. En effet, il est de 86,0% en milieu urbain et de 76,8 % en milieu rural. Le taux net d'activité était de 91,8% en 2009.

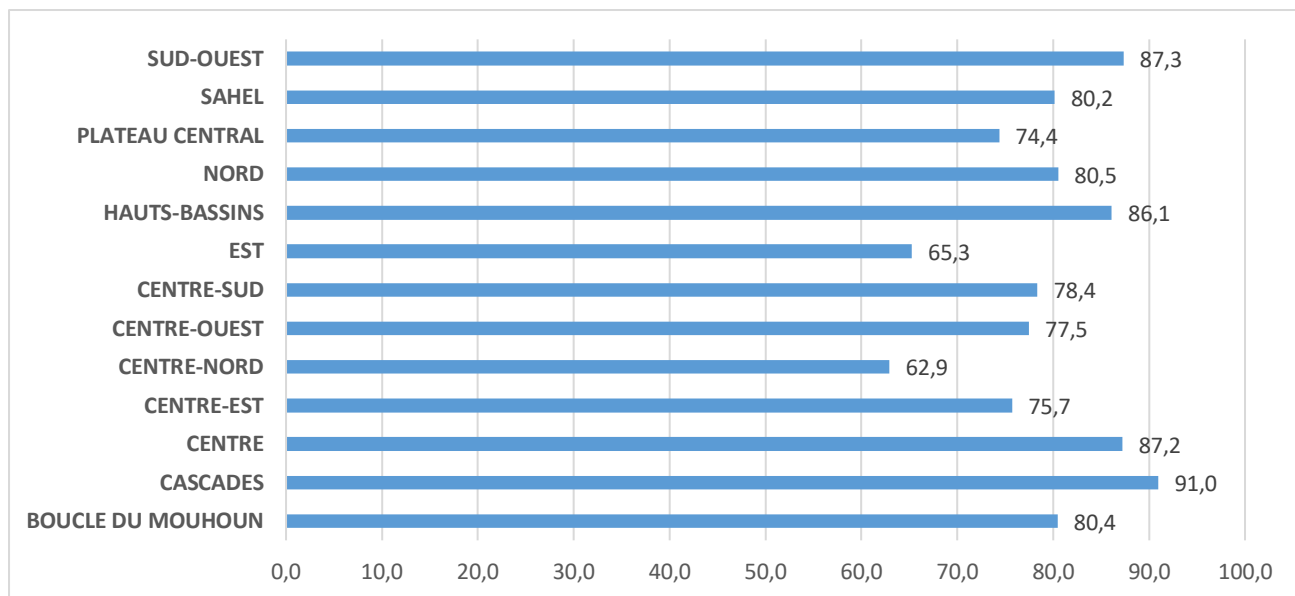
Tableau 5-01 : Taux net d'activité au sens du BIT selon le milieu de résidence

	2006	2007	2009	2014	2015	2018
National	59,1	87,13	91,8	67,9	82	79,7
Urbain	42,4	75,1	83,2	64,8	68,4	86,0
Rural	64,3	90,6	95,2	69	87,2	76,8

Source INSD, (EICVM) 2009, Enquête Multisectorielle Continue (EMC) 2014, Enquête nationale sur l'emploi et le secteur informel (ENESI) 2015, Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2018.

Un taux net d'activité plus faible dans la région du Centre –Nord (62,9%)

Dans les régions des Cascades, du Sud-Ouest, du Centre et des Hauts-Bassins le taux d'activité est en dessous de la moyenne nationale. Ainsi, la région des Cascades se détache des autres avec un taux de 91,0%, suivies des régions du Sud-Ouest (87,3%), du Centre (87,2%) et des Hauts bassins (86,1%). Les régions du Centre nord (62,9%) et de l'Est (65,3%) présentent cependant les taux d'activité les moins élevés.



Source INSD, *Enquête Régionale Intégrée sur l'Emploi et le Secteur Informel (ERI-ESI) 2018.*

5.1.2. Population inactive

Plus de la moitié de la population inactive est en cours de scolarisation

Les deux principaux groupes d'inactifs sont constitués par les jeunes en cours de scolarisation (23,1%) et les femmes au foyer (31,8%). La proportion de personnes inactives à cause d'une maladie de longue durée est de 4,6 % et celle des autres inactifs est de 30,3%.

En milieu urbain comme en milieu rural, la population inactive est constituée en majorité des personnes en cours de scolarité (respectivement 42,7% et 16,2 %). En dehors des inactifs pour motifs de scolarité, les femmes au foyer et les malades de longue durée sont plus présents en milieu rural, respectivement 35,2% et 20,6% contre respectivement 15% et 5,5% en milieu urbain.

	Malentendant	Malvoyant	Handicapé mental	Autre handicapé ou	En cours de	Retraité	Femme au foyer	Rentier	Autre	Total	
Ouagadougou	0,5	0,7	0,7	4,5	46,1	6,8	19,9	,3	20,5	100,0	601879
Autres urbains	0,4	0,7	0,7	5,9	42,7	5,5	22,2	1,8	20,2	100,0	605795
Rural	0,5	1,0	0,6	4,4	16,2	4,3	35,2	4,2	33,6	100,0	3738933
Ensemble	0,5	0,9	0,6	4,6	23,1	4,8	31,8	3,4	30,3	100,0	4946608

5.2. Situation générale de l'emploi

5.1.1. Population active ou Main d'œuvre

5.3. La demande d'emploi

L'emploi est un bon indicateur des performances économiques d'une nation et de l'efficacité des politiques publiques mises en œuvre pour répondre aux besoins des populations. Un taux de chômage faible témoigne d'une demande d'emploi suffisamment satisfaite par l'offre qui émane à la fois du secteur privé et du public.

Cette sous-section du chapitre sur l'emploi traite de la demande d'emploi exprimée par les agents ayant la capacité de fournir une force de travail sur le marché du travail. Ce sont seulement les demandes d'emploi exprimé auprès de l'Agence Nationale pour l'Emploi (ANPE) et de l'Observatoire National de l'Emploi et de la Formation (ONEF). Les données sont annuelles et déclinées selon le sexe, les régions, le niveau d'étude, l'âge et la profession.

5.3.1. Les demandes d'emplois selon le sexe

De façon générale, on note une tendance à la hausse des demandes d'emploi. En moyenne les demandes d'emploi enregistrées au niveau de l'ANPE se sont accrues entre 2002 et 2012 passant de 4 205 à 38 704 en 2012. Mais entre 2012 et 2015, les demandes d'emploi enregistrées à l'ONEF ont baissé de 67,8% passant de 38 704 à 12 459. A partir du 2015, les demandes d'emploi enregistrées à l'ONEF ont connu un regain de hausse. Elles ont atteint 20 425 en 2016 pour ensuite baisser de 17 167 en 2017 et 16619 en 2018. Les demandes d'emploi sont plus importantes chez les hommes par rapport aux femmes pour toutes les années. La part des femmes a oscillé entre 21,7% en 2004 et 39,3% en 2013. Les demandes d'emploi des femmes représentent 34,1% en 2015, 37,5% en 2017 et 47,23% en 2018.

Tableau 5-09 : Répartition des demandes d'emploi par sexe

	Masculin	Féminin	Total
2002	3 020	1 185	4 205
2003	3 521	1 488	5 009
2004	6 335	1 756	8 091
2005	5 599	2 940	8 539
2006	4 781	1 459	6 240
2007	4 304	2 011	6 315
2008	7 018	2 576	9 594
2009	7 527	2 831	10 358
2010	7 166	2 915	10 081
2011	6772	2977	9749
2012	24 233	14 471	38 704
2013	18 759	12 142	30 901
2014	13 417	6 881	20 298
2015	8 208	4 251	12 459
2016	14032	6427	20459
2017	10732	6431	17163
2018	8769	7850	16619

Source : ONEF

5.3.2. Les demandes d'emplois selon la région

Le tableau ci-dessous montre la ventilation des demandes d'emploi enregistrées au niveau de l'ONEF par région administrative de 2009 à 2018. Les régions du Centre et des Hauts Bassins sont de loin les deux régions qui enregistrent le plus grand nombre de demande d'emploi. Cela n'est pas surprenant car ces deux régions sont les deux plus grandes métropoles du pays et sont les deux plus grands centres économiques également. L'analyse des demandes d'emploi en 2018 par région, montre une prédominance des demandes d'emploi dans les régions du Centre et des Hauts Bassins. En 2018, au niveau de l'ONEF (64,7% des demandes d'emplois provenaient de la région du Centre et 13,75% des Hauts-Bassins). Les demandes d'emploi sont relativement faibles dans les autres régions avec moins de 6% de demandeurs d'emplois dans les autres régions.

On remarque que les demandes d'emploi dans la région du Centre ont connu une hausse de 2017 à 2018 soit respectivement 1385 demandes d'emplois.

Tableau 5-10 : Evolution des demandes d'emploi par région

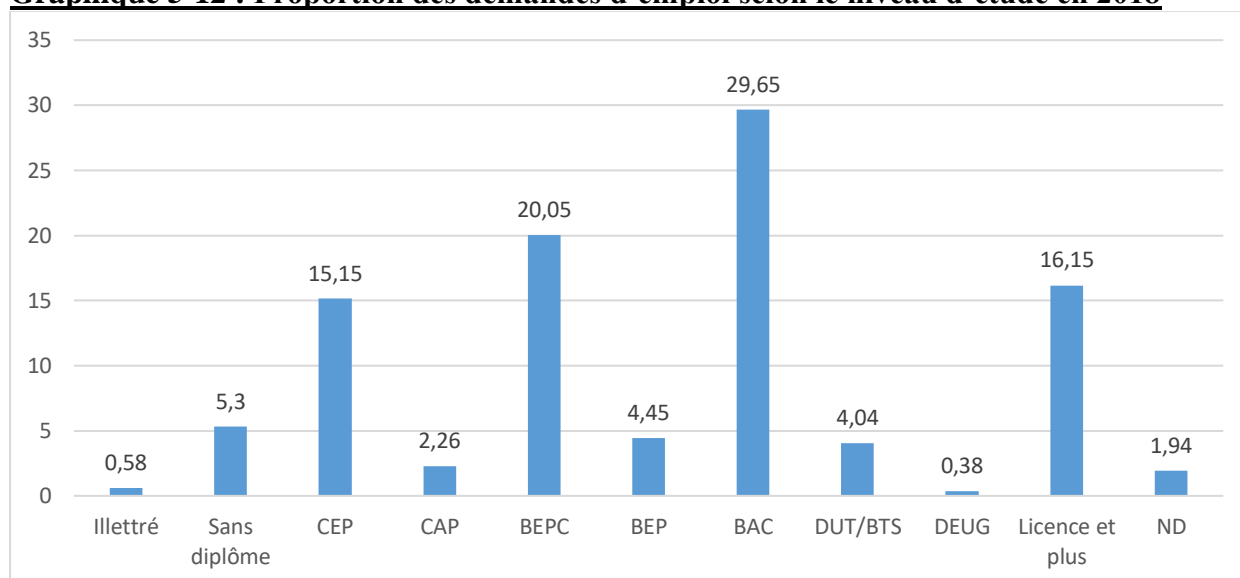
Région	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	356	580	571	3284	1121	689	212	1980	595	294
Cascades	188	110	127	2998	2041	668	200	516	379	389
Centre	6198	6 553	6135	9204	10386	10450	8 059	9411	9367	10752
Centre-Est	187	54	57	1024	1486	584	187	425	449	337
Centre-Nord	156	153	163	1225	1536	931	154	543	430	336
Centre-Ouest	350	228	271	10797	3305	690	435	851	1015	694
Centre-Sud	82	121	67	82	737	261	68	1078	420	155
Est	305	156	238	1191	1035	455	455	235	321	171
Hauts-Bassins	2014	1682	1546	5417	6054	3331	1 976	4024	2655	2285
Nord	163	113	178	846	1003	950	231	482	482	257
Plateau central	173	105	102	899	742	327	104	271	331	542
Sahel	186	103	126	181	732	427	290	253	371	126
Sud-Ouest	nd	123	0	812	723	535	362	390	348	281
Total	10358	10081	9699	38704	30901	20298	12 459	20459	17163	16619

Source : ONEF

5.3.3. Les demandes d'emplois selon niveau d'instruction et par sexe

Les demandes d'emploi par niveau d'instruction montrent que les demandeurs d'emplois de niveau BAC, « Licence et plus », CEP et BEPC représentent 81% des demandeurs d'emplois en 2018. Sur le plan national, le nombre de demandes d'emplois n'a pas beaucoup évolué entre 2009 et 2011 (autour de 1000). En 2012, le nombre de demande a triplé et est passée à 38 704. A partir de 2013 le nombre a baissé jusqu'en 2015 pour atteindre 12 459, soit près du tiers de son niveau de 2012. Elles ont ensuite connu un pic en 2016 soit 20459 pour ensuite connaître une baisse en 2017 et 2018 respectivement 17163 et 16619.

Graphique 5-12 : Proportion des demandes d'emploi selon le niveau d'étude en 2018



L'analyse selon le sexe montre que de 2009 à 2013, environ trois quart des demandes d'emploi sont faits par des femmes. A partir de 2014, la tendance s'est inversée. En 2015 en revanche, 65,9% des demandes sont faits par des hommes contre 34,1% pour les femmes, en 2016, 68,6% des demandes sont faits par des hommes contre 31,4% pour les femmes, en 2017, 62,52% des hommes contre 37,47% de femmes et en 2018 on constate que 53,23% des demandes sont faits par les hommes contre 46,76% pour les femmes.

Tableau 5-11 : Evolution des demandes d'emploi par niveau d'instruction et par sexe

Niveau d'étude	sexe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
illettré	Masculin	35	10	32	1348	1079	1243	75	301	129	58
	Féminin	714	842	563	3 752	2004	402	99	16	17	39
	Ensemble	749	852	595	5100	3083	1645	174	317	146	97
Sans Diplôme	Masculin	40	51	62	715	681	1820	971	3378	1490	734
	Féminin	770	858	779	2620	2010	298	172	831	119	147
	Ensemble	810	909	841	3335	2691	2118	1 143	4 209	1 609	881
CEP	Masculin	535	386	382	4741	3406	2544	1 385	2 209	1 813	1 354
	Féminin	1792	1339	1316	6261	4055	1497	368	717	1285	1165
	Ensemble	2327	1725	1698	11002	7461	4041	1 753	2 926	3 098	2 519
CAP	Masculin	139	181	202	736	289	383	287	375	204	174
	Féminin	324	271	302	654	311	270	160	222	173	202
	Ensemble	463	452	504	1390	600	653	447	597	377	376
BEPC	Masculin	421	510	492	2444	2649	2348	1 163	2 069	2 436	1 653

	Féminin	1182	1145	1045	4033	3852	1279	556	983	1394	1680
	Ensemble	1603	1655	1537	6477	6501	3627	1 719	3 052	3 830	3 333
BEP	Masculin	243	285	238	275	350	494	344	337	302	386
	Féminin	268	328	310	407	392	324	264	176	212	354
	Ensemble	511	613	548	682	742	818	608	513	514	740
BAC	Masculin	660	742	762	2046	1887	2598	2 027	3 341	2 997	2 453
	Féminin	1111	1095	1212	3226	3444	1532	1 329	2 103	2 326	2 475
	Ensemble	1771	1837	1974	5272	5331	4130	3 356	5 444	5 323	4 928
DUT/BTS	Masculin	309	336	339	438	338	407	372	318	291	274
	Féminin	340	316	295	449	322	413	407	372	286	399
	Ensemble	649	652	634	887	660	820	779	690	577	673
DEUG	Masculin	46	53	49	483	218	168	98	142	41	39
	Féminin	136	140	94	623	442	80	51	63	26	25
	Ensemble	182	193	143	1106	660	248	149	205	67	64
Licence plus et	Masculin	403	361	419	1245	946	1164	1 290	1 326	681	1 452
	Féminin	890	832	856	2208	1664	713	779	883	521	1232
	Ensemble	1293	1193	1275	3453	2610	1877	2 069	2 209	1 202	2 684
ND	Masculin	0	0	0	0	299	248	123	150	348	270
	Féminin					263	73	39	51	72	54
	Ensemble	0	0	0	0	562	321	162	201	420	324
Ensemble	Masculin	2831	2915	2977	14471	12142	13417	8 208	14 032	10 732	8 847
	Féminin	7527	7166	6772	24233	18759	6881	4 251	6 427	6 431	7 772
	Ensemble	10358	10081	9749	38704	30901	20298	12 459	20 459	17 163	16 619

5.3.4. Les demandes d'emplois selon la tranche d'âge

Sept demandeurs d'emploi sur dix (70,7%) inscrits à l'ANPE en 2015 ont un âge compris entre 20 et 29 ans. Cette part a progressivement baissée entre 2009 et 2012 avant de remonter à partir de 2013. En 2012 les demandes d'emploi de la tranche d'âge compris entre 20 et 29 représentaient 64,6%. On constate aussi que depuis 2015 à 2018 les demandeurs les plus nombreux sont ceux compris entre 20 et 29 ans respectivement pour 2016 ils représentent 69,29%, en 2017 ils représentent 70,1% et en 2018 ils représentent 65,90%.

Graphique 5-13 : Proportion des demandeurs d'emplois selon la tranche d'âge en 2018

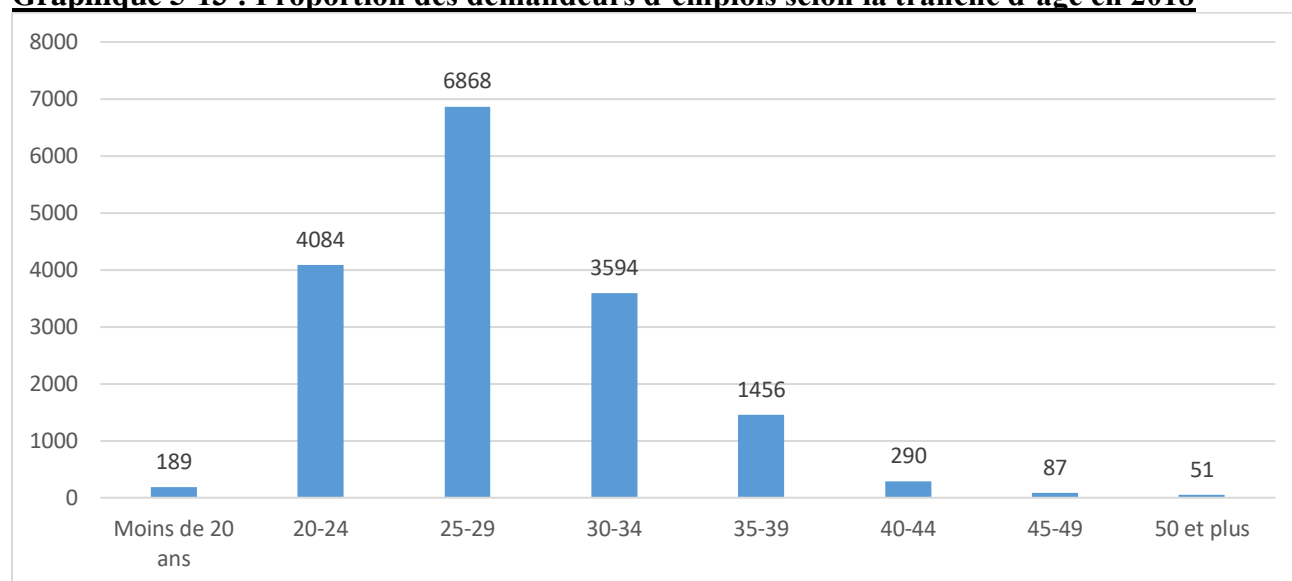


Tableau 5-12 : Evolution des demandeurs d'emplois selon le sexe la tranche d'âge de 2009 à 2018

Ages	sexe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Moins de 20 ans	Féminin	27	35	33	569	464	275	92	94	104	81
	Masculin	166	90	100	914	669	332	154	315	171	108
	Ensemble	193	125	133	1 483	1 133	607	246	409	275	189
20-24	Féminin	740	780	768	4 300	4 083	2 368	1 274	1889	1745	1873
	Masculin	2 095	1 860	1 811	6 617	6 028	3 945	2 318	4 024	2 867	2 211
	Ensemble	2 835	2 640	2 579	10 917	10 111	6 313	3 592	5 913	4 612	4 084
25-29	Féminin	1 387	1 358	1 347	5 156	4 248	2 388	1 744	2 567	2 823	3 227
	Masculin	3 288	2 879	2 765	8 915	6 676	4 915	3 475	5 697	4 571	3 641
	Ensemble	4 675	4 237	4 112	14 071	10 924	7 303	5 219	8 264	7 415	6 868

30-34	Féminin	478	533	562	2 432	2 095	1 160	789	1294	1208	1783
	Masculin	1 234	1 381	1 214	3 990	3 091	2 359	1 375	2 399	1 981	1 811
	Ensemble	1 712	1 914	1 776	6 422	5 186	3 519	2 164	3 693	3 189	3 594
35-39	Féminin	141	159	188	884	812	436	252	508	430	754
	Masculin	456	553	502	2 024	1 325	1 057	536	997	724	702
	Ensemble	597	712	690	2 909	2 137	1 493	788	1505	1154	1456
40-44	Féminin	49	35	61	409	238	158	67	59	87	95
	Masculin	171	217	186	854	506	477	202	364	223	195
	Ensemble	220	252	247	1 262	744	635	269	423	310	290
45-49	Féminin	9	13	10	314	71	41	20	14	20	22
	Masculin	57	112	98	483	217	202	88	124	124	65
	Ensemble	66	125	108	796	288	243	108	138	144	87
50 et plus	Féminin	4	2	8	407	131	55	13	1	14	15
	Masculin	56	74	96	437	247	130	60	113	71	36
	Ensemble	60	76	104	844	378	185	73	114	85	51
Ensemble	Féminin	2 835	2 915	2 977	14 471	12 142	6 881	4 251	6 426	6 431	7 850
	Masculin	7 523	7 166	6 772	24 233	18 759	13 417	8 208	14 032	10 732	8 769
	Ensemble	10 358	10 081	9 749	38 704	30 901	20 298	12 459	20 459	17 163	16 619

5.3.5. Les demandes d'emplois selon l'expérience

Le niveau d'expérience des demandeurs d'emplois joue un rôle capital dans leur insertion dans l'emploi. Sur la période 2009 à 2017, les demandeurs d'emplois sans expérience ont été toujours les plus nombreux sur le plan national. Mais en 2015, le nombre de demandes d'emploi avec expérience et sans expérience se sont rapprochés. En 2015 on dénombrait 6133 demandes avec expérience contre 6326 demandes sans expérience. Ces chiffres atteignent respectivement 7 028 et 10 135 demandeurs en 2017. Les demandes d'emplois sont plus concentrées dans les régions du Centre est des Hauts Bassins qu'elles soient avec ou sans expérience. Parmi les demandes sans expérience, la part de la région du centre représentait 50,03% et pour les demandes avec expérience cette part était de 61,12%. En 2018 le nombre de demandeurs sans expérience est le double de celui avec expérience soit respectivement 11216 contre 5403. Parmi

les demandes sans expérience en 2018 la part de la région du centre représentait 66,4% et pour les demandes avec expérience cette part était de 61,2%.

Tableau 5-13 : Répartition des demandeurs d'emploi ayant une expérience de 2009 à 2018

REGIONS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	10	69	79	153	53	579	48	226	142	161
Cascades	93	34	64	597	464	52	30	73	268	96
Centre	2 598	2 119	2 005	2 060	8 113	3896	4756	3267	4296	3305
Centre-Est	53	14	25	54	84	121	62	169	186	177
Centre-Nord	24	64	59	477	463	130	50	130	242	166
Centre-Ouest	99	65	63	1048	267	47	78	207	265	166
Centre-Sud	43	45	37	136	97	57	34	15	61	26
Est	43	33	70	77	499	133	6	24	26	26
Hauts-Bassins	487	627	465	889	476	383	856	1110	1197	974
Nord	14	20	43	91	108	1111	66	125	93	75
Plateau central	24	44	39	68	32	160	53	47	65	183
Sahel	31	30	24	92	334	199	81	81	177	41
Sud-Ouest	nd	21	6	56	40	16	13	2	10	7
Total	3 519	3185	2979	5798	11030	5884	6133	5476	7028	5403

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

Tableau 5-14 : Répartition des demandeurs d'emploi sans expérience de 2009 à 2018

REGIONS	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	346	511	542	3 131	1 068	112	164	1754	453	133
Cascades	95	76	63	2 401	1 577	616	170	443	111	293
Centre	3 600	4 434	4 130	7 144	2 273	6554	3303	6144	5071	7 447
Centre-Est	134	40	32	970	1 402	463	125	256	263	160
Centre-Nord	132	89	104	748	1 073	801	104	413	188	170
Centre-Ouest	251	163	208	9 749	3 038	643	357	644	750	528
Centre-Sud	39	76	30	690	640	204	34	1063	359	129
Est	262	123	168	1 114	536	322	175	211	295	145
Hauts-Bassins	1 527	1 055	1 081	4 528	5 578	2948	1120	2914	1458	1 311
Nord	149	93	135	755	895	837	165	357	389	182
Plateau central	149	61	63	831	710	167	51	224	266	359
Sahel	155	73	102	89	398	228	209	172	194	85
Sud-Ouest	nd	102	112	756	683	519	349	388	338	274
Total	6 839	6 896	6 770	32 906	1 9 871	14 414	6 326	14983	10135	11 216

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

5.3.6. Les demandes d'emplois selon le groupe de profession

La répartition des demandeurs d'emplois selon le groupe professionnel montre qu'en 2015, le groupe des employés de type administratif était le plus nombreux avec 37% de demandeurs d'emplois. La prédominance de ce groupe s'est renforcée en 2017 avec un poids de 56,64%. En 2010 la part des demandes pour les employés de type administratifs était de 42,5% et en 2013 ce chiffre est passé à 55,1%. Les professions intellectuelles et scientifiques et les professions intermédiaires occupent une part importante, avec respectivement 19,04% et 20,01% des demandeurs d'emplois en 2015. Ces parts ont baissé respectivement à 13,40% pour les professions intellectuelles et scientifiques et 14,15% pour les professions intermédiaires en 2017. En 2018, le groupe des employés de type administratif était le plus nombreux avec 65,8% de demandeurs d'emplois. Il est suivi par le groupe de professions intellectuelles et scientifiques avec 18,1%.

Tableau 5-15 : Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à l'ANPE par profession de 2009 à 2018

Groupe professionnel	Sexe	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Forces armées	Féminin	0	0	0	0	0	2	0	0	44	
	Masculin	0	0	0	0	0	18	0	0	74	
	Ensemble	0	0	0	0	0	20	0	0	118	-
Cadres supérieurs de l'administration	Féminin	2	2	7	34	10	11	6	3	61	
	Masculin	7	5	14	47	44	25	10	1	102	
	Ensemble	9	7	21	81	54	36	16	4	163	24
Professions intellectuelles et scientifiques	Féminin	634	887	711	1 622	1 384	905	959	970	862	
	Masculin	1 214	1 337	1 162	2 639	2 167	1552	1 454	146 4	143 8	
	Ensemble	1 848	2 224	1 873	4 261	3 551	2457	2 413	243 4	230 0	3012
Professions. Intermédiaires	Féminin	344	203	341	1 213	1 482	1558	1 220	178 3	910	
	Masculin	633	630	750	1 703	1 583	1610	1 287	209 2	151 9	
	Ensemble	977	833	1091	2916	3 065	3168	2 507	387 5	242 9	1201
Employés de type administratif	Féminin	1 673	1 698	1 815	8 461	7 254	3673	1 646	2 581	3 643	
	Masculin	3 229	2 589	2 941	1103 9	9 782	5826	2 962	5 601	6 079	
	Ensemble	4 902	4 287	4 756	19 500	17 036	9499	4 608	8 182	9 722	1093 2
Personnel des services et vendeurs	Féminin	28	17	8	130	64	6	27	182	37	
	Masculin	52	33	5	445	91	21	44	396	61	
	Ensemble	80	50	13	575	155	27	71	578	98	47
Agriculteurs et ouvriers qualifiés de l'agriculture	Féminin	5	6	4	29	9	16	22	5	12	
	Masculin	39	25	20	139	65	39	68	35	19	
	Ensemble	44	31	24	168	74	55	90	40	31	52
Artisans et ouvriers des	Féminin	81	46	27	1 260	422	172	102	51	257	

métiers de type artisanal	Masculin	802	439	362	2 299	931	1033	851	839	430	
	Ensemble	883	485	389	3 559	1 353	1205	953	890	687	622
Conducteurs d'installation et de machines	Féminin	5	17	20	275	159	51	13	25	180	
	Masculin	805	112 2	103 1	2 013	1 754	1777	1 218	777	300	
	Ensemble	810	1 139	1 051	2 288	1 913	1828	1 231	802	480	379
Ouvriers et employés non qualifiés	Féminin	59	39	43	1 447	1 358	487	256	827	425	
	Masculin	746	986	487	3 909	2 342	1516	314	2 827	710	
	Ensemble	805	1 025	535	5 356	3 700	2003	570	3 654	1 135	350
Ensemble	Féminin	2 831	2 915	2 976	14 471	12 142	6881	4 251	6 427	6 431	
	Masculin	7 527	7 166	6 772	24 233	18 759	1341 7	8 208	14 032	10 732	
	Ensemble	10 358	10 081	9 749	38 704	30 901	2029 8	12 459	20 459	17 163	1661 9

Source : Dépouillement des cartes de demandeurs d'emploi de l'ANPE

5.4. Les statistiques de l'offre d'emploi et du travail.

5.4.1. Evolution des offres d'emploi

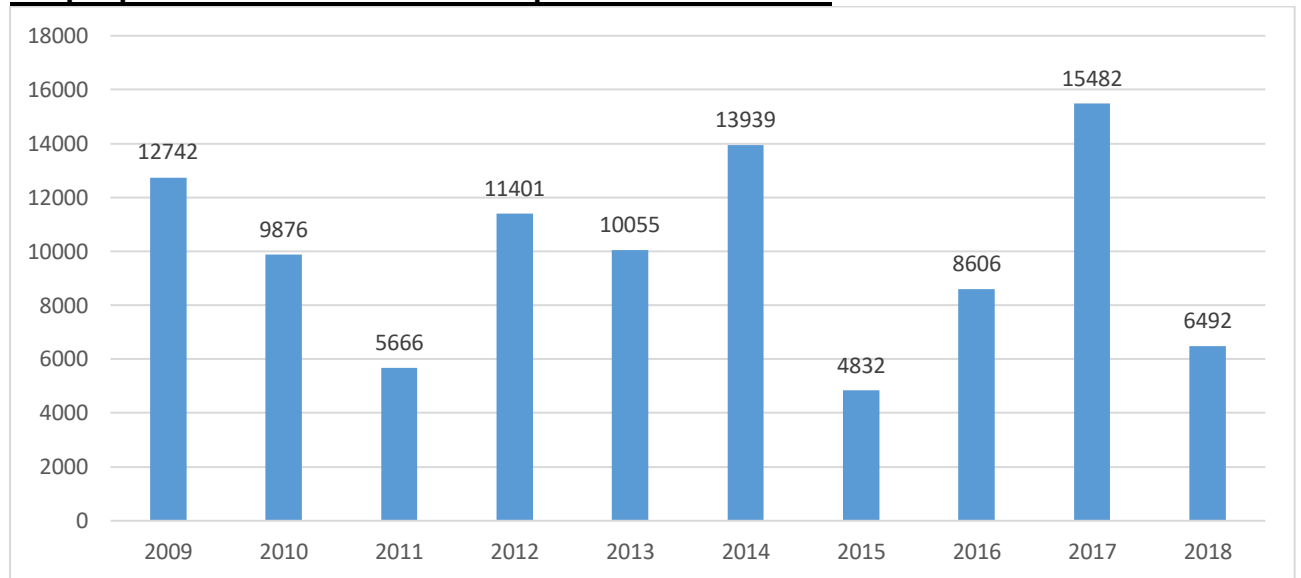
Les offres d'emplois analysées dans cette sous-section sont ceux publiés par la presse écrite. La distinction n'est pas faite entre les emplois publics et ceux du secteur privé.

➤ Au niveau national

L'offre d'emploi est une question problématique. De l'analyse du graphique ci-dessous, il ressort que le nombre de postes d'emploi publié dans la presse entre 2009 et 2018 a évolué en dents de scie de façon notable. Entre 2009 à 2011, la baisse du nombre d'emploi publié dans la presse écrite a été consécutive par rapport au reste de la période. Ainsi il est passé de 12 742 en 2009 à 9 876 en 2010 puis à 5 666 en 2011. La baisse a été vertigineuse entre 2014 et 2015 avec une décroissance de 65,33%. Cette dernière baisse peut être imputable aux différents mouvements sociaux qu'a connus le pays qui avaient mis le marché de l'emploi dans une certaine léthargie surtout au niveau du secteur privé.

Contrairement à la période 2009-2011, celle de 2015-2017 a connu une hausse notable. La croissance générale en terme absolu est de 10650 emplois entre les deux dates. Cela se traduit par des taux de croissance de 43,85% et de 44,41% respectivement entre 2015-2016 et 2016-2017. La hausse de la période peut s'expliquer par la reprise de l'activité économique du pays suite au retour à la situation normale poste insurrectionnelle. De 2017 à 2018 la baisse a été vertigineuse avec une décroissance de 58,1%.

Graphique 5-14 : Evolution des offres publiées de 2009-2018



Source : Annuaire statistique de l'ONEF

➤ Par type de contrats

De 2009 à 2011, les Contrats à Durée Indéterminée (CDI) au niveau des offres d'emploi publiées par la presse écrite dépassaient ceux des emplois de Contrat à Durée Déterminée (CDD). A partir de 2012 et jusqu'en 2015, la tendance s'est inversée avant de reprendre à partir de 2016. Cependant, on note une croissance du nombre d'emploi de contrat à durée inconnu qui est passé de 20,9% du total des emplois publiés en 2009 à 69,2% du total des emplois publiés en 2015 avec un pic de 67,7% du total des emplois publiés en 2011. En 2016, cette catégorie d'emploi a chuté à 3,57% du total des offres publiées. En cette même année 2016, les CDI représentent 70,70% du total des emplois publiés dans la presse écrite. Aussi, les CDI ont eu une croissance moyenne annuelle de 88,87% durant la période 2009-2017. De 2017 à 2018 il y a une baisse considérable tant au niveau des CDD que des CDI.

Tableau 5-16 : Effectifs des postes publiés de 2009 à 2018 par type de contrat (CDD, CDI)

Type de contrat	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
CDD	795	2 936	762	6 372	4 909	4 148	1 133	3 076	5 288	1491
CDI	9 282	3 753	1 069	814	1 182	3 904	357	5 223	7 822	698
Non précisé	2 665	3 187	3 835	4 215	3 964	5 887	3 342	307	2 372	4303
Ensemble	12 742	9 876	5 666	11 401	10 055	13 939	4 832	8 606	15482	6492

Source : Annuaire ONEF 2018

➤ **Par région d'affectation**

La majorité des emplois publiés dans la presse écrite sont en destination de la région du Centre. En 2009, sur les 12 742 emplois publiés dans la presse écrite, près de 95% étaient en destination de la région du Centre. Cependant, on note une baisse globale de la part du centre dans le nombre d'emplois total publié dans la presse écrite entre 2009 et 2018. Entre 2016 et 2017, la baisse des emplois a été spectaculaire passant de 79,18% en 2016 à 32,22% en 2017. Les régions des Cascades, du Plateau Central et du Sud-Ouest sont les régions les moins nanties en termes d'offres d'emplois publiés dans la presse écrite. De 2017 à 2018 il y a eu une baisse considérable des postes publiés de 58,1%.

Tableau 5-17 : Effectifs des postes publiés de 2009 à 2018 par région d'affectation

Régions	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	48	49	54	197	104	481	55	139	253	88
Cascades	49	11	21	22	50	21	12	3	141	97
Centre	12 096	9 075	4 604	9 865	8 703	10 694	3 316	6 814	4 988	3 142
Centre-Est	25	65	49	27	40	37	72	58	21	79
Centre-Nord	43	83	196	158	171	182	125	158	167	63

Centre-Ouest	44	6	80	41	150	91	45	22	213	41
Centre-Sud	52	89	35	56	81	48	11	13	132	22
Est	62	91	95	150	123	495	90	117	324	130
Hauts-Bassins	111	97	65	225	196	489	152	108	1 714	76
Nord	24	58	38	74	61	461	72	226	745	595
Plateau Central	11	15	52	38	55	26	53	29	181	118
Sahel	54	62	153	200	190	453	118	8	207	74
Sud –Ouest	37	10	53	10	15	370	21	84	162	133
Etranger	69	165	171	338	0	68	95	37	67	53
Non précisé	17	0	0	0	116	23	595	790	6 167	1 781
Ensemble	12 742	9 876	5 666	11 401	10 055	13 939	4 832	8 606	15 482	6 492

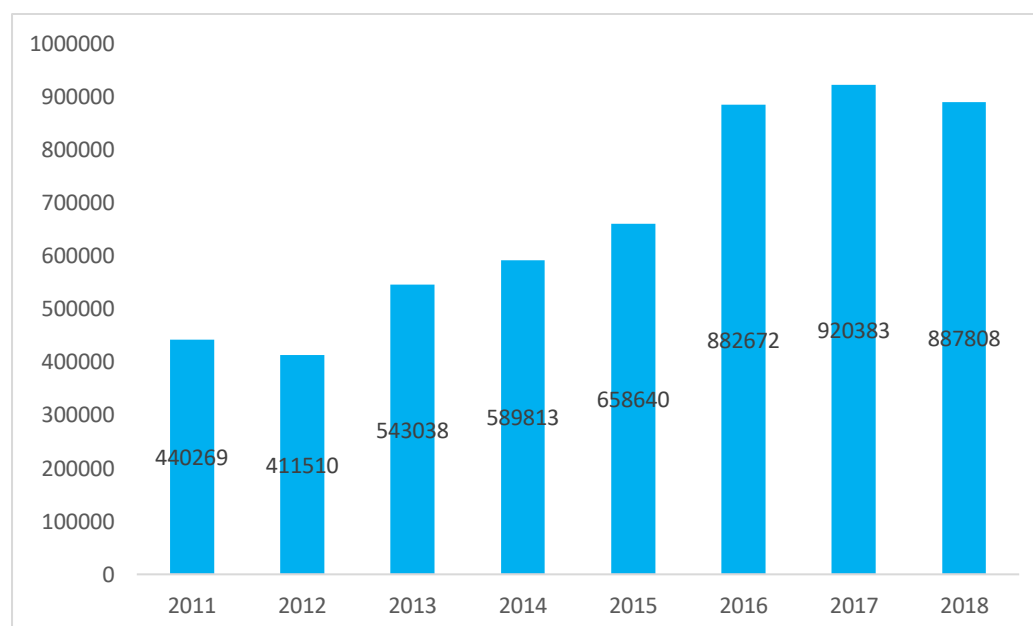
Source : Annuaire ONEF 2018

5.4.2. Evolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique

Le graphique ci-dessous montre l'évolution des demandes et des offres d'emploi dans la fonction publique sur la période 2009-2018. Les demandes correspondent au nombre de candidatures aux concours directs de la fonction publique. Les offres sont les postes de fonctionnaires à recruter par l'Etat (postes à pourvoir). Ainsi en 2018, il y a eu 871 713 dossiers de candidature pour les concours directs de la fonction publique tout ministère confondu. L'offre (poste à pourvoir) totale des emplois dans la fonction publique la même année est estimée à 6 579. Il ressort donc qu'en 2016, 1,33% des demandes ont été couvertes dans la fonction publique. Sur toute la période considérée le nombre des dossiers de candidatures a connu une hausse sauf en 2011 où on enregistre une baisse minime par rapport à la période précédente. En termes d'évolution, on note une augmentation de 11,67% du nombre de demandes d'emploi adressées à la fonction publique entre 2014 et 2016. Entre 2011 et 2013 le taux de couverture des demandes a connu une hausse de 2,36%. L'offre d'emplois a connu aussi une évolution positive avec une tendance relative et un pic en 2013. De façon détaillée le nombre de postes à pourvoir a connu une baisse entre 2010 et 2011 et entre 2012 et 2013. D'une manière générale on note donc une très grande faiblesse des offres comparativement aux demandes d'emplois au niveau de la fonction publique. En effet le taux de couverture moyen entre 2009 et 2015 représente seulement 1,90%. Cependant, il faut noter que les demandes d'emplois prennent en compte les candidatures multiples.

Entre 2013 et 2014, ce taux de croissance s'élève à 8,61%. Au niveau du nombre d'offres d'emploi, on note une baisse de 26,01% entre 2013 et 2014 et une hausse de 1,13% entre 2014 et 2015.

Graphique 5-15 : Evolution de la Demande et l'Offre d'emploi dans la fonction publique d'Etat de 2009 à 2018



Sources : Annuaire statistique du MFPTPS

Tableau 5-18: Demande et offre d'emploi dans la fonction publique par ministère en 2016 à 2018

Ministère	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demandes	Offres
Ministère de la santé	112 711	856	125 272	835	67 162	470
Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique	30 629	465	32 500	450	19 304	149
Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille	16 052	245	23 912	240	22 239	133
Ministère de la culture, des arts et du tourisme	13 782	65	19 728	87	15 276	42
Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	44 015	175	64 762	240	67 710	125

Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	57 871	369	66 131	201	63 838	85
Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure	54 309	144	56 902	100	50 828	60
Ministère des ressources animales et halieutiques	57 685	140	47 216	60	52 396	46
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques	48 021	195	62 444	195	68 638	93
Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	126 135	8 116	198 330	8 230	217 586	5 122
Ministère des sports et des loisirs	882	40	1 233	40	1 959	20
Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle	2 830	20	3 688	20	5 777	27
Ministère de l'économie, des finances et du développement	251 319	660	124 314	83	119 324	70
Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	43 829	158	40 315	96	38 784	46
Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur	14 958	35	24 114	35	26 911	24
Ministère des infrastructures	7 644	40	24 178	119	33 981	67
Ensemble	882 672	11 723	915 039	11 031	871 713	6 579

	2016		2017		2018	
Ministère	Demandes	Offres	Demandes	Offres	Demandes	Offres
Ministère de la santé	112 711	856	125 272	835	67 162	470
Ministère de la justice, des droits humains et de la promotion civique	30 629	465	32 500	450	19 304	149
Ministère de la femme, de la solidarité nationale et de la famille	16 052	245	23 912	240	22 239	133
Ministère de la culture, des arts et du tourisme	13 782	65	19 728	87	15 276	42
Ministère de l'environnement, de l'économie verte et du changement climatique	44 015	175	64 762	240	67 710	125
Ministère de la fonction publique, du travail et de la protection sociale	57 871	369	66 131	201	63 838	85
Ministère de l'administration territoriale, de la décentralisation et de la sécurité intérieure	54 309	144	56 902	100	50 828	60
Ministère des ressources animales et halieutiques	57 685	140	47 216	60	52 396	46
Ministère de l'agriculture et des aménagements hydrauliques	48 021	195	62 444	195	68 638	93
Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation	126 135	8 116	198 330	8 230	217 586	5 122
Ministère des sports et des loisirs	882	40	1 233	40	1 959	20
Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle	2 830	20	3 688	20	5 777	27
Ministère de l'économie, des finances et du développement	251 319	660	124 314	83	119 324	70
Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat	43 829	158	40 315	96	38 784	46
Ministère des affaires étrangères, de la coopération et des burkinabè de l'extérieur	14 958	35	24 114	35	26 911	24
Ministère des infrastructures	7 644	40	24 178	119	33 981	67
Ensemble	882 672	11 723	915 039	11 031	871 713	6 579

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

Plus de deux tiers (77,9%) des offres d'emploi de la fonction publique burkinabè proviennent du Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et la Promotion des Langues Nationales (MENAPLN) en 2018. Le MENAPLN qui était aussi le principal pourvoyeur d'emplois en 2017 avec 8230 offres, soit 74,61% de la totalité des offres d'emplois de la fonction publique. Le Ministère de la santé et celui de la justice, des droits humains et de la promotion civique suivent le MENA de loin en termes de pourvoyeurs d'emplois de la fonction publique d'Etat avec respectivement 7,14% et 2,26% par rapport à l'offre totale. En revanche, c'est le Ministère des sports et des loisirs qui est le moins pourvoyeur d'emplois en 2018, soit 0,30% du total des offres d'emploi dans la fonction publique.

Les demandes d'emplois constituent les candidatures adressées au ministère en charge de la fonction pour la recherche d'un premier emploi dans la fonction publique d'Etat. En 2018 comme en 2017, le Ministère de l'Education Nationale, de l'Alphabétisation et de la promotion des Langues Nationales a reçu le plus de candidatures. En effet sur les deux années, il totalise plus des quarts (21,67% en 2017 et 24,96%) de la totalité des demandes d'emploi dans la fonction publique.

Le Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement et celui de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques viennent respectivement avec 13,69% et 7,87% des demandes d'emplois de la fonction publique en 2018. Toujours en 2018, le Ministère de la jeunesse, de la formation et de l'insertion professionnelle et celui des sports et des loisirs ont reçu moins de dossiers de candidatures pour les emplois de la fonction publique.

➤ **Par catégorie d'emploi**

Le tableau ci-dessous montre que plus de la moitié des demandes d'emploi dans la fonction publique sont de la catégorie « C et 3^{ème} » pour toute la période 2009-2016. En 2016, 54,95% des demandes d'emplois provenaient de cette catégorie. La catégorie « B et 2^{ème} » arrive en deuxième position sur toute la période. En 2016, 32,47% des demandes d'emplois provenaient de cette catégorie.

Au niveau des offres d'emploi, la part pour la catégorie « C et 3^{ème} » par rapport à l'ensemble des offres dépasse largement la moitié de toute l'offre de la fonction publique durant la période 2009-2013 avant d'amorcer une décroissance à partir de 2014 mais reste relativement supérieure par rapport aux autres catégories sauf en 2016 où ce sont les offres de la catégorie « A et 1^{ère} » qui est dominante avec 44,36% des offres d'emplois de la fonction publique. Ainsi, l'offre d'emplois de la catégorie « C et 3^{ème} » s'établit à 72,03% en 2012 et à 67,98% en 2013

contre 42,41% et 38,00% respectivement en 2015 et 2016. . Les offres de la catégorie « A et 1^{ère} » arrivent en deuxième position sur route la période 2009-2015 et passe en première position en 2016.

Tableau 5-19: Evolution de la demande et de l'offre publique d'emploi par catégorie

		A et 1 ^{ère}	B et 2 ^e	C et 3 ^e	D et 4 ^e	P	Total
Demande	2 009	19 853	87 468	195 569	59 936		362 826
	2 010	20 887	89 381	207 977	71 441	832	390 518
	2 011	27 115	105 860	229 854	76 265	1 175	440 269
	2 012	28 737	110 161	240 917	30 180	1 515	411 510
	2013	69 620	121 593	305 182	45 104	1 539	543 038
	2014	49 647	183 199	310 607	45 098	1 262	589 813
	2015	60 398	218 443	336 847	41 587	1 365	658 640
	2016	2016	64 529	286 597	485 050	44 075	2 421
	2017						
	2018						
Offre	2 009	1 292	1 080	4 662	440	0	7 474
	2010	1 310	1 225	4 628	460	30	7 653
	2011	1 375	1 144	4 933	460	30	7 942
	2012	1 196	968	6 100	165	40	8 469
	2013	2 566	1 071	8 710	435	30	12 812
	2014	3 359	1 785	4 021	285	30	9 480
	2015	3 503	1 718	4 066	270	30	9 587
	2016	5 200	1 696	4 455	270	102	11 723
	2017						
	2018						

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

5.4.3. Evolution des effectifs des agents de la fonction publique d'Etat

L'évolution des effectifs des agents de la fonction publique est analysée selon plusieurs aspects tels que le ministère ou institution d'appartenance, le statut, la catégorie, la région administrative de résidence, le genre et l'âge.

➤ **Par Ministère et institution**

En 2018, la fonction publique burkinabé compte au total 196 077 agents répartis dans 26 ministères et 13 institutions. La grande majorité des agents travaillent dans les ministères (99,24%). Plus de la moitié des agents qui travaillent dans les ministères appartient au Ministère de l'éducation nationale et de l'alphabétisation (54,61%). Il est suivi de loin du Ministère de la Santé (16,15%), du Ministère de la sécurité (8,04%) et le Ministère de l'Economie et des Finance (4,50%). Les autres Ministères ont chacun moins de 3% des agents.

Au niveau des institutions, la Présidence du Faso regorge le plus grand nombre d'agents de la fonction publique en 2018 (31,72% de l'ensemble des agents de la fonction publique travaillant dans les institutions). La deuxième institution est le Premier Ministère (20,66%) et les autres institutions ont chacune moins de 10% des agents.

Tableau 5-20: Effectifs des agents de la fonction publique par Ministère / Institution en 2017 à 2018

Ministères/Institutions	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Ministère de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation	781	2 541	3 322	804	2 697	3 501
Ministère de la Justice, des Droits Humains et de la Promotion Civique	652	2 973	3 625	715	3 260	3 975
Ministère de la Défense Nationale et des Anciens Combattants	45	32	77	48	47	95
Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et des Burkinabé de l'Extérieur	259	472	731	266	509	775
Ministère de la Sécurité	799	13 483	14 282	869	14 766	15 635
Ministère de l'Economie et des Finances et du Développement	1 632	6 696	8 328	1 654	7 095	8 749
Ministère de la Culture, des Arts et du Tourisme	208	664	872	224	723	947
Ministère de la Fonction Publique, du Travail et de la Protection Sociale	338	904	1 242	344	922	1 266
Ministère de la Communication et des Relations avec le Parlement	236	949	1 185	226	908	1 134
Ministère des Sports et des Loisirs	85	450	535	85	489	574
Ministère de la Santé	14 228	15 332	29 560	15 261	16 163	31 424
Ministère de la Femme, de la solidarité Nationale et de la Famille	899	1 919	2 818	901	1 921	2 822
Ministère de l'Education Nationale et de l'Alphabétisation	39 533	60 347	99 880	41 727	64 540	106 267
Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche Scientifique et de l'Innovation	759	2 658	3 417	757	2 625	3 382
Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat	140	442	582	172	572	744
Ministère des Mines et des Carrières	54	144	198	60	155	215
Ministère de l'Agriculture et des Aménagements Hydrauliques	734	3 004	3 738	748	3 055	3 803
Ministère des Ressources Animales et Halieutiques	345	1 510	1 855	390	1 640	2 030
Ministère de l'Environnement, de l'Economie Verte et du Changement Climatique	412	2 612	3 024	439	2 768	3 207
Ministère des Infrastructures	137	725	862	136	721	857
Ministère du Développement, de l'Economie Numérique et des Postes	61	212	273	75	235	310
Ministère des Transports, de la Mobilité Urbaine et de la Sécurité Routière	118	324	442	145	365	510
Ministère de la Jeunesse, de la Formation et de l'Insertion Professionnelle	182	720	902	202	741	943
Ministère de l'Urbanisme et de l'Habitat	70	319	389	81	348	429
Ministère de l'Eau et de l'Assainissement	238	612	850	222	590	812
Ministère de l'Energie	35	90	125	43	137	180

<i>Sous Total Ministères</i>	62 980	120 134	183 114	66 594	127 992	194 586
Présidence du Faso	98	342	440	123	350	473
Secrétariat Général du Gouvernement-CM	46	74	120	44	77	121
Premier Ministère	74	209	283	82	226	308
Conseil Economique et Social	22	50	72	20	48	68
Médiateur du Faso	2	1	3	2	2	4
Grande Chancellerie des Ordres Burkinabé	7	11	18	8	18	26
Conseil Supérieur de la Communication	20	39	59	19	38	57
Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de la Lutte Contre la Corruption	19	47	66	15	55	70
Conseil Constitutionnel	23	56	79	22	55	77
Conseil d'Etat	27	29	56	22	29	51
Cour des Comptes	33	67	100	31	69	100
Cour de Cassation	43	57	100	40	54	94
Commission Electorale Nationale Indépendante	19	21	40	18	24	42
<i>Sous Total Institutions</i>	433	1 003	1 436	446	1 045	1 491
Ensemble	63 413	121 137	184 550	67 040	129 037	196 077

Sources : Annuaires statistiques du MFPTPS, DGESS / Ministère de la Fonction publique, du travail et de la protection sociale.

➤ **Par statut (contractuel/fonctionnaire)**

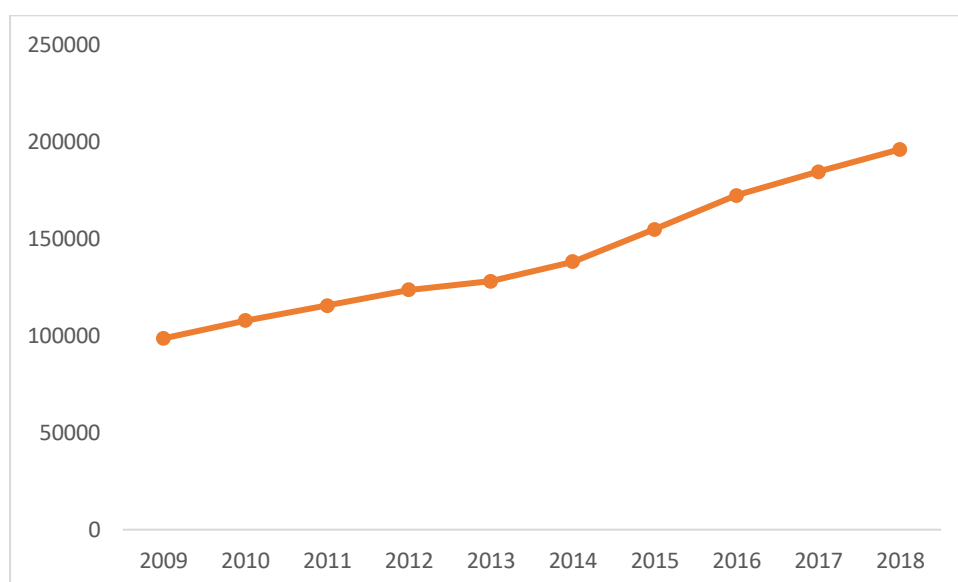
La tendance passée de la fonction publique burkinabè est de recruter de plus en plus des agents ayant le statut de contractuels en lieu et place des fonctionnaires. Entre 2009 et 2011, le nombre de fonctionnaires dans la fonction publique dépassait celui des contractuels. Mais entre 2012 et 2015, la tendance s'est inversée. En 2018, on dénombrait 196 077 agents dans la fonction publique dont la plupart des contractuels sont reversés en statut de fonctionnaires par la loi 081. Sur la période 2009-2015, le nombre d'agents contractuels a cru en moyenne de 13,97% par an alors que le nombre de fonctionnaires n'a cru que de 2,26% par an ce qui est contraire entre 2016 et 2018.

Tableau 5-21: Nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre selon le statut

Année	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonctionnaires	55 891	57 170	58 755	51 987	58 368	58 074	62 853	172 251	184 550	196 077
Agents contractuels	42 715	50 556	56 820	71 605	69 715	80 075	91 966	-	-	-
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

Graphique 5-16 : Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre selon le statut



Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

A partir de 2016, suite à l'adoption de la loi 081 en 2015 portant statut général de la fonction publique, les contractuels ont été reversés comme fonctionnaires. Mais du même coup, il y'a eu l'apparition de nouveaux statuts pour mieux encadrer les différentes spécificités des différents corps de la fonction publique. Sur les deux dernières années, le statut général l'emporte largement sur les autres statuts avec un poids de 88,24% en 2018 et 89,43% en 2017. Le statut de la police vient en deuxième position loin derrière celui du statut général avec 7,91% du total

de l'effectif de la fonction public d'Etat. Les statuts de greffiers et celui des magistrats ne totalisent pas à eux deux 1% des effectifs de la fonction publique.

Tableau 5-22 : Effectif de la fonction publique d'Etat selon le statut

Statut	2016	2017	2018
Statut général	153 116	165 034	173 020
Statut de la police	14 282	14 167	15 518
Statut GSP	2 016	2 100	2 389
Statut Greffier	456	481	519
Statut Eaux et forêt	1 860	2 218	2 415
Statut de la douane	-	-	1668
Statut des magistrats	521	550	548
Ensemble	172251	184550	196077

Sources : *Annuaire statistiques MFPTPS*

➤ Par Catégorie

La répartition des agents de la fonction publique d'Etat au 31 décembre de chaque année de 2009 à 2015 selon la catégorie et le statut fait ressortir qu'au niveau des fonctionnaires, ce sont les agents de catégorie B qui sont les plus nombreux.

Cependant cette catégorie a vu sa part baisser progressivement en passant de 41,2% de l'effectif des fonctionnaires en 2009 à 32,2% en 2015. Les agents de la catégorie A qui sont les plus nombreux après ceux de la catégorie B ont quant à eux vu leur effectif et leur part croître en passant de 28,1% en 2009 à 31,6% en 2015.

Concernant les agents contractuels, on note une stricte croissance de l'effectif de toutes les catégories entre 2009 et 2015 à l'exception de la 3^{ème} catégorie qui a connu des fluctuations entre 2009 et 2013. Les agents de la 3^{ème} catégorie sont les plus nombreux entre 2009 et 2012, viennent en deuxième position, les agents de la 2^{ème} catégorie. Entre 2013 et 2015, le classement s'est inversé entre les deux catégories. Cependant, les agents de la 3^{ème} catégorie ont vu leur part décroître en passant de 48,8% en 2009 à 37,4% en 2015 tandis que ceux de la 2^{ème} catégorie ont vu leur part croître en passant de 27,6% à 36,9% en 2015.

Tableau 5-22 : Evolution de l'effectif de la fonction publique d'Etat selon la catégorie

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
A	15 688	16 502	17 661	17 631	18 091	17 899	19 838	32 809	37 150	40 910
B	23 016	22 214	21 476	20 887	20 537	19 635	20 263	48 636	59 116	69 915
C	11 287	13 043	13 950	7 963	14 774	15 506	17 767	43 295	48 940	44 660
D	4 645	4 398	4 115	3 932	3 596	3 265	3 157	9 460	9 916	8 985

E	844	616	631	533	329	321	201	1718	2017	2050
I	-		-	-	-	-	-	716	809	1 108
II	-	-	-	-	-	-	-	1 763	1922	2349
III								14 876	14792	17151
IV	-	-	-	-	-	-	-	803	962	1 382
1^{ère} catégorie	4 341	5 332	6 732	8 158	9 240	11 317	13 716	1676	842	576
2^e catégorie	11 768	13 703	19 774	24 004	26 720	30 863	33 980	8 444	1 467	648
3^e catégorie	20 844	25 116	22 635	31 495	25 542	28 860	34 423	2 697	1 372	554
4^e catégorie	4 457	5 037	5 869	6 068	6 294	6 885	7 572	772	339	233
5^e catégorie	1 305	1 368	1 810	1 828	1 841	2 029	2 075	649	470	481
6^e catégorie	-	-	-	52	78	121	200	105	82	5022
P	411	397	922	1 041	1 041	1 448	1 627	3 832	4 354	53
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077

Sources : Annuaire statistiques MFPTPS

Le taux d'encadrement qui est le nombre de cadre (catégorie P, A et 1^{ère}) divisé par l'effectif des autres catégories a augmenté dans l'ensemble sur la période 2009-2015. En effet, il est passé de 26,1% en 2009 à 29,4% en 2015, soit une hausse de 3,3 point de pourcentage.

Graphique 5-17: Evolution du taux d'encadrement dans la fonction publique d'Etat (%)

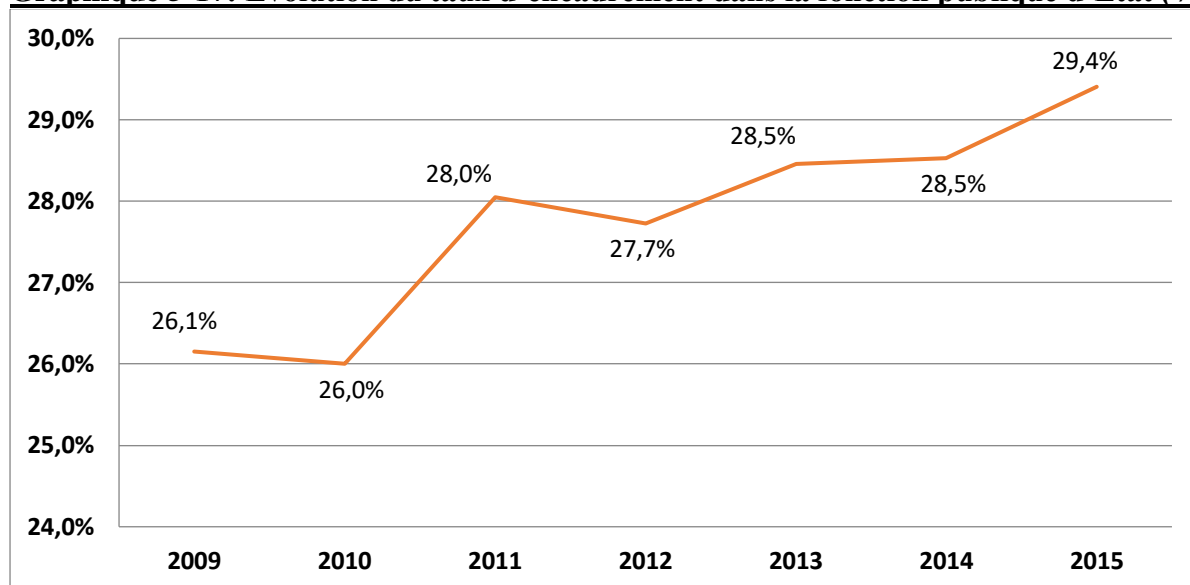


Tableau 5-22 : Evolution de l'effectif de la fonction publique d'Etat selon la catégorie (suite)

	2016	2017	2018
A	32 809	37 150	40 910
B	48 636	59 116	69 915
C	43 295	48 940	44 660
D	9 460	9 916	8 985
E	1 718	2 017	2 050
I	716	809	1 108
II	1 763	1 922	2 349
III	14 876	14 792	17 151
IV	803	962	1 382
1 ^{ère} catégorie	1 676	842	576
2 ^e catégorie	8 444	1 467	648
3 ^e catégorie	2 697	1 372	554
4 ^e catégorie	772	339	233
5 ^e catégorie	649	470	481
P	3 832	4 354	5 022

6^e catégorie	105	82	53
Ensemble	172 251	184 550	196 077

Sources : Annuaire statistiques MFPTPS

En 2016, il y'a eu l'introduction de nouvelles catégories pour prendre en compte les nouveaux statuts apparus dans la fonction publique burkinabè. Ce sont notamment les catégories I, II, III et IV qui concernent le statut de la police. Malgré tout, les agents de la catégorie B dépasse le 1/3 en 2017 et plus de 1/3 en 2018 du total des effectifs de la fonction publique. D'une manière spécifiquement, la catégorie B est légèrement plus nombreuse au sein du statut général de la fonction publique. Ainsi, la différence entre cette catégorie et les catégories A et C au sein de cet statut est de 9.19 points et de 3.10 points en pourcentage. Au sein du statut des paramilitaires (statut de la police, des GPS, des Greffiers et des Eaux et forêts), la catégorie III est très dominante par rapport aux autres catégories, soit 77,99% en 2018 et plus de 3/4 du sous total des paramilitaires. En ce qui concerne l'évolution des effectifs des différentes catégories, elle a été positive entre 2017 et 2018 sauf celles liées aux catégories du Statut de magistrats qui ont été négatives.

➤ **Par région administrative**

Au cours de la période de 2019 à 2018 l'effectif des agents de la fonction publique a augmenté de 98.85% avec un taux de croissance moyen annuel de 7,94%.

La région du Centre a le plus grand nombre d'agents de la fonction publique d'Etat sur la période 2009-2018 quel que soit l'année. En effet, sa part dans l'ensemble des agents de la fonction publique a oscillé entre 36,1% en 2011 à 50,2% en 2010. A partir de 2012, à l'exception de la période de 2016 à 2017 qui a connu une baisse brutale soit 95,73% on constate de façon continue une augmentation du nombre des agents publics au niveau du Centre. Sur la période 2018, plus de la moitié des agents de la fonction publique vit dans cette région, soit 57,1%.

Jusqu'en 2014 la région des Hauts Bassins arrive en deuxième position avec une part qui a oscillée entre 6,1% en 2014 et 8,4% en 2011 avant de retrouver la quatrième position en 2015. Entre 2015 et 2016, le Centre-Ouest prend la deuxième position. D'une manière générale, la région du Centre-Ouest et celle de la Boucle du Mouhoun se permutent les positions de troisième et de quatrième place sur l'ensemble de la période 2009-2017.

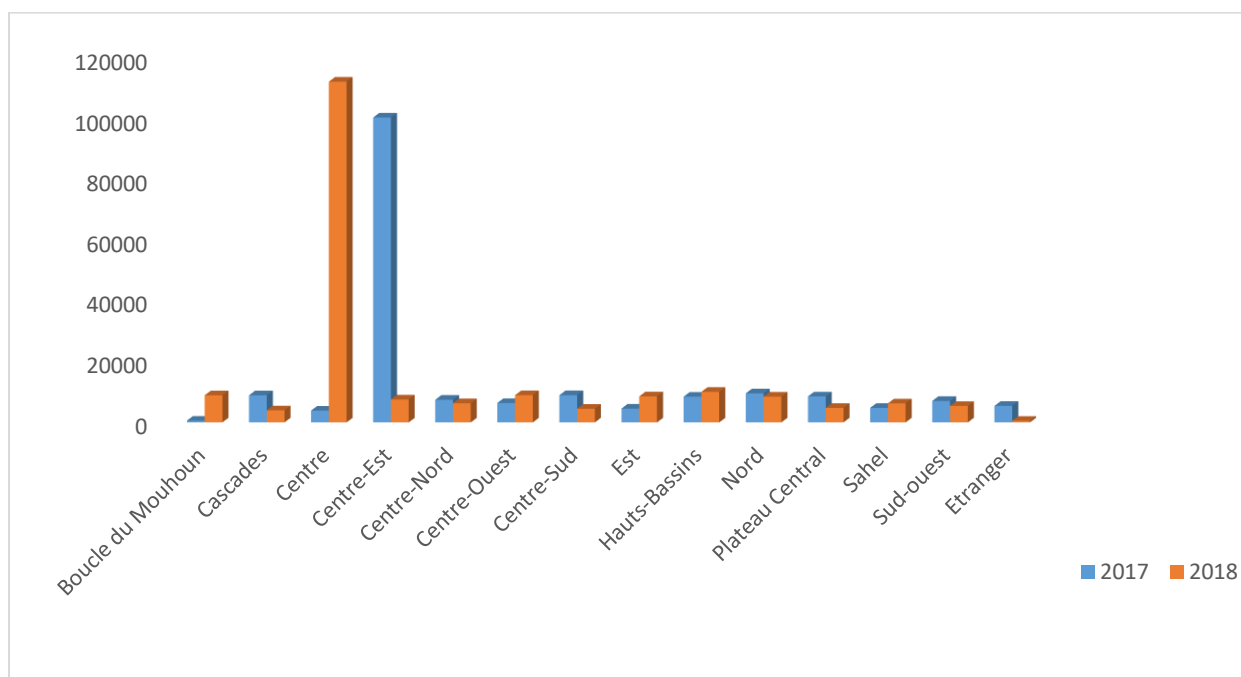
En termes d'évolution, on note que la région de la Boucle du Mouhoun a connu la forte croissance en 2017 avec 26,79% de taux de croissance annuelle. Les régions du Centre (10,22%) et des Hauts Bassins enregistrent (9,97%) des taux de croissance annuelle au-dessus de la croissance globale (7,14%) en 2017. En 2017, seule la région du Sahel (-13,22%) a connu une progression négative. Les effectifs des agents de la fonction publique à l'étranger ont aussi baissé de 9,79% en 2017.

Tableau 5 -23 : Evolution du nombre d'agents de la fonction publique d'Etat par région

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	5 471	5 980	8 703	7 328	7 624	8 160	8 728	7 025	571	8905
Cascades	2 640	2 777	3 675	3 306	3 402	3 603	3 775	3 749	8 907	3 964
Centre	48 293	54 050	41 676	56 261	59 667	63 953	75 292	90 878	3 881	111 946
Centre-Est	4 408	4 573	6 322	6 124	6 285	6 985	7 335	7 366	100 168	7 520
Centre-Nord	4 723	5 103	5 744	5 120	5 136	5 746	6 239	6 247	7 439	6 307
Centre-Ouest	5 466	6 044	7 929	7 565	7 595	8 126	8 764	8 773	6 365	8 947
Centre-Sud	2 957	3 110	4 403	3 692	3 803	4 112	4 440	4 442	8 941	4 492
Est	3 965	4 447	6 461	5 845	5 939	6 373	7 153	7 962	4 528	8 556
Hauts-Bassins	6 696	6 705	9 720	8 255	8 055	8 440	8 570	8 665	8 462	10 042
Nord	5 239	5 415	7 293	7 046	7 264	7 880	8 381	8 386	9 529	8 472
Plateau Central	2 701	2 905	4 588	3 953	4 079	4 357	4 679	4 692	8 518	4 755
Sahel	2 888	3 236	4 392	4 126	4 208	4 802	5 578	8 116	4 760	6 252
Sud-ouest	3159	3381	4 669	4 094	4 320	4 856	5 274	5 317	7 043	5 402
Etranger	-	-	-	877	706	756	611	633	5438	517
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

Graphique 5-18: Répartition (%) des agents de la fonction publique d'Etat par région en 2016 et 2017



➤ Selon le genre

Selon le sexe, on note qu'environ sept agents de la fonction publique d'Etat sur dix sont des hommes quel que soit l'année considérée sur la période 2009-2018. La part des femmes dans l'effectif total des agents de la fonction publique a oscillé entre 29,14% en 2010 et 65,81% en 2018. Mais dans l'ensemble, l'effectif des hommes diminue progressivement par rapport à celui

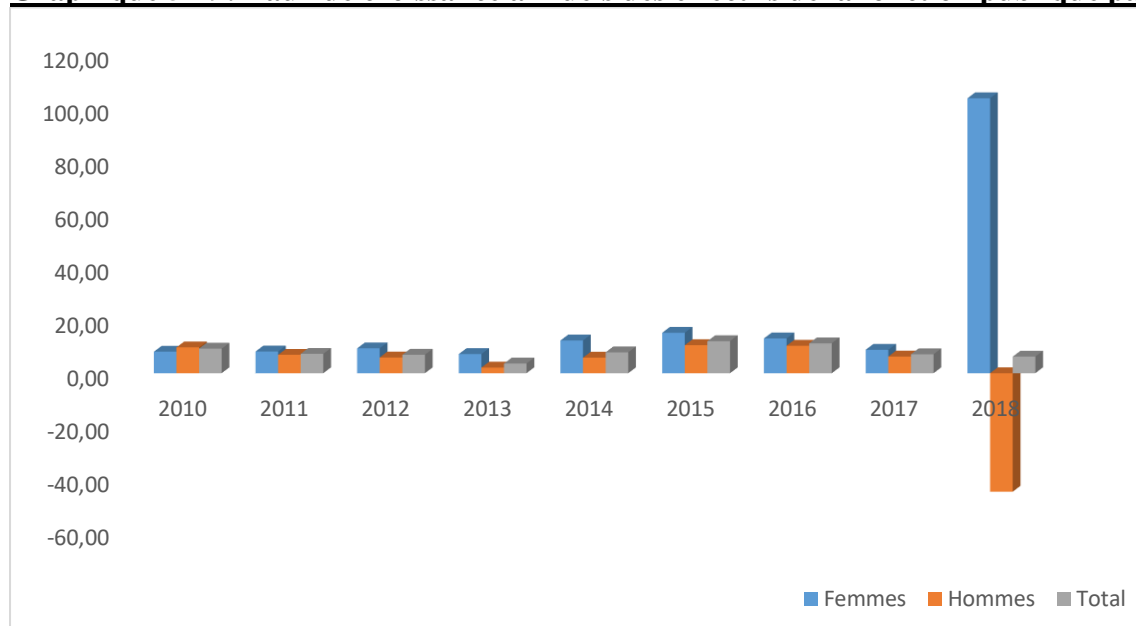
des femmes qui augmente relativement. En effet, le taux d'accroissement annuel moyen au niveau des femmes est de 18,02% en hausse par rapport à l'ensemble de l'effectif de la fonction publique contre un taux d'accroissement annuel moyen de 0,40% chez les hommes, en baisse par rapport à la moyenne annuelle globale.

Tableau 5-24 : Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par sexe

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Femmes	29 042	31 396	33 959	37 141	39 819	44 724	51 534	58 279	63 413	129 037
Hommes	69 564	76 330	81 616	86 451	88 264	93 425	103 285	113 972	121 137	67 040
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

Graphique 5-19: Taux de croissance annuels des effectifs de la fonction publique par sexe



➤ Par tranche d'âges

Environ un quart des agents de la fonction publique ont entre 31-35 ans sur la période 2009-2018. En effet, la part des agents de cette tranche d'âge dans l'effectif total des agents de la fonction publique a varié entre 24,7% en 2009 et 26,4% en 2014. Lorsqu'on élargit la tranche d'âge, on se rend compte que plus 3/4 des agents de la fonction publique ont entre 26 et 45 ans. Ce pourcentage de cette tranche d'âge (26-45 ans) augmente au cours du temps. Ainsi, il est passé de 75,4% en 2009 à 80,35% en 2018. Les agents dont l'âge est compris entre 18-20

ans, c'est-à-dire les plus jeunes qui ont au maximum deux années d'expérience sont les moins nombreux dans la fonction publique, elle est suivie par la dernière tranche d'âge, ceux qui sont susceptibles d'aller à la retraite.

Tableau 5-25 : Nombre d'agents de la fonction publique au 31 décembre par tranche d'âge

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
De 18 à 20 ans	232	12	60	83	29	41	92	98	50	64
De 21 à 25 ans	6 453	3 937	6 329	6 446	5 675	5 468	7 254	8 788	7 816	7 339
De 26 à 30 ans	20 850	19 001	22 726	24 317	25 417	27 554	31 734	36 760	37 709	38 305
De 31 à 35 ans	24 345	27 859	29 598	31 701	33 258	36 521	39 154	42 709	46 600	50 033
De 36 à 40 ans	17 469	21 832	22 248	24 823	26 691	29 212	32 455	35 680	38 124	40 922
De 41 à 45 ans	11 642	13 697	13 635	14 738	15 794	16 676	20 305	22 929	25 698	28 288
De 46 à 50 ans	8 724	10 224	10 095	10 599	10 609	10 969	11 765	13 348	14 525	16 131
De 51 à 55 ans	6 390	7 834	7 782	7 682	7 537	8 017	8 438	9 378	10 030	10 600
De 56 à 60 ans	2 097	3 330	3 041	3 014	2 969	3 353	3 412	3 466	3 838	4 198
61 ans et plus	404	0	61	189	104	338	210	95	160	197
Total	98 606	107 726	115 575	123 592	128 083	138 149	154 819	172 251	184 550	196 077

Sources : Annuaire statistique du MFPTPS

5.4.4. Evolution des dépenses de personnel de l'Etat

➤ **Selon la catégorie de l'agent**

L'évolution des dépenses de personnel dans la fonction publique a suivi la même tendance que les effectifs, c'est-à-dire une tendance à la hausse. Cependant la croissance des dépenses est plus élevée que celle des effectifs. En effet, tandis que le taux croissance annuel de l'effectif des agents de la fonction publique est de 7,94% entre 2009 et 2018, celui des dépenses se situe à 17,84% sur la même période. Le personnel de la catégorie B, la catégorie A et la catégorie C constituent les plus grandes charges en 2018 avec respectivement 32,35%, 25,02%, et 19,40% en dépenses de personnel. Elles totalisent à elles seules plus de 76,77% des dépenses en personnel de l'Etat. Ce sont ces catégories qui ont également les plus grands effectifs en 2018, soit 79,30% du total de l'effectif de la fonction publique. Quant au personnel de la 2^{ème} catégorie, elle a vu sa part dans les dépenses totales baisser de 4,09 points en pourcentage entre

2015 et 2016 et de 17,14 points en pourcentage entre 2016 et 2017. Les dépenses de cette catégorie connaissent un taux de croissance en baisse entre la période de 2015 à 2018 soit 34,42% entre 2015 et 2016, 90,02% entre 2016 et 2017 et 65,98% entre 2017 et 2018.

Tableau 5-26: Dépenses de personnel de l'Etat par catégorie d'agents (milliards)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
A	33,5	36,6	39,5	45,9	47,9	58,7	59,6	83,6	120,7	178,057
B	39,4	41,3	41,9	44,7	44,3	53,7	52,5	90,2	156,1	220,505
C	15,4	18	19,3	26,7	28,8	35	36,2	40,1	93,6	109,059
D	6,8	5,9	5,7	5,6	5,5	6,2	5,9	10,1	16,3	19,678
E	0,7	0,7	0,6	0,6	0,5	0,4	0,3	1,0	2,4	4,062
I								2,7	4,4	10,142
II								3,6	6,1	11,425
III								34,3	45,4	68,306
IV								0,0	1,9	7,331
P	1	1,2	4,4	5,2	5,8	6,8	8	35,6	4,5	1,638
1^{ère} catégorie	7,2	9	12	16,7	20,8	30,3	35,1	62,3	4,1	1,388
2^e catégorie	15	20,1	27,9	40,8	47,3	70,4	76,4	50,1	5	1,701
3^e catégorie	28,4	31	32,7	33,8	35,7	48,2	57,3	8,5	0,9	0,561
4^e catégorie	4,1	4,9	5,6	7,1	7,4	9,8	10,6	1,8	0,5	0,258
5^e catégorie	1,1	1,2	1,4	1,9	1,6	2,2	2,4	12,3	20,4	34,816
6^e catégorie	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,4	0,5	0,2	0,261
Total	152,7	170	191,1	229,1	245,8	321,9	344,7	436,7	482,5	669,188

Sources : Annuaire statistique du MFPTPS

➤ Selon le statut de l'agent

De 2009 à 2013, les dépenses de personnel des fonctionnaires de l'Etat représentaient plus de la moitié des dépenses de personnel de la fonction publique d'Etat. Cependant cette part des dépenses de personnel des fonctionnaires a baissé de l'ordre de 9,4 points de pourcentage, passant de 63,4% en 2009 à 54,0% en 2013. En 2013, 45,6% des agents de la fonction publique qui sont des fonctionnaires ont reçu 54,0% de la masse salariale. A partir de l'année 2014, la part des dépenses de personnel des contractuels a dépassé celle des fonctionnaires. En effet le

recrutement des contractuels a débuté récemment dans les années 2000, ce recrutement s'est accru au fil des années et dès l'année 2012, le nombre de contractuels dépassait celui des fonctionnaires. Cette hausse rapide du nombre de contractuel explique l'importance de la part des dépenses de personnel contractuels en 2014 et 2015.

A partir de 2016, il y a eu l'introduction de nouveaux statuts dans la fonction publique d'Etat. En dépit de cette introduction, la grande dépense est enregistrée au niveau du « statut général ». En effet, les dépenses consacrées à ces agents régis par ce statut représentent 88,92% en 2016 et 86,01% en 2017. Entre 2016 et 2017, l'évolution des dépenses a été plus spectaculaire du « statut des GSP » passant de 1,2 milliards à 5,4 milliards soit un accroissement de 350% entre les deux années.

Tableau 5-27 : Dépenses de personnel de l'Etat par statut d'agents (milliards)(à revoir)

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Fonctionnaires	96,8	103,7	111,4	128,6	132,7	160,7	162,6			
Agents contractuels	55,9	66,3	79,7	100,5	113	161,2	182,2			
Total	152,7	170	191,1	229,1	245,8	321,9	344,7			
Part en % (fonctionnaire)	63,4	61	58,3	56,1	54	49,90%	47,20%			

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

Tableau 5-27 : Dépenses de personnel de l'Etat par statut d'agents (milliards)

Statut	2016	2017	2018
Statut général	388,4	415	557,868
Statut de la police	39,4	46,8	67,442
Statut GSP	1,2	5,4	8,24
Statut Greffier	0,8	1,7	2,743
Statut des magistrats	7	8	11,372
Statut de la douane	-	-	14,135
Statut des eaux et forêts	0	5,6	7,388
Ensemble	436,8	482,5	669,188

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

5.4.5. Quelques indicateurs du travail décent

L'analyse des indicateurs du travail décent abordés porte sur les litiges et les infractions sur le lieu de travail tant au niveau national que selon les régions administratives de résidence des travailleurs. Il est abordé aussi les différents modes de règlement des litiges et infractions.

➤ **Litiges et infractions au niveau national**

En 2018, on a constaté 80394 infractions commises sur le lieu du travail contre seulement 68852 en 2017, soit une hausse de 16,76% entre les dernières années de ce tableau. Pour cette même année, le nombre d'observations s'élevait à 13534 et le nombre de mise à demeure à 65502. Toujours en 2018, 32 Procès-Verbaux (PV) ont été établis pour constater toutes ces infractions. Par rapport à 2017 le nombre de PV a connu une baisse de 11,11%. Sur la période 2011-2015, le nombre d'infractions a évolué d'une manière plus ou moins constante comparativement à la période 2006-2018 on enregistre une augmentation continue.

Tableau 5-28: Evolution du nombre d'infractions liées au travail

Infractions par type de résolution	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre d'infractions	7 276	10 255	6 466	8 070	8 636	9 187	7 344	40 092	68 852	80 394
Nombre d'observations	1 387	1 707	1 038	1 721	1 446	1 250	1 036	8 506	8 366	13 534
Nombre de mises en demeure	5 889	8 779	5 428	6 325	6 435	7 846	6 287	30 989	60 433	65 502
Nombre de PV établis	0	3 024	58	24	755	91	21	438	36	32
Nombre de PV d'amendes	0	0	0	0	0	0	0	159	17	1326

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

➤ Infractions par région

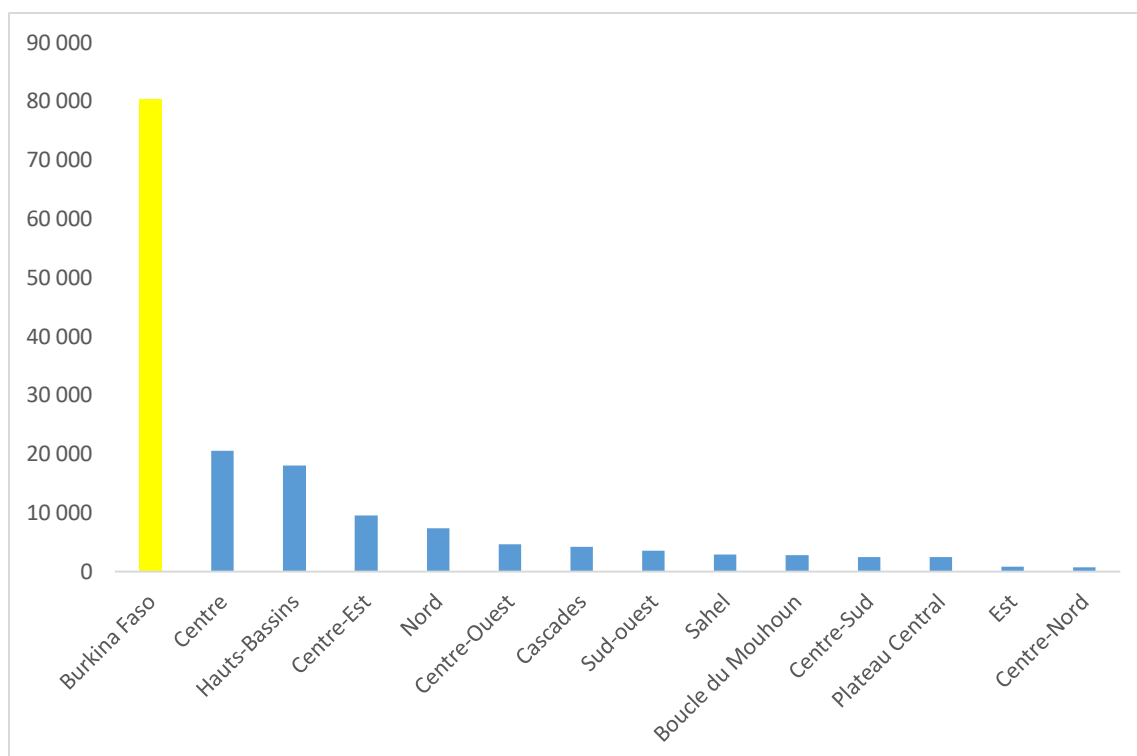
La répartition des infractions sur le lieu de travail par région sur la période 2009-2018 fait ressortir qu'en général, la région du Centre est celle où on dénombre le plus d'infraction. En effet, la part des infractions relevées au niveau de la région du centre a oscillé entre 23,5% en 2012 et 42,8% en 2010. De même en 2018, cette même région vient en première position avec 25,61%, suivi de la région des Hauts-Bassins (22,47%) et la région du Centre-Est vient en troisième position avec (11,93%). La région des Hauts Bassins arrive en deuxième position avec une part qui oscille entre 20,48% en 2017 et première en 2016 avec 20,93% en 2016 entre 2009 et 2016. La région des Centre-Nord est la région qui a moins enregistré d'infractions au niveau national. En effet les infractions liées à cette région ont oscillé entre 0,96% en 2018. En ce concerne l'année 2017 c'est la région de l'Est dont une proportion de 1,08%. De façon spécifique, les infractions de cette année a régressé de 4,22% en 2011 pour s'établir à 0,71% en 2015. A partir de la période de 2015 à 2018, on constate une augmentation continue du nombre des infractions relevées. En effet cela est lié au fait qu'un travailleur peut enregistrer plusieurs infractions à la fois dans une entreprise.

Tableau 5-29 : Evolution du nombre d'infractions relevées par région de 2009 à 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	475	514	344	344	233	228	292	2 256	1589	2820
Cascades	89	143	273	246	86	13	52	1 954	1894	4217
Centre	2193	4 388	1 726	1 895	3289	3 068	2 568	4 166	26074	20 587
Centre-Est	290	638	283	409	461	286	333	2 445	1892	9587
Centre-Nord	640	472	409	373	421	354	779	3 460	4928	770
Centre-Ouest	402	415	513	477	385	543	729	5 348	6236	4682
Centre-Sud	153	214	133	323	236	212	425	1 857	2480	2515
Est	354	513	282	367	220	224	214	1 381	747	825
Hauts-Bassins	549	929	805	1167	1263	1 365	354	8 390	14101	18068
Nord	386	406	294	225	292	1 207	320	2 052	3001	7353
Plateau Central	464	924	1 052	855	529	585	502	2 918	2607	2449
Sahel	413	414	56	466	680	352	75	1 059	1034	2933
Sud-ouest	868	285	296	923	5411	750	701	2 806	2269	3588
Total	7276	10 255	6 466	8 070	8636	9 187	7 344	40 092	68852	80 394

Source : Annuaire statistiques du MFPTPS

Graphique 5-20 : Part par région du nombre total d'infractions relevées sur la période 2009-2018



➤ Mode de règlement des litiges

En 2018, la conciliation représentait 34,69% des méthodes de règlements des litiges sur la période et les non conciliations représentaient 64,63%. Les règlements par procès-verbaux d'exécution ne représentaient que 0,68% des modes de règlements des litiges sur les lieux de travail. Comparativement à l'année 2009, on note une baisse de la part du mode de règlements des litiges par conciliation et une hausse de celui de non conciliation.

Tableau 5-30 : Evolution du nombre de litiges par issue du règlement de 2009 à 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Conciliation	3 950	3 255	5 093	4 234	4 422	5 939	5 212	5 787	3 610	7 108
PV d'exécution	31	66	119	95	102	192	179	53	119	140
Non conciliation	3 822	4 539	4 550	5 521	4 698	5 548	7 582	9 403	3 458	13 243
Total	7 803	7 860	9 762	9 850	9 222	11 679	12 973	15 243	7 187	20 491

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

➤ Conflits individuels au niveau régional

En 2009 et 2010, la région du Centre occupe la première place en termes de conflits individuels liés au travail avec respectivement 66,0% et 57,2% du total des conflits individuels mais en 2011 la région des Hauts Bassins a enregistré le plus grand nombre de conflits liés au travail avec 48,6% du total des conflits individuels. Entre 2012 et 2018, le Centre a enregistré de nouveau le plus grand nombre de conflits individuels liés au travail. En effet plus de la moitié des conflits individuels liés au travail ont été enregistrée dans la région du Centre durant cette période ou mieux, en 2018, on enregistre presque 3/4 des conflits individuels dans cette région. Au niveau national, le nombre de conflits individuels a subitement augmenté de 69% en 2011, puis s'en est suivi une phase de décroissance jusqu'en 2015. En 2016 il y'a eu une augmentation de 25,8% de conflits individuels par rapport à 2015 suivi d'une baisse de 47,3% entre 2016 et 2017. Par contre on constate une hausse brutale du nombre total de conflits individuels soit 119,1% entre la période de 2017 à 2018. Les plus faibles pourcentages s'enregistrent au niveau des régions du Plateau Central, du Sahel et des Centre-Nord où elles totalisent une proportion de 1,2% en 2009. On constate les plus faibles proportions des régions au niveau de Centre-Sud, le plateau-Central et le Sud-Ouest en 2018 soit une proportion de 2,2% du total des conflits individuels enregistrés respectivement à cette date.

Tableau 5-31 : Evolution du nombre de conflits individuels par région de 2009 à 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	89	89	128	123	58	144	99	78	48	128
Cascades	125	75	170	128	156	68	77	107	152	73
Centre	2284	1888	1974	3042	2579	2 793	2 198	3585	1634	3942
Centre-Est	157	130	120	252	79	89	60	36	14	109
Centre-Nord	18	22	45	86	52	0	49	199	19	28
Centre-Ouest	129	164	158	469	226	216	230	123	114	207
Centre-Sud	33	22	75	15	44	12	15	10	22	12
Est	35	31	45	46	210	57	24	71	21	57
Hauts-Bassins	498	773	2709	631	998	636	570	377	345	811
Nord	47	48	87	79	47	82	43	82	54	69
Plateau Central	11	26	36	33	30	52	43	34	9	26
Sahel	11	21	17	16	20	39	378	94	18	79
Sud-Ouest	24	11	14	26	17	49	53	34	97	39

Total	3461	3300	5578	4946	4516	4 237	3 839	4830	2547	5580
--------------	------	------	------	------	------	-------	-------	------	------	------

Source : Annuaire statistique du MFPTPS

➤ **Evolution des conflits collectifs selon leur nature**

Entre 2009 et 2015, le nombre de conflits collectifs a connu une baisse en passant de 33 à 19 avec cependant une hausse enregistrée en 2010, 2012 et 2014 comparativement aux années précédentes. En analysant le nombre total de conflits collectifs enregistrés sur la période 2009-2015, on constate que sur les 187 conflits, 54,5% sont de nature économique.

Tableau 5-32 : Evolution du nombre de conflits collectifs par nature de 2009 à 2018

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Economique	14	31	13	10	6	19	9			
Juridique	19	14	10	16	3	11	10			
Autres						2	0			
Total	33	45	23	26	9	32	19			

Sources : Annuaire statistique du MFPTPS

5.4.6. Evolution des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail

L'analyse des statistiques d'emploi notifiées à l'inspection du travail abordée dans cette sous-section est faite suivant les embauches, les licenciements, les retraites, les décès, les démissions et les licenciements pour fermeture d'entreprise tant au niveau national que régional.

➤ Au niveau national

Sur la période 2009-2016, 26 581 embauches ont été notifiées à l'inspection du travail. En revanche, 15 778 licenciements ont été notifiés à la même période à l'inspection. Les plus gros effectifs d'embauche ont été réalisés en 2009 avec 4 630 embauches et le plus grand nombre de licenciement en 2013 avec 2 957 licenciements. En 2018, l'embauche a connu une hausse de 4,5% par rapport à l'année 2017, par contre les licenciements ont connu une importante baisse (59,1%) pour la même année.

Tableau 5-33 : Evolution des mouvements des travailleurs notifiés à l'inspection du travail

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Embauches	4 630	3 906	3 404	2 976	3 067	2 222	1 829	678	1 892	1 977
Licenciements	2 403	2 368	2 302	2 884	2 957	586	583	400	919	376
Démissions	117	98	126	128	175	105	55	67	58	67
Retraites	130	90	77	58	104	100	46	66	31	55
Décès	5	8	13	5	6	12	1	0	9	0
Licenciements pour fermeture	133	41	81	2	7	14	61	39	48	84

Sources : Annuaire statistique du MFPTPS

➤ Au niveau régional

On note que 40,1% des embauches au Burkina Faso en 2018 ont été enregistré dans la région du Centre. Cette région enregistre le plus grand nombre d'embauche suivie de la région de la Hauts-Bassins (9,3%). Quant aux départs, la région du Sahel est en tête avec 76 licenciements. La région du Centre détient toujours la première position avec 111 départs au total, notamment 56 licenciements dont 49 démissions, 06 retraités.

Tableau 5-34 : Répartition des mouvements des travailleurs dans les entreprises par région et selon le motif en 2018

Région	Embauches	Licencie-ments	Démissions	Retraites	Décès	Licencie-ments pour fermeture
Boucle du Mouhoun	114	0	0	0	0	0
Cascades	170	7	5	47	0	8
Centre	793	56	49	6	0	0
Centre-Est	132	37	0	0	0	55
Centre-Nord	106	28	0	0	0	0
Centre-Ouest	74	70	0	0	0	0
Centre-Sud	10	0	0	0	0	0
Est	129	10	5	0	0	17
Hauts-Bassins	184	39	5	1	0	0
Nord	146	14	0	0	0	0
Plateau Central	18	0	0	1	0	0
Sahel	40	76	1	0	0	4
Sud-Ouest	61	39	2	0	0	0
Ensemble	1 977	376	67	55	0	84

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

5.4.7. Les statistiques des accidents, maladies liées au travail et travail des enfants

➤ **Au niveau national**

Les chiffres montrent que les accidents du travail ayant fait l'objet d'enquête sont très fréquents en milieu professionnelle. Entre l'année 2009 et 2017, 4764 accidents ont été enregistrés au

niveau national à travers les enquêtes. Les accidents non professionnels sont au nombre 94 au cours de cette période. Dans la même période, aucune maladie professionnelle n'a été enregistrée, cependant les maladies non professionnelles étaient au nombre de 130.

Tableau 5-35: Effectifs des accidents et des maladies ayant fait l'objet d'enquête au niveau national

Type d'accidents ou de maladies	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Accidents du travail	536	518	589	717	559	645	393	378	429	
Accidents non professionnels	6	17	10	14	23	4	9	8	3	
Maladies non professionnelles	0	1	0	0	0	129	0	0	0	

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

Le nombre d'enfants de moins 18 ans travaillant dans les entreprises contrôlées par l'inspection de travail a varié en dents de scie entre 2009 et 2018 avec un pic en 2013. D'une manière générale, on constate que les garçons sont les plus nombreux. C'est seulement en 2009, qu'ils étaient moins nombreux à travailler dans les entreprises contrôlées par l'inspection de travail (20%). En effet, ils représentaient 61,7% en 2018, 89,5% en 2017 et 100% en 2010 du nombre des enfants de moins de 18 ans travaillant dans les entreprises selon l'inspection du travail.

Tableau 5-36 : Nombre d'enfants travaillant dans les entreprises contrôlées

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Garçons	18	13	720	342	3624	596	148	53	77	860
Filles	72	0	278	115	3218	335	40	27	9	534
Total	90	13	998	457	6842	931	188	80	86	1394

Sources : Annuaire statistiques du MFPTPS

En conclusion, Il ressort que les activités agricoles, de chasse, sylviculture occupent la majorité de la population active occupée au Burkina Faso. Le niveau du chômage a augmenté en 2014 par rapport à 2009. Mais il touche essentiellement les régions de l'Est et du Centre-Est. Le chômage est plus élevé en milieu urbain qu'en milieu rural.

Aussi, on note que le nombre de demandes d'emploi adressées à la fonction publique d'Etat est en progression continue sur la période 2009-2018. L'évolution des dépenses de salaires dans la fonction publique a suivi la même tendance à la hausse.

Dans les entreprises contrôlées par l'inspection de travail, on note une diminution du nombre des enfants en situation de travail depuis 2015.

CHAPITRE 6. PAUVRETE, DEVELOPPEMENT DURABLE ET SECURITE ALIMENTAIRE

L'amélioration des conditions de vie de la population est certes un challenge complexe et multidimensionnel, mais elle est inévitable car elle constitue la finalité principale des politiques nationales de développement économiques et sociales mises en œuvre par le gouvernement burkinabè.

Au rang de ces conditions de vie, la baisse de la pauvreté des ménages, la réduction des inégalités sociales, l'amélioration de la sécurité alimentaire et le développement durable figurent en proue.

Les derniers chiffres disponibles, datant pour la plupart de l'année 2014, l'objectif de ce chapitre est de contribuer à enrichir l'information déjà disponible dans les éditions précédentes du tableau de bord social à travers l'introduction d'analyses d'impact non encore abordées. Elle entreprend de rapprocher les données macroéconomiques et microéconomiques sur la pauvreté et les inégalités dans le but de produire des statistiques détaillées et cohérentes sur les inégalités de revenus et de développement.

Cela consiste à ajouter de nouveaux indicateurs pertinents pour un meilleur aperçu de la situation globale, mais aussi pour l'amélioration de la qualité des analyses à venir.

Cette conviction émane du fait que, que si l'aggravation des inégalités ne fait pas l'objet d'un suivi et de remèdes efficaces, elle pourrait entamer le dialogue politique, ou le contrat sociale.

DEFINITION DES CONCEPTS

Augmentation de la dépense par tête dans les quintiles de niveau de vie : c'est le taux de croissance annuel moyen (en %) de la dépense par tête dans chaque quintile de la population.

Contribution à la pauvreté: la contribution est calculée en fonction d'une variable, d'un critère de stratification ou d'une aire géographique (région, milieu de résidence, etc.). Elle mesure pour une variable donnée, le poids relatif de chaque modalité par rapport au nombre total de pauvres.

Développement durable: c'est le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre à leurs propres besoins.

Enfant : le concept d'enfant renferme diverses catégories de personnes en fonction des sensibilités des organisations internationales et des institutions d'appui au développement. Dans le cadre du TBS, nous adoptons une définition proche de celle de l'UNICEF qui considère comme enfant, tout individu n'ayant pas encore atteint l'âge de la majorité (i-e âgé de moins de 18 ans). Ce groupe de personnes constitue, avec les femmes, la frange la plus vulnérable de la population.

Extrême pauvreté: l'extrême pauvreté désigne la situation des personnes dont les dépenses totales (alimentaires et non alimentaires) ne leur permettent pas de couvrir leur besoin alimentaire minimum.

Femme : l'analyse des indicateurs de développement entreprise selon notre approche, emmène à considérer comme femme, toute personne de sexe féminin âgée d'au moins 18 ans.

Incidence de la pauvreté: elle mesure la proportion de la population qui vit en état de pauvreté, i-e celle pour laquelle le revenu ou la consommation est en dessous du seuil de pauvreté.

Indice d'inégalité du genre: l'indice d'inégalité du genre (IIG) est un indice composite mesurant le déficit du progrès dans trois dimensions du développement humain : santé reproductive, autonomisation et marché du travail, résultant d'inégalités de genre.

Indice de Gini, (dépense): il mesure la divergence entre la répartition des dépenses (ou de la consommation) entre les personnes ou les ménages observés au sein d'un pays et une répartition parfaitement équitable. Sa valeur est comprise entre 0 et 1. Pour le cas spécifique de l'indice de GINI présenté ici, un indice d'une valeur de 0 traduit l'égalité parfaite de revenus au sein de la population. A contrario, plus la valeur de l'indice est proche de 1, plus l'inégalité de revenu entre les ménages est forte.

Indice de pauvreté humaine (IPH-1): contrairement à l'IDH qui mesure les résultats moyens, l'IPH-1 est un indice composite qui mesure les privations (ou incapacités) dans les trois dimensions essentielles capturées par l'IDH: santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent. Sa finalité est de mesurer ainsi le degré de pauvreté ou la proportion de la population vivant dans des conditions de «dénouement extrême».

Indice de pauvreté multidimensionnelle: l'indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) est le pourcentage de la population vivant dans une pauvreté multidimensionnelle, ajusté au

degré de privation. L'incidence de la pauvreté multidimensionnelle est le pourcentage de la population présentant un degré de privation pondéré de 33% ou plus.

Indice du développement humain: l'indice de développement humain (IDH) est une mesure synthétique du développement humain. Il mesure le niveau moyen de développement humain atteint dans un pays donné, sous trois aspects essentiels : la santé et la longévité, l'accès à l'éducation et le niveau de vie décent. Son calcul prend donc en compte l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation, la durée attendue de scolarisation et le revenu national brut (RNB) par habitant.

Indice du développement humain ajusté aux inégalités: l'indice du développement humain ajusté aux inégalités (IDHI) est la valeur de l'indice du développement humain ajusté aux inégalités dans les trois dimensions essentielles du développement humain que sont : santé et longévité, accès à l'éducation et niveau de vie décent.

Indice du développement humain non monétaire: l'indice de développement humain (IDH) non monétaire est une mesure synthétique du développement humain non monétaire. Il mesure le niveau moyen de développement humain non monétaire atteint dans un pays donné, sous deux aspects essentiels : santé et longévité, accès à l'éducation. Son calcul prend en compte l'espérance de vie à la naissance, la durée moyenne de scolarisation et la durée attendue de scolarisation.

Pauvreté: selon l'usage le plus courant, la pauvreté caractérise la situation d'un individu qui ne dispose pas des ressources réputées suffisantes pour vivre dignement dans une société et son contexte. C'est aussi une insuffisance de ressources matérielles affectant la [nourriture](#), l'[accès à l'eau potable](#), les vêtements, le [logement](#), ou les [conditions de vie](#) en général, mais également de ressources intangibles telles que l'accès à l'[éducation](#), l'exercice d'une activité valorisante, le respect reçu des autres citoyens ou encore le [développement personnel](#). Selon la Banque mondiale (2000), la pauvreté est un manque prononcé de bien-être.

Prévalence de la sous-alimentation : c'est la proportion de ménages pour lesquels il est permanentement impossible d'obtenir suffisamment de nourriture

Profondeur de la pauvreté: distance moyenne qui sépare les personnes pauvres du seuil de pauvreté. Cette mesure prend aussi bien en compte l'importance des pauvres que la gravité de leur situation. Elle permet de déterminer le montant théorique des ressources nécessaires

pour éliminer la pauvreté si on pouvait cibler chaque pauvre et ramener son niveau de dépense au seuil de pauvreté.

Seuil de pauvreté: un montant Z de revenu ou de dépense de consommation en dessous duquel un individu est considéré comme pauvre. Tout individu dont le niveau de consommation est inférieur à cette valeur seuil est considéré comme pauvre.

Taux de couverture céréalier apparent: Le taux de couverture des besoins alimentaires établit pour une année donnée, la balance entre la production disponible, i-e production nationale brute déduite des semences et des pertes, et les besoins de consommation de la population.

Taux de couverture des besoins calorifiques minimum: les ménages qui n'arrivent pas à couvrir leur besoin calorifique minimum sont ceux dont la consommation alimentaire ne permettent pas de fournir à leurs membres le volume de calories en fonction de la structure du ménage (sexe et âge) telle que définie par les nutritionnistes.

Taux de croissance de la population pauvre : il mesure (en %) le rythme auquel augmente la population vivant en dessous du seuil de pauvreté. Toute politique de réduction de la pauvreté devrait normalement indexer cet indicateur, avec pour objectif de le ramener à une valeur négative. Cet indicateur est mieux indiqué pour évaluer l'impact de la politique nationale de lutte contre la pauvreté, car l'objectif étant de réduire la pauvreté, si le nombre de pauvres baisse de manière absolue, alors cela signifie que la politique nationale de lutte contre la pauvreté est efficace; dans la mesure où elle arrive à faire changer l'état de bon nombre de personnes en les sortant de la situation de pauvre à celle de non pauvre. Dans le court terme, il est important que le taux de croissance de la population pauvre diminue au fil du temps, mais dans le moyen et le long terme, ce taux doit connaître des valeurs négatives. Cet indicateur est souvent accompagné, à la fois du taux de croissance de l'économie, et du taux d'accroissement de la population globale, dans le but d'observer si le rythme de croissance de la population est plus faible que celui auquel croit la population globale du Burkina, de façon naturelle ; mais aussi d'analyser l'impact réel de la croissance économique sur la réduction de la pauvreté.

6.1. Pauvreté et développement humain

Cette sous-section aborde les questions inhérentes à la pauvreté humaine. Les aspects présentés ici sont, la pauvreté monétaire, la pauvreté alimentaire, l'extrême pauvreté, l'évolution de la population pauvre sur l'horizon 2009-2014 par rapport à la croissance économique. Les indicateurs sont présentés en fonction des deux critères de stratification inhérents aux enquêtes ayant permis de collecter les données, à savoir la région administrative et le milieu de résidence des ménages. Toutefois, certains aspects relatifs sont introduits lorsque cela est possible à partir des sources de données existantes.

Tableau 6.1. : Taux de croissance global de la population pauvre par région et par milieu de résidence

	taux de croissance global de la population pauvre (%)	
	2003-2009	2009-2014
Milieu de résidence		
Urbain	135,0	-47,4
Rural	19,4	9,0
Région de résidence		
Hauts-bassins	48,4	-3,7
Boucle du Mouhoun	-21,2	42,4
Sahel	93,4	-41,8
Est	114,3	-4,6
Sud-Ouest	19,8	-15,8
Centre-Nord	31,7	39,6
Centre-Ouest	43,3	21,3
Plateau central	-12,7	0,1
Nord	22,7	25,5
Centre-Est	35,8	-26,7
Centre	98,3	-57,7
Cascades	-8,1	-1,2
Centre-Sud	-3,6	7,5
Ensemble	28,4	0,9

6.1.1. Tendances de la pauvreté monétaire selon la région et le milieu de résidence

L'incidence de pauvreté est passée de 48,6% en 2003, à 46,7% en 2009, puis à 40,1% en 2014, soit une baisse de plus de huit (08) points en 10 ans. En milieu urbain tout comme en zone rurale, c'est le même constat qui se dégage, c'est-à-dire que la pauvreté a connu une baisse significative.

En milieu urbain, l'incidence de pauvreté a augmenté de 21,7% en 2003 à 25,2% en 2009 avant de chuter à 13,7% en 2014, soit une baisse de huit (08) points) en 10 ans. Dans les zones rurales, la pauvreté a aussi connu une baisse significative de sept (07) points en l'espace de 10 ans, passant de 54,6% en 2003 à 52,8% en 2009, puis à 47,5% en 2014.

En 2014, sur 100 personnes choisies au hasard, 40 vivaient en dessous du seuil de pauvreté (153 530 f CFA /an). La décomposition de cette moyenne nationale selon le milieu de résidence nous explique que la pauvreté monétaire est essentiellement rurale au Burkina, avec une incidence de 47,5% contre 13,7% en milieu urbain. En outre, 93% des pauvres résident en milieu rural, et la contribution du milieu rural à la sévérité et à la profondeur de la pauvreté est au-dessus de 90%. Ce constat est confirmé par les tendances de la pauvreté monétaire sur la dernière décennie comme le présente le tableau ci-dessous.

Tableau 6.2: Evolution de la pauvreté monétaire au niveau national et par milieu de résidence de 2003 à 2014

Année	Indicateur		Urbain	Rural	Ensemble	Seuil national de pauvreté
2003	Incidence de pauvreté	P0	21,7	54,6	48,6	82 672
		Ctr	8,1	91,9	100	
	Profondeur de pauvreté	P1	6,0	19,3	16,9	
		Ctr	6,4	93,6	100	
	Sévérité de pauvreté	P2	2,4	9,1	7,8	
		Ctr	5,5	94,5	100	
2009	Incidence de pauvreté	P0	25,2	52,8	46,7	130 735
		Ctr	12,0	88,0	100	
	Profondeur de pauvreté	P1	6,8	17,5	15,1	
		Ctr	9,9	90,1	100	
	Sévérité de pauvreté	P2	2,6	7,9	6,7	
		Ctr	8,7	91,3	100	
2014	Incidence de pauvreté	P0	13,7	47,5	40,1	153 530
		Ctr	7,5	92,5	100	
	Profondeur de pauvreté	P1	2,9	11,6	9,7	
		Ctr	6,6	93,4	100	
	Sévérité de pauvreté	P2	0,9	4,0	3,3	
		Ctr	6,0	94,0	100	

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

L'observation de la dynamique de la pauvreté monétaire en fonction de la région administrative des ménages emmène à constater que la région du nord est toujours la région la plus pauvre du Burkina sur l'ensemble des 10 dernières années. Elle présente l'incidence la plus élevée pour

l'ensemble de toutes les enquêtes sur les conditions de vie des ménages réalisées à l'échelle nationale.

A l'opposé, les trois régions les moins pauvres du pays, sur l'ensemble de la période 2003-2014 sont le centre, les cascades et le sahel.

Même si elle a tendance à baisser au fil du temps, la diminution de la pauvreté monétaire est très inégale d'une région à l'autre, au point où l'on est emmené à regrouper les régions en trois catégories selon leur niveau de pauvreté par rapport à la moyenne nationale. Ainsi :

- ✚ Les régions qui contribuent à faire baisser l'incidence de pauvreté monétaire sont celles dont les taux de pauvreté sont largement inférieurs à la moyenne nationale. ce sont : le Centre (9,6%), le Sahel (20,6%) et les Cascades (22,6%) ;

- ✚ Les régions présentant une incidence de pauvreté moyenne sont celles dont les taux de pauvreté fluctuent autour du taux national. ce sont les régions des Hauts-Bassins (34,2%), du Centre-Est (36,1%), du Centre-Sud (40,1%), du Sud-ouest (41,5%), du Plateau-Central (45,2%) et du Centre-Nord (47,1%) ;

- ✚ Les régions qui contribuent fortement à faire augmenter l'incidence de pauvreté : ce sont celles dont les taux de pauvreté sont largement au-dessus de la moyenne nationale. Elles sont constituées de la région de l'Est (50,1%), du Centre-Ouest (51,6%), de la Boucle du Mouhoun (59,7%) et du Nord (70,4%).

Tableau 6.3: Evolution de la pauvreté monétaire par région de résidence de 2003 à 2014

Région de résidence	2003		2009										2014		
	Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté		Incidence de pauvreté		Profondeur de pauvreté		Sévérité de pauvreté		Incidence de pauvreté		
	P0	Ctr	P1	Ctr	P2	Ctr	P0	Ctr	P1	Ctr	P2	Ctr	P0	Ctr	P1
Hauts-bassins	36,9	8,2	11,6	7,4	5,1	7,1	42,3	9,5	12,2	8,5	4,8	7,6	34,4	11,6	7,3
Boucle du Mouhoun	66,7	16,7	24,9	18,0	11,9	18,5	48,1	10,4	14,8	9,9	6,4	9,6	59,7	6,7	15,0
Sahel	34,9	4,1	11,7	4,0	5,2	3,8	41,5	6,1	14,9	6,8	7,5	7,7	20,6	9,2	3,8
Est	38,7	6,8	12,0	6,1	5,1	5,5	62,1	11,6	23,2	13,3	11,3	14,6	50,1	7,3	11,0
Sud-Ouest	58,4	5,9	19,4	5,6	8,5	5,3	57,0	5,4	19,8	5,8	9,2	6,0	41,5	4,2	10,0
Centre-Nord	42,4	7,2	11,5	5,6	4,4	4,6	39,1	7,1	10,0	5,6	3,7	4,7	47,0	7,4	10,0
Centre-Ouest	43,9	7,8	15,5	8,0	7,6	8,4	49,1	8,8	15,6	8,6	6,6	8,3	51,6	6,6	11,0
Plateau central	61,2	7,6	22,1	7,9	10,6	8,1	51,8	5,4	16,3	5,3	7,0	5,1	45,2	4,4	10,0
Nord	69,6	12,3	26,5	13,5	13,1	14,3	64,6	11,5	23,7	13,1	11,3	14,1	70,4	4,0	18,0
Centre-Est	57,0	9,7	19,9	9,7	9,2	9,7	57,4	9,9	20,1	10,7	9,2	11,1	36,1	8,5	10,0
Centre	24,6	5,1	7,5	4,5	3,1	4,0	28,3	7,8	8,5	7,2	3,6	6,8	9,6	20,5	2,0
Cascades	41,8	3,1	15,9	3,4	8,2	3,8	27,6	2,3	7,4	1,9	2,9	1,6	22,6	5,2	4,4
Centre-Sud	62,6	5,5	24,4	6,2	12,5	6,8	42,7	4,1	11,2	3,3	4,1	2,8	40,1	4,4	9,3
Ensemble	48,6	100	16,9	100	7,8	100	46,7	100	15,1	100	6,7	100	40,1	100	9,7

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-

2015

6.1.2. *Tendance de la pauvreté monétaire parmi les femmes et les enfants*

Tableau 6.4: Evolution de la pauvreté monétaire des femmes et des enfants par milieu de résidence de 2003 à 2014

Indicateur	Année		Urbain	Rural	Ensemble
incidence de la pauvreté au sein de la population féminine	2003	P0	19,0	52,2	45,7
		Ctr	8,2	91,8	100
	2009	P0	25,5	49,8	43,4
		Ctr	15,5	84,5	100
	2014	P0	11,7	45,4	37,0
		Ctr	7,9	92,1	100
incidence de la pauvreté au sein de la population infantile	2003	P0	24,1	58,1	52,9
		Ctr	7	93	100
	2009	P0	32,3	55,5	50,7
		Ctr	13,1	86,9	100
	2014	P0	16,9	50,0	44,1
		Ctr	6,8	93,2	100

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-

2015

Tableau 6.5: Evolution de la pauvreté monétaire des femmes et des enfants par région de 2003 à 2014

Région de résidence	Incidence de pauvreté des femmes						Incidence de pauvreté des enfants					
	2003		2009		2014		2003		2009		2014	
	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr
Hauts-bassins	34,2	8,4	40,1	9,6	31,1	9,0	40,8	7,9	45,8	9,2	38,5	8,8
Boucle du Mouhoun	65,2	16,3	44,2	9,9	56,8	14,3	71,6	16,9	51,5	10,4	63,0	14,3
Sahel	30,7	3,6	36,1	5,3	19,0	3,2	39,0	4,1	46,4	6,5	22,0	3,6
Est	37,6	6,3	57,5	10,2	46,6	9,4	42,6	7,3	65,7	12,3	52,9	11,4
Sud-Ouest	53,8	5,9	52,7	5,3	40,4	4,9	61,7	6,0	60,9	5,3	43,2	4,2
Centre-Nord	38,3	7,1	37,0	6,8	44,5	9,7	43,8	6,9	41,2	7,4	49,4	10,1
Centre-Ouest	42,3	8,1	46,4	9,5	49,8	11,4	47,5	8,0	52,5	9,0	54,8	10,7
Plateau central	63,7	8,5	49,7	5,9	44,0	5,8	65,0	7,7	54,3	5,3	48,8	5,5
Nord	64,8	11,8	62,6	12,0	68,9	14,4	72,7	12,6	67,3	11,5	72,7	14,3
Centre-Est	51,2	9,8	54,5	10,3	34,9	7,7	60,7	9,5	60,4	10,0	38,0	7,3
Centre	21,6	5,1	25,9	8,7	8,0	3,5	29,1	4,7	32,3	6,7	12,5	3,0
Cascades	41,9	3,1	25,4	2,3	19,9	2,0	45,0	3,1	30,1	2,3	26,3	2,4
Centre-Sud	57,6	5,9	41,2	4,3	37,7	4,8	66,2	5,2	46,7	4,2	42,8	4,3
Ensemble	45,7	100	43,4	100	37,0	100	52,9	100	50,7	100	44,1	10

6.1.3. *Tendance de la pauvreté alimentaire selon la région et le milieu de résidence*

L'incidence de la pauvreté alimentaire est de 57,7% au niveau national en 2014. La pauvreté alimentaire est un phénomène essentiellement rural. En effet, Elle est de 63,7% en zone rural contre 36,1% en milieu urbain.

Tableau 6.6: Evolution de la pauvreté alimentaire au niveau national et par milieu de résidence de 2003 à 2014

Année	Incidence de pauvreté			Profondeur de pauvreté			Sévérité de pauvreté		
	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens	Urb	Rur	Ens
2003	42,5	63,2	59,4	13,9	23,2	21,5	6,1	11,2	10,3
2009	45,8	62,5	58,5	16,5	26,0	23,7	8,2	14,1	12,7
2014	36,1	63,7	57,7	9,8	20,6	18,3	3,9	8,6	7,6

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

En 2014, l'incidence de la pauvreté alimentaire est de 57,7% au niveau national. Le Tableau-4 indique une forte disparité de la pauvreté alimentaire entre les régions en 2014. Les régions peuvent être regroupées en trois catégories selon leur taux de pauvreté alimentaire par rapport au niveau national. Ainsi :

- ✚ Les régions à faible incidence de pauvreté alimentaire : ce sont celles dont les taux de pauvreté alimentaire sont largement en-dessous de la moyenne nationale. Elles sont constituées Sahel (22,5%), du Centre (30,3%) et des Cascades (41,3%) ;
- ✚ Les régions avec une incidence de pauvreté moyenne : ce sont celles dont les taux de pauvreté alimentaire fluctuent autour du taux national. Elles se composent de la région du Sud-Ouest (53,8%), du Centre-Nord (58,50%), des Hauts-Bassins (58,80%) et du Centre-Sud (64,40%) ;
- ✚ Les régions à forte incidence de pauvreté : ce sont celles dont les taux de pauvreté sont largement au-dessus de la moyenne nationale. Elles sont constituées de la région du Centre-Sud (63,40%), de l'Est (65,60%), du Plateau Central (70,50%), du Centre-Ouest (71,00%), de la Boucle du Mouhoun (81,50%) et du Nord (84,90%).

En termes d'évolution de l'incidence de pauvreté alimentaire entre 2009 et 2014, la situation s'est relativement améliorée par rapport à 2009 dans les régions du Sahel, du Centre, du Centre-Est, du Sud-Ouest et de l'Est. A l'opposé, la pauvreté alimentaire s'est fortement détériorée dans les régions du Plateau central, du Centre-Ouest, du Centre-Nord, du Nord et de la Boucle du Mouhoun. Dans les autres régions la situation est restée quasi-stable.

Tableau 6.7: Evolution de la pauvreté alimentaire par région de résidence de 2003 à 2014

Région de résidence	2003			2009			2014		
	Incid ence de pauvre té	Profond eur de pauvre té	Sévér ité de pauvr eté	Incid ence de pauvre té	Profond eur de pauvre té	Sévér ité de pauvr eté	Incid ence de pauvre té	Profond eur de pauvre té	Sévér ité de pauvr eté
	P0	P1	P2	P0	P1	P2	P0	P1	P2
Hauts- bassin s	50,8	16,4	7,3	56,1	22,1	11,3	58,8	19,3	8,3
Boucle du Mouh oun	73,6	27,7	13,0	56,8	20,3	9,8	81,5	29,1	12,7
Sahel	41,1	14,3	7,0	47,7	20,5	11,5	22,5	4,1	1,2
Est	46,1	13,5	5,8	71,3	34,5	20,9	65,6	19,3	7,5
Sud- Ouest	67,5	28,2	14,4	68,1	31,9	18,4	53,8	20,5	9,4
Centre -Nord	41,5	11,1	4,3	43,6	13,7	6,1	58,5	15,4	5,5
Centre -Ouest	61,2	23,6	11,8	60,6	23,9	12,8	71,0	21,1	8,1
Platea u central	82,8	34,2	17,8	67,7	29,7	16,9	70,5	21,0	8,3
Nord	70,8	25,6	12,6	69,7	30,9	17,4	84,9	29,7	12,7
Centre -Est	72,8	28,0	13,7	67,9	28,7	15,1	52,2	19,8	9,7
Centre	48,7	16,3	7,2	51,6	20,0	10,5	30,3	7,5	2,9

Casca des	55,7	23,5	12,8	40,9	12,5	5,5	41,3	11,5	4,3
Centre-Sud	60,7	22,0	10,8	61,4	21,4	10,1	63,4	22,3	9,7
Ensemble	59,4	21,5	10,3	58,5	23,7	12,7	57,7	18,3	7,6

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-

2015

6.1.4. Tendence de la pauvreté alimentaire chez les femmes et les enfants

Tableau 6.8: Evolution de la pauvreté monétaire des femmes et des enfants par milieu de résidence de 2003 à 2014

Indicateur	Année		Urbain	Rural	Ensemble
incidence de la pauvreté alimentaire au sein de la population féminine	2003	P0	40,7	61,1	57,1
		Ctr	14,1	85,9	100
	2009	P0	43,2	60,3	55,8
		Ctr	24,4	75,6	100
	2014	P0	33,8	62,1	55,1
		Ctr	23,3	76,7	100
incidence de la pauvreté alimentaire au sein de la population infantile	2003	P0	46,6	66,4	63,4
		Ctr	11,3	88,7	100
	2009	P0	50,6	64,9	62,0
		Ctr	16,8	83,2	100
	2014	P0	40,5	65,7	61,2
		Ctr	11,8	88,2	100

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

Tableau 6.9: Evolution de la pauvreté monétaire des femmes et des enfants par région de 2003 à 2014

Région de résidence	Incidence de pauvreté des femmes						Incidence de pauvreté des enfants					
	2003		2009		2014		2003		2009		2014	
	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr
Hauts-bassins	48,0	9,4	54,7	10,4	55,8	9,2	54,5	8,8	59,2	9,7	62,8	10,4
Boucle du Mouhoun	71,2	14,3	53,3	7,2	79,4	13,0	77,1	15,2	59,6	9,8	83,8	13,7
Sahel	37,9	3,6	43,4	4,0	21,3	3,0	45,3	4,0	52,3	6,0	23,8	2,8
Est	44,0	5,9	67,3	8,9	63,9	7,9	49,5	7,1	74,7	11,4	67,4	10,4
Sud-Ouest	67,3	5,9	66,4	6,2	52,0	5,3	70,3	5,7	69,9	5,0	53,9	3,8
Centre-Nord	39,7	5,9	40,9	5,5	55,2	8,0	43,9	5,8	45,9	6,7	60,8	9,0
Centre-Ouest	60,3	9,3	58,9	9,1	69,0	9,8	64,1	9,0	63,4	8,9	74,5	10,5
Plateau central	81,9	8,7	65,6	8,9	70,2	9,3	84,5	8,3	69,6	5,6	73,7	6,0
Nord	67,3	9,8	67,9	11,2	83,9	15,1	75,0	10,8	71,7	10,0	86,8	12,3
Centre-Est	68,7	10,5	65,6	11,9	51,4	7,5	77,9	10,2	70,4	9,6	53,6	7,4
Centre	46,6	8,8	48,4	7,8	28,3	4,3	54,4	7,4	58,1	9,8	34,4	5,9
Cascades	55,8	3,3	36,9	4,0	38,0	3,7	57,1	3,3	44,4	2,8	45,5	3,0
Centre-Sud	55,4	4,6	59,9	6,6	61,8	7,6	65,7	4,3	64,6	4,7	65,6	4,7
Ensemble	57,1	100,0	55,8	100,0	55,1	100,0	63,4	100,0	62,0	100,0	61,2	100,0

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

6.1.5. Tendances de l'extrême pauvreté selon la région et le milieu de résidence

La proportion d'individus vivant en extrême pauvreté a enregistré une diminution considérable depuis 2003. En effet, en 2003, sur 100 personnes, 27 vivaient en situation d'extrême pauvreté, c'est-à-dire que toutes leurs dépenses mises ensemble, ne leur permettaient pas de se couvrir leur besoin alimentaire minimum. Mais ce nombre a chuté à 20 en 2009, et à 11 en 2014.

Toutefois, à l'instar de la pauvreté monétaire, et même de toutes les autres formes de pauvreté, l'extrême pauvreté est vécue plus par les populations résidant en milieu rural, que celles vivant en milieu urbain, et la baisse du nombre d'individus extrêmement pauvres est plus forte en zone urbaine qu'en zone rurale.

Depuis 2003, on a enregistré une baisse régulière de l'extrême pauvreté au Burkina Faso. Elle a chuté de 30,5% à 3,5% entre 2003 et 2014 dans le milieu rural. Parallèlement, ce sont seulement 3% des individus résidant en milieu urbain qui sont extrêmement pauvres en 2014, alors que ce taux était de 8,3% en 2003.

La région du nord présente le plus fort taux de personnes extrêmement pauvres avec un taux de 25,2%. Elle est suivie des hauts bassins (20,4%), du centre-est (13,9%), du sahel (12,6%) et du plateau central (12,6%). A l'opposé, la région du centre qui présente le plus faible taux d'individus extrêmement pauvres (1,9%), est suivie de la région des cascades (3,2%) et de la boucle du Mouhoun (4,0%).

Lorsqu'on met en relation l'extrême pauvreté avec l'incidence de la pauvreté monétaire, on constate que la région du sahel fait partie des régions qui enregistre le plus faible nombre⁷ de pauvres, mais lorsqu'une personne résidant dans la zone sahélienne est pauvre, cette pauvreté est extrême. Ce qui n'est pas le cas pour la boucle du Mouhoun qui présente un nombre élevé de pauvres, mais dont la situation de pauvreté est proche du seuil. Par contre la région du nord, concentre à la fois les proportions de pauvres et d'extrêmes pauvres les plus élevées.

⁷ Relativement

Tableau 6.10 Evolution de l'extrême pauvreté sur l'horizon 2003-2014

Milieu et région de résidence			
	Taux d'extrême pauvreté (%)		
résidence	2003	2009	2014
Milieu de résidence			
Urbain	8,3	9,3	2,8
Rural	30,5	23,8	13,5
Région de résidence			
Centre-Nord	16,4	15,6	7,0
Hauts-bassins	40,7	18,9	20,4
Boucle du Mouhoun	18,4	22,1	4,0
Sahel	17,4	34,3	12,6
Est	31,3	28,7	10,0
Sud-Ouest	17,5	10,8	11,8
Centre-Ouest	23,0	21,1	11,7
Plateau central	38,8	21,1	12,6
Nord	40,2	32,3	25,2
Centre-Est	32,2	30,2	13,9
Centre	12,5	10,4	1,9
Cascades	25,3	7,8	3,2
Centre-Sud	36,9	12,5	10,5
Ensemble	26,5	20,4	11,1

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014

6.1.6 *Tendance de l'extrême pauvreté parmi les femmes et les enfants*

Tableau 6.11: Evolution de l'extrême pauvreté des femmes et des enfants par milieu de résidence de 2003 à 2014

Indicateur	Année		Urbain	Rural	Ensemble
incidence de la pauvreté au sein de la population féminine	2003	P0	7,2	28,9	24,6
		Ctr	5,8	94,2	100
	2009	P0	8,3	22,2	18,5
		Ctr	14,4	85,6	100
	2014	P0	2,3	12,6	10,0
		Ctr	9,2	90,8	100
incidence de la pauvreté au sein de la population infantile	2003	P0	10,0	33,0	29,4
		Ctr	5,2	94,8	100
	2009	P0	11,2	25,7	22,7
		Ctr	10,1	89,9	100
	2014	P0	3,7	14,5	12,6
		Ctr	5,3	94,7	100

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

Tableau 6.12: Evolution de l'extrême pauvreté des femmes et des enfants par région de 2003 à 2014

Région de résidence	Incidence de l'extrême pauvreté des femmes						Incidence de l'extrême pauvreté des enfants					
	2003		2009		2014		2003		2009		2014	
	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr	P0	Ctr
Hauts-bassins	14,6	6,6	15,0	8,6	6,2	5,6	18,7	6,5	17,6	7,9	8,0	6,5
Boucle du Mouhoun	38,4	17,8	16,9	6,9	19,3	17,4	43,7	18,5	20,6	9,3	21,9	17,5
Sahel	15,6	3,4	18,7	5,1	3,4	2,7	21,3	4,1	25,4	7,9	4,2	2,4
Est	16,2	5,1	31,6	12,6	11,3	7,7	19,5	6,0	36,3	15,1	13,3	10,0
Sud-Ouest	29,2	5,9	25,1	7,0	9,2	5,1	34,7	6,0	31,8	6,2	11,7	4,0
Centre-Nord	16,7	5,8	10,0	4,1	10,9	8,7	18,6	5,3	11,6	4,6	12,6	9,1
Centre-Ouest	23,5	8,4	20,2	9,4	11,3	8,8	24,3	7,4	23,2	8,8	12,6	8,6
Plateau central	38,9	9,6	20,4	8,3	12,3	8,9	40,2	8,6	22,8	5,0	13,6	5,4
Nord	37,0	12,5	31,2	15,5	23,8	23,6	43,9	13,6	34,4	13,1	27,2	18,7
Centre-Est	30,0	10,6	27,4	15,0	13,4	10,7	36,0	10,1	32,8	12,1	14,7	9,9
Centre	10,9	4,8	9,3	4,5	1,3	1,1	15,5	4,6	12,3	5,6	2,9	2,4
Cascades	24,0	3,3	6,3	2,1	2,2	1,2	26,9	3,4	8,8	1,5	4,1	1,3
Centre-Sud	31,8	6,1	11,9	4,0	9,6	6,5	41,6	5,9	14,3	2,8	11,4	4,0
Ensemble	24,6	100,0	18,5	100,0	10,0	100,0	29,4	100,0	22,7	100,0	12,6	100,0

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014-2015

6.1.7. Proportion des ménages non-autonomes

La proportion des ménages non autonomes au niveau national au cours de la période 2010-2018 est comprise entre 36% et 53%. Ce sont les ménages dont leur propre production céréalière ne suffit pas pour leur consommation. En 2018, le Centre, le Centre-Nord, le Nord, le Centre-est, et le Sahel sont les régions dont cette proportion est très élevée (plus de 50%) alors qu'elle est peu élevée dans les Haut-bassins, la Boucle du Mouhoun, les Cascades et dans le Sud-ouest (30% au plus).

Tableau 6.13 : Proportion des ménages non-autonomes

Régions/Provinces	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
BOUCLE DU MOUHOUN	13	24	18	18	21	24	26	30	18
CASCADES	11	17	12	25	34	29	33	33	23
CENTRE	46	52	57	68	54	59	62	69	69
CENTRE-EST	38	45	45	52	43	52	50	62	51
CENTRE NORD	58	55	58	62	65	66	77	84	67
CENTRE OUEST	32	49	36	45	38	34	41	53	32
CENTRE SUD	42	55	50	51	41	40	36	41	40
EST	46	48	51	53	49	45	37	57	41
HAUTS BASSINS	19	27	21	22	17	21	21	23	22
NORD	44	62	57	54	49	54	64	74	54
PLATEAU CENTRALE	42	50	44	48	45	34	48	61	44
SAHEL	51	64	63	60	72	56	65	62	56
SUD- OUEST	15	34	28	42	37	30	31	38	30
Burkina Faso	36	45	42	45	43	42	46	53	42

Source : DGESS/MAAH

6.2. Inégalités

6.2.1. Tendances de l'inégalité des dépenses de consommation

L'indice de concentration de Gini fournit une mesure numérique de l'inégalité des dépenses de consommation des ménages burkinabè. Au niveau national, l'indice d'inégalité de Gini est de 35,3% en 2014. Par conséquent, les dépenses de consommation sont inégalitaires dans la mesure où l'indice est différent de zéro (0).

Cependant, des disparités existent entre les régions et les milieux de résidence. Seule la région du Centre (37,7%) a un indice de Gini supérieur à celui du niveau national. En d'autres termes, c'est la région la plus inégalitaire. Les régions les moins inégalitaires sont les régions du Plateau-Central (24,3%), le Sahel (24,2%) et du Nord (23,8). De toute évidence, le milieu urbain est plus inégalitaire. L'indice de Gini étant de 38,4% en milieu urbain contre 27,2% en milieu rural.

De 1994 à 2014, l'analyse temporelle de l'indice de concentration de Gini des dépenses de consommation montre une amélioration significative des inégalités au niveau national. Cependant, le Burkina reste encore très loin de l'objectif en termes de réduction des inégalités entre les plus pauvres et les plus riches, dans la mesure où les plus riches concentrent presque toutes les dépenses de consommation. En d'autres termes, même si les inégalités se sont réduites au niveau national, cette réduction n'a que très peu profité aux plus pauvres qui ne se rapprochent guère des plus riches⁸.

Tableau 6.14: Evolution de l'indice de Gini de 1994 à 2014

	Indice d'inégalité de Gini (%)		
	2003	2009	2014
Milieu de résidence			
Urbain	47,2	43,6	38,4
Rural	38,8	35,0	27,3
Région de résidence			
Hauts-bassins	43,2	41,3	34,5
Boucle du Mouhoun	34,6	33,2	25,4
Sahel	41,9	44,1	24,2

⁸ INSD, Profil de pauvreté et d'inégalité, 2009 et 2014

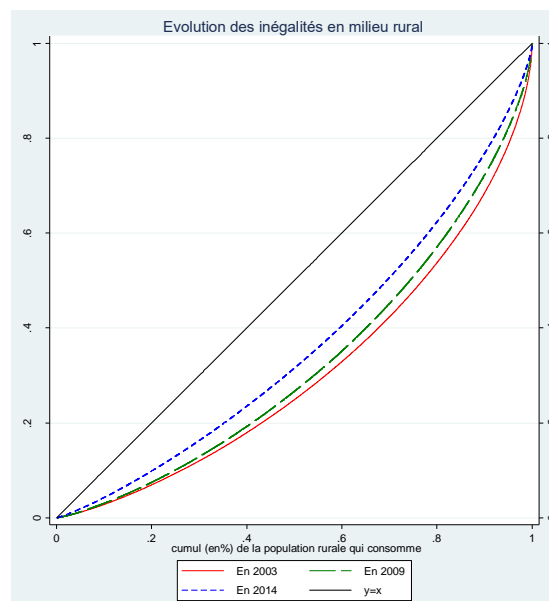
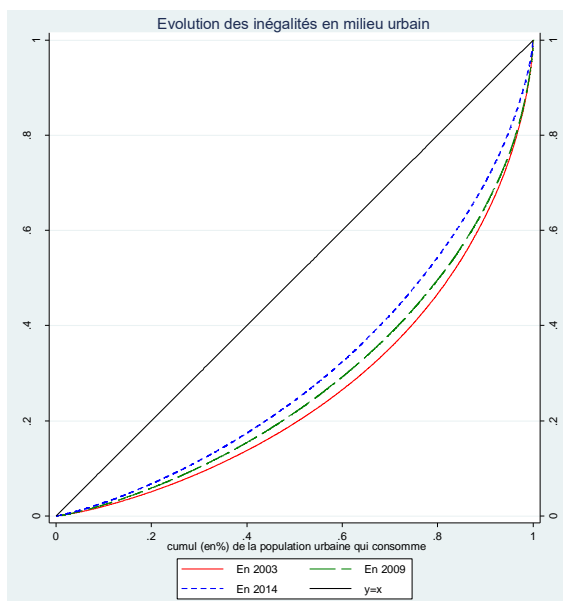
Est	36,2	36,8	25,1
Sud-Ouest	63,7	37,4	33,7
Centre-Nord	36,9	36,1	27,9
Centre-Ouest	40,4	35,2	26,3
Plateau central	41,3	33,2	24,3
Nord	37,1	37,8	23,8
Centre-Est	39,7	36,9	31,7
Centre	50,8	44,0	37,7
Cascades	48,2	32,9	30,1
Centre-Sud	35,3	30,8	27,6
Ensemble	44,5	39,8	35,3

Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014

Il est encourageant de constater la baisse des inégalités à l'échelle nationale, que ce soit en milieu urbain ou en zone rurale. Cette tendance à la baisse est plus perceptible dans le graphique ci-dessous, qui résume l'évolution des inégalités sur les 10 dernières années au Burkina Faso. On remarque en effet que dans le milieu rural, les courbes d'inégalités sont beaucoup plus proches de la première bissectrice que dans le milieu urbain.

En outre, la baisse des inégalités est plus prononcée dans le milieu rural au regard du graphique ci-dessous. Elle est matérialisée par l'espace qui sépare deux courbes consécutives dans le graphique.

Graphique 6.1 : Evolution des inégalités à l'échelle nationale et selon le milieu de résidence entre 2003 et 2014



Source: INSD, Enquêtes EBCVM 2003 (Nouvelle approche), EICVM 2009 et EMC 2014

6.2.2. Taux de croissance de la dépense par tête

Tableau 6.15 : taux de croissance annuel moyen de la dépense par tête dans chaque quintile (%)

	2003-2009	2009-2014
quintile 1	12,2	12,3
quintile 2	12,1	7,1
quintile 3	11,9	6,2
quintile 4	11,2	7,4
quintile 5	4,2	5,0

6.2.3. Tendances de l'Indice de développement humain (IDH)

Dans les rapports sur le développement humain antérieurs à 2014, les pays étaient divisés en quartiles de répartition de l'IDH en quatre groupes de tailles identiques, de développement humain (très élevé, élevé, moyen et faible).

A partir de 2014, l'IDH a introduit un système de valeurs seuils pour les quatre catégories de réalisations de développement humain. Les valeurs seuils sont obtenues comme les valeurs de l'IDH calculées à l'aide des quartiles des répartitions des indicateurs du composant. Les seuils

(0,55 ; 0,7 ; 0,8) seront conservés pendant au moins cinq ans, puis révisés. Les deux raisons principales qui nous ont poussés à revenir aux seuils fixés entre les groupes sont les suivantes : d'abord, le regroupement des pays par quartiles ne permettait pas d'observer clairement les progrès réalisés pour passer à un développement humain plus élevé, car les valeurs des quartiles de répartition de l'IDH changeaient de valeur chaque année. Ensuite, le nombre de pays est toujours le même dans chaque groupe de quartile. Par conséquent, si un pays passe à un groupe plus élevé, un autre doit passer à un groupe inférieur.

De 2010 à 2017, l'IDH du Burkina Faso a connu une progression significative traduisant des progrès en termes de liberté de choix, de possibilité de s'instruire, se soigner, d'avoir un niveau de vie décent et se sentir en sécurité. Ainsi, la valeur du développement humain est passée de 0,334 en 2010 à 0,423 en 2017, soit une augmentation d'environ 9 points de pourcentage. Malgré cette progression, en 2017 le Burkina est classé parmi les nations à faibles niveaux de développement humain avec un rang de 183^{ème} sur 189 pays classés. C'est ainsi que beaucoup de progrès restent à réaliser pour passer à un développement humain plus élevé car quel que soit l'année, les valeurs de l'IDH du Burkina Faso sont inférieures à 0,55 (borne supérieure des pays à faible niveau de développement humain).

Tableau 6.16: Evolution de l'Indice de développement humain (IDH) de 2010 à 2017

0,33	0,34	0,34	0,38	0,40	0,40	0,420	0,423
4	0	3	8	2	2		
181	181	181	181	183	185	182	183
186	186	186	186	188	188	189	189

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain 2018

6.2.4. Tendances des indices d'inégalité de genre

L'Indice d'inégalité de genre (IIG) introduite en 2010 par le PNUD présente une mesure composite de l'inégalité de genre dans trois dimensions : santé reproductive, autonomisation et participation au marché du travail. La santé reproductive est mesurée par deux indicateurs : le taux de mortalité maternelle et le taux de natalité parmi les adolescentes. L'autonomisation est mesurée en termes de proportion de sièges parlementaires occupés par des femmes et de part de la population ayant atteint un niveau d'éducation secondaire. Enfin, le marché du travail est mesuré par la participation à la population active. Une faible valeur de l'IIG indique une faible inégalité entre les hommes et les femmes, et vice-versa.

Ainsi entre 2011 et 2017, l'indice d'inégalité du genre du Burkina a évolué en dent de scie avec une tendance haussière. Avec une valeur de 0,596 en 2011, elle est passée à 0,610 en 2017. Cela montre que durant la période, l'inégalité entre les deux sexes en matière de distribution des progrès de développement s'est creusée. Le pays a d'énormes efforts à faire pour répondre à l'objectif 5 des ODD qui consiste à « parvenir à l'égalité entre les sexes d'ici 2030 ».

Tableau 6.17: Evolution des indices d'inégalité de genre de 2011 à 2017

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Indice	0,596	0,609	0,607	0,631	0,615	-	0,610
Rang	121	131	133	144	146	-	145

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain 2018

6.2.5. Tendances de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM)

L'Indice de pauvreté multidimensionnelle (IPM) détermine les multiples privations auxquelles les personnes sont confrontées dans les domaines de l'éducation, de la santé et des niveaux de vie. L'IPM montre l'incidence de la pauvreté multidimensionnelle non monétaire (dénombrement de ceux en situation de pauvreté multidimensionnelle) et son intensité (nombre relatif de privations subies simultanément par ces personnes). Selon les seuils d'intensité, les personnes sont classées comme exposées à la pauvreté multidimensionnelle, vivant dans une pauvreté multidimensionnelle ou en situation d'extrême pauvreté. La part des privations à chaque dimension dans la pauvreté globale est également incluse.

En 2016/2017, l'IPM est estimé à 40,4% traduisant une pauvreté multidimensionnelle élevée. En d'autres termes, deux(02) burkinabè sur cinq (05) vivent dans une situation de pauvreté monétaire ou non monétaire. Comparativement à l'année 2010, la situation s'est sensiblement améliorée par une baisse dix (10) points de l'Indice de pauvreté multidimensionnelle.

Tableau 6.16: Evolution de l'Indice de développement humain (IDH) de 2010 à 2016

0,508 0,404

Source: PNUD, Rapport sur le développement humain 2018

6.3.développement durable et environnement

Les indicateurs du développement durable et de l'environnement analysés dans cette sous-section concernent de manière spécifique les différents modes d'évacuation des ordures

ménagères en milieu urbain, les principales sources de combustibles énergétiques utilisées par les ménages et les dégâts causés par les inondations ces dernières années.

6.3.1. Mode d'évacuation des déchets urbains

Les villes du Burkina Faso, avec environ 3,2 millions d'habitants en 2006⁹, constituent depuis plusieurs années un véritable pôle d'attraction des populations rurales. Dans ce contexte, la population urbaine et l'espace urbain n'ont cessé d'augmenter. Cette croissance qui s'est traduite aussi bien sur le plan spatial par l'extension des villes que démographique par l'augmentation des citadins n'est cependant pas suivie par un effort d'équipement conséquent, avec comme corollaire la multiplication de problèmes d'insalubrité et d'hygiène publique.

Parmi ces problèmes, on peut citer la gestion des déchets urbains, en particulier les ordures ménagères, les excréta, les eaux usées, les papiers et matières plastiques, l'utilisation des voiries publiques comme dépotoirs de toutes sortes de déchets et d'objets et l'élevage ou la divagation d'animaux en milieu urbain.

6.3.2. Tendance du mode d'évacuation des ordures ménagères

En 2014, les rues ou les dépotoirs spontanés (36,6%) sont le mode d'évacuation des ordures le plus utilisé par les ménages urbains. Cependant, comparativement à l'année 2009, l'usage de l'espace public comme dépotoirs de toutes sortes de déchets ménagers a baissé de six (06) points. En deuxième position vient l'enlèvement/BAC avec 34,5% de ménages urbains qui l'utilisent en 2014 comme mode d'évacuation de leurs ordures ménagères. Ce mode de gestion des ordures ménagères a enregistré une hausse dans la mesure où la proportion de ménages qui y recouraient en 2009 était de 27,8%.

Cette amélioration constitue en soi une avancée positive car les mauvaises pratiques en matière de salubrité publique ne sont pas recommandées dans la politique nationale de santé publique et celle de protection de l'environnement. En effet, les axes stratégiques suivants ont été dégagés du « rapport sur les priorités nationales du Burkina Faso en matière de gestion des polluants organiques persistants (pops) » de 2005:

- gérer de manière écologiquement rationnelle les pesticides périmés prohibés, pesticides POPs et leurs déchets compte tenu des questions liées à la santé ;
- gérer de manière écologiquement rationnelle les PCB et leurs déchets compte tenu des questions liées à la santé ;

⁹ INSD, RGPH-2006

- gérer de manière écologiquement rationnelle les sources de rejets de dioxines et furannes compte tenu des questions liées à la santé.

Tableau 6.17: Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères de 2009 à 2014

Mode d'évacuation des ordures (%)	Année	
	2009	2014
Dépotoir public	19,3	13,8
Enlèvement/Bac	27,8	34,5
Incinération	4,7	8,5
Enfouissement	5,2	5,2
Rue/route/dépotoir spontané	42,7	36,7
Autre mode	0,4	1,3

Source: INSD, EICVM 2009 et EMC 2014-2015

En 2009, la nomenclature des modes d'évacuation des ordures ménagères a connu une révision. Ce processus de révision a permis donc de moderniser les différents modes d'évacuation des ordures ménagères et de rapprocher les grands systèmes de classification utilisés. Toutefois, cette procédure ne facilite pas les comparaisons des résultats avec les enquêtes antérieures.

De 1994 à 2007, les tas d'immondice constituent le principal mode d'évacuation des ordures ménagères dans les zones urbaines du Burkina Faso. Les enquêtes auprès des ménages réalisées pendant cette période font ressortir que 42,2% des ménages urbains en 1994, 65,1% en 1998, 41,7% en 2003 et 43,0% en 2007 constituent des tas d'immondices pour l'évacuation des déchets ménagers.

Tableau 6.18: Evolution du mode d'évacuation des ordures ménagères de 1994 à 2007

Mode d'évacuation des ordures (%)	Année				
	1994	1998	2003	2005	2007
Poubelle	18	11,7	29,5	37,6	38,7
Tas d'immondice	42,2	65,1	41,7	-	43
Fosse	13,8	6,7	8,9	-	6,5
Décharge publique	18,8	10,1	10,6	-	4,1
Rue	-	6,5	9,3	-	6,9
Autre mode	7,3	-	-	-	0,8

Source: INSD, Enquête prioritaires 1 et 2, EBCVM 2003, EA-QUIBB 2005 et EA-QUIBB 2007

6.3.3. Tendances de l'accès à l'assainissement familial

Le taux d'accès à l'assainissement familial est le nombre de ménages ayant accès à l'assainissement familial rapporté au nombre total de ménages. Un ménage a accès à l'assainissement familial s'il utilise une latrine améliorée (latrine VIP, EcoSan, toilette à chasse d'eau manuelle, toilette à chasse d'eau mécanique).

En 2014, au niveau national, le taux d'accès à l'assainissement est de 8% et ce taux diffère selon les régions administratives du Burkina Faso, c'est dans la région du Centre qu'on enregistre la plus forte proportion des ménages ayant accès à l'assainissement (25,1%) c'est-à-dire un quart (1/4) des ménages, suivi de la région du Plateau Central (17,5%). La plus faible proportion des ménages ayant accès à l'assainissement est enregistrée dans la région de l'Est (1,4%). Cependant la situation est radicalement différente selon le milieu d'habitation. En milieu rural, seulement 4% des ménages utilisent des latrines améliorées. Par contre en milieu urbain, ce sont près de 1 ménage sur 5 qui utilisent une latrine améliorée.

De 2009 à 2014, l'accès à l'assainissement familial a connu une progression significative (passant de 4,7 en 2009 à 8,0% en 2014) traduisant des progrès accomplis par le Burkina Faso depuis la mise en place en 2006 du Programme national d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement (PNAEPA). Toutefois, beaucoup de progrès restent à réaliser pour atteindre la cible 6.2 des ODD «d'ici à 2030, assurer l'accès de tous, dans des conditions équitables, à

des services d'assainissement et d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes et des filles et des personnes en situation vulnérable» dès lors que la moitié des ménages burkinabè continue toujours de déféquer dans la nature. Pire, l'utilisation de la nature comme lieu d'aisance demeure une pratique très répandue en zone rurale (67,3% en 2014)

Tableau 6.19: Evolution de l'accès à l'assainissement de 2009 à 2014

Lieu d'aisance (%)		Latrine améliorée		Latrine non améliorée		Dans la nature	
	ANNEE	2009	2014	2009	2014	2009	2014
Région de résidence	Hauts Bassins	6,0	3,6	66,1	73,9	27,9	22,4
	Boucle du Mouhoun	0,6	2,1	48,2	46,0	51,2	51,8
	Sahel	0,3	2,6	11,9	12,0	87,7	85,4
	Est	0,5	1,4	13,5	17,1	86,0	81,5
	Sud-Ouest	0,8	2,3	21,9	23,6	77,2	73,8
	Centre-Nord	5,4	5,3	22,1	25,1	72,5	69,5
	Centre-Ouest	0,7	4,0	23,2	25,8	76,0	70,0
	Plateau-Central	3,4	17,5	32,2	41,4	64,3	41,0
	Nord	0,6	1,7	34,2	47	65,2	51,3
	Centre-Est	1,0	9,1	28,1	24,3	70,9	66,5
	Centre	17,9	25,1	69,8	68,9	12,1	5,9
	Cascade	1,3	5,8	60,2	54,4	38,6	39,8
	Centre-Sud	1,9	2,0	18,1	10,4	79,9	87,6
Milieu de résidence	Rural	1,1	3,9	24,5	28,8	74,4	67,3
	Urbain	14,2	18,8	75,1	73,4	10,7	7,8
National		4,7	8,0	38,6	41,4	56,7	50,5

Source: INSD, EICVM 2009 et EMC 2014-2015 ; DGEAUE, ENA-2010

6.3.4. Tendance des combustibles ligneux utilisés par les ménages pour la cuisine

L'énergie tirée du bois ou combustibles issus de source ligneuse comprennent des solides (bois de feu et charbon de bois), des liquides (liqueur noire, méthanol et huile pyrolytique) et des gaz provenant de la gazéification de ces combustibles. Les combustibles ligneux traités dans cette section comprennent uniquement les solides (bois de feu et charbon de bois).

L'objectif du Burkina Faso est de réduire considérablement l'utilisation des combustibles ligneux, traditionnellement utilisés comme combustibles de cuisson, au profit d'autres sources d'énergie telles que le gaz et le solaire. L'objectif national est loin d'être atteint puisque les forêts et les arbres fournissent toujours une part très importante des besoins énergétiques du pays: environ neuf (09) ménages sur dix (10) utilisent les combustibles ligneux bois comme principale source d'énergie pour la cuisson en 2014. L'utilisation du combustible solide est beaucoup plus accrue en milieu rural (97,4% des ménages) qu'en milieu urbain (65,8% des ménages).

D'une façon générale, la proportion des ménages utilisant les combustibles solides pour la cuisine a connu une baisse sur les 10 dernières années, passant de 96,1% en 2003 à 88,4% en 2014 soit une baisse d'environ 8 point de pourcentage, au profit des autres types de combustible comme le gaz. Toutefois, le bilan énergétique du pays en matière de cuisson se caractérise par une forte prépondérance des combustibles ligneux notamment autour de 90% entre 1994 et 2014. En raison du contexte écologique caractérisé par une aridité (édaphique et climatique) et dans laquelle l'essentiel de la demande est couvert par les combustibles ligneux pour la satisfaction des ménages, et où prédominent des systèmes d'exploitation sans aucune norme technique, les préjudices à l'environnement physique des écosystèmes forestiers et à la biodiversité sont énormes.

Tableau 6.20: Evolution des combustibles ligneux utilisés par les ménages de 1994 à 2014

Milieu	Année								
	1994	1998	2003	2005	2006	2007	2009	2010	2014
Urbain	-	-	-	-	-	-	78,9		65,8
Rural	-	-	-	-	-	-	97,2		97,4
National	89,8	92,1	96,1	94,6	93,2	92,8	95,5	91,8	88,4

Source: INSD, Profil de pauvreté 1994, 1998, 2003, EA-QUIBB 2007, EDSBF IV 2010, EICVM 2009 et EMC 2014-2015

6.3.5. Tendances des principaux dégâts causés par les inondations

Lors des inondations, il peut y avoir des dégâts très importants et très lourds de conséquences sur la vie de la population. Il existe deux principales conséquences des inondations : les dégâts matériels et les dégâts humains.

Tout d'abord, les inondations peuvent être très dévastatrices en termes de dégât matériel. En effet, suite à une inondation, les habitations, les immeubles, les ponts, sont très souvent dégradés occasionnant des milliers de sans-abris. Ainsi, en 2009, la pluie torrentielle survenue à Ouagadougou a occasionné des dizaines de milliers de sans-abris (60 000) et plus de vingt mille maisons détruites. A l'instar de l'année de 2009, la saison pluvieuse de 2012 fut aussi désastreuse pour une partie de la population du Burkina Faso avec environ soixante-treize mille sept cent vingt-deux personnes (73 722) de sans-abris.

Ensuite, les inondations ont pour conséquences de nombreux dégâts humains. En 2009, quatorze (14) personnes ont péri et quatre-vingt-six (86) ont été blessés au cours des inondations. En 2012, l'on a aussi enregistré environ vingt (20) décès et quarante-six (46) blessés au sein de la population.

Tableau 6.21: Evolution des principaux dégâts causés par les inondations

Nature des dégâts causés	Année							
	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Nombre de sans abris	-	-	-	-	60 000	730	771	73 722
Nombre de décès	2	9	83	11	14	30	5	20
Nombre de blessés	3	4	79	61	86	46	21	46
Nombre de maisons écroulées	-	-	-	-	23 172	3 635	646	-
Superficie inondée en hectare	-	-	-	-	-	-	30,7	- 5

Source: Rapports d'activités du SP/CONASUR

6.4.Sécurité alimentaire

Un pays est en état de sécurité alimentaire quand tous ses habitants ont une nourriture suffisante tant en quantité qu'en qualité et cela dans le temps et dans l'espace. Cela introduit à la définition des trois dimensions de la sécurité alimentaire à savoir :

- La disponibilité des vivres en l'occurrence le problème de l'offre alimentaire soit à travers la production ou à travers les échanges (importations commerciales et/ou humanitaires) ;
- La stabilité des approvisionnements qui suppose que l'offre alimentaire est assurée dans le temps et dans l'espace ;
- L'accès à la nourriture qui introduit le problème de revenu et de vulnérabilité ;
- A ces trois dimensions, il faut ajouter la dimension "transgénérationnelle" qui tient compte du legs que la génération actuelle entend laisser aux générations futures pour assurer leur sécurité alimentaire.

Les indicateurs de sécurité alimentaire présentés ici sont la couverture en besoins céréaliers, et la prévalence de la sous-alimentation.

6.4.1. Tendances des taux de couverture des besoins céréaliers

Le taux de couverture des besoins céréaliers (TCBC) est la comparaison entre la production disponible des ménages, et leurs besoins de consommation. Le taux de couverture des besoins céréaliers établit donc la balance entre le disponible de production, à savoir sa production brute déduite des semences et des pertes, et les besoins de consommation de la population. Au Burkina, il est de 200kg de céréales¹⁰ par personne et par an au sein des ménages.

Au cours de la campagne 2018-2019, le bilan céréalier fait ressortir un excédent céréalier brut équivalant à environ 4,56% des besoins de consommation nationale. Autrement dit, le taux de couverture national en besoins alimentaires sensiblement supérieur à 100% traduit une situation d'équilibre de la production nationale en produit céréalier par rapport aux besoins de la population nationale.

Au niveau des régions, la production définitive de la campagne agricole 2018/2019 fait ressortir :

- Trois (03) régions déficitaires (TBC<90%): le Centre, le Nord et le Centre-nord; contrairement à la dernière campagne où 7 régions étaient déficitaires (le Centre, le Centre-sud, le Centre-nord, le Sahel, le Nord, le plateau Central, Centre-est) ;
- Cinq (05) régions en situation d'équilibre (90%<TBC<120%): le Sahel, Centre-est, Plateau-central, Est, Centre-sud, alors que l'an dernier, quatre régions étaient situation d'équilibre (Centre-ouest, Sud-ouest Centre sud et les Cascades) ;
- Cinq (05) régions en situation d'excédent céréalier (TBC>120%) : le Sud-Ouest, les Hauts-Bassins, la Boucle du Mouhoun, le Centre-ouest et les Cascades; tandis qu'à la dernière campagne, deux régions étaient excédentaires (les Hauts-Bassins et la Boucle du Mouhoun).

¹⁰ Certains documents considèrent 190kg au lieu de 200 kg

Sur la période 2010 à 2018, le taux de couverture en besoins céréaliers fluctuent tout en restant au moins en situation d'équilibre rapport aux besoins de la population nationale sauf en 2017/2018 où on enregistre un déficit céréalier à l'échelle nationale.

Tableau 6.22: Evolution du taux de couverture (%) des besoins céréaliers de 2010/2011 à 2018/2019

Région de résidence	2010/11	2011/12	2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17	2017/18	2018/19
Boucle du Mouhoun	236	178	241	258	187	188,6	178,3	164,4	214
Cascades	179	185	152	142	117	101,2	113,8	104,8	123
Centre	14	11	15	13	17	13	11,9	9	9
Centre-Est	141,7	107	103	106	158	68,6	110,7	75,2	95
Centre-Nord	101,7	58,7	84	75	70	49,1	43,1	40,9	77
Centre-Ouest	141,8	136,3	175	135	135	200,3	110,7	96,3	144
Centre-Sud	104,7	110,3	110	131	69	55	134,8	112,8	116
Est	139,5	93,8	151	114	108	88,4	106,8	84,1	112
Hauts-Bassins	209,3	198,7	177	191	160	185,7	162,4	166,7	156
Nord	116	60,3	94	102	85	80,5	74,8	63,3	72
Plateau-Central	107,7	82,7	112	111	111	70,9	77,2	68,4	98
Sahel	92	70,3	100	92	81	93,3	84,6	88	113
Sud-Ouest	194,3	128	129	116	156	121	132,1	108	152
Ensemble	136,7	109,2	124	122	106	96,3	99	87,7	109

Source: DGESS/MAAH

6.4.2. Tendance de la prévalence de la sous-alimentation et l'ampleur du déficit alimentaire

Les récentes crises alimentaires de 2008 et de 2011 ont mis en évidence la nécessité d'appuyer la résilience des ménages en vue d'une résolution durable des situations d'insécurité alimentaire. Pour atteindre ce but, les acteurs doivent s'appuyer sur une évaluation de la

situation alimentaire au niveau ménage car les excédents (ou déficits) évalués aux niveaux national, régional ou provincial cachent très souvent des disparités. Un effort visant à nuancer la portée des excédents et des déficits céréaliers s'impose, dans l'optique d'évaluer la proportion des ménages dont les consommations demeurent insuffisantes au regard de leurs besoins céréaliers évalués à partir de la norme de consommation céréalière.

La sous-alimentation est définie comme étant l'« impossibilité structurelle ou permanente d'obtenir suffisamment de nourriture ». Pour la mesure de la sous-alimentation, la FAO estime la consommation alimentaire et la compare à un point de référence normatif qui correspond à un état qui peut être dit de « suffisamment de nourriture ». La consommation et les besoins énergétiques sont exprimés en calories. La mesure de la sous-alimentation est faite à travers la prévalence de la sous-alimentation qui correspond à la probabilité qu'un individu pris au hasard dans la population soit sous-alimenté. L'ampleur du déficit alimentaire se réfère au nombre de calories qu'il faut pour porter toutes les personnes sous-alimentées au besoin énergétique moyen. En d'autres termes c'est le nombre de calories qu'il faut en moyenne à chaque individu sous-alimenté pour le sortir de la sous-alimentation.

En 2014, plus d'une personne sur trois (34,9%) de la population est sous-alimentée. Avec une population de 17, 88 millions de personnes, c'est dire que plus de 6 millions de personnes n'avaient pas la possibilité d'obtenir de façon permanente de la nourriture en quantité suffisante au cours de l'année 2014.

Selon le milieu de résidence la sous-alimentation est plus importante en milieu urbain qu'en milieu rural. On relève en effet que la prévalence de la sous-alimentation est de 56,9% en milieu urbain contre 27,0% en milieu rural. Aussi, l'analyse de la sous-alimentation fait ressortir que 5 régions ont des prévalences de la sous-alimentation au-dessus de la moyenne nationale de 34,9%. On note que la région du Centre qui abrite la capitale Ouagadougou est en tête, en termes de sous-alimentation avec 61,9% de prévalence de sous-alimentation, suivie de la région des Hauts-bassins qui abrite par ailleurs la deuxième ville économique (Bobo-Dioulasso) avec une prévalence de 40,0%. Les trois (03) autres régions sont respectivement la région du Centre-sud (39,9%), la région du Nord (38,4%) et la région du Sud-ouest dont la prévalence de la sous-alimentation est de 37,1%. A l'opposé, de la région du Centre, c'est la région de l'Est qui souffre le moins de la sous-alimentation avec une prévalence de 12,8%. La région de l'Est est suivie de loin par les régions du Centre-ouest (20,3%) et du Centre-nord (24,6%).

Tableau 6.23: Prévalence de la sous-alimentation (%) et l'ampleur du déficit alimentaire en 2014

		Prévalence de la sous-alimentation (%)	Ampleur du déficit alimentaire moyen (nombre de calories)
Région de résidence	Hauts Bassins	40,0	272
	Boucle du Mouhoun	27,9	171
	Sahel	33,8	206
	Est	12,8	68
	Sud-Ouest	37,1	247
	Centre-Nord	24,6	145
	Centre-Ouest	20,3	120
	Plateau-Central	27,6	166
	Nord	38,4	239
	Centre-Est	32,1	199
	Centre	31,9	530
	Cascade	28,9	179
	Centre-Sud	39,9	256
	Milieu de résidence	Rural	27,0
Urbain		56,9	466
National		34,9	227

Source: INSD, EICVM 2009 et EMC 2014

CHAPITRE 7. : LOGEMENT, APPROVISIONNEMENT EN EAU ET ASSAINISSEMENT

Résumé

Selon l'enquête SIGI réalisée en 2016, un ménage sur quatre (24,7%) habite dans des zones loties contre 75,3% (trois ménages sur quatre) des ménages qui habitent dans des zones non loties. Dans l'ensemble, environ un ménage burkinabè sur cinq (19,8%) vit dans la promiscuité. Dans l'ensemble, en 2016, 71,2% des ménages ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Les murs en ciment/béton ou en pierre/brique cuite représentent 27,6%. La chaux de ciment et la terre battue ciment sont les principaux matériaux de revêtement des sols des bâtiments principaux des logements au Burkina Faso respectivement pour 62% et 32%. En 2016, quatre ménages sur dix utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage. La tôle métallique constitue la principale couverture du toit des logements au Burkina Faso.

Définition des concepts

Définition 1: Dans le cadre du Burkina Faso, les matériaux non définitifs, précaires ou non durables sont constitués de la terre, de la paille, du chaume et du bambou.

Définition 2: Le concept électricité désigne dans cette section l'électricité réseau de la Société nationale burkinabè d'électricité (SONABEL), l'énergie solaire et les groupes électrogènes.

Définition 3: Le combustible solide est constitué de bois et de charbon du bois. L'objectif national est de réduire considérablement l'utilisation du combustible solide au profit des autres sources d'énergie telle que le gaz.

Définition 4: On entend par source d'eau potable ou améliorée, les sources d'eau constituées des puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage, des forages et des robinets.

Définition 5: On entend toujours par source d'eau potable ou améliorée, les sources d'eau constituées des puits busé ordinaire équipé d'un système de pompage, des forages et des robinets

7.1. LOGEMENT

Cette section présente les caractéristiques des logements des ménages burkinabè

7.1.1. Zones et conditions d'habitation des ménages

Selon l'enquête SIGI réalisée en 2016, un ménage sur quatre (24,7%) habite dans des zones loties contre 75,3% (trois ménages sur quatre) des ménages qui habitent dans des zones non loties. Cette proportion était de 23,7% (moins d'un quart des ménages) en 2009 et de 28,1% (près d'un ménage sur trois) en 2014. La hausse de la proportion des ménages qui vivent en zone non lotie pourrait être expliquée par la suspension des opérations de lotissement au Burkina Faso.

Le lotissement est donc un phénomène irréversible et en nette progression au Burkina Faso.

Tableau 7-1 : Répartition par milieu de résidence selon la zone de résidence

Région de résidence	EICVM 2009		EMC 2014		SIGI 2016	
	loti	non loti	loti	non loti	loti	non loti
Urbain	76,6	23,4	82,8	17,2	77,0	23,0
Rural	8,8	91,2	6,5	93,5	5,8	94,2
Burkina Faso	23,7	76,3	28,1	71,9	24,7	75,3

Source : INSD, EICVM 2009-2010, EMC 2014 et SIGI 2016

L'analyse spatiale selon les régions de résidence montre que la majorité des régions ont connu une dégradation de leur situation entre 2009 et 2014. Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Sahel, du Centre Ouest, du Plateau Central, du Centre Est ont vu la proportion de leurs ménages qui vivent en zone non lotie augmenté entre 2009 et 2014. Par contre, les régions des Hauts bassins, du Sud-ouest, Centre nord, du Nord, du Centre, des Cascade, ont vu la proportion de leurs ménages qui vivent en zone non lotie diminué.

Tableau 7-2: Répartition par région selon la zone de résidence

Région de résidence	EICVM 2009		EMC 2014	
	lotie	non lotie	lotie	non lotie
Hauts Bassins	40,7	59,3	45,9	54,1
Boucle du Mouhoun	16,3	83,7	10,6	89,4
Sahel	5,4	94,6	3,6	96,4

Est	12,5	87,5	10,2	89,8
Sud-Ouest	9,9	90,1	14,5	85,5
Centre Nord	4,8	95,2	8,2	91,8
Centre Ouest	17,3	82,7	16,8	83,2
Plateau Central	15,8	84,2	9,1	90,9
Nord	8,7	91,3	14,0	86,0
Centre Est	15,8	84,2	11,4	88,6
Centre	75,9	24,1	81,1	18,9
Cascades	25,7	74,3	28,8	71,2
Centre Sud	12,9	87,1	9,4	90,6
Burkina Faso	23,7	76,3	28,1	71,9

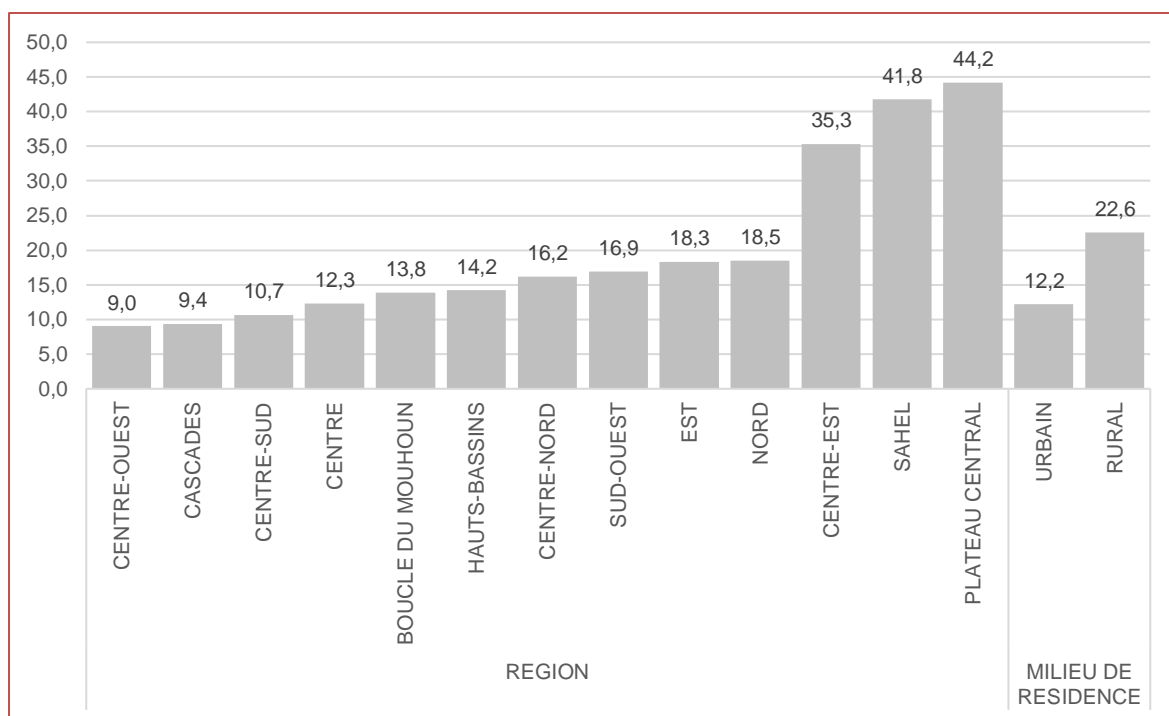
Source : INSD, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

7.1.2. Nombre de pièces du logement et promiscuité

Dans l'ensemble, environ un ménage burkinabè sur cinq (19,8%) vit dans la promiscuité. Il existe un écart important selon le milieu de résidence. En effet, la proportion de ménages vivant dans la promiscuité est 22,6% en milieu rural contre 12,2% des ménages en milieu urbain.

Le phénomène est plus fréquent dans les régions du Plateau Central (44,2% des ménages) et du Sahel (41,8% des ménages). En revanche, il est moins fréquent dans les Cascades (9,4% des ménages) et dans le Centre-Ouest (9,0%). Les régions du Centre et des Hauts Bassins qui abritent les deux plus importantes villes du pays se situent en deçà de la moyenne nationale avec respectivement 12,3% et 14,2%.

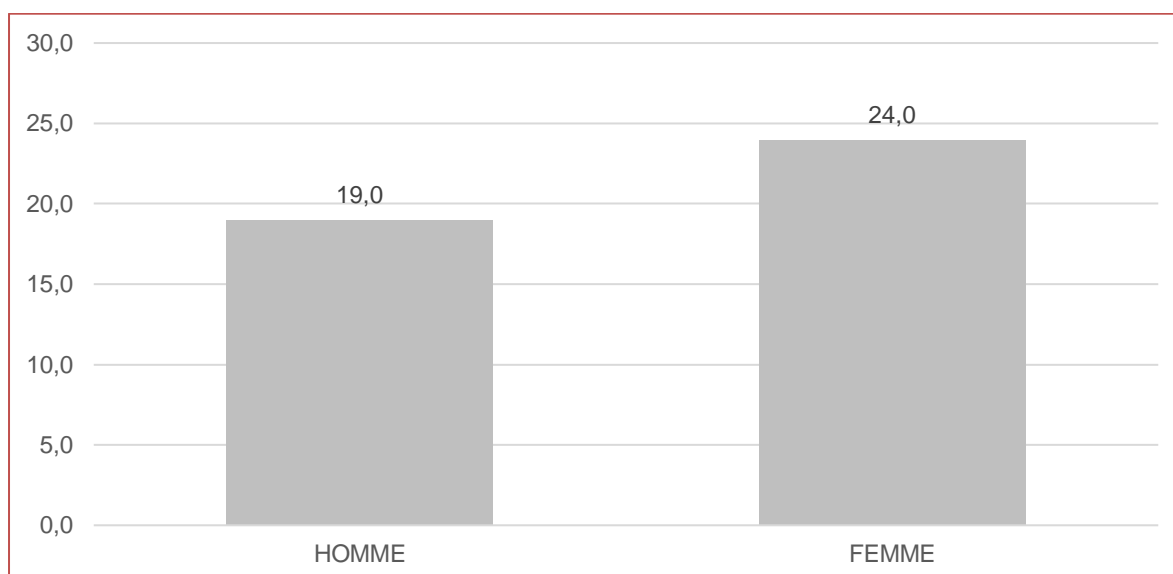
Graphique 7-1 : proportion des ménages propriétaires de leurs logements en 2016



Source : INSD, SIGI 2016

Le phénomène d'absence d'intimité varie significativement suivant le sexe du chef de ménage : 19,0% des ménages dirigés par des hommes vivent dans la promiscuité contre 24,0% des ménages dirigés par des femmes.

Graphique 7-2 : Distribution de la promiscuité selon le sexe du chef de ménage (%)



Source : INSD, SIGI 2016

7.1.3. Type de bâtiment

Le paysage de l'habitat du Burkina Faso est dominé par les maisons individuelles simples (66,5%), puis par les bâtiments à plusieurs logements (célibatierium) (17,0%). Les immeubles, appartements et les villas ne représentent que 3,6% respectivement. Aussi, les maisons individuelles simples sont plus nombreuses en milieu rural, où sept maisons sur dix sont de ce type (69,4%). Elles sont suivies des maisons traditionnelles (16,7%). En milieu urbain également, le paysage est dominé par les maisons individuelles simples. Plus de la moitié des maisons du milieu urbain sont de type individuel simple (58,4%), et trois sur dix sont des célibatierium (28,4%).

Tableau 7-3: Répartition des ménages selon le type de bâtiment principal par milieu de résidence et l'année de l'opération

Type d'habitation		appartement	Immeuble à	Villa	maison individuelle	logements plusieurs	Bâtiment à	Maison traditionnelle	Autre	Total
Urbain	2005	0,1	10,9	53,0	32,0	4,0	0,0	100,0		
	2007	0,5	13,0	55,1	27,4	3,9	0,2	100,0		
	2009	0,4	7,3	51,7	32,9	7,6	0,1	100,0		
	2014	0,7	8,5	47,3	30,2	13,2	0,1	100,0		
	2016	0,7	10,3	58,4	28,4	2,1	0,0	100,0		
Rural	2005	0,0	0,7	36,4	5,4	57,5	0,0	100,0		
	2007	0,0	1,1	41,6	6,4	50,7	0,1	100,0		
	2009	0,0	0,7	36,2	4,7	58,3	0,1	100,0		
	2014	0,4	0,9	45,6	10,3	42,4	0,4	100,0		
	2016	0,1	0,8	69,4	12,9	16,7	0,1	100,0		
National	2005	0,1	2,8	39,9	10,9	46,3	0,0	100,0		
	2007	0,1	3,6	44,5	10,8	40,8	0,1	100,0		
	2009	0,1	2,5	40,5	12,6	44,2	0,1	100,0		
	2014	0,5	3,9	46,3	18,1	30,9	0,3	100,0		
	2016	0,3	3,3	66,5	17,0	12,9	0,1	100,0		

Source : INSD / QUIBB 2005, 2007, EICVM 2009, EMC 2014 et SIGI 2016

L'analyse selon les régions montre que la région du Sud-ouest est celle où il y a plus de maisons de type traditionnel ou autre (41,2%). En effet, dans cette région, quatre maisons sur dix sont de ce type. Cela contraste avec la région du centre, où les maisons traditionnelles sont quasi-inexistantes (0,2%). C'est par ailleurs la région ayant les plus grandes proportions de villa (13,1%) et d'immeubles/appartements (1,1%) dans le pays.

La proportion des ménages dont le chef est une femme habitant dans une villa (3,1%) ou un immeuble à appartements (0,3%) n'est pas très différente de celle des ménages dirigés par un homme (3,3% et 0,3% respectivement). Cependant, la proportion de ménages dont le chef est un homme habitant dans une maison individuelle simple (64,9%) est plus petite que celle des femmes (74,3%). En revanche, la proportion de ménages dirigés par un homme habitant dans une maison traditionnelle ou autre (13,4%) dépasse celle de ceux dirigés par une femme (10,6%).

Tableau 7-4 : Distribution du type de bâtiment selon la région de résidence, le milieu de résidence et le sexe du chef de ménage

	Immeuble / appartement/ Villa	Maison individuelle simple	Bâtiment à plusieurs logements/Celibatéri um	Maison traditionnelle et autres
Région de résidence				
HAUTS-BASSINS	4,2	61,7	29,0	5,0
BOUCLE DU MOUHOUN	0,3	70,8	6,8	22,1
SAHEL	0,3	47,2	12,1	40,3
EST	0,6	73,0	5,2	21,2
SUD-OUEST	0,0	53,8	5,0	41,2
CENTRE-NORD	1,2	71,8	24,7	2,3
CENTRE-OUEST	1,5	60,1	25,7	12,7

PLATEAU CENTRAL	0,3	80,9	8,9	9,9
NORD	0,1	80,5	11,1	8,2
CENTRE-EST	3,2	88,1	1,9	6,9
CENTRE	14,2	60,4	25,2	0,2
CASCADES	5,9	64,0	21,4	8,7
CENTRE-SUD	0,7	34,6	43,4	21,3
Milieu de résidence				
Urbain	11,1	58,4	28,4	2,1
Rural	0,9	69,4	12,9	16,9
Sexe du chef de ménage				
Masculin	3,6	64,9	18,1	13,4
Féminin	3,4	74,3	11,7	10,6
Burkina Faso	3,6	66,5	17,0	12,9

Source : INSD, SIGI 2017

7.1.4. Statut d'occupation du logement

Au Burkina Faso, en 2017, près de huit ménages sur dix (78,3%) sont propriétaire de leurs logements. Les locataires viennent en seconde position avec un ménage sur dix (10,1%).

Tableau 7-5: Répartition (en %) des logements par statut d'occupation selon le milieu de résidence et l'année de collecte

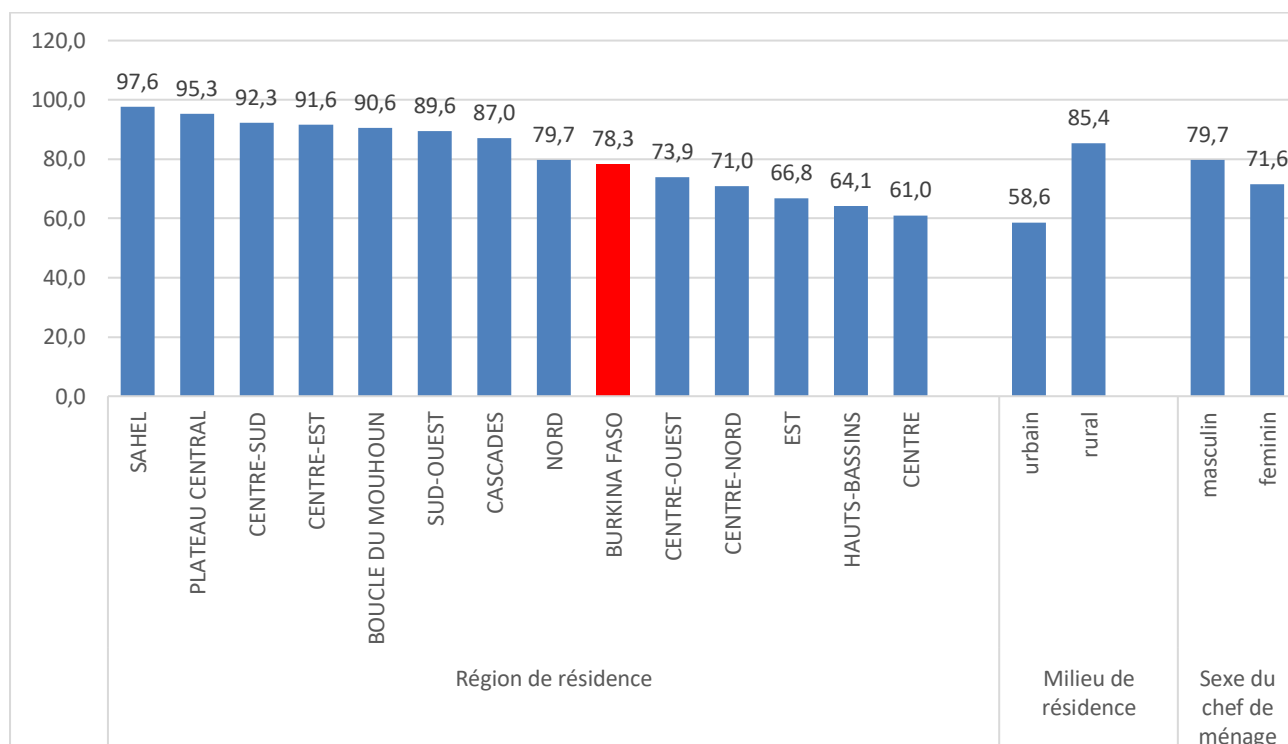
Autre	Nomade ou logement temporaire	Logé gratuitement	Logé par l'employeur	Locataire	Propriétaire sans titre	Propriétaire avec titre
-------	-------------------------------	-------------------	----------------------	-----------	-------------------------	-------------------------

Régions de Résidence							
HAUTS-BASSINS	24,2	39,9	30,1	0,7	4,4	0,2	0,5
BOUCLE DU MOUHOUN	6,2	84,4	1,6	0,0	7,1	0,7	0,0
SAHEL	12,5	85,1	0,5	0,0	0,1	1,8	0,0
EST	6,6	60,2	11,2	0,0	20,3	1,7	0,0
SUD-OUEST	2,7	86,9	1,7	0,7	8,1	0,0	0,0
CENTRE-NORD	4,3	66,6	4,1	0,0	23,8	1,2	0,0
CENTRE-OUEST	24,0	49,9	6,0	0,0	20,2	0,0	0,0
PLATEAU CENTRAL	5,8	89,5	0,0	0,0	4,7	0,0	0,0
NORD	3,3	76,4	2,2	0,3	17,7	0,0	0,0
CENTRE-EST	4,3	87,2	5,8	0,0	2,0	0,0	,7
CENTRE	37,1	23,9	21,4	0,6	16,2	0,8	0,0
CASCADES	19,4	67,7	11,5	0,0	0,9	0,6	0,0
CENTRE-SUD	6,4	85,9	3,8	0,8	1,5	1,4	0,2
Milieu de Résidence							
Urbain	37,1	21,5	29,7	0,4	10,5	0,6	0,1
Rural	6,8	78,6	3,1	0,2	10,5	0,7	0,1
Sexe du Chef de ménage							
Masculin	14,7	65,0	9,9	0,2	9,4	0,7	0,1
Féminin	15,6	56,0	11,4	0,4	16,0	0,1	0,6
Total	14,8	63,5	10,1	0,3	10,5	0,6	0,1

Source : INSD, SIGI 2016

Selon milieu de résidence le milieu rural se caractérise par la très forte présence des propriétaires (85,4%). En milieu urbain, par contre les locataires sont assez représentés même si leur poids n'est pas élevé (30%)

Graphique 7-1 : proportion des ménages propriétaires de leurs logements en 2016



Source : INSD, SIGI 2017

Selon le milieu de résidence, la situation est plus diversifiée en milieu urbain. En effet, les ménages du milieu urbain propriétaires de leurs logements représentent entre 46% en 2007 et 59% en 2016. Par contre le milieu rural se caractérise par le statut de propriétaire des logements (plus de neuf ménages sur dix) et la faible présence de locataires.

Tableau 7-6 Répartition (en %) des logements par région selon statut d'occupation

Statut d'occupation		Propriétaire	Locataire	Hébergé gratuit	Autres	Total
Urbain	2005	55,9	35,8	8,1	0,2	100,0
	2007	45,9	37,4	16,7	0,0	100,0
	2009	54,5	29,7	15,5	0,2	100,0
	2014	65,7	22,7	11,0	10,7	100,0
	2016	58,6	29,7	10,9	0,1	100,0
Rural	2005	93,2	1,4	5,1	0,2	100,0

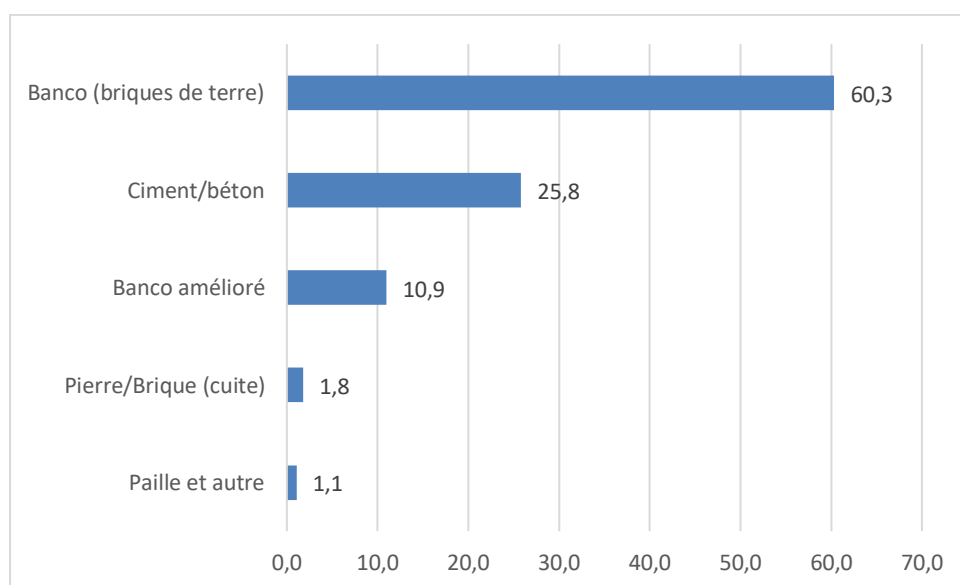
	2007	80,7	3,1	16,2	0,0	100,0
	2009	92,7	1,0	4,5	1,8	100,0
	2014	92,8	1,3	4,9	5,3	100,0
	2016	85,4	3,1	10,7	0,1	100,0
National	2005	85,4	8,7	5,7	0,2	100,0
	2007	73,3	10,4	16,3	0,0	100,0
	2009	82,2	8,9	7,5	1,4	100,0
	2014	82,1	9,7	7,3	7,5	100,0
	2016	78,3	10,1	10,7	0,1	100,0

Source : INSD, SIGI 2017

7.1.5. Nature des murs

Dans l'ensemble, en 2016, 71,2% des ménages ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Les murs en ciment/béton ou en pierre/brique cuite représentent 27,6%.

Graphique 7-4 : Répartition des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal



Source : INSD, SIGI 2017

Selon le milieu de résidence, avec l'enquête SIGI, près de 9 ménages sur 10 en milieu rural ont des logements dont les murs du bâtiment principal sont en banco ou en banco amélioré. Cette proportion est 32,4% en milieu urbain.

Tableau 7-7: Répartition des ménages selon la nature des murs du bâtiment principal par région

	Ciment/béton	Pierre	Brique (cuite)	Banco amélioré	Banco (briques de terre)	Paille	Autre
Régions de Résidence							
HAUTS-BASSINS	41,4	5,2	1,1	11,4	39,6	0,0	1,3
BOUCLE DU MOUHOUN	3,6	2,9	,2	5,5	87,1	,7	0,0
SAHEL	1,7	0,0	0,0	3,9	87,9	6,5	0,0
EST	11,7	,2	,7	14,4	72,4	,6	0,0
SUD-OUEST	5,6	4,1	,6	21,3	68,4	0,0	0,0
CENTRE-NORD	8,1	,1	,8	16,6	72,5	1,9	0,0
CENTRE-OUEST	18,5	,3	,2	11,2	69,8	0,0	0,0
PLATEAU CENTRAL	11,6	1,1	1,2	5,6	80,5	0,0	0,0
NORD	2,8	,1	0,0	13,6	83,5	0,0	0,0
CENTRE-EST	40,0	0,0	1,0	8,4	49,2	1,3	0,0
CENTRE	65,2	0,0	,8	12,4	21,6	0,0	0,0
CASCADES	30,5	,6	,7	19,6	48,2	,5	0,0
CENTRE-SUD	21,0	0,0	,8	2,4	73,9	1,9	0,0
Milieu de Résidence							
Urbain	65,1	,9	1,2	13,0	19,4	,0	,5
Rural	11,7	1,3	,5	10,2	75,1	1,3	,0
Sexe du Chef de ménage							
Masculin	23,7	1,2	,6	11,3	62,1	1,0	,2
Féminin	36,4	1,1	1,0	9,2	51,8	,6	0,0
Total	25,8	1,1	,7	10,9	60,3	,9	,2

Source : INSD, SIGI 2017

7.1.6. Nature du toit

La tôle métallique constitue la principale couverture du toit des logements au Burkina Faso. Au niveau national, 77,4% des logements ont la toiture du bâtiment principal en tôle métallique, 11,9% en paille ou en chaume et 9,9% en terre battue. Selon le milieu de résidence, la tôle métallique constitue le toit du bâtiment principal du logement pour plus de 9 ménages sur 10 (94,2%) en milieu urbain. Par contre en milieu rural, les types de toitures sont plus diversifiés.

Tableau 7-8: Répartition des logements par région selon la nature du toit

	Paille/chaume	Terre	Tôle	Dalle	Tuile	Autres
Régions de Résidence						
HAUTS-BASSINS	2,9	6,9	88,2	1,0	1,0	0,0
BOUCLE DU MOUHOUN	3,0	23,4	72,4	1,2	0,0	0,0
SAHEL	41,5	36,3	22,2	0,0	0,0	0,0
EST	35,2	0,0	64,4	0,0	0,4	0,0
SUD-OUEST	3,7	41,0	54,0	1,4	0,0	0,0
CENTRE-NORD	11,2	6,8	80,5	0,1	1,5	0,0
CENTRE-OUEST	3,4	13,3	82,8	0,5	0,0	0,0
PLATEAU CENTRAL	12,0	0,3	87,5	0,2	0,0	0,0
NORD	11,6	12,8	75,6	0,0	0,0	0,0
CENTRE-EST	12,8	1,4	85,8	0,0	0,0	0,0
CENTRE	1,0	1,1	96,1	1,5	0,4	0,0
CASCADES	16,5	1,4	82,1	0,0	0,0	0,0
CENTRE-SUD	17,2	5,5	77,3	0,0	0,0	0,0
Milieu de Résidence						
Urbain	1,1	2,5	94,2	1,5	0,7	0,0
Rural	15,8	12,5	71,3	0,2	0,2	0,0
Sexe du Chef de ménage						
Masculin	11,8	10,7	76,7	0,6	0,3	0,0
Féminin	12,4	5,8	81,0	0,3	0,6	0,0
Burkina Faso	11,9	9,9	77,4	0,6	0,3	0,0

Source : INSD, SIGI 2017

Entre 2005 et 2016, l'on a noté, globalement, une amélioration de la qualité des toitures. La proportion des toits en tôle métallique connaît une légère hausse, tandis que celle des autres types (Paille/bois et terre battue) connaissent une baisse aussi bien dans l'ensemble que dans les deux milieux de résidence.

Tableau 7-9: Répartition (en %) des logements par nature de toit selon le milieu de résidence et l'année de collecte

Nature du toit		Paille/bois	Tôle métallique	Terre	Béton/ Dalle	Autres	Total
Urbain	2005	2,0	91,6	4,1	-	2,3	100,0
	2007	1,6	91,8	2,8	-	3,8	100,0
	2009	2,0	93,3	2,8	1,7	0,2	100,0
	2014	2,6	92,0	2,3	2,1	1,0	100,0
	2016	1,1	94,2	2,5	1,5	0,7	100,0
Rural	2005	33,0	33,5	33,0	-	0,6	100,0
	2007	33,9	37,0	27,9	-	1,1	100,0
	2009	32,0	42,5	24,4	1,0	0,2	100,0
	2014	25,8	53,3	20,7	0,0	0,2	100,0
	2016	15,8	71,3	12,5	0,2	0,2	100,0
National	2005	26,5	45,7	26,9	-	0,9	100,0
	2007	27,1	48,6	22,6	-	1,6	100,0
	2009	23,6	56,5	18,5	1,2	0,2	100,0
	2014	19,2	64,3	15,5	0,6	0,4	100,0
	2016	11,9	77,4	77,4	0,2	0,3	100,0

Source : INSD, SIGI 2017

7.1.7. Nature du sol

La chaux de ciment et la terre battue ciment sont les principaux matériaux de revêtement des sols des bâtiments principaux des logements au Burkina Faso respectivement pour 62% et 32%. En effet, les régions du Sahel et du Sud-ouest sont les deux régions où la terre battue constitue la nature du sol du bâtiment principal du logement.

Tableau 7-10: Répartition (%) des ménages par nature du sol du logement principal selon le milieu de résidence

	Terre battue	Sable	Chape de ciment	Carreau	Moquette	Autre
Région de résidence						
HAUTS-BASSINS	26,9	0,0	65,8	6,8	,5	0,0
BOUCLE DU MOUHOUN	60,8	1,0	37,5	,8	0,0	0,0
SAHEL	65,3	20,5	14,1	0,0	0,0	0,0
EST	37,2	0,0	62,7	,2	0,0	0,0
SUD-OUEST	65,9	1,3	32,7	0,0	0,0	0,0
CENTRE-NORD	29,2	9,9	59,8	1,2	0,0	0,0
CENTRE-OUEST	34,2	,3	64,2	1,3	0,0	0,0
PLATEAU CENTRAL	17,4	,5	81,8	,3	0,0	0,0
NORD	46,6	6,5	46,7	,2	0,0	0,0
CENTRE-EST	6,6	0,0	92,6	,5	,3	0,0
CENTRE	7,1	1,1	75,5	15,8	,4	0,0
CASCADES	38,7	1,4	58,3	1,5	0,0	0,0
CENTRE-SUD	33,3	0,0	66,2	,5	0,0	0,0
Milieu de résidence						
Urbain	6,3	,8	79,4	12,9	,6	0,0
Rural	40,8	3,6	55,3	,3	0,0	0,0
Sexe du Chef de ménage						
Masculin	34,0	3,3	58,9	3,6	,1	0,0
Féminin	19,8	,8	75,5	3,7	,2	0,0

Burkina Faso	31,7	2,9	61,7	3,6	,2	0,0
--------------	------	-----	------	-----	----	-----

Source : INSD, SIGI 2017

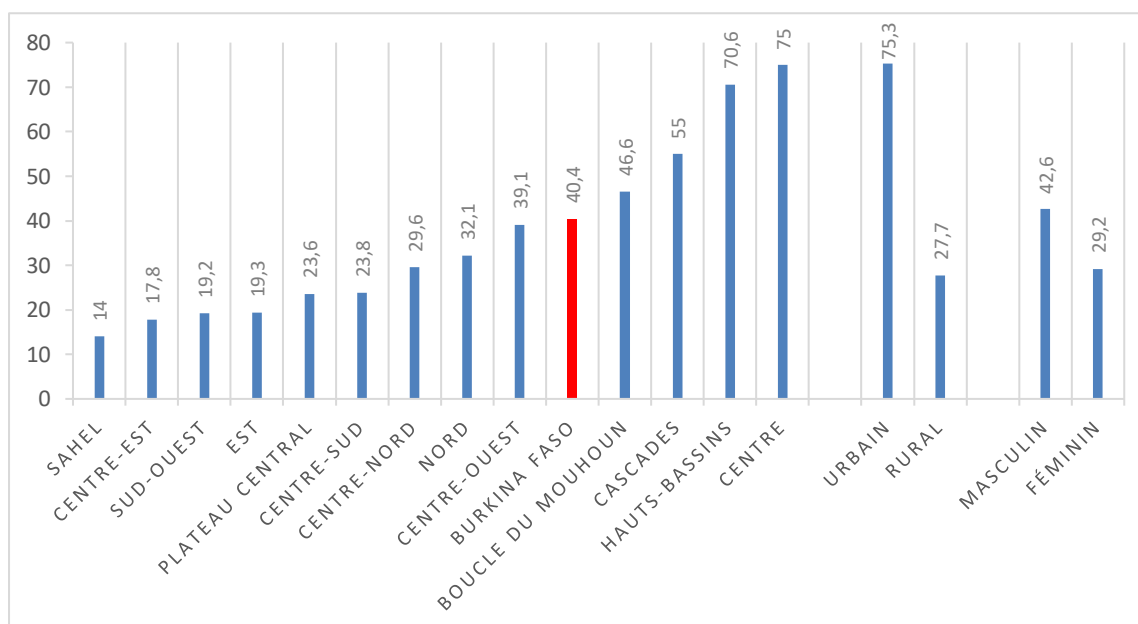
7.2. SOURCE D'ENERGIE UTILISEE PAR LE MENAGE DANS LE LOGEMENT

Dans cette section, nous traitons des sources d'énergie utilisées par les ménages comme principales sources d'énergie pour la cuisson des aliments et pour s'éclairer.

7.2.1. Source principale d'énergie pour l'éclairage

En 2016, quatre ménages sur dix utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage. Cette proportion est de trois ménages sur quatre en milieu urbain (contre un ménage sur quatre en milieu rural). Selon les régions, c'est dans la région du centre qu'on enregistre la plus faible proportion des ménages qui utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage (14% des ménages).

Graphique 7-5 : Répartition des ménages qui utilisent Electricité réseau/Energie solaire/Groupe électrogène selon la région, le milieu de résidence et le sexe du Chef de ménage



Source : INSD, SIGI 2017

La proportion des ménages qui utilisent l'électricité réseau ou l'énergie solaire ou groupe électrogène pour l'éclairage est en net progression par rapport à 2014 (40,4% des ménages contre 24,5% des ménages).

Tableau 7-2: Evolution de la répartition des ménages selon le milieu de résidence et le principal mode d'éclairage.

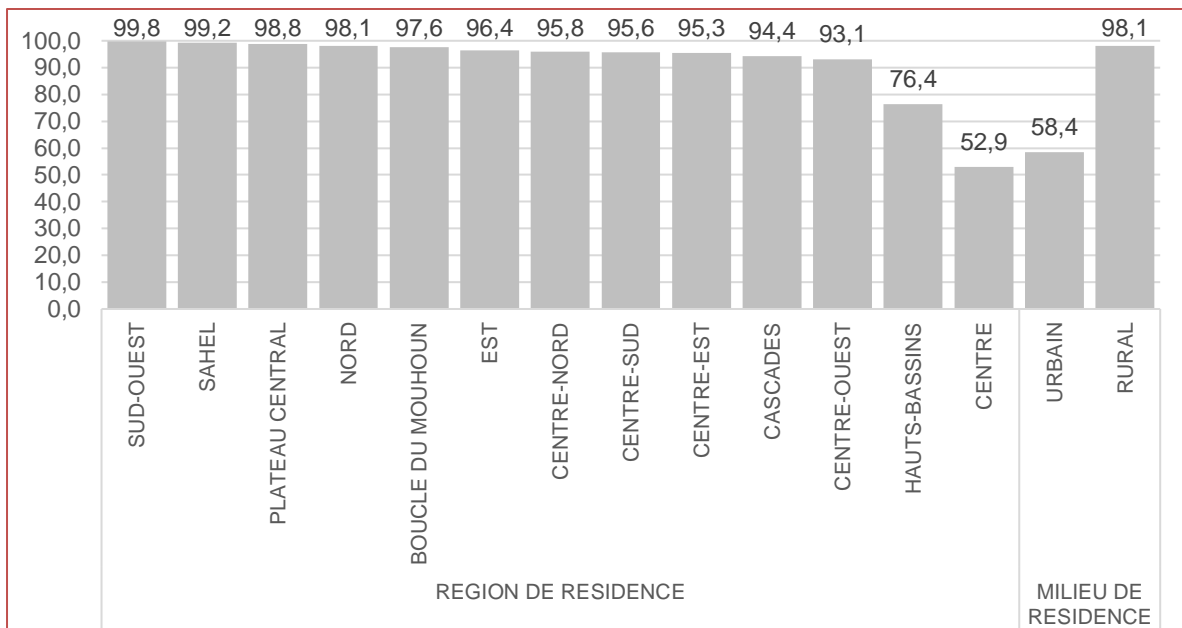
Principal moyen d'éclairage		Electricité réseau/ Groupe électrogène	du Solaire/ Batterie /Torche piles	Lampes chargeables /Batterie à piles	Huile /Pétrole /Gaz /bois /bougie	Autres	Total
Urbain	2005	55,9		1,1	42,8	0,7	100,0
	2007	58,8		3,0	39,9	0,9	100,0
	2009	46,0		14,7	39,3	2,4	100,0
	2014	62,7		15,6	2,1		100,0
	2016	75,3		22,7	1,3	0,7	100,0
Rural	2005	1,7		18,5	79,9	6,1	100,0
	2007	2,3		22,5	75,2	4,1	100,0
	2009	3,0		61,3	35,7	1,5	100,0
	2014	9,3		88,7	2,0		100,0
	2016	27,8		71,1	1,0	0,2	100,0
Ensemble	2005	13,1		14,9	72,0	4,9	100,0
	2007	14,3		18,4	75,2	3,5	100,0
	2009	14,9		48,3	35,7	1,7	100,0
	2014	24,5		73,0	2,0		100,0
	2016	40,4		58,2	1,1	0,4	100,0

7.2.2. Source d'énergie pour la cuisine

En 2016, neuf ménages sur dix du Burkina Faso utilisent le bois (79,5%), le charbon de bois (7,2%) ou les résidus agricoles (0,8%) comme principale source d'énergie pour la cuisine. Ces énergies font partie des énergies traditionnelles ou combustibles solides (87,5%). Seulement 12,3% des ménages utilisent les combustibles non solides comme source d'énergie pour la cuisson avec 11,8% de gaz, 0,3% d'électricité et 0,2% de pétrole/huile).

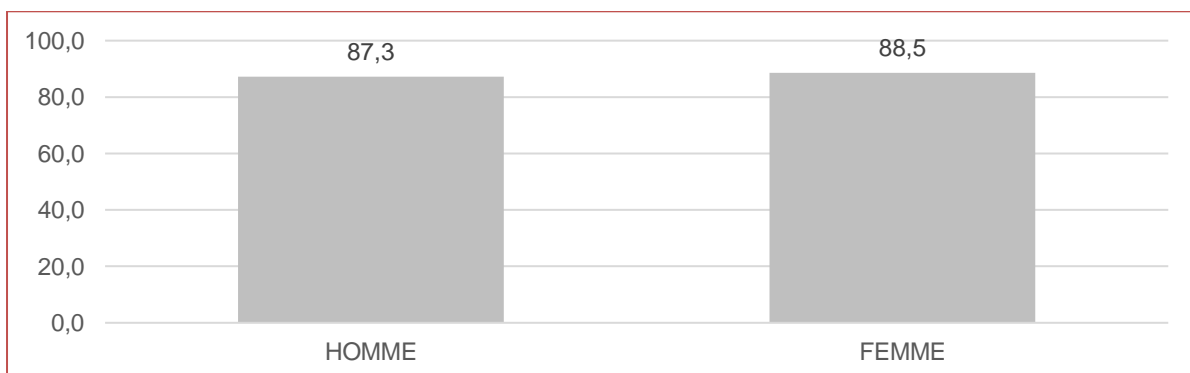
L'utilisation du combustible solide est beaucoup plus accrue en milieu rural (98,1% des ménages) qu'en milieu urbain (58,4% des ménages). Seules les régions du Centre et des Hauts-Bassins se situent en deçà de la moyenne nationale avec respectivement 52,9% et 76,4% des ménages qui utilisent le combustible solide comme principal source d'énergie.

Graphique 7-6 : Distribution de l'utilisation des combustibles solides selon le milieu et la région de résidence (%)



Il n'existe pas de différence significative entre les ménages dirigés par les femmes et ceux dirigés par des hommes dans l'utilisation du combustible solide. Indépendamment du genre du chef de service, plus de huit ménages sur dix ont recours aux combustibles solides pour la cuisson.

Graphique 7-7 : Distribution de l'utilisation des combustibles solides selon le sexe du chef de ménage (%)



7.3. APPROVISIONNEMENT EN EAU

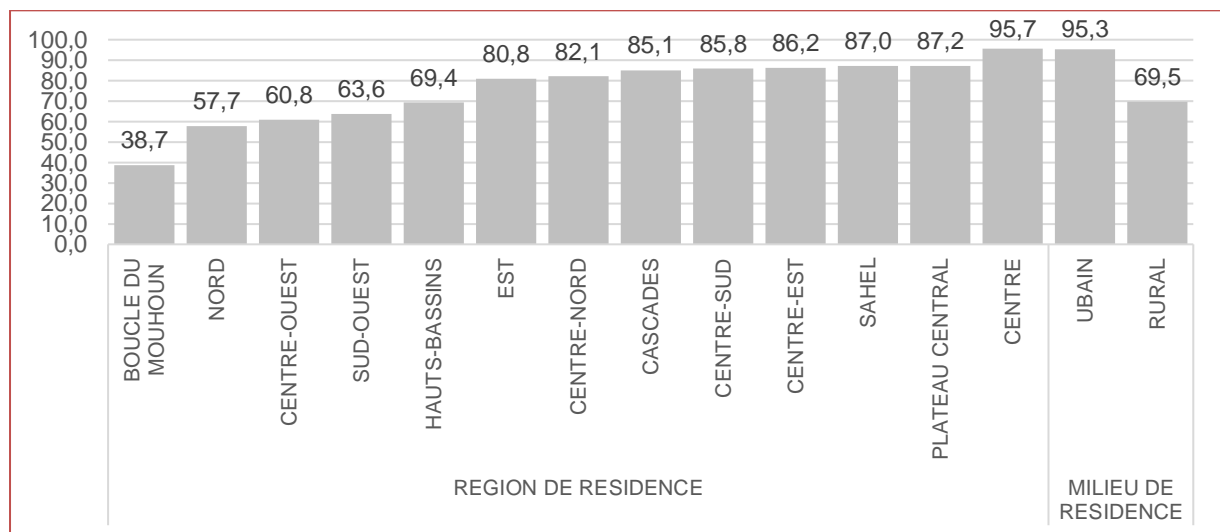
La source d'eau utilisée de boisson fait référence à toutes les eaux, potables comme non potable, utilisée par le ménage comme eau de boisson.

7.3.1. Approvisionnement en eau de boisson

La consommation d'eau de barrage, de rivière, de cours d'eau ou de lac demeure toujours élevée au niveau national (1,2%) et n'a pas évolué par rapport à 2014 où cette proportion était de 1,7% selon les résultats de l'Enquête multisectorielle continue de 2014. De même, la consommation d'eau de puits ordinaires comme eau de boisson demeure toujours élevée (16,0%). La plupart des ménages burkinabè (46,0%) s'approvisionne en eau de forage comme eau de boisson.

En ce qui concerne le milieu de résidence, l'approvisionnement des ménages en eau potable est lié à l'urbanisation : plus de neuf ménages sur dix ont accès à l'eau potable en milieu urbain contre sept ménages sur dix en zone rurale. Selon les régions de résidence, la proportion des ménages ayant économiquement accès à l'eau potable est la plus élevée dans la région du Centre (9,7% des ménages) qui se résume principalement à la capitale Ouagadougou. Tout comme en 2009 et en 2014, la plus faible proportion des ménages ayant économiquement accès à l'eau potable se retrouve dans la région de la Boucle du Mouhoun (38,7% des ménages). Dans toutes les autres régions du Burkina Faso, plus de la moitié des ménages ont accès économiquement à l'eau potable.

Graphique 7-8 : Distribution du taux d'accès à l'eau potable par milieu et région de résidence (%)



Selon le sexe du Chef de ménage, on voit que la proportion des femmes Chefs de ménage ayant accès à l'eau potable est plus élevée que celle des hommes chefs de ménage (80,1% contre 75,4%).

Graphique 7-9 : Distribution du taux d'accès à l'eau potable par sexe du chef de ménage (%)



Le taux de desserte mesure la couverture physique par un ouvrage d'eau potable en milieu rural. Selon cette approche, le taux de desserte est de 67,3% en 2018. Le taux de desserte est le plus élevée dans la région du Centre (90%) et le plus faible est constaté dans la région des Hauts-Bassins (55%)

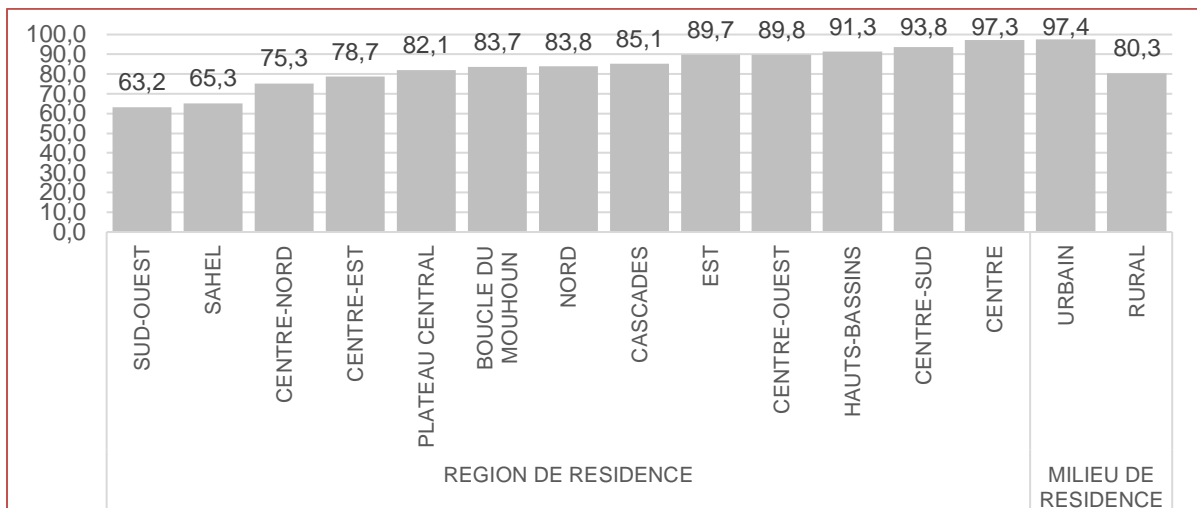
Tableau 7-3: Distribution du taux de desserte à l'eau potable par région de résidence (%).

REGION	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	49,3	50,5	54,3	59	60,3	59,7	62,5	62,9	64	67,1
Cascades	49,1	48,4	53	54,6	53,5	54,3	55,5	56,7	57,1	59,3
Centre	55,9	58,3	60	67,4	78,9	86,8	88,5	89,1	90	90
Centre-Est	63,4	66,3	67,8	70,2	70,6	72	72,7	74	74,5	76,1
Centre-Nord	64,1	62,8	65,8	69	70,3	71,2	70,8	71	70,6	69,7
Centre-Ouest	55	56,9	58	64,3	64,5	66,3	67,8	68,1	68,5	70,2
Centre-Sud	70,9	71,4	73,9	79,2	80,5	80,9	82,9	84,2	84,5	85
Est	48,1	48,8	47,2	50,2	50,5	51	51,4	51,7	52,8	52,1
Hauts-Bassins	41,4	41,7	47,7	51,7	49,5	48,8	49	49,6	50,8	55
Nord	61,1	65,5	67,8	71,4	72,3	74,3	74,7	74,5	75	75,7
Plateau Central	69,9	71,5	71,4	77	77,7	78,5	79,4	81,2	81,8	82,8
Sahel	35,3	42,2	42,9	51,6	52,6	53	54,3	54	56,7	56,9
Sud-Ouest	63,6	62,7	66,3	68,5	71,3	70,8	71,2	71,4	71,8	73,7
Burkina Faso	54,9	56,6	58,5	63	63,5	64,1	65	65,4	66,2	67,3

7.3.2. Accès à l'eau potable

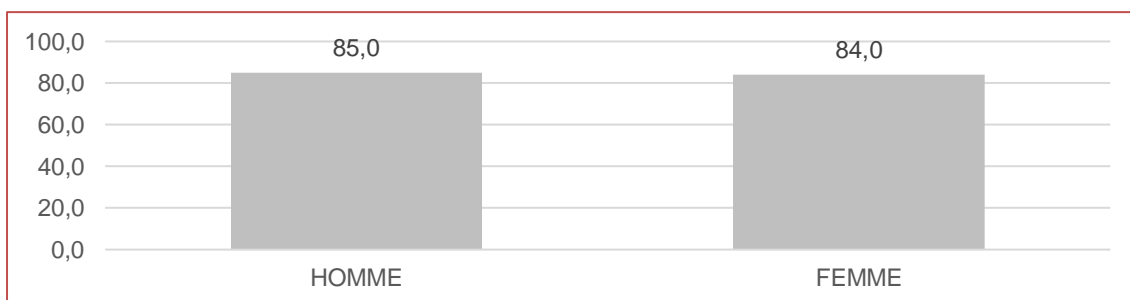
Environ huit ménages burkinabés sur dix, précisément 84,8% des ménages, ont accès à une source d'eau potable. Les ménages vivant en milieu urbain ont plus accès à cette infrastructure : 97,4% contre 80,3% en milieu rural. C'est dire donc qu'environ vingt ménages sur cent (19,7%) en milieu rural met plus d'une demi-heure pour atteindre une source d'eau potable contre seulement près de trois ménages sur cent (2,6%) en zone urbaine. Les taux les plus élevés se rencontrent dans les régions des Hauts-Bassins, du Centre-Sud et du Centre qu'au moins 90% des ménages ont accès à l'eau. Les taux d'accès à une source d'eau les plus faibles s'observent dans les régions du Sud-Ouest (63,2%) et du Sahel (65,3%).

Graphique 7-10 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau potable selon le milieu et la région de résidence (%)



Les ménages dirigés par des femmes ont un taux d'accès à une source d'eau potable semblable à ceux dirigés par les hommes. En effet, 84,0% et 85,0% des ménages parcourent moins de trente minutes pour atteindre une source d'eau potable respectivement chez les ménages ayant un chef de ménage féminin et chez ceux ayant un chef de ménage masculin.

Graphique 7-11 : Distribution de l'accès des ménages à une source d'eau potable selon le sexe du chef de ménage (%)



Arbinda	18 010	17 469	17 977	15 715	19 024	16 809	20 174	36 032	38 539	30 922	27 150
Boromo	66 134	65 941	73 821	94 495	98 275	91 216	141 661	170 919	184 808	237 163	247 061
Dédougou	254 836	296 096	341 860	314 860	388 881	421 116	414 810	520 359	542 644	620 494	636 366
Djibo	133 735	130 209	150 355	156 350	165 312	176 738	170 254	198 975	223 951	225 837	285 850
Gourcy	70 762	87 437	78 705	90 975	94 279	107 889	109 842	119 691	132 656	135 302	128 689
Kombissiri	98 814	109 084	121 084	113 075	104 613	116 819	141 096	149 080	159 516	182 522	200 664
Léo	126 982	144 478	148 746	168 473	175 691	185 518	185 769	218 461	266 218	314 387	355 891
Manga	93 955	101 781	96 440	116 261	111 277	131 059	117 851	142 944	164 465	188 891	179 367
Nouna	119 253	118 277	121 215	112 224	115 216	131 314	157 398	174 160	185 771	197 933	200 487
Ouahigouya	736 362	738 249	759 229	846 157	912 247	1 028 756	935 098	1 206 423	1 163 203	1 151 202	1 332 514
Pô	195 667	210 980	255 029	251 427	253 106	282 351	266 595	249 880	294 167	350 373	361 737
Réo	41 327	36 790	59 715	65 044	64 931	68 898	79 182	86 229	95 277	95 077	96 578
Sabou	24 500	28 691	29 866	34 331	39 577	48 305	46 181	51 220	63 019	66 166	69 964
Tougan	128 640	149 069	138 030	155 102	160 263	185 140	190 546	195 658	200 910	208 743	215 956
Toma	19 177	22 878	30 849	32 667	33 963	44 840	50 413	55 113	60 989	67 948	69 706
Yako	145 409	168 326	188 003	201 428	201 108	219 828	234 801	261 324	274 485	276 449	284 593
Zabré	42 954	44 609	45 380	49 082	46 677	50 703	58 003	59 288	78 497	94 312	94 822
Poura	89 534	68 066	75 562	71 887	79 883	92 722	128 979	237 747	233 923	190 557	198 849
Fara	-	-	-	-	-	-	-	0		105 514	115 266
Koudougou	1 003 822	1 102 522	1 138 485	1 255 026	1 357 602	1 439 717	1 574 305	1 720 926	1 789 755	1 903 099	2 037 213
Titao	-	-	-	-	-	50 018	64 277	76 858	80 971	82 792	81 230
Boussé								13 612	68 994	63 606	66 807
Sapouy								0		16 494	71 800
Total D.R.N.O	3 409 873	3 640 952	3 870 351	4 144 579	4 421 925	4 889 756	5 087 235	5 944 899	6 302 758	6 805 783	7 358 560

Total	36	40	43	45	48	53	57	61	64	68	70
ONEA	518	065	155	950	949	015	122	853	610	072	713
	505	583	068	656	909	622	805	511	290	631	402

En 2014, c'est dans la région du Centre qu'on enregistre la forte proportion des ménages qui ont accès à l'eau potable (plus de neuf ménages sur dix). La plus faible proportion est constatée dans la région de la Boucle du Mouhoun (57,4% des ménages).

Tableau 7-12 Evolution du niveau d'accès à l'eau potable par région entre 2007 et 2014

Région de résidence	2007	2009	2014
Hauts Bassins	55,1	49,4	65,7
Boucle du Mouhoun	33,0	33,1	57,4
Sahel	52,6	61,3	64,9
Est	57,7	56,4	68,4
Sud-Ouest	60,0	46,6	70,8
Centre Nord	64,7	67,7	83,6
Centre Ouest	51,0	37,1	65,8
Plateau central	61,4	70,9	90,2
Nord	72,5	44,0	69,3
Centre Est	67,4	67,9	77,8
Centre	93,4	92,2	96,6
Cascade	75,1	59,4	88,2
Centre sud	70,1	70,3	86,1

Source : INSD, EA/QUIBB 2007, EICVM 2009-2010 et EMC 2014

7.4. ASSAINISSEMENT DANS LE LOGEMENT

7.4.1. Type d'aisance utilisée

Au Burkina Faso, la nature constitue le principal lieu d'aisance des populations, notamment en milieu rural. En effet, plus d'un ménage sur deux (50,5%) ont recours à la nature, 38% des ménages utilisent des latrines traditionnelles dont simples sans dalle (10%) ou avec dalle (28%). Les autres types d'aisance sont très peu utilisés.

Selon le milieu de résidence, plus de 7 ménages sur 10 en zone rurale (67,3%) utilisent la nature comme lieu d'aisance 27% disposent de latrines traditionnelles, avec dalle 16,9% et sans dalle 10%. Par contre en milieu urbain, 66,1% des ménages utilisent les latrines traditionnelles, dont sans dalle 10,1% et avec dalle 5%. Les nouvelles formules de latrine (samplat, VIP et ECOSAN) sont utilisées par seulement 14,7% des ménages ; tandis que 11,5% disposent des toilettes à chasse d'eau. La nature demeure le lieu de défécation pour 7,8% de ménages urbain.

Tableau 7-13: Répartition (en %) des ménages par principal type d'aisance selon le milieu de résidence en 2013

Principal type d'aisance utilisé	Urbain	Rural	Burkina Faso
Dans la nature	7,8	67,3	50,5
Latrine traditionnelle sans dalle	10,1	10,0	10,0
Latrine traditionnelle avec dalle	56,0	16,9	28,0
Latrine samplat simple	7,3	1,9	3,4
Latrine VIP	5,9	1,7	2,9
Latrine ECOSAN	1,5	1,6	1,5
Toilette à chasse automatique	6,5	0,5	2,2
Toilette à chasse manuelle	5,0	0,1	1,5
Total	100,0	100,0	100,0

Selon l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement, qui n'intervient qu'en milieu urbain en matière d'assainissement, en 2018, ce sont 38,2% des ménages en milieu urbain qui ont accès à l'assainissement.

Tableau 7-24 : Taux d'accès à l'assainissement en milieu urbain par direction régionale ONEA (%)

DR ONEA	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
DRO	28,5	31	35,1	36	39	42	46,7	48	46
DRB	17,9	20	25,1	28	32	32	31,5	33	34
DRNO	15,9	13	15,1	16	19	21	23,6	27	30
DRNE	9,4	12	15,1	17	19	22	22,2	23	23
Ensemble milieu urbain	21,5	23,6	27,1	29	32	34	36,7	38,3	38,2

Par région de résidence, la nature constitue le principal lieu d'aisance des ménages dans l'ensemble à l'exception des régions du Centre (5,9%) et des Hauts-Bassins (22,4%). Dans toutes les autres elle le plus fort niveau d'utilisation ; particulièrement les régions du Centre-Sud (87,6%) du Sahel (85,4%) et de l'Est (81,5%) où plus de 8 ménages sur 10 font recours à

ce type d'aisance. L'utilisation des toilettes à chasse d'eau est très négligeable dans toutes les régions à l'exception du Centre où plus de 10% des ménages disposent de ce système

Tableau 7-24: Répartition des ménages par région selon le type de toilette utilisée.

Région de résidence	Toilette manuelle	Toilette à chasse automatique	Toilette à chasse ECOSAN	Latrine VIP	Latrine samplat simmla	Latrine avec dalle traditionnelle	Latrine traditionnelle	Latrine traditionnelle	Dans la nature
Hauts Bassins	0,4	1,3	0,5	1,5	3,5	46,0	24,4	22,4	
Boucle du Mouhoun	0,3	0,7	0,8	0,3	0,6	24,2	21,2	51,8	
Sahel	0,0	0,7	0,0	1,8	0,3	7,0	4,7	85,4	
Est	0,1	0,2	0,6	0,4	0,5	13,6	3,0	81,5	
Sud-Ouest	0,3	0,2	0,7	1,1	2,5	15,0	6,1	73,8	
Centre Nord	0,0	0,4	0,6	4,4	3,9	18,3	2,9	69,5	
Centre Ouest	0,3	1,0	2,4	0,4	2,5	21,4	1,9	70,0	
Plateau Central	0,1	0,7	4,7	12,1	5,6	29,1	6,7	41,0	
Nord	0,0	0,4	0,0	1,2	1,7	38,9	6,4	51,3	
Centre Est	0,3	0,8	6,5	1,5	3,0	18,8	2,5	66,5	
Centre	7,7	8,7	1,0	7,8	7,5	47,5	13,9	5,9	
Cascade	0,1	1,7	3,0	1,0	5,6	32,0	16,8	39,8	
Centre sud	0,1	0,8	0,5	0,5	1,9	6,3	2,2	87,6	

Source : INSD, EMC 2014

En 2018, ce sont 18 164 latrines familiales qui ont été construites en milieu rural, soit 33 latrines à chasse d'eau, 281 latrines ECOSAN et 17 850 latrines VIP. Le nombre de latrine VIP construites en milieu rural qui est net évolution depuis 2011, intervient d'une politique du Ministère en charge de l'eau et de l'assainissement de l'accompagnement des ménages à transformer les latrines traditionnelles avec dalle en béton en latrine VIP.

Tableau 7-24 : Nombre de latrines familiales améliorées construites en milieu rural par région

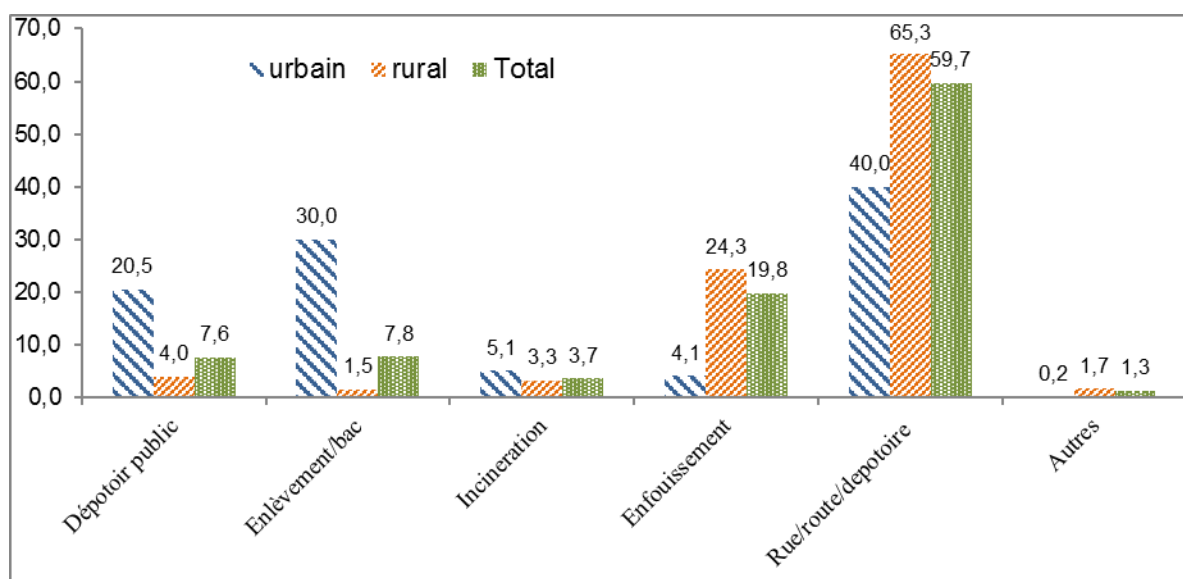
	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
VIP	3 004	11 308	29 863	31 761	36 541	23 220	19 532	17 850
ECOSAN	1876	2350	2763	1279	917	223	260	281

Toilette à chasse d'eau	23	32	43	29	44	42	21	33
Total	4 903	13 690	32 669	33 069	37 502	23 485	19 813	18 164

7.4.2. Evacuation des ordures ménagères

La rue/route/dépotoir, est le principal mode d'évacuation des ordures le plus utilisé au Burkina Faso. C'est le mode d'évacuation utilisé par la majorité des ménages (59,7%) de leurs ordures ménagères. Ceci reste valable également en milieu urbain (40%) et en milieu rural (65,3%). L'enfouissement, représente le second moyen d'évacuation au niveau de l'ensemble (19,8%). Selon le milieu de résidence, l'enlèvement (30%) et le dépotoir public (20,5%) constituent respectivement le second et le troisième moyen d'évacuation des ordures en milieu urbain. En milieu rural l'enfouissement constitue, après la rue/dépotoir le second moyen d'évacuation de leurs ordures.

Graphique 7-12 Répartition de ménages par mode d'évacuation des ordures ménagères selon le milieu de résidence



Source : INSD, EMC 2014

7.4.3. Evacuation des eaux usées ménagères

Quel que soit le milieu de résidence, la rue constitue le principal lieu d'évacuation des eaux usées ménagères. En effet, neuf (9) ménages sur dix (10) se débarrassent de leurs eaux usées en les déversant dans la rue. Les autres modes d'évacuation sont très peu utilisés. Le trou dans la

parcelle, second moyen d'évacuation, représente moins d'un ménage sur dix. Les proportions sont de 6,6% dans l'ensemble, 8,1% en milieu urbain et 6,2% des ménages en milieu rural.

Tableau 7-15: Répartition de ménages par mode d'évacuation des eaux usées ménagères selon le milieu de résidence

Mode d'évacuation des eaux usées	Milieu de résidence		
	Urbain	Rural	Total
Puisard	6,6	0,1	1,6
Egout	0,5	0,1	0,2
Trou dans la parcelle	8,1	6,2	6,6
Epandage dans la rue	84,4	92,6	90,8
Autre	0,4	1,2	1,0
Total	100	100	100

De tout ce qui précède, il ressort que la plus grande partie des ménages au Burkina Faso sont propriétaires de leurs logements. Ces logements sont généralement des maisons de types individuelles et traditionnelles et se caractérisent par des murs en banco, des toits en terre ou en paille et des sols en ciment en milieu urbain et en terre battue en milieu rural.

En matière de source d'énergie, la catégorie torche à pile constitue la principale source pour l'éclairage dans l'ensemble et dans le rural. Mais en milieu urbain l'électricité du réseau est le principal moyen. Le bois de chauffe est la principale source d'énergie pour la cuisine.

Pour l'approvisionnement en eau, les principales sources d'approvisionnement sont les bornes fontaines et les robinets en milieu urbain, les forages/pompes en milieu rural.

En ce qui concerne l'assainissement, la nature constitue le principal lieu d'aisance. Toutefois, en milieu urbain c'est la latrine traditionnelle simple qui est la plus utilisée.

CHAPITRE 8. CULTURE ET TOURISME

La culture est le socle de toute société et constitue un facteur essentiel pour le développement des Etats. Au Burkina Faso, le tourisme qui était en constante évolution avec un avenir prometteur est présentement en recul compte tenu de la situation d'insécurité. L'objectif de ce chapitre est de présenter les statistiques sur le secteur du tourisme, de la culture et de l'hôtellerie. Les domaines spécifiques traités dans cette section concernent les transactions d'objets d'art, la culture, les medias et manifestations culturelles, ainsi que le tourisme et l'hôtellerie.

La contribution du secteur de la culture à la formation du revenu national est réelle.

La preuve est faite par la présence, dans tous les secteurs économiques (primaire, secondaire et tertiaire) de produits et d'acteurs culturels qui apportent leurs contributions à la constitution des richesses nationales. Toutes ces contributions prennent la forme de salaires et d'honoraires perçus, d'intérêts et de dividendes versés, d'impôts payés et de devises encaissées.

En 2009, l'apport de la culture dans le PIB était 2,02%.

Au Burkina Faso, les arrivées de touristes au niveau des ETH (Etablissement Touristique et d'Hébergement) sont évaluées à 488 351 en 2016 soit une hausse de 2,90% par rapport à 2015. Ces arrivées ont occasionné 1029247 nuitées qui représentent 10,36% de hausse par rapport à 2015. Parmi ces nuitées, on enregistre 476845 au compte du tourisme récepteur qui représente une baisse de 0,77% par rapport à 2015. Quant à la durée moyenne de séjour, elle s'établit à 2,11 nuitées en 2016 marquant une augmentation de 7,11% par rapport à 2015.

Les recettes du tourisme au niveau des ETH se sont élevées à 49537,49 millions de F CFA en 2016, soit une baisse de 2,62% par rapport à 2015. Ces recettes représentent 0,8% du PIB qui s'élève à 6443,8 milliards de F CFA en 2016.

DEFINITION DES CONCEPTS

Cuir/peaux : Objets fabriqués en cuirs ou en peaux ; exemples : sac, tabouret.

Droit d'auteur : Ensemble des prérogatives exclusives de nature juridique dont dispose un créateur sur son œuvre de l'esprit. Il se compose d'un droit moral et de droits patrimoniaux.

Festival culturel : Série périodique de manifestations artistiques et culturelles appartenant à un genre donné et se déroulant habituellement dans un endroit précis.

Poterie : Objets en terre cuite ; exemple : pot, jarre, assiette.

Reproduction : Fabrication d'un ou de plusieurs exemplaires d'une œuvre ou d'une partie de celle-ci dans une forme matérielle quelle qu'elle soit, y compris l'enregistrement sonore et visuel. L'inclusion d'une œuvre ou d'une partie de celle-ci dans un système d'ordinateur, soit dans l'unité de mémorisation interne, soit dans une unité de mémorisation externe d'un ordinateur est aussi une "reproduction".

Reproduction reprographique: Reproduction sous forme de copie sur papier ou support assimilé par une technique photographique ou d'effet équivalent permettant une lecture directe.

Sculpture : Technique par laquelle on taille la matière (bois, bronze, granite) pour lui donner la forme (humaine, zoomorphe...).

Sociétés étrangères : Sociétés de gestion collective liées au BBDA par une convention de représentation réciproque, laquelle permet une gestion mutuelle des droits sur le territoire de chaque partie contractante.

Textile : Objets produits à base du coton. Ensemble des produits fabriqués à partir du coton ou d'autres matières naturelles ; exemples : pagne, tissu, toile.

Tourisme interne : Tourisme des visiteurs résidents qui voyagent à l'intérieur du territoire économique du pays.

Tourisme récepteur : Tourisme des visiteurs non-résidents qui voyagent à l'intérieur du territoire économique du pays de résidence.

Usager du BBDA : Personne physique ou morale exploitant les œuvres du répertoire du Bureau Burkinabè du Droit d'Auteur.

Vannerie : Objets en paille confectionnés à partir de fibres végétales; exemples : panier, chapeau.



8.1. Culture

8.1.1. Transactions d'objets d'arts

Quantité d'objets en bois exportés

De 2007 à 2017, la tendance globale des exportations d'objets en bois est à la baisse malgré un rebond en 2009. Ainsi, de 14128 exportations en 2007, les objets en bois exportés se chiffrent à 5308 en 2014 soit deux fois moins que les exportations de 2007. En 2017, Plus de 60% des exportations d'objets en bois sont orientés vers l'Europe. Les exportations d'objets en bois ont connu une hausse entre 2016 et 2017 passant de 3193 en 2016 à 5308 en 2017.

Graphique 8-1:exportation des objets en bois

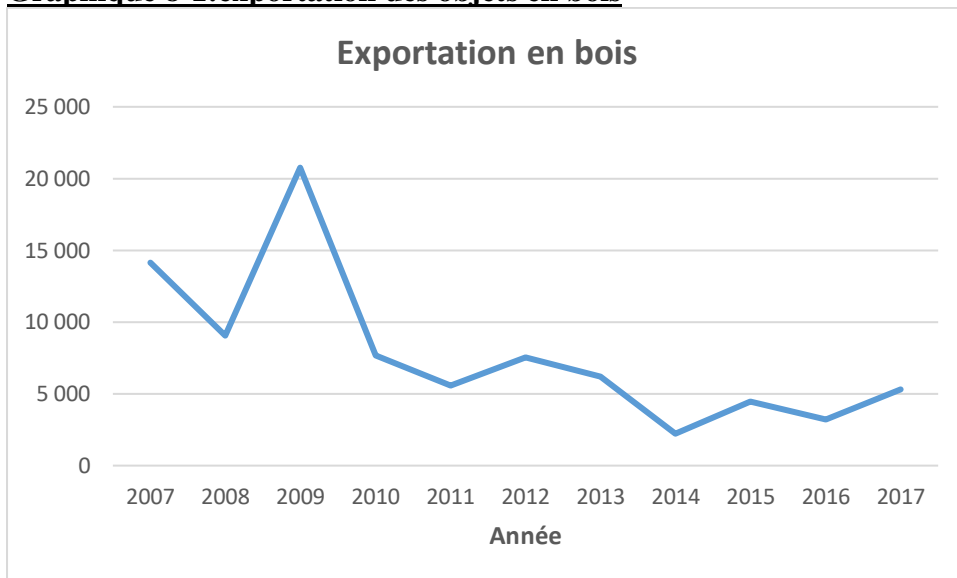


Tableau 8-1: Evolution de la quantité d'objets en bois exportées selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	30	10	4	52	80	30	0	17	9	12	0
Ghana	116	68	84	740	15	101	0	10	95	155	127
Guinée	-	-	20	-	-	-	-	-	-	-	-
Côte d'Ivoire	46	69	9	15	14	54	64	47	0	12	109
Mali	-	-	-	-	22	-	58	0	0	3	15
Maroc	-	-	-	-	45	-	0	26	164	14	10
Nigeria	-	5	-	0	5	-	0	5	105	0	0
Niger	20	-	-	8	22	19	23	1	10	28	0
Sénégal	18	81	174	268	-	29	*	-	-	-	-
Togo	81	7	54	20	-	25	12	15	0	1	0
Afrique du Sud	-	-	-	-	5	-	-	1	2	5	0
Autres Afrique	501	396	122	178	45	263	9-	28	11	192	51
Total Afrique	812	636	325	1 281	391	521	166	150	396	422	312
Total Europe	9	6	18	6	4	4	4	195	362	233	320
	797	577	384	025	610	925	577	7	6	0	5
Total Amérique	1	1	1 837	259	418	1	1	115	417	231	502
	403	671				091	148				
Total Asie	2	191	216	117	252	988	290	4	31	210	128
	116										9
TOTAL GENERAL	14	9	20	7	5	7	6	2	447	319	530
	128	075	762	682	558	525	181	226	0	3	8

Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

*Le Sénégal a été retiré de la liste des pays destinataires

Quantité de poterie exportée

Les exportations de la poterie vers les pays du monde connaissent une baisse continue de 2008 à 2014 malgré un rebond en 2012. Les exportations passent de 949 en 2008 à 188 en 2014 en dépit d'un rebond de 1211 en 2012.

La baisse des exportations entre 2013 et 2014 est de 46%. Parmi les continents d'exportation, l'Europe est le principal destinataire avec plus de 86% des exportations des objets en poterie en 2017. De 2013 à 2016, aucun objet en poterie n'a été exporté en destination de l'ASIE.

Tableau 8-2: Evolution de la quantité de poterie exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	-	-	-	4	12	7	0	0	0	0	0
Ghana	-	-	27	0	0	8	0	0	0	29	2
Côte d'Ivoire	13	-	-	0	0	17	0	0	0	0	16
Sénégal	-	-	-	0	1	1	-	-	-	-	-
Togo	-	-	3	51	-	0	0	0	0	0	0
Tunisie	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	-
Niger						21	5	0	0	2	0
Autres Afrique	7	5	3	60	0	8	0	8	79	8	0
Total Afrique	20	5	33	115	14	62	5	8	79	39	18
Total Europe	1 009	902	674	685	401	713	181	177	313	187	440
Total Amérique	65	42	11	14	0	16	163	3	1	22	20
Total Asie	21	0	73	3	11	420	0	0	0	0	29
TOTAL GENERAL	1 115	949	791	817	426	1 211	349	188	393	248	507

Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

Quantité de cuir/peau exportée

D'une façon globale, les exportations d'objets en cuir/peau enregistrent une baisse entre 2007 et 2014 puis une hausse entre 2015 et 2017 à l'exception des années 2012 et 2016 où on a respectivement enregistré une remonté et une chute. De 2007 à 2017, la majorité des exportations sont en destination de l'Europe en dehors de 2012 où c'est l'Amérique qui était le principal destinataire des exportations de cuir/peau avec 55,3% des exportations. Aucun objet

en cuir/peau n'a été exporté en destination de l'AFRIQUE en 2015 et en 2016. En 2017, les exportations connaissent un rebond rapport à 2016.

Tableau 8-3 : Evolution de la quantité de cuirs/peaux exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Côte d'Ivoire	-	-	-	0	42	0	0	0	0	0	0
Mali	-	-	-	-	27	-	0	0	0	0	0
Maroc	-	-	-	-	248	-	0	26	0	0	0
Niger	-	2	-	0	-	0	0	0	0	0	0
Sénégal	500	-	400	113	0	0	-	-	-	-	-
Autres pays d'Afrique	111	13	-	29	0	26	0	150	0	0	103
Total Afrique	611	15	400	142	317	26	1	176	0	0	103
Total Europe	7 329	8 445	4 489	4 666	2 464	3783	4	585	2882	442	1708
							594				
Total Amérique	158	287	227	159	141	5	2	268	740	213	316
						183	501				
Total Asie	17	120	544	154	40	374	70	26	11649	4	64
TOTAL GENERAL	8 115	8 867	5 660	5 121	2 962	9366	7	1055	15271	659	21914
							166				

Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

Quantité de vannerie exportée

De 2007 à 2017, les exportations des vanneries connaissent leur paroxysme en 2013 avec 55721 objets exportés. À partir de 2014, les exportations des vanneries connaissent une baisse continue jusqu'en 2016. Avant d'observer une remontée en 2017. De 2007 à 2011, c'est l'Europe qui était le principal destinataire des exportations des vanneries, mais de 2012 à 2014, elle perd ce monopole pour l'Asie et pour l'Afrique en 2013. De 2015 à 2016 l'Europe reprend le monopole des destinataires avant de céder la place à l'Asie en 2017.

Tableau 8-4 : Evolution de quantité de vannerie exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
									5	6	
Ghana	10	30	110	0	0	0	0	0	0	0	50
Sénégal	700	1360	837	200	600	0	-	-	-	-	-

Togo	0	0	0	10	0	0	0	0	0	0	100
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	27	0	0	0	55	0
Niger							0	0	0	0	0
Autres Afrique	1530	10	1	1	0	0	47320	1064	20	389	135
Total Afrique	2 240	1 400	838	211	600	27	47320	1064	20	444	285
Total Europe	12 203	8 064	5 210	7323	3354	229	3840	3258	280	345	6385
Total Amérique	2 166	465	47	600	258	441	305	160	178	311	387
Total Asie	662	10 712	2 841	2 032	1 365	7696	4256	10073	207	814	31822
TOTAL GENEAL	17 271	20 641	8 936	10 166	5 577	13871	55 721	14555	507	502	38889
									0	3	

Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

Quantité de textile exportée

Dans le domaine du textile, de 2007 à 2011 on constate une baisse continue des exportations passant de 19760 à 6722. Par rapport à 2013, l'année 2014 a connu une hausse des exportations de textile soit 9,7%. De 2014 à 2016 on enregistre une baisse des exportations due à la situation sécuritaire du pays avant une remontée en 2017. Par rapport à 2013, les exportations de 2014 en direction des autres continents ont connu une diminution soit respectivement une baisse de 55,6% pour l'Europe, 26,3% pour l'Amérique et 14,8% pour l'Asie. en 2017 l'essentiel des exportations est orienté vers l'Asie.

Tableau 8-5: Evolution de la quantité de textile (Tonnes) exportée selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Bénin	-	2	-	58	100	0	0	4707

Ghana	35	50	482	335	10	0	0	100
Côte d'Ivoire	-	-	-	0	91	0	0	0
Mali	-	-	-	-	100	-	0	0
Niger	2 107	-	-	0	-	0	0	0
Sénégal	1 072	715	1 153	1 121	757	217	-	-
Togo	-	12	-	50	-	0	0	0
Autres Afrique	210	61	134	86	0	614	0	
Total Afrique	3 425	840	1 769	1 650	1 058	831	0	5516
Total Europe	12 057	9 121	8 742	6 169	3 634	6 005	6 672	2962
Total Amérique	3 565	3 197	1 165	2 290	1 766	4 408	2 230	1643
Total Asie	713	1 961	2 342	564	264	2 177	1 460	1244
TOTAL GENERAL	19760	15 119	14 018	10 673	6 722	1342 1	10 362	11365

Pays	2015	2016	2017
Bénin	2752	400	660
Ghana	310	0	450
Côte d'Ivoire	0	0	0
Mali	0	50	10
Niger	0	0	0
Sénégal	-	-	-
Togo	0	0	50
Autres Afrique	450	287	936
Total Afrique	3512	1603	2106
Total Europe	3602	2008	3097
Total Amérique	1506	1531	3829
Total Asie	1121	573	4358
TOTAL GENERAL	9741	5715	13390

Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

Nombre d'objets autorisés à l'exportation

La quantité d'objets divers exportée par le Burkina Faso a baissé en 2009, 2010 et 2011 pour rebondir en 2013 avec un pic de 176224 d'objets divers exportés. En dehors de l'Asie où les exportations ont augmenté, celles en destination des autres continents ont connu une baisse entre 2013 et 2014. L'Europe est le principal destinataire des exportations des objets divers de 2007 à 2011 et en 2014.

Tableau 8-6: Nombre d'objets autorisés à l'exportation par nature

Nature	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bois	9 075	20 762	7 682	5 671	7 525	6 181	2 226	4 488	3 193	5443
Cuir /peaux	8 815	5 660	5 121	2 962	9 366	7 166	1 055	15 271	65 9	nd
Poteries	946	791	817	426	1 211	349	188	393	24 8	461
Métaux	1321 4	22322	13613	1387 4	1653 9	16 477	7 873	11 461	9 253	12393
Textiles	1543 4	14 018	10673	7 052	1342 1	10 362	1136 5	9 741	5 715	nd
Vannerie	2049 7	9 036	10166	5 776	3 794	55 721	1455 5	5 070	5 023	nd
Autres	5437 1	46 408	21607	2284 4	3200 2	79 966	4806 8	57 036	65 036	97175
Ensemble	1223 52	11899 7	69679	5860 5	8385 8	17622 2	8533 0	10346 0	89 127	115472

Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

8.1.2. Valeurs déclarées des objets divers exportés

Globalement, les valeurs déclarées des objets culturels exportés ont connu une régression continue de 2007 à 2014 à l'exception de 2012 et de 2013 qui ont connu une hausse des valeurs déclarées. La baisse de ces valeurs est plus prononcée en 2014 soit 64,7% par rapport à 2013. De 2007 à 2017 les valeurs des objets divers exportés sont de l'Europe excepté 2014, où la plus importante valeur déclarée vient de l'Amérique avec 37% des valeurs des objets divers exportés.

Tableau 8-7: Evolution des valeurs déclarées (en millions de FCFA) des objets culturels exportés selon la destination et par année

Pays	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Bénin	0,8	0,8	1,1	3,5	14	3,8	0,00	4,82	15,56	17,2	5,19
Ghana	1,3	0	0,2	2,1	0,5	2,8		0,66	6,26	1,41	1,90
Côte d'Ivoire	2,5	8,4	0,5	0,9	10,7	2,9	7,07	1,24	2,00	5,04	4,89
Nigeria	0,3	0,2	0,2	0	0,1	0	-	1,09	1,94	0,00	0,00
Niger	4,6	0,8	0	3,6	1,1	1,6	1,40	0,07	0,11	0,40	0,00
Sénégal	1,5	6,4	16,7	45,9	8,6	0,8	-	-	-	-	-
Togo	0,7	3,5	0,6	1,3	0,2	0,5	0,17	0,20	0,61	0,52	2,85
Mali	nd	nd	nd	nd	Nd	nd	0,61	0,0	1,09	1,10	0,31
Autres Afrique	9,5	5,9	23,3	31,6	8,7	13,6	43,31	19,01	23,65	15,25	11,3
Total Afrique	21,3	26	42,5	88,9	43,9	26	52,56	27,09	51,22	40,92	26,44
Total Europe	398,5	347,2	297,9	237,2	201,2	261,2	285,07	15,58	264,7	195,80	241,84
Total Amérique	49,1	25,8	33,8	25,6	31,3	65,7	66,39	57,99	48,15	45,82	108,20
Total Asie	1,5	17,5	34,6	7,6	34,3	38,9	40,77	55,97	50,68	90,46	123,63
TOTAL GENERAL	470,4	416,5	408,8	359,3	310,7	391,8	444,78	156,85	414,75	373,00	514,28

Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

8.1.3. Attestations d'artistes délivrées

La délivrance des attestations a connu une phase ascendante de 2007 à 2010 passant de 7 à 109 avant de connaître une évolution baissière jusqu'en 2014 avec 56 attestations soit une baisse de 17,6% par rapport à 2013. De 2015 à 2017 l'engouement renait chez les artistes avec une évolution ascendante passant 61 en 2015, de 67 en 2016 puis 92 en 2017.

Tableau 8-8: Evolution des attestations d'artistes en art plastique délivrées

Statut	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Arts vestimentaires	-	-	-	4	-	-	-	-	-	-	-
Peintres	4	28	19	22	16	21	14	12	13	17	9
Caricaturistes	1	0	0	2	0	1	0	0	0	1	0
Bronziers	-	4	8	23	10	12	7	7	6	10	25
Sculpteurs	-	4	6	13	15	10	13	7	5	6	8
Designers	2	0	0	4	1	3	0	2	3	4	2
Photographes	-	2	3	3	0	2	4	4	2	11	9
Batikers	0	5	5	19	5	10	5	4	4	3	8
Autres	0	0	11	19	10	22	25	20	28	15	31
Total	7	43	52	109	57	81	68	56	61	67	92

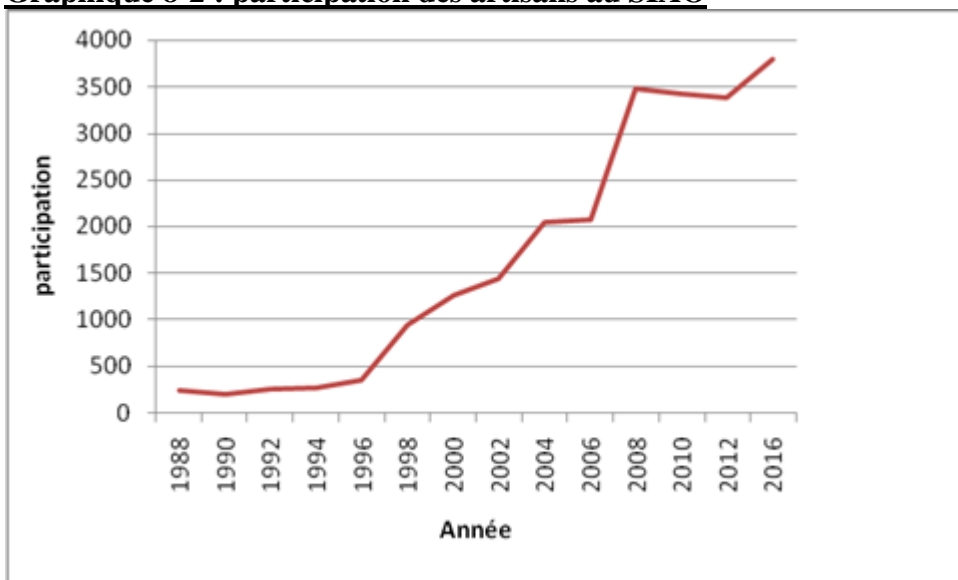
Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

8.1.4. : Participation des artisans au SIAO :

Le SIAO (Salon International de l'Artisanat de Ouagadougou) est une manifestation qui se déroule tous les deux ans dans les années paires à l'exception de 2014 où le SIAO n'a pas pu se tenir. Le SIAO draine beaucoup de participants qui viennent de plusieurs pays. De 1988 à 2012, moins de 30 pays participent à cette manifestation, mais en 2016, 32 pays étaient au rendez-vous.

Le SIAO est un cadre du donner et du recevoir des artisans de divers horizons. C'est ainsi que de 1988 à 2016, le nombre de participants des artisans n'a cessé de croître à l'exception de 2010 et de 2012 qui ont connu une chute de leur nombre (CF. graphique ci-dessous).

Graphique 8-2 : participation des artisans au SIAO



Source : SIAO

8.1.5. : Nombre de musées par localité

En dehors de Ouagadougou et de Bobo Dioulasso qui dénombrent plus de deux musées chacune, les autres localités n'en dénombrent qu'un seul musée chacune. On constate alors que les musées sont concentrés dans les grands centres urbains du pays.

Tableau 8-9 : Nombre de musées par localité

Localité	Nombre
Ouagadougou	5
Bobo Dioulasso	2
Kaya	1
Gaoua	1
Manega	1
Orodara	1
Kouka	1
Zorgho	1
Pobe Mangao	1
Ziniaré	1
Oursi	1
Noumbila	1
Dano	1
Bazoulé	1
N'Douroula	1
Koudougou	1

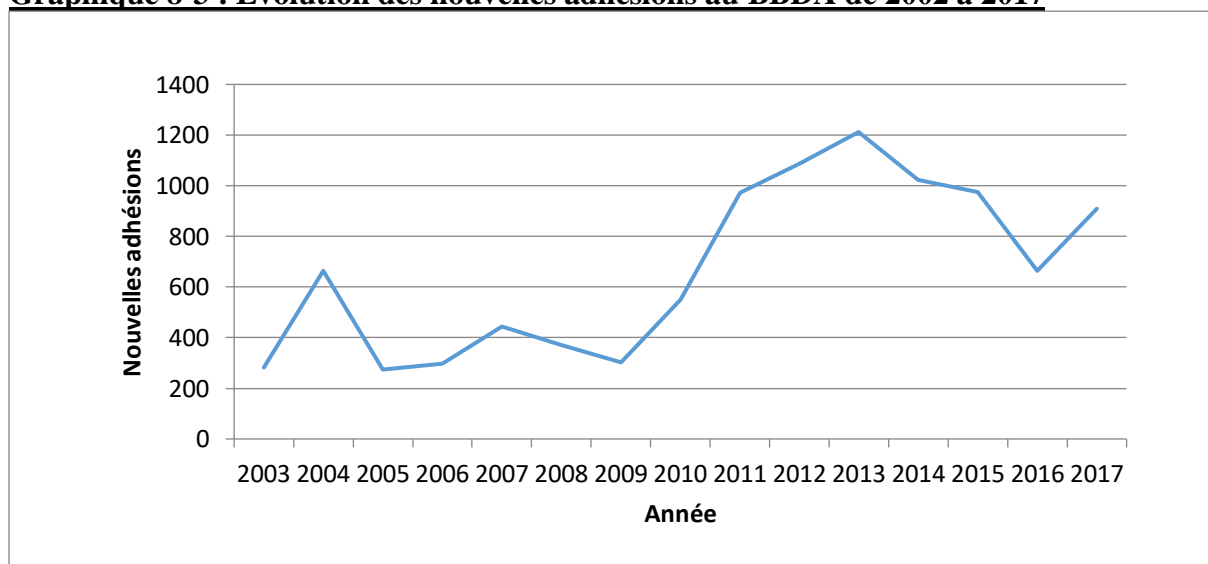
Source : Annuaire Statistique/ DGESS/Ministère de la Culture et du Tourisme

8.2. Adhésion au BBDA

8.2.1. Les adhésions au Bureau Burkinabè du droit d'auteur (BBDA)

Les adhésions au (BBDA) ont régulièrement augmenté de 2006 à 2013, passant de 297 adhésions à 1212 adhésions avant de connaître une baisse de 2014 à 2016. En 2017 on note une augmentation des adhésions par rapport à l'année précédente.(cf. graphique8-3 ci-dessous). De 2006 à 2014, parmi les catégories de membre, celle de « musique auteurs » adhère beaucoup plus avec 429 adhésions en 2014 et 453 en 2015. En 2017, c'est la catégorie « Musique auteurs » qui prend le dessus avec 43,2% de toutes les adhésions suivies de « musique auteurs droit voisin » avec 40,2% (cf. Tableau 8-10 ci-dessous). De 2014 à 2017, la majorité des adhésions sont enregistrées au niveau de « Musique auteurs » et « Musique auteurs droits voisins » qui concentrent à elles seules plus de 70% des attestations délivrées.

Graphique 8-3 : Evolution des nouvelles adhésions au BBDA de 2002 à 2017



catégories	nouvelles adhésions	%
Musique auteurs	392	43,2
Musique auteurs droits voisins	365	40,2
Musique éditeurs		0
Musique producteurs		

Littérature	104	11,5
Chorégraphie	0	0
Dramatique	13	1,4
Arts graphiques et plastiques	20	2,2
Audiovisuel	14	1,5
Ensemble	908	100,0

Source : Bureau burkinabé du droit d'auteur

8.2.2. Déclarations au Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Le nombre de déclarations des œuvres au BBDA n'a cessé de s'augmenter de 2004 à 2013, passant de 1810 en 2004 à 11448 en 2013. Après une chute des déclarations en 2014, on constate une remontée timide jusqu'en 2017. La tendance croissante est valable à partir de 2000 pour la musique et la littérature. Au cours de l'année 2013, 36,1% des déclarations ont été faites dans le domaine de la musique et la catégorie Audio-visuel venait en 2^{ème} position avec plus de 33% des déclarations. De 2000 à 2017, la musique et la littérature occupent respectivement la première et la deuxième place. En 2017, la musique occupe la première place avec 80% suivie de la littérature avec 12%.

Tableau 8-11: Evolution du nombre de déclarations des œuvres au BBDA par catégorie

Répertoire des œuvres par catégorie	2000	2002	2004	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Musique	775	951	1 513	1 813	2267	2 255	2017	2 913	3 853	4 301
Littérature	78	130	182	96	253	434	248	151	567	1 094
Chorégraphie	0	0	4	0	0	0	6	4	10	1
Dramatique	8	70	55	7	23	54	23	82	157	334
Arts graphiques et plastiques (AGP)	26	45	56	43	80	150	497	430	722	787
Audio-visuel	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	NF	900	1 426
Total	887	1 196	1 810	1 959	2623	2 893	2791	3 580	6 209	7 943

Répertoire des œuvres par catégorie	2013	2014	2015	2016	2017
Musique	4 133	3896	3 570	4 056	4352
Littérature	1 569	1231	862	1 220	643
Chorégraphie	7	2	0	4	0
Dramatique	1 661	420	312	311	354
Arts graphiques et plastiques (AGP)	263	182	193	173	115
Audio-visuel	3 815	999	-	141	-
Total	11 448	6730	4 937	5 905	5464

Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

8.2.3. Usagers du Bureau burkinabé du droit d'auteur (BBDA)

Le nombre d'usagers du BBDA a connu une évolution croissante entre 2003 et 2014 avec un fléchissement en 2007. En effet, avec 4964 usagers en 2003, le nombre a atteint son paroxysme en 2014 (8908 usagers). De 2015 à 2017 la tendance est à la baisse.

Graphique 8-4: Evolution du nombre d'usagers du BBDA par année

Téléphones sonorisés	-	6	10	10	15	21	27	29	35	48
Cars sonorisés	4	4	4	4	7	6	6	4	7	14
Publicité	2	4	4	4	-	-	-	15	23	22
Spectacle	2	4	4	4	3	4	6	7	10	9
Reproduction	-	87	112	80	98	113	235	263	417	379
DRM	73	627	418	441	466	402	230	269	295	373
Séances occasionnelles	215	189	153	134	126	112	56	78	54	48
Copie privée	-	-	-	-	-	-	55	107	122	305
Total	4964	5718	6032	5954	5137	5540	5924	5896	6208	6336

Type d'usagers	2013	2014	2015	2016	2017
Bars ordinaires	370	387	345	361	341
Bars restaurant	97	107	122	118	63
Bars restaurants dancing	23	48	99	177	182
Night clubs	12	17	22	21	22
Animation ambulante	10	9	15	16	8
Buvettes et cabarets	321	560	784	655	802
Cafés et kiosques	2 630	3065	916	3102	2113
Magasins et commerces divers	1 620	1874	3 403	1936	851
Hôtels	166	178	183	197	156
Auberges	71	109	134	169	173
Radios	123	119	117	127	100
Télévisions	15	15	16	18	14
Cinéma	6	5	4	4	4
Vidéo club	11	10	180	2	8
Projection vidéo	733	860	190	834	583
Véhicules publicitaires	0	7	6	3	5
Téléphones sonorisés	48	38	38	4	34
Cars sonorisés	15	15	10	15	7
Publicité	10	1	1	2	1
Spectacle	10	1	0	7	8
Reproduction	202	196	82	130	25
DRM	432	649	0	693	0
Séances occasionnelles	46	138	0	79	0
Copie privée	347	0	0	0	0
Total	7 318	8908	6667	8670	5500

Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

8.2.4. Droits payés aux membres du BBDA

Les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères ont régulièrement augmenté de 2006 à 2012 passant de 120 millions à 489 millions pour ensuite fléchir jusqu'en 2014. De 2015 à 2017 le montant des droits payés ont connu une tendance haussière pour atteindre un pic en 2017. De 2002 à 2003, les droits payés ont plus que doublé passant de 35,5 millions à 94,2 millions.

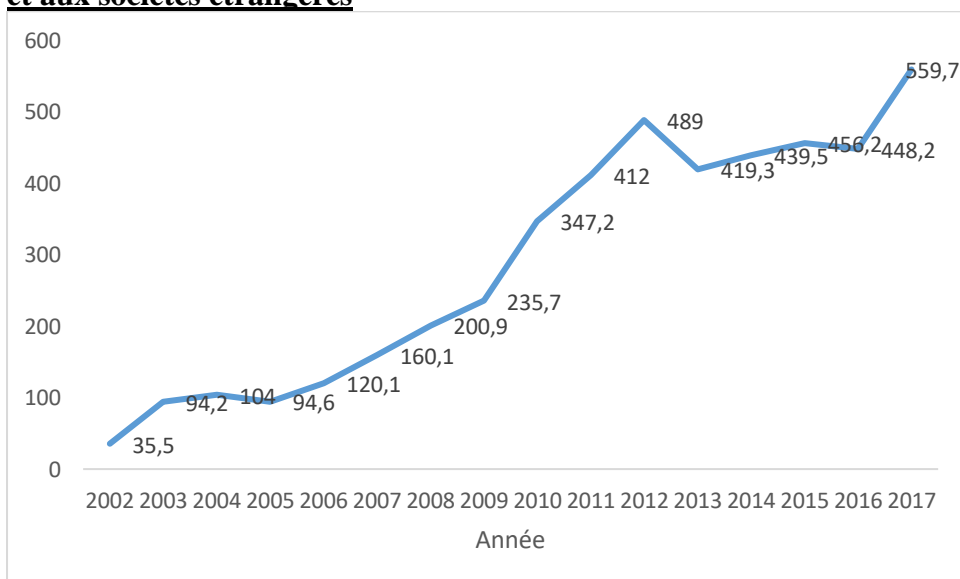
Tableau 8-13: Evolution des droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères(en millions de FCFA)

Année	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
Droits payés	35,5	94,2	104	94,6	120,1	160,1	200,9	235,7	347,2	412,0	489,0

Année	2013	2014	2015	2016	2017
Droits payés	419,3	439,5	456,2	448,2	559,7

Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

Graphique 8-5: Evolution des droits payés en millions de FCFA aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères

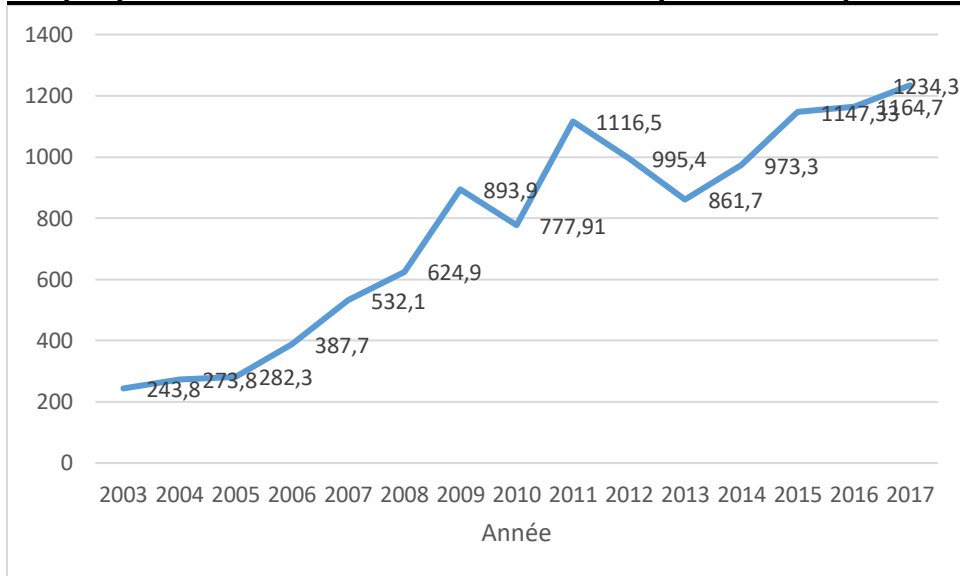


Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

8.2.5. Droits recouverts par le BBDA

Les droits recouverts depuis 2002 ont connu une croissance continue jusqu'en 2009 avant de connaître une baisse en 2010 puis de remonter pour atteindre la valeur de 1116,5 millions en 2011 puis 1234,3 millions en 2017. Le recouvrement des droits par le BBDA a baissé de 2012 à 2014.

Graphique 8-6 : Evolution des droits recouverts par le BBDA par année



Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

Selon la nature des droits recouverts, on constate une prédominance de « Rémunération pour copie privée » suivie de « Droits d'Exécution Publique (DEP) » de 2006 à 2014. En 2014, près de 59% des recouvrements sont détenus par ces deux natures. Le recouvrement au niveau de la « location » est très dérisoire en 2014. En 2015 et 2016 il n'y a pas eu de droits de recouverts respectivement en théâtre et en droits radio publique. De 2015 à 2017 le montant des droits recouverts des rémunérations pour copie privée occupe la première place.

Tableau 8-14: Evolution des droits recouvrés (en millions de FCFA)

Nature des droits recouvrés	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Droits recouvrés exercice antérieur	21,1	23,8	14,7	13,1	9,8	11,2	7,7
Droits de reproduction mécanique (DRM)	33,4	43,4	35,4	33,3	33,0	20,2	15,3
Droits de reproduction reprographique	0,3	5,4	5,5	6,3	8,0	7,9	12,0
Séances occasionnelles	4,7	13,9	13,0	15,9	12,8	20,8	15,4
Droits radios publiques	18,0	18,0	18,0	18,0	18,0	33,8	33,7
Droits télé publiques	12,0	12,0	12,0	12,0	12,0	22,5	22,5
Droits radios privées	10,4	12,0	12,5	17,6	17,5	19,1	23,4
Droits télé privées	7,0	8,0	8,3	3,2	3,9	4,6	4,6
Droits d'exécution publique (DEP)	68,5	49,8	53,1	56,5	63,1	64,4	66,6
Projection vidéo	9,3	10,4	6,8	6,7	7,2	7,3	7,4
Location	2,5	3,1	2,0	0,9	0,6	0,5	0,5
Théâtre	0,1	0,1	0,1	0,1	0,5	0,2	0,5
Publicité	3,0	5,6	7,3	10,2	9,6	10,7	13,7
Musique de film	0,5	0,4	0,2	0,6	32,4	0,6	0,4
Droits étrangers	37,3	32,8	29,9	40,7	48,8	17,9	36,0
Rémunération équitable radios publiques	6,0	6,0	6,0	6,0	6,0	11,3	11,2
Rémunération équitable TV publiques	4,0	4,0	4,0	4,0	4,0	7,5	7,5
Rémunération équitable radios privées	3,5	4,0	4,2	5,9	5,9	6,2	7,7
Rémunération équitable TV privées	2,3	2,7	2,8	1,1	1,3	1,5	1,5
Rémunération équitable DEP, radios et TV	-	16,6	17,7	18,9	21,0	21,6	22,3
Rémunération pour copie privée	-	1,9	28,6	116,6	216,7	335,3	583,9
Total	243,8	273,8	282,3	387,7	532,1	624,9	893,9

Nature des droits recouvrés	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Droits recouvrés exercice antérieur	7,01	-	-	-	-			
Droits de reproduction mécanique (DRM)	15,0	11,5	12,9	15,3	11,5	14,0	11,4	13,8
Droits de reproduction reprographique	16,8	26,0	29,4	19,2	14,6	19,5	22,0	34,5
Séances occasionnelles	18,3	29,4	32,3	21,7	33,1	41,6	68,5	70,5
Droits radios publiques	30,4	30,4	30,4	30,4	30,4	30,3	0	28,8
Droits télé publiques	20,3	20,3	20,3	20,3	20,3	20,2	59,4	24,4
Droits radios privées	4,3	28,5	31,9	29,3	27,2	25,0	28,3	28,9
Droits télé privées	13,6	11,3	17,7	12,4	8,1	10,8	7,4	7,7
Droits d'exécution publique (DEP)	71,6	82,4	101,2	85,7	135,1	146,6	203,2	191,6
Projection vidéo	7,0	5,1	5,6	8,1	7,8	7,3	6,6	6,6
Location	0,3	0,1	0,1	0,3	0,04	0,01	0,2	0,3
Théâtre	0,3	0,4	0,7	0,4	0,3	0,0	0,5	4,3
Publicité	15,0	22,2	25,2	14,8	24,6	27,5	56,8	42,4
Musique de film	0,8	2,1	1,7	2,1	0,3	0,6	0	1,8
Droits étrangers	23,5	20,9	21,9	27,5	24,0	11,02	14,3	17,2

Rémunération équitable radios publiques	10,1	10,1	10,1	6,8	10,1	10,1	0	9,6
Rémunération équitable TV publiques	6,8	6,8	6,8	9,8	6,8	6,7	19,7	8,1
Rémunération équitable radios privées	4,5	9,3	10,6		9,1	8,3	9,2	10,1
Rémunération équitable TV privées	1,4	3,8	5,9	2,7	2,7	3,7	2,4	2,7
Rémunération équitable DEP, radios et TV	23,5	27,8	33,8	43,2	44,9	48,9	68,1	56,8
Rémunération pour copie privée	487,4	768,1	596,9	511,7	438,9	715,2	586,7	674,2
Total	777,91	1116,5	995,4	861,7	973,3	1147,33	1164,7	123

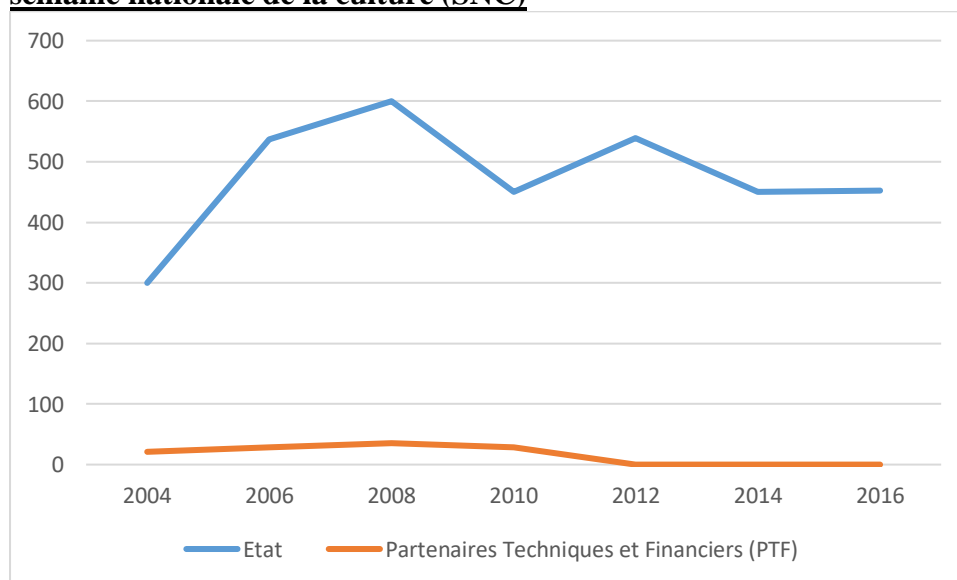
Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

Ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

NB : Données non disponibles en 2012

La SNC se déroule tous les deux ans par année paire. De 2004 à 2008, Les ressources allouées par l'Etat et ses partenaires ont concomitamment progressé avec une prépondérance de la part de l'Etat. En 2010, les allocations quel que soit leurs provenances ont chuté par rapport à l'édition précédente. De 2012 à 2016 les activités de la SNC ont été prises en charge uniquement par l'état. En dépit du budget alloué à la SNC dans les années paires, Elle bénéficie également de la part de l'état un budget de fonctionnement pour les années impaires.

Graphique 8-7: Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)



Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

Tableau 8-15: Evolution des ressources allouées par l'Etat et ses partenaires pour la semaine nationale de la culture (SNC)

Structures	Montants en millions de FCFA													
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Budget	320,83	67,0	565,4	87,0	635,4	85,0	478,0	113,0	539,0	113,0	450,0	100,0	452,5	113,0
Etat	300,0	67,0	536,8	87,0	600,0	85,0	450,0	113,0	539,0	113,0	450,0	100,0	452,5	113,0
Partenaires Techniques et Financiers (PTF)	20,83	0	28,5	0	35,4	0	28,0	0	0	0	0	0	0	0
Recettes	18,23	-	34,2	-	47,1	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

8.3. Medias et manifestations culturelles

8.3.1. Médias audio-visuels fonctionnels au Burkina Faso

Au regard des tableaux 8-16 et 8-17, le nombre de médias audio-visuels et de médias audio a régulièrement augmenté de 2002 à 2016, passant de 4 à 26 pour les médias visuels et de 67 à 151 pour les médias audio.

Au niveau des radios en 2016, les radios associatives ou communautaires occupent le premier rang en nombre, suivi des radios commerciales puis des radios confessionnelles. Le nombre de radios publiques avec 10 en 2016, vient derrière les radios communales.

Au niveau des télévisions, ce sont les stations commerciales qui viennent en tête suivi des stations confessionnelles en 2016. Cet ordre de classement est respecté depuis 2004.

Tableau 8-16 : Evolution du nombre de stations de télévision fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie

	Confessionnelles	Associatives	Commerciales	Internationales	Publiques	RDS	MMDS	Ensemble
2002	1	0	1	0	1		1	4
2003	1	0	1	0	1		1	4
2004	1	0	2	0	1		1	5
2005	1	0	2	0	1		1	5
2006	1	0	3	0	1		1	6
2007	2	0	3	1	1		1	8
2008	2	1	3	1	1		1	9
2009	3	1	4	1	1		1	11
2010	1	1	4	1	1		1	9
2011	3	1	4	1	2		2	13
2012	4	1	8	1	2	2	1	19
2013	6	1	8	0	3	4	2	24
2014	6	1	8	0	3	4	2	24
2015	6	1	8	0	3	4	2	24
2016	6	1	8	0	3	4	4	26

Tableau 8-17: Evolution des stations de radios fonctionnelles du Burkina Faso par catégorie

	Confessionnelles	Associatives ou communautaires	Commerciales	Internationales	Communales	Publiques	Ensemble
2002	18	16	18	4	0	11	67
2003	19	17	19	4	0	11	70
2004	20	19	19	4	0	11	73
2005	20	19	20	4	0	11	74
2006	20	20	20	4	0	11	75
2007	31	33	29	4	1	11	109
2008	31	34	31	4	1	11	112
2009	31	34	32	3	1	11	112
2010	31	31	31	4	1	20	118

2011	33	42	34	3	4	20	136
2012	35	44	36	3	4	21	143
2013	32	42	35	3	20	10	142
*							
2014	32	48	37	3	20	10	150
*							
2015	32	48	37	3	20	10	150
*							
2016	32	48	37	3	21	10	151
*							

Typologie	2000	200	200	200	200	201	201	201	201	2014
		2	4	6	8	0	1	2	3	
Radios										
Confessionnelle	13	18	20	20	31	31	33	35	38	38
Associative/communau	9	16	19	20	34	31	42	44	42	42
Commerciales	17	18	19	20	40	31	34	36	36	37
Internationale	4	4	4	4	4	4	3	3	3	3
Communale	0	0	0	0	1	1	4	4	20	14
Publique	11	11	11	11	11	20	20	21	7	7
Total	54	67	73	75	112	118	136	143	162	141
Télévision										
Confessionnelle	1	1	1	1	2	1	3	4	6	5
Associative	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1
Commerciales	0	1	2	3	3	4	4	4	13	7
Internationale	0	0	0	0	1	1	1	1	1	0
Publique	1	1	1	1	1	1	1	2	3	3
MMDS	1	1	1	1	1	1	2	2	4	2
Total	3	4	5	6	9	9	13	14	28	18

Source: Annuaire statistique du MCT 2014

8.3.2. Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

Le nombre d'autorisations accordées par la direction générale de la cinématographie a régulièrement baissé de 2005 à 2007 (-2% de 2006 par rapport à 2005 et -6% de 2007 par rapport à 2006) avant de prendre son envol à partir de 2011 (19% de 2011 par rapport à 2010 ; 61% de 2012 par rapport à 2011 et 2% de 2013 par rapport à 2012). De 2007 à 2013 l'essentiel des autorisations accordées concernait les cartes professionnelles temporaires et les autorisations de prise de vue. En 2005, les autorisations accordées par la direction générale de la cinématographie concernaient essentiellement les cartes professionnelles temporaires et les autorisations de tournage. En 2013, les autorisations de cartes professionnelles temporaires représentaient 63,8% des autorisations accordées par la Direction générale de la cinématographie. De 2014 à 2017, le nombre annuel des autorisations n'a jamais atteint 100.

Tableau 8-18 : Nombre d'autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Autorisation de tournage	28	26	17	8	2	5	0	2	11	39	19	31	18
Autorisation de prise de vue	22	17	35	39	45	38	43	80	43	35	19	29	26
Autorisation d'exercice de la profession	3	1	3	2	2	2	3	9	9	-	-	-	-
Cartes professionnelles temporaires	52	59	42	93	51	44	60	80	111	-	-	-	-
Total	105	103	97	142	100	89	106	171	174	74	38	60	44

Source: Annuaire statistique du MCAT 2017

8.3.3. Recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie

Les recettes issues des autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie ont augmenté de 2009 à 2012, passant de 1,52 million à 3,25 millions. En revanche, les recettes

ont chuté entre 2005 et 2006, passant de 3,3 millions à 1,98 million. En 2005, les recettes issues des autorisations accordées provenaient majoritairement des autorisations de tournage. De 2008 à 2012, l'essentiel des recettes provenait des autorisations de prise de vue.

Tableau 8-19 : Recettes issues des Autorisations accordées par la Direction Générale de la Cinématographie (en millions de FCFA) de 2005 à 2017

Année	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Autorisation de tournage	2,13	1,05	1,27	0,21	0,02	0,25	0	0,1	2,3	2,45	1,56	2,1	12,05
Autorisation de prise de vue	0,98	0,5	0,8	1,15	1,15	1,31	1,31	2,15	-	-	-	-	-
Autorisation d'exercice de la profession	-	0,13	0,05	0,15	0,1	0,16	0,15	0,2	-	-	-	-	-
Cartes professionnelles temporaires	0,19	0,3	0,16	0,33	0,25	0,29	0,6	0,8	1,1	0,38	1,23	1,2	0,53
Total	3,3	1,98	2,28	1,84	1,52	2,01	2,06	3,25	3,4	2,83	2,79	3,3	12,58

Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

NB : les recettes renseignées aux autorisations de tournage inclus aussi celle de prise de vue car les données ne sont pas désagrégées à partir de 2015.

8.3.4. Accréditations des éditions du Festival Panafricain du Cinéma de Ouagadougou (FESPACO)

Le FESPACO est une édition qui se déroule tous les deux ans en année impaire. De 2001 à 2015, la majorité des accréditations lors des éditions du FESPACO a été accordée aux festivaliers. En 2013, ces derniers obtiennent, 7 286 accréditations, soit 63,8% des accréditations déclarées contre 9,2% pour les Médias (journalistes /communicateurs/critiques/photographes). On note une baisse de l'ensemble des accréditations pour l'édition 2013 par rapport à 2011 et aussi celui de 2015 par rapport à 2013 du FESPACO.

Tableau 8-20 : Nombres d'accréditations des éditions du FESPACO de 2001 à 2017

Editions	2001	2003	2005	2007	2009	2011	2013	2015	2017
Producteurs	134	101	151	136	150	150	130	130	330
Distributeurs/achete	23	27	46	31	50	56	50	40	139
Réalisateurs	359	341	402	389	430	350	300	378	578
Comédiens	173	342	299	303	319	300	290	330	630
Techniciens du cinéma et de la télévision	145	-	268	493	-	212	165	225	525
Medias (journalistes/communicateurs/critiques/photographes)	586	103	715	837	1 412	835	1049	1077	1569
Jurys	124	151	151	203	117	122	152	93	102
Invités	-	-	-	-	700	838	838	-	-
Compétition	-	-	-	-	129	110	101	-	-
Pays représentés	81	69	82	75	90	66	56	64	54
Festivaliers	4 539	4 006	4 678	5 105	2013	7 421	7 286	7249	-
Organisation	450	463	591	754	725	1 498	1 008	-	-
Ensemble	6614	5603	7383	8326	6135	1195	1142	9586	

Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

8.3.5. Films en compétition officielle au FESPACO

De 2007 à 2017, à l'exception de l'année 2009, les films en compétition n'ont jamais atteint la centaine. L'année 2009 a été celle qui a connu plus de films en compétition officielle avec 138 films. En 2009, les films documentaires étaient les plus représentés. Au cours de l'édition de 2011, bien que leur nombre soit en baisse par rapport à l'édition de 2009, les œuvres dans la catégorie TV-Vidéo fiction ont été les plus nombreuses.

Tableau 8-21: Nombres de films en compétition officielle de 2007 à 2017

Editions	2007	2009	2011	2013	2015	2017
Films 35 mm fiction long métrage	20	18	18	20	19	20
Films 35 mm fiction court métrage	16	20	13	20	22	26
Films documentaires	16	36	21	17	20	21

Films de la diaspora	7	22	10	6	-	-
Compétition TV-Vidéo fiction	17	28	24	17	-	-
Compétition TV-Vidéo série	7	14	13	8	9	21
Total œuvres	83	138	99	88	70	88

Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

8.3.6. Subventions publiques aux manifestations culturelles

Le nombre de bénéficiaires des subventions accordées aux médias a augmenté entre 2007 et 2011 avant de chuter en 2013. Les montants annuels des subventions accordées aux médias sont restés constants entre 2008 et 2013. Sur la période de 2007 à 2013, la presse audio-visuelle occupe la première place en matière d'importance de subventions reçues, suivie de la presse écrite et de la presse écrite en langue nationale. En 2013, la part accordée à la presse audio-visuelle représentait près de 67,8%.

Tableau 8-22: Subventions publiques aux manifestations culturelles

Manifestations	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017
FESPACO	105,0	175,0	75,0	575,0	167,0	570,0	200	300	200	300
SIAO	250,6	120,9	300,0	300,0	450,0	152,0	485,5	152,3	442,9	nc
SNC	613,0	98,0	463,0	113,0	539,0	113,0	450	100	452,5	113
SITHO	74,3	nd	86,7	86,6	90,0	90,0	nd	100	100	100
FILO	nd	nd	nd	nd	nd	25,0	nd	40	nd	36,9
Ensemble	1042,9	393,9	924,7	1074,6	1 246,0	950,0	1 135,5	692,3	1417,3	549,9

Source : Annuaire statistique du MCAT 2017

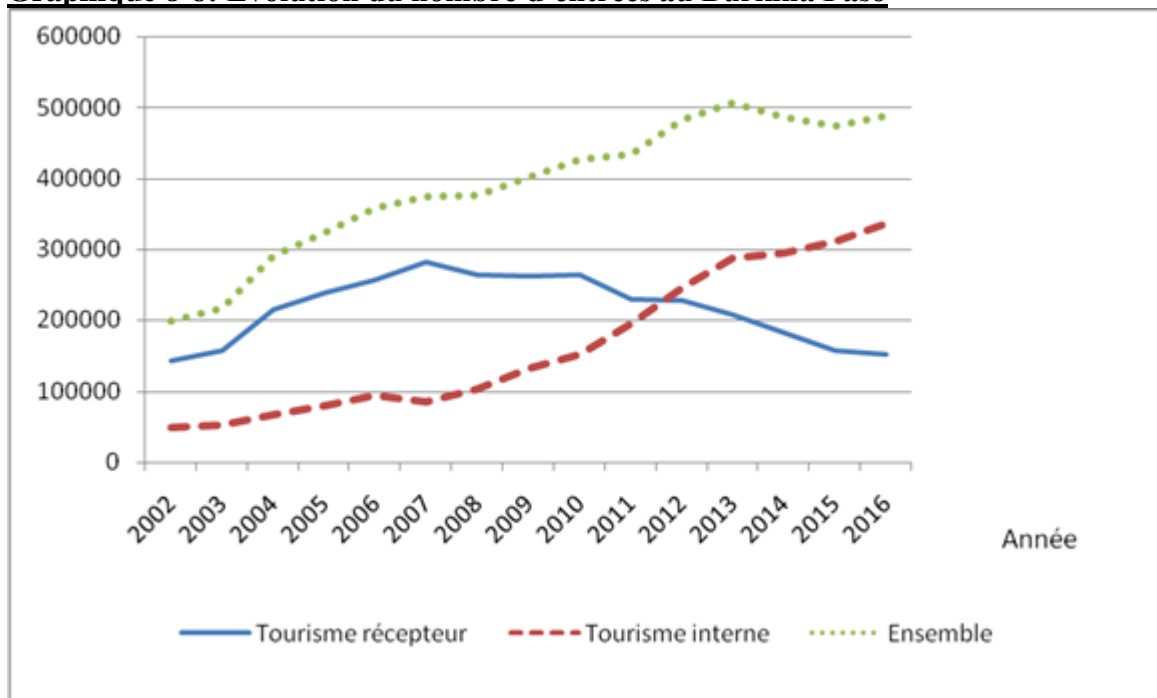
8.4. Tourisme et hôtellerie

8.4.1. Entrées au Burkina Faso

Le nombre d'entrées au Burkina Faso a connu une croissance régulière depuis 2002 à 2013 en passant de 198 376 à 506 636 en 2013 avant de chuter en 2014 et en 2015 (respectivement

486415 et 474585) et un regain en 2016 (488351). La chute des entrées entamée depuis 2011 au niveau du tourisme récepteur se poursuit en 2016. Par contre, les entrées au niveau du tourisme interne connaissent une augmentation depuis 2008 jusqu'en 2016.

Graphique 8-8: Evolution du nombre d'entrées au Burkina Faso



Source: Direction Générale du Tourisme/ Ministère de la Culture du Tourisme

8.4.2. Les arrivées du tourisme récepteur

Parmi les étrangers qui entrent au Burkina Faso en 2016, les Africains sont majoritaires suivis des Européens et représentent respectivement 54% et 29%. Les Américains et les Asiatiques ne représentent que 6% chacun. Les Burkinabè non-résidents qui rentrent au pays représentent 5%.

Tableau 8- 23 : Les arrivées du tourisme récepteur selon la provenance en 2016

provenance	effectif	%
Africains	82707	54
Européens	43847	29
Américains	9655	6
Asiatiques	8349	6
BRE Burkinabè résidents à l'étranger	7225	5

Total	151783	100
--------------	--------	-----

Source : Tableau de bord des statistiques du tourisme 2016

8.4.3. Les arrivées au Burkina selon les motifs

En 2016, plus de la moitié des arrivées au Burkina Faso s'inscrit dans le cadre des affaires et motifs professionnels. Les vacances-loisirs de même que les visites à des parents représentant le second motif d'entrée au Burkina Faso. Pour les raisons de traitement médical, de religion-pèlerinage ou de safari-chasse, elles représentent chacune 1% des arrivées au Burkina Faso.

Tableau 8-24 : Les arrivées au Burkina selon les motifs

Motifs	effectif	%
Vacances-loisirs	63 660	13
Affaires et motifs professionnels	306 381	63
Visites à des parents	61 842	13
Traitement médical	4 209	1
Religion-pèlerinage	2 979	1
Safari-chasse	3 753	1
Autres	45 527	9
Ensemble	488 351	100

Source : Tableau de bord des statistiques du tourisme 2016

8.4.4. Offre hôtelière au Burkina Faso

Selon le tableau 2.3 ci-dessous, de 2010 à 2016, le nombre d'hôtels ne cesse de s'augmenter au Burkina Faso en passant de 321 en 2010 à 633 en 2016.

En 2016, c'est la région du centre qui occupe la première place en matière d'offre hôtelière avec 195 hôtels suivi des hauts bassins avec 78 hôtels. Les régions du plateau central et du sahel occupent la dernière place en matière d'infrastructure hôtelière avec respectivement 15 hôtels et 14 hôtels en 2016.

Tableau 8-25 : Nombre d'hôtels par région

Régions	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Boucle du Mouhoun	20	29	29	30	30	39
Cascades	16	20	20	22	22	44

Centre	98	135	141	139	139	195
Centre-Est	18	29	29	23	23	27
Centre-Nord	9	11	11	12	12	36
Centre-Ouest	17	23	23	25	25	49
Centre-Sud	21	15	15	18	18	24
Est	21	32	32	32	32	58
Hauts-Bassins	53	84	84	85	85	78
Nord	13	16	16	15	15	24
Plateau Central	10	10	11	12	12	15
Sahel	17	13	13	15	15	14
Sud-Ouest	8	25	24	24	24	30
Burkina Faso	321	442	448	452	452	633

Source : Direction Générale du Tourisme/ Ministère de la Culture du Tourisme

8.5. Les ETH (Etablissement Touristique d'Hébergement) par type et par région administrative en 2016

Selon le type d'ETH (Etablissement Touristique d'Hébergement), les hôtels et les auberges sont bien représentés dans les régions car chaque région en dispose. Par contre, les relais touristiques et les campings sont presque rares. Quant au campement, sa répartition géographique montre sa prédominance dans les cascades par rapport aux autres régions. Les maisons d'hôte sont concentrées au centre et dans les hauts bassins.

Tableau 8-26: Répartition des ETH par type et par région administrative en 2016

	hôt el	aub erge	résiden ce	p e ns io n	cent re d'ac cueil n	relais touristi que	mo nte l	ca mpi ng	maiso n d'hôte	camp ement	TOTA L
BOUCLE DU MOUHO N	14	17	3		2	1	1			1	39

CASCADE S	18	15								11	44
CENTRE	73	86	25				4	1	5	1	195
CENTRE-EST	15	9	1		1				1		27
CENTRE-NORD	11	18	2	1	3					1	36
CENTRE-OUEST	18	19	9	1	1					1	49
CENTRE-SUD	10	12	1				1				24
EST	12	30	4		2		1			9	58
HAUTS-BASSINS	37	20	9	1	1		1		9		78
NORD	13	5	2	2	2						24
PLATEAU CENTRAL	5	8	2								15
SAHEL	4	10									14
SUD OUEST	10	13	1		4		1		1		30
NATIONA L	240	262	59	5	16	1	9	1	16	24	633

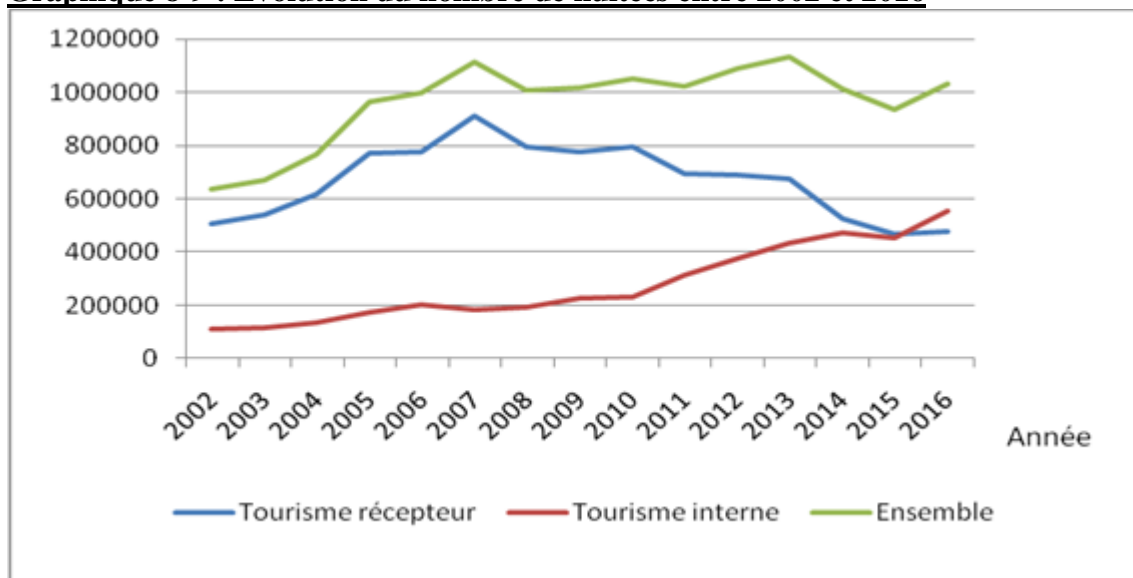
Source : Tableau de bord des statistiques du tourisme 2016

8.6. Nombre de nuitées

Le nombre de nuitées a connu globalement une hausse entre 2002 et 2007 puis, après un ralentissement, il a atteint son paroxysme en 2013 avec 1130843. Le nombre a chuté par la suite avant de rebondir en 2016 avec 1029247 nuitées.

Au niveau du tourisme récepteur, la chute des nuitées entamée depuis 2008 se poursuit. Par contre, les nuitées du tourisme interne ne cessent de s'accroître et ont même dépassé celles du tourisme récepteur à partir d 2015.

Graphique 8-9 : Evolution du nombre de nuitées entre 2002 et 2016



Source: Direction Générale du Tourisme/ Ministère de la Culture du Tourisme

8.7. Nuitées du tourisme récepteur par nationalité en 2016

Suivant l'origine des visiteurs, les Africains occupent la première place en matière de nuitées en 2016 suivis des Européens, des Américains et des Asiatiques. Les Burkinabè vivant de l'extérieur occupent la dernière place en matière de nuitée avec seulement 3% du total des nuitées.

Tableau 8-27 : Nuitées du tourisme récepteur en 2016 par origine des visiteurs

origine	effectif	%
Afrique	243 929	51
Europe	145 541	31
Amérique	37 838	8
Asie	34 007	7
BVE	15 530	3
Ensemble	476 845	100

Source : Tableau de bord des statistiques du tourisme 2016

8.8. Recettes en million de francs CFA issues des ETH en 2016

En 2016, les recettes provenant des ETH se chiffrent environ à 50 milliards de francs CFA qui représentent 0,8% du PIB en 2016. Parmi les ETH, c'est l'hébergement qui occupe la première place suivi des restaurants. Les recettes des Bars se situent à environ 6 milliards de francs CFA.

Quant aux recettes provenant du tourisme cynégétique, elles totalisent environ 517 millions de francs CFA pour la saison de chasse 2015-2016 dont plus de 66% viennent des concessionnaires et guides.

Tableau 8-28 : Recettes en million des ETH en 2016

Hébergement	33269,35
Restaurant	8631,24
Bar	5457,21
Divers	2179,67
Total	49537,49

Tableau 8-29 : Recettes du tourisme cynégétique (en FCFA)

Saison de chasse				
Types de recettes	2013-2014	2014-2015	2015-2016	% 2015-2016
Recettes directes de l'Etat	450 338 350	87 662 090	156 529 093	30,3
Recettes des concessionnaires et guides	913 498 007	366159612	345 149 942	66,7
Recettes au profit des populations	73 255 655	10 470 000	15 541 100	3
Recettes totales	1437092012	464 291 702	517 220 135	100

source: Tableau de bord des statistiques touristiques 2016

8.9. Les aires fauniques en 2016

En 2016, on dénombre 42 aires fauniques au Burkina Faso dont 18 proviennent de zones humides d'importance internationale, 7 proviennent des réserves partielles de faune. Il n'y a que 3 parcs nationaux, 4 réserves totales de faune et 4 zones cynégétiques.

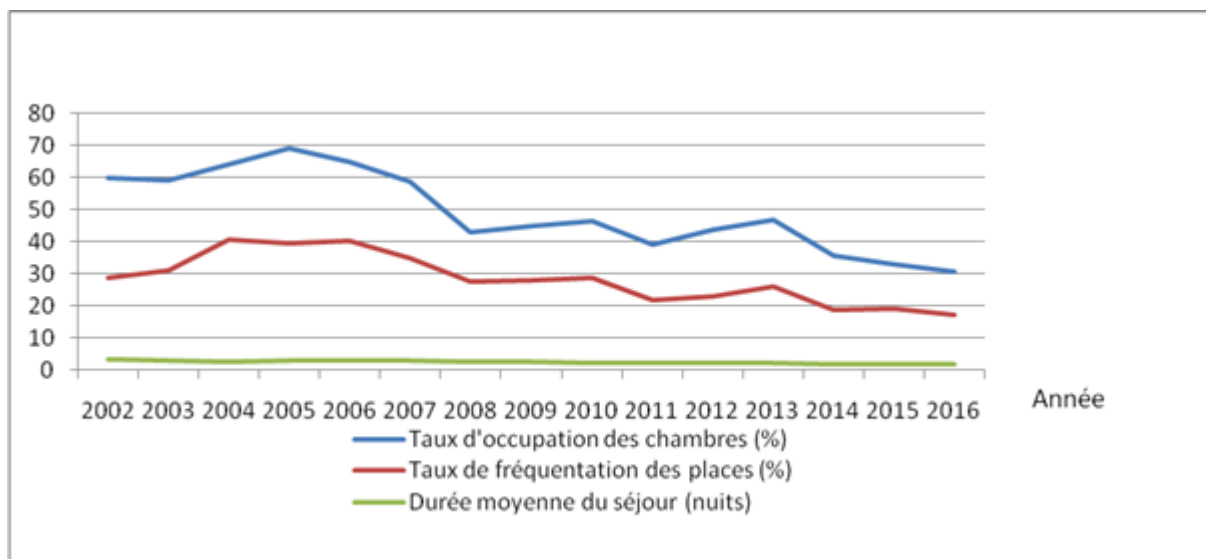
Tableau 8-30 : les aires fauniques

réseau d'aires classées à vocation faunique	effectif
Parcs nationaux	3
Réserves totales de faune	4
Réserves partielles de faune	7
Ranch de gibier	1
Forêts classées à vocation faunique	2
Zones cynégétiques	4
Refuge local	1
Réserves de la Biosphère	2
zones humides d'importance internationales pour la conservation des oiseaux d'eau	18
Total	42

Source: Tableau de bord des statistiques touristiques 2016

L'évolution du taux d'occupation des hôtels de 2002 à 2016 montre que les hôtels se désemplissent progressivement durant la période (CF graphique 2.3 ci-dessous). En 2002, le taux d'occupation des chambres était 59,9% contre 30,59% en 2016, année la moins florissante en matière d'occupation des chambres. C'est en 2005 que le plus fort taux d'occupation a été enregistré. La même tendance baissière est constatée au niveau du taux de fréquentation des places dans les hôtels qui passe de 28,7% en 2002 à 17,18% en 2016. La fréquentation a été plus forte en 2004 avec un taux de 40,6%. Durant la période, 2016 est l'année la moins florissante pour le secteur du tourisme hôtelier au Burkina Faso. On peut noter que la durée moyenne du séjour n'a jamais atteint 4 jours durant la période 2002-2016. Le plus long séjour (3,2 jours) a été enregistré en 2002.

Graphique 8-10 : Evolution du taux d'occupation des chambres, du taux de fréquentation des places et de la durée moyenne du séjour



Source : Direction Générale du Tourisme/ Ministère de la Culture du Tourisme

Au niveau du tourisme récepteur, la durée moyenne du séjour est de 3,14 jours dont les Asiatiques durent beaucoup plus que les autres continents. Les Africains durent moins dans les hôtels par rapport aux autres continents avec moins de 3 jours.

Tableau 8-31 : Durée moyenne de séjour du tourisme récepteur en 2016 selon l'origine

Origine	durée moyenne
Afrique	2,95
Europe	3,32
Amérique	3,92
Asie	4,07
BVE	2,15
Ensemble	3,14

L'évolution des données sur le secteur du tourisme et de la culture au Burkina Faso mettent en lumière un ralentissement progressif des activités de ce secteur jusqu'en 2016. Vu l'apport de ce secteur au PIB, les conditions favorables à son émergence s'avèrent nécessaires. La quantité d'objets d'art exportée varie d'une année à l'autre et l'Europe constitue leur principale destination. Les exportations d'objets d'art en direction des autres pays d'Afrique sont restées assez faibles tandis que celles en direction de l'Asie étaient en constante augmentation. Les adhésions, les usagers et les œuvres déclarées au BBDA, connaissent une augmentation. Il en

est de même pour les droits payés aux membres du BBDA et aux sociétés étrangères ainsi que des droits recouverts par le BBDA. Dans le domaine du tourisme et de l'hôtellerie, les arrivées au Burkina Faso sont en constante augmentation et en majorité concerne les affaires et les motifs personnels. Il en est de même pour les étrangers qui arrivent au Burkina pour les motifs divers. Cependant, on note pour l'année 2013 des baisses dans quelques domaines tels que le secteur du tourisme hôtelier.

En somme, on peut retenir qu'au cours de la décennie précédente, le secteur de la Culture et du tourisme a été caractérisé par un ralentissement ce qui suppose que quelques efforts puissent être faits en ce qui concerne la promotion des exportations de ce secteur. A partir de l'année 2013, on note la prise en compte de certaines destinations en Afrique pour certains objets d'exportations.

CHAPITRE 9. SPORTS ET LOISIRS

Les sports et les loisirs sont des activités contribuant à l'amélioration de la santé et du bien-être des populations. Conscient de cette situation, le Burkina Faso a pris plusieurs mesures rentrant dans le cadre de la promotion des sports et des loisirs. On peut citer, entre autres, l'adoption des Politiques Nationales de Sport et de Loisirs et l'élaboration de leurs Plans d'Action respectifs de mise en œuvre ainsi que du plaidoyer du sport.

Ce chapitre a pour but de présenter les statistiques relatives au secteur des sports et des loisirs. De façon spécifique, cette section aborde successivement les infrastructures sportives, le personnel de promotion, les structures de gestion des sports et des loisirs ainsi que les dépenses budgétaires de l'Etat consacrées à ce secteur. Les données présentées et les analyses concernent les niveaux national et régional.

Définition des concepts

Aire de lutte : espace aménagé permettant la pratique de la lutte.

Arène: c'est une infrastructure de la lutte qui est un sport individuel de combat.

Club : Association sportive ou de loisir qui possède un récépissé de reconnaissance délivré par le Ministère en charge des collectivités territoriales.

Compétition continentale : championnat d'Afriques

Compétition internationale : compétition regroupant des pays d'au moins deux continents sans être un championnat du monde

Compétition mondiale : championnat du monde

Compétition zonale : compétition sous régionale ou compétition concernant des pays regroupés en zone

Discipline : sport ou loisir de compétition

District : union des clubs (au moins deux) d'une même discipline sportive dans la province.

Licence sportive : acte unilatéral de la fédération sportive qui permet la pratique sportive et la participation aux compétitions

Licencié : sportif détenant une licence sportive.

Ligue : union des districts d'une discipline sportive des provinces d'une région

Loisirs : ensemble d'activités auxquelles l'individu peut s'adonner de plein gré, soit pour se reposer, soit pour se divertir, soit pour développer son information ou sa formation, sa participation sociale volontaire ou sa libre capacité créatrice, après s'être dégagé de ses obligations professionnelles, familiales, sociales et fonctionnelles.

Le loisir s'entend comme toutes activités ludiques qui contribuent à l'épanouissement et au bien-être physique et intellectuel de l'homme tout en respectant les mœurs, les valeurs et les normes de la société.

Piscine : bassin aménagé pour l'entraînement et/ou les compétitions de la natation

Piste d'athlétisme : partie aménagée d'un terrain permettant l'entraînement et les compétitions de courses.

Plateau mono sport : terrain revêtu soit de bitume, de tartan ou de toute **autre** matière permettant la pratique d'une seule discipline de sport de main.

Plateau omnisports : terrain revêtu soit de bitume, de tartan ou de tout autre matière permettant la pratique d'au moins deux disciplines de sport de main.

Salle multisports : infrastructure couverte où l'on peut pratiquer plusieurs disciplines sportives et de loisirs (dojo, gymnase, palais des sports...)

Sport : ensemble d'exercices physiques se présentant sous forme de jeux individuels ou collectifs donnant généralement lieu à une compétition, pratiqués en observant certaines règles précises.

Classification par types de sports

Sport collectif	Sport de combat	Sport individuel	Loisirs sportifs	Autres
Baseball et softball	Boxe	Athlétisme	Jeu de dames	Spécial Olympic
Basketball	Escrime	Badminton	Pétanque	Sport pour personnes handicapées
Football	Judo	Cyclisme	Scrabble	Sport scolaire et universitaire
Handball	Karaté do	Gymnastique		
Hockey sur gazon	Kung-fu	Haltérophilie		
Maracana	Lutte	Lawn tennis		
Rakyaball	Taekwondo	Natation et sauvetage		
Rugby	Vo-vietnam	Pentathlon moderne		
Volleyball	Vovinam	Sport équestre		
	Viet Vo Dao	Tennis de table		

Stades de plus de 10.000 places : terrain aménagé pour permettre la pratique du football et comportant des gradins pouvant accueillir plus de dix mille spectateurs.

Stades de moins de 10.000 places : terrain aménagé pour permettre la pratique du football et comportant des gradins et ne pouvant accueillir dix mille spectateurs.

Terrain clôturé : il s'agit des terrains de football hors mis les stades et pouvant abriter des matchs officiels.

9.1 Evolution des infrastructures sportives

9.1.1 Evolution de l'effectif des infrastructures sportives de 2014 à 2018

En 2018, on dénombre au total 15 913 infrastructures sportives au Burkina Faso. On constate qu'environ neuf infrastructures sur dix sont des terrains de sport des établissements et 4,9% des infrastructures sont des terrains de sport non clôturés. Tout le reste cumulé des infrastructures représentent 3,7%.

Le nombre d'infrastructures sportives a strictement augmenté depuis l'année 2014 passant de 13 718 à 15 913 en 2018 soit un taux d'augmentation globale 16%. Ainsi le taux de croissance moyen annuel est de 4%. Le taux de croissance annuel du nombre d'infrastructure a diminué au fil des années passant de 6,9% en 2015 à 0,1 % en 2018.

Entre 2014 et 2018, quatre infrastructures de sport n'ont pas évolués en nombre. Il s'agit de l'hippodrome (1), l'arène de lutte (2), les stades de plus de 10 000 places (3), les terrains de basketball en terre battue (3). D'autres ont connus une légère augmentation de leur nombre seulement à partir de 2017. Il s'agit du court de tennis, la piscine, le terrain de football clôturé, le terrain de handball et de volleyball en terre battue.

Tableau 9-1 : Evolution du nombre d'infrastructures sportives selon le type de 2014 à 2018

Type d'infrastructure	2014	2015	2016	2017	2018
Aire de lutte	77	78	78	76	76
Arène de lutte	2	2	2	2	2
court de tennis	11	11	11	13	14
Hippodrome	1	1	1	1	1
Piscine	36	36	36	37	39
Piste d'athlétisme	33	33	35	43	43
Plateau mono sport basketball	48	49	51	56	57
Plateau mono sport handball	26	29	30	34	35
Plateau mono sport volleyball	69	71	72	81	84
Plateau omnisports	73	73	74	87	90
Salles multisports	2	2	3	4	4
Stade de moins de 10 000 places	19	19	20	24	24
Stade de plus de 10 000 places	3	3	3	3	3
Terrain de basketball sur terre battue	3	3	3	3	3
Terrain de football clôturé	47	47	47	53	53
Terrain de football non clôturé	757	759	761	769	773
Terrain de handball sur terre battue	29	29	29	31	32
Terrain de volleyball sur terre battue	29	29	29	29	31
Terrain de sport des établissements	12453	13391	14148	14549	14549
Ensemble	13718	14665	15433	15895	15913

Source : Annuaire statistique du MSL, 2018

9.1.2 Répartition régionale des infrastructures sportives de 2014 à 2018

Sur le plan géographique, de l'année 2014 à l'année 2018, la part des infrastructures sportives dans chaque région par rapport au chiffre national n'a pas trop évolué dans le temps. Et d'une région à une autre l'écart n'est pas élevé. La région du Centre conserve le plus grand nombre d'infrastructure (environ 12%) et les régions des cascades et du Centre-Sud ont moins d'infrastructures (environ 4% chacune). Les régions de la Boucle du Mouhoun, du Centre-Ouest, des Hauts-Bassins et du Nord regorgent chacune environ 9 à 10% des infrastructures. Et les autres régions contiennent chacune entre 5 à 8% d'infrastructures.

Tableau 9-2 : Evolution du nombre d'infrastructures de sport par région de 2014 à 2018

	2014	2015	2016	2017	2018
Boucle du Mouhoun	1418	1474	1526	1590	1590
Cascades	623	640	694	703	704
Centre	1642	1774	1971	2037	2038
Centre-Est	1034	1173	1195	1217	1218
Centre-Nord	1056	1171	1242	1263	1264
Centre-Ouest	1314	1408	1458	1496	1503
Centre-Sud	624	644	674	690	694
Est	1075	1103	1140	1147	1150
Hauts-Bassins	1205	1286	1391	1483	1483
Nord	1310	1402	1438	1495	1495
Plateau-Central	769	840	908	912	912
Sahel	875	932	945	967	967
Sud-Ouest	773	818	851	895	895
Burkina Faso	13718	14665	15433	15895	15913

Source : Annuaire statistique du MSL, 2018

9.1.3 Répartition régionale du nombre d'habitants par infrastructure sportive en 2018

Le nombre d'habitants par infrastructures sportives est le ratio entre la population et le nombre d'infrastructures sportives disponibles. Il ne mesure donc pas la fréquentation des terrains, mais indique plutôt la disponibilité des infrastructures en termes de rapport avec la taille de la population.

En termes de nombre d'habitants par infrastructure sportive, pour l'année 2018 la région du Sud-Ouest est celle où les infrastructures sportives sont moins insuffisantes par rapport aux autres régions. Dans cette région, le ratio est de seulement 968 habitants par infrastructure sportives. Les régions de l'Est et des Hauts-Bassins sont celles où les populations disposent de moins d'infrastructures sportives au regard de l'effectif de leurs populations en 2018.

La région du Centre-Sud, qui compte 1256 habitants par infrastructure sportive se rapproche le plus de la moyenne nationale qui est de 1272.

Tableau 9-3: Nombre d'habitants par infrastructure sportive selon les régions en 2018

Régions	Nombre d'habitant par infrastructure sportive
Boucle du Mouhoun	1243
Cascades	1168
Centre	1401
Centre Est	1320
Centre Nord	1335
Centre Ouest	1093
Centre Sud	1256
Est	1546
Hauts Bassins	1456
Nord	1092
Plateau Central	1041
Sahel	1443
Sud-Ouest	968
Burkina faso	1272

Source : Annuaire statistique des sports et des loisirs 2018, Projection 2007-2020 de l'INSD

9.1.4 Répartition de la fréquentation des infrastructures sportives en 2018

Le nombre de matchs de championnat de 1^{ère} vision joués sur les stades du Burkina Faso en 2018 se chiffraient à 204. Le stade municipal Issoufou J. CONOMBO de Ouagadougou est celui qui était le plus sollicité avec 71 matchs joués, soit 34,8%. Le Stade municipal de Banfora est celui qui a abrité le plus faible nombre de matchs de championnat de 1^{ère} division. En termes de spectateurs, le stade Wobi de Bobo-Dioulasso était le plus fréquenté en 2018 avec au total 22 735 spectateurs, soit 34,7%. Les terrains les moins fréquentés sont ceux du Stade du Général A. Sangoulé LAMIZANA et du Stade municipal de Banfora.

En 2018, l'engouement des populations aux matchs joués sur les stades de football du Burkina Faso était faible. Le Stade Wobi de Bobo-Dioulasso et le stade du 4 Août avec respectivement 455 et 453 spectateurs en moyenne par match ont enregistré le plus grand nombre moyen de spectateurs par match. Le stade qui a connu la plus faible participation des populations aux matchs joués est le terrain Stade du Général A. Sangoulé LAMIZANA avec 127 spectateurs en moyenne par match.

Tableau 9-4: Fréquentation de quelques infrastructures sportives en 2018

Infrastructures sportives	Nombre de Matches	Spectateurs	Nombre moyen de spectateur/ match
Stade du 4 Août	40	18115	453
Stade du Gal A. Sangoulé LAMIZANA	29	3675	127
Stade municipal de Banfora	14	3765	269
Stade municipal Issoufou J. CONOMBO	71	17253	243
Stade Wobi de Bobo-Dioulasso	50	22735	455
Ensemble	204	65543	321

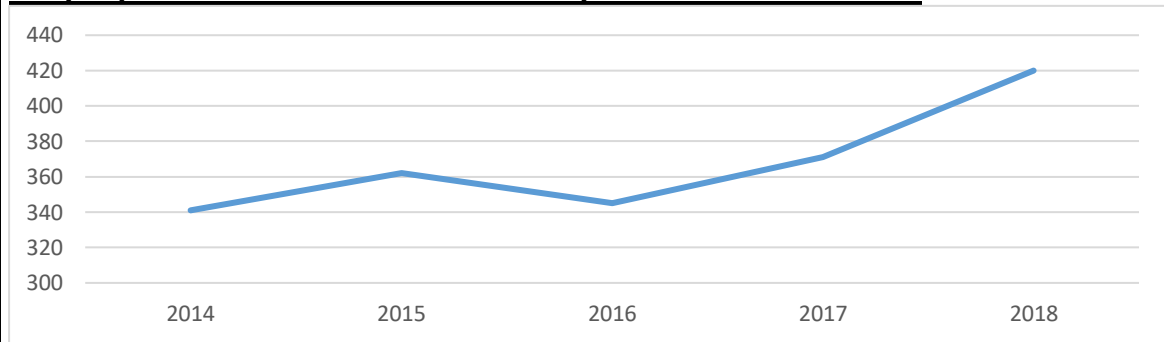
Source : Bulletin statistique du 4eme trimestre ; 2018

9.2 Personnel de promotion des sports et des loisirs

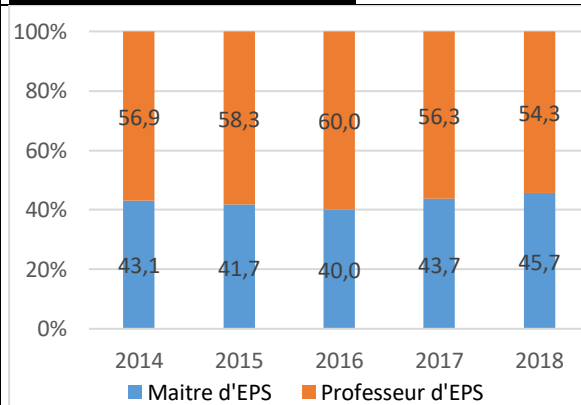
9.2.1 Evolution du nombre du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs de 2014 à 2018

L'effectif du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs est passé de 341 en 2014 à 420 en 2018 avec un taux de croissance annuel moyen de 5,4%. Cette croissance est surtout due à celle de l'effectif des maîtres d'EPS et ou des femmes qui affichaient respectivement une croissance moyenne annuelle de 6,9% et de 7,2%. Néanmoins l'effectif des femmes reste faible et se situait à 37 en 2018 soit 8,8% de l'effectif total.

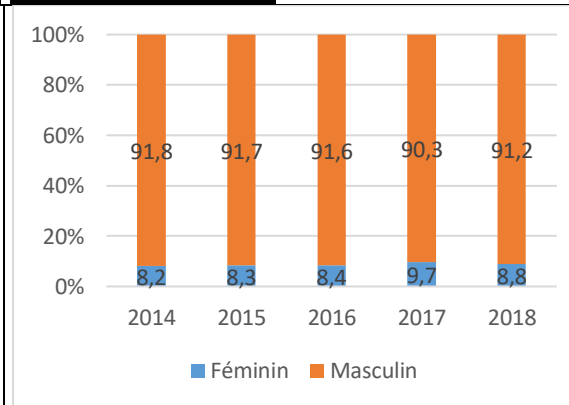
Graphique 9-1 : Evolution du nombre du personnel de 2014 à 2018



Graphique 9-2 : Répartition du personnel selon la catégorie en 2018



Graphique 9-3 : Répartition du personnel selon genre en 2018



Source : Annuaire statistique 2018, calcul

9.2.2 Répartition régionale du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs en 2018

En 2018, la région du Centre comptait 41,7% du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs dont 74,9% professeurs d'éducation physique et sportive. Elle comptait à elle seule plus de la moitié (57,4%) des professeurs d'éducatons physique et sportive. A l'opposé, la région du Sud-Ouest et du Centre-Nord ne comptaient respectivement que 3,6% et 4,0% du personnel et les régions des Cascades et du Sahel ne comptaient que 1,8% des professeurs d'éducation physique et sportive chacune en 2018.

Tableau 9-5 : Répartition du personnel chargé de la promotion des sports et des loisirs par région

Région	Personnel de promotion des sports et des loisirs					
	Maîtres d'Education Physique et Sportive		Professeurs d'Education physique/Education Physique et Sportive		Ensemble	
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%
Boucle du	15	7,8	11	4,8	26	6,2
Cascades	15	7,8	4	1,8	19	4,5
Centre	44	22,9	131	57,5	175	41,7
Centre-Est	12	6,3	8	3,5	20	4,8
Centre-Nord	11	5,7	6	2,6	17	4,0
Centre-Ouest	11	5,7	10	4,4	21	5,0
Centre-Sud	10	5,2	8	3,5	18	4,3
Est	15	7,8	7	3,1	22	5,2
Hauts Bassins	13	6,8	16	7,0	29	6,9
Nord	12	6,3	7	3,1	19	4,5
Plateau central	10	5,2	10	4,4	20	4,8
Sahel	15	7,8	4	1,8	19	4,5
Sud-Ouest	9	4,7	6	2,6	15	3,6
Total général	192	100,0	228	100,0	420	100,0

Source : Annuaire statistique 2018, calcul

9.3 Structures de gestion des sports et des loisirs, encadreurs, athlètes

9.3.1 Evolution des structures de gestion des sports et des loisirs de 2013 à 2017

De l'année 2013 à l'année 2017, le nombre de ligues, de districts et de clubs de sport et de loisirs a connu une augmentation globale respectivement de 23,6%, 21,7% et 22,6%. Ce qui donne un taux d'augmentation moyen annuel compris entre 5 et 6%. Ces structures de gestion de sports et de loisir (ligues, districts et clubs) ont en effet suivi le même rythme d'évolution.

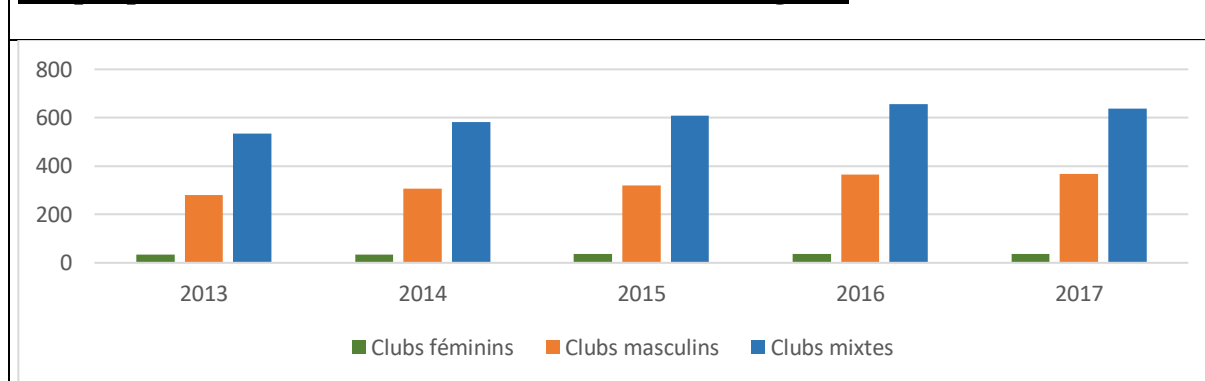
Selon le genre, on dénombre plus de clubs mixtes que de clubs masculins et féminins. En 2017, les clubs mixtes représentaient 61,3% et seulement 3,5% étaient exclusivement féminins.

Tableau 9-6 : Evolution du nombre de Structures de gestion des sports et des loisirs

Structures	2013	2014	2015	2016	2017
Ligues	72	76	77	89	89
Districts	92	97	99	112	112
Clubs	848	924	965	1 057	1 040

Source : Annuaire MSL 2017.

Graphique 9-4 : Evolution du nombre de clubs selon le genre



Source : Annuaire statistique du MSL, 2017 calcul

9.3.2 Répartition régionale de quelques structures de gestion en 2017

En 2017, la région du Centre possédait le plus grand nombre de structure de gestion de sport et des loisirs. On y dénombrait 38,4% des clubs, 30,6% des clubs de football, 41,9% des clubs de karaté do et 53,3% des clubs de pétanque. A l’opposé, les régions de l’Est, du Plateau Centrale, du Centre-Sud et du Sahel comptaient moins de clubs avec respectivement 1,5%, 3,0%, 3,2% et 3,9% des clubs. Un focus sur les districts révèle que le plus grand nombre de districts est déteu par les Hauts Bassins (25,9%) suivis par la région du Centre-Ouest (17,0%). Il faut noter que la région du centre ne dispose pas de districts car elle ne comporte qu’une seule province.

Tableau 9-7 : Répartition des structures de gestion des sports et des loisirs par région en 2017

Région	Structures							
	Districts	Clubs	Club de football	Club de karaté do	Club de pétanque	Clubs de kaekwondo	Clubs de cyclisme	Clubs d’athlétisme
	Pourcentage (%)							
Boucle du Mouhoun	4,5	4,1	7,6	4,7	0,0	4,3	8,2	6,8
Cascades	8,0	4,2	4,5	7,0	0,0	15,2	4,1	4,5
Centre	0,0	38,4	30,6	41,9	53,3	30,4	22,4	25,0
Centre Est	9,8	4,5	3,2	8,1	6,7	0,0	8,2	2,3
Centre Nord	6,3	5,3	5,7	4,7	5,0	0,0	18,4	2,3
Centre Ouest	17,0	8,2	10,2	7,0	6,7	15,2	4,1	9,1
Centre Sud	6,3	3,2	4,5	1,2	0,0	0,0	2,0	9,1
Est	3,6	1,5	2,5	2,3	1,7	6,5	0,0	2,3
Hauts Bassins	25,9	16,7	17,2	16,3	10,0	21,7	12,2	15,9
Nord	5,4	5,4	5,7	7,0	6,7	2,2	12,2	9,1
Plateau Central	7,1	3,0	2,5	0,0	6,7	0,0	8,2	6,8
Sahel	1,8	1,5	1,9	0,0	1,7	0,0	0,0	2,3
Sud-Ouest	4,5	3,9	3,8	0,0	1,7	4,3	0,0	4,5
Total	100,	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Effectif Total	112	1 040	157	86	60	46	49	44

Source : Annuaire statistique du MSL, 2017 calcul

9.3.3 Evolution du nombre d'encadreurs sportifs de 2013 à 2017

Le nombre d'encadreurs sportifs est passé de 1450 en 2013 à 2105 en 2016 soit un taux de croissance global de 45,2%. Les encadreurs hommes représentaient 92,4% des encadreurs en 2016. Les femmes entraîneurs et officiels techniques représentaient respectivement 6,5% et 9,8% des entraîneurs et officiels techniques en 2016.

Selon la discipline, le football (14,6%), le pentathlon moderne (7,7%), le volleyball (7,1%), le karaté do (6,5%), l'athlétisme et le handball comptaient à elles seules 45,8% des encadreurs sur 33 disciplines.

Tableau 9-8 : Evolution du nombre d'encadreurs sportifs et de loisirs selon le sexe

Encadreurs	2013	2014	2015	2016	2017
Entraîneurs	884	998	1261	1374	Np
Femmes	47	52	76	89	Np
Hommes	837	946	1185	1285	Np
Officiels techniques	566	625	737	731	Np
Femmes	35	49	63	72	Np
Hommes	531	576	674	659	Np
Ensemble	1450	1623	1998	2105	Np
Femmes	82	101	139	161	Np
Hommes	1368	1522	1859	1944	Np

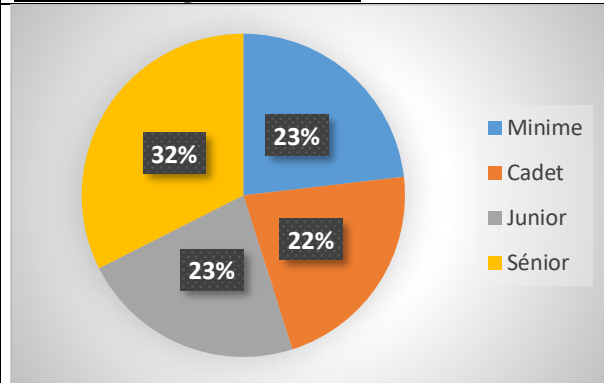
Source : Annuaire statistique du MSL, 2017

9.3.4 Répartition du nombre d'athlètes licenciés par région selon le genre

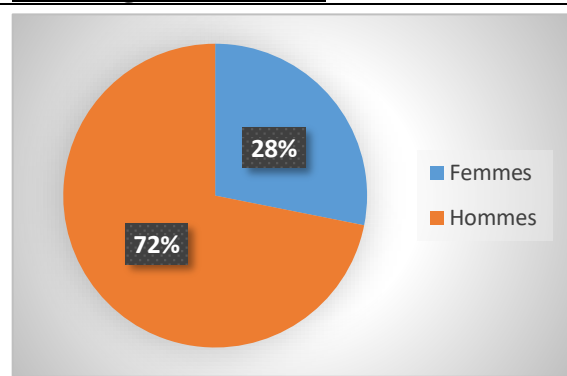
Globalement, 35 620 athlètes dont 10 020 filles (28,1%) étaient titulaires d'une licence en sports ou en loisirs en 2016. La région du centre (39,3%) et les hauts bassins comptaient à elles seules 60,0% des athlètes licenciés alors que les régions du sahel et de l'Est en comptaient respectivement 1,2% et 1,6%. Quelle que soit la région, on dénombre plus d'hommes titulaires d'une licence en sport ou en loisirs que de femmes.

L'athlétisme, le football et le karaté do comptaient respectivement 24,6%, 16,6% et 9,5% des athlètes en 2016

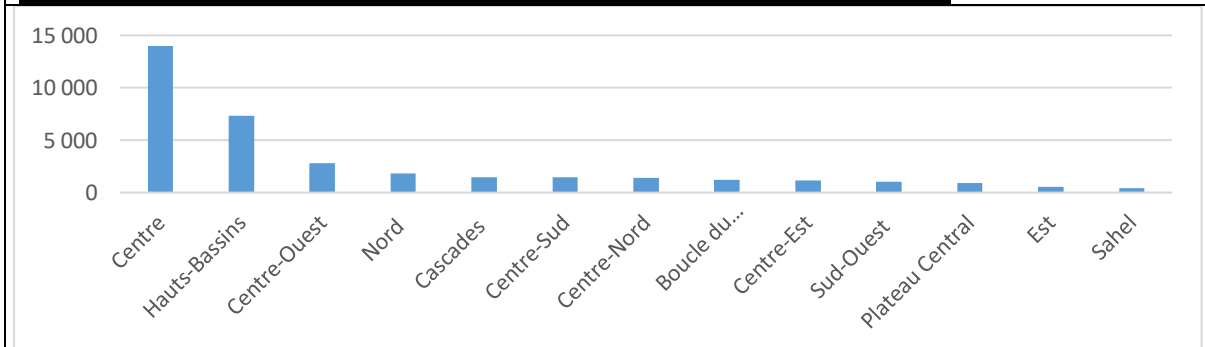
Graphique 9-5: Répartition des athlètes selon la catégorie en 2016



Graphique 9-6 : Répartition des athlètes selon le genre en 2016



Graphique 9-7 : Répartition régionale du nombre d'athlètes en 2016



Source : Annuaire statistique du MSL, 2017 calcul

9.3.5 Répartition du nombre de médaille obtenus selon le type de compétition en 2018

Au total 171 médailles ont été décernées au Burkina Faso en 2018 dont 42,7% en Bronze et 31% en Or. Plus des deux tiers (79,5%) des médailles ont été décernés lors des compétitions zonales et seulement 3,5% lors des compétitions continentales.

Tableau 9-9 : Répartition du nombre de médaille par type de compétition en 2018

Compétitions	Médailles			
	Or	Argent	Bronze	Total
	Effectif			
Zonales	40	36	60	136
Continental	1	3	2	6
Internationales	4	2	3	9
Mondiales	8	4	8	20
Ensemble	53	45	73	171

Source : Bulletin statistiques du 4^{ème} trimestre ; 2018

9.4 Les dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs de 2014 à 2018

Entre 2014 à 2018, le budget de l'Etat consacré au secteur des sports et des loisirs a augmenté de 166,0% passant de 2,8 milliard à 7,6 milliards. En 2018 90,19% de la dotation budgétaire ont été utilisé pour les dépenses courantes et d'investissement. Au niveau des investissements, le volume le plus important (1,8 milliards) a été enregistré en 2017. Les subventions accordées aux structures sportives ont doublé entre 2016 et 2018 passant de 2,1 milliards à 4,4 milliards.

Tableau 9-10 : Evolution des dépenses budgétaires de l'Etat dans le secteur des sports et des loisirs de 2014 à 2018(en millions de FCFA)

	2014	2015	2016	2017	2018
Dotation budgétaire	2 853,87	3 146,06	7 467,66	8 785,04	7 590,85
Dépenses courantes	1 871,39	2 105,08	6 247,73	6 393,03	5 709,30
Dépenses d'investissement	25,99	390,15	1 210,32	1 795,06	1 136,64
Taux d'exécution budgétaire	66,48	79,31	99,87	93,20	90,19

Source : Annuaire statistique MSL, 2018

Tableau 9.11: Évolution de la subvention accordée aux structures sportives et de loisirs (milliers de F CFA)

Structures	2016	2017	2018
------------	------	------	------

DAF	424 330	444 795	3 518 010
Loisirs	37 658	22 500	10 000
Sports collectifs	122 665	128 265	3 050 779
Sports de combat	97 751	118 446	69 682
Sports individuels	112 156	142 884	213 000
Autres	54 100	32 700	89 318
FNPSL	1 726 428	1 271 647	932 147
Loisirs	22 248	14 841	27 800
Sports collectifs	1 455 180	1 049 668	745 900
Sports de combat	107 649	72 482	48 295
Sports individuels	138 352	112 518	64 444
Autres	3 000	22 139	45 708
CNOSE	18 000	18 000	18 000
Loisirs	750	750	750
Sports collectifs	4 500	4 500	4 500
Sports de combat	6 750	6 750	6 750
Sports individuels	6 000	6 000	6 000
Autres	0	0	0
Total	2 168 758	1 734 442	4 468 157
Loisirs	60 656	38 091	38 550
Sports collectifs	1 582 345	1 182 433	3 801 179
Sports de combat	212 150	197 678	124 727
Sports individuels	256 508	261 402	283 444
Autres	57 100	54 839	135 026

Source : collecte annuelle, DGESS/MSL

Les statistiques du secteur des sports et des loisirs se sont améliorées au cours des dix dernières années au Burkina Faso. Plusieurs infrastructures de sport ont été construites dans la plupart des régions du pays. Toutefois, la région du sahel ne possède aucun stade et bon nombre de régions ne possèdent qu'un seul stade de moins de 10000 places.

CHAPITRE 10. : JUSTICE ET SECURITE

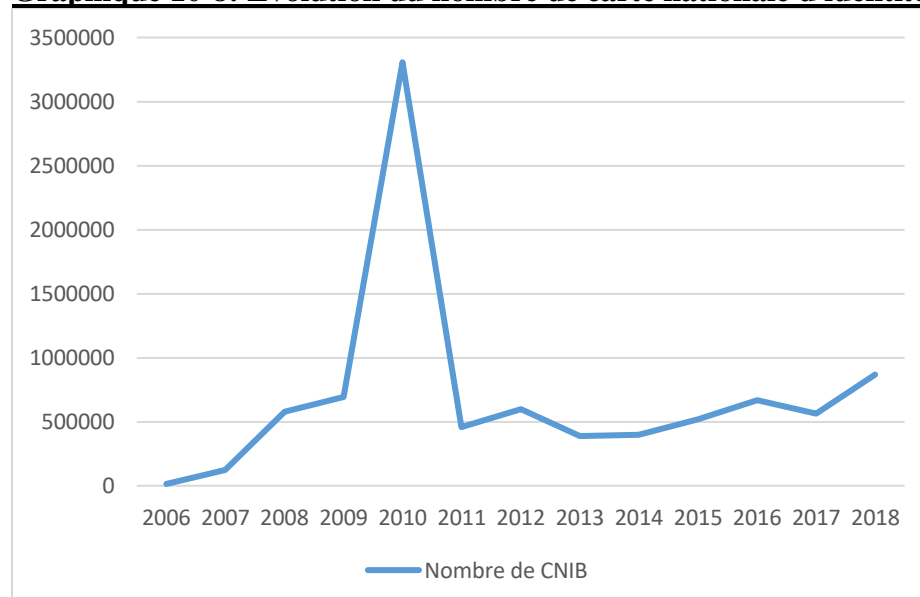
Le Ministère de la Sécurité (MSECU) assure la mise en œuvre et le suivi de la politique du Gouvernement en matière de sécurité intérieure. A ce titre, il est chargé, entre autres, de la protection des personnes et des biens sur toute l'étendue du territoire national.

Cette section concerne les actions de lutte contre l'insécurité, la criminalité et la production de documents administratifs (carte nationale d'identité et passeport) au Burkina Faso. Cette analyse se fera à l'aide des données de la police nationale et de la gendarmerie nationale du Burkina Faso.

Tableau : délivrance de la CNIB

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de CNIB délivrée	13 921	124 882	579 157	691 045	3 306 795	455 917	600 058	386 428	400 354	515 825	668 008	563 092	867 821

Graphique 10-8: Evolution du nombre de carte nationale d'identité délivrée



Source: données de de l'office National d'Identification

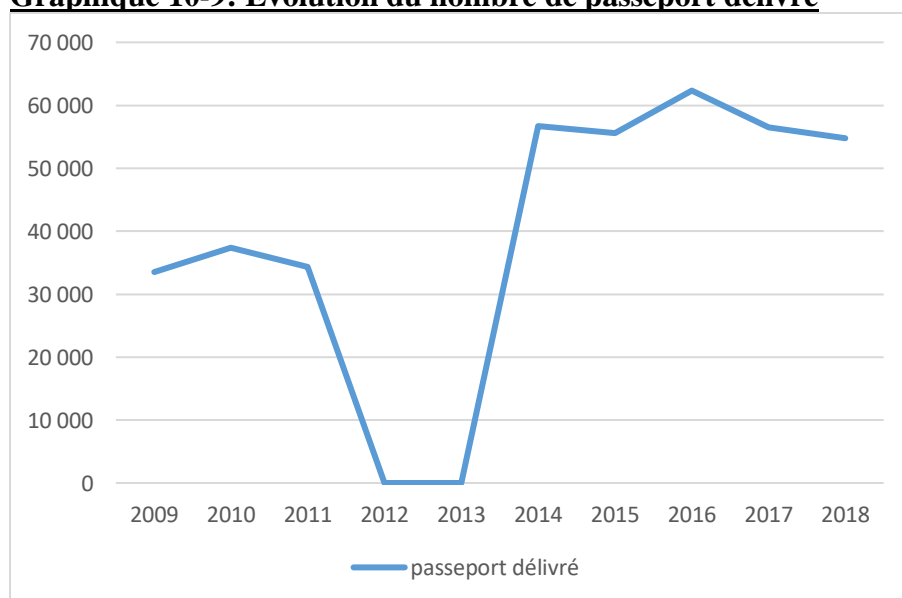
10.1.1 Délivrance de la carte nationale d'identité burkinabè

La délivrance des cartes d'identité nationale relève de la police nationale. Sur la période 2006-2017, on note une évolution irrégulière du nombre de cartes nationales d'identité burkinabè (CNIB) délivrées par la police nationale. L'année 2010 a été particulière avec 3 306 795 cartes nationales d'identité délivrées. Cette année correspondait à l'élection présidentielle et à la délivrance gratuite des CNIB. C'est ce qui explique le nombre élevé de CNIB délivrés en cette période. Par rapport à 2016, le nombre de CNIB a diminué de 16 % en 2017. En 2018 on note une augmentation de 54 % par rapport à 2017.

Tableau: délivrance de passeport

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Nombre de passeport délivré	33 549	37 384	34 353	39 086	42 071	56 650	55 562	62 334	56 541	54 801

Graphique 10-9: Evolution du nombre de passeport délivré



Source de données : Ministère de l'administration territoriale de la décentralisation et de la sécurité Ministère de sécurité

Sur la période 2009-2014, on note d'une manière générale une hausse du nombre de passeport délivré par an. Ce nombre est passé de 33 549 passeports en 2009 à 56 650 passeports en 2014 soit une hausse de 40,8% sur la période. Sur la période de 2015-2018 on note une légère baisse du nombre de passeport délivré. Ce nombre est passé de 55 562 en 2015 à 54 801 en 2018 soit un taux de 1,36%

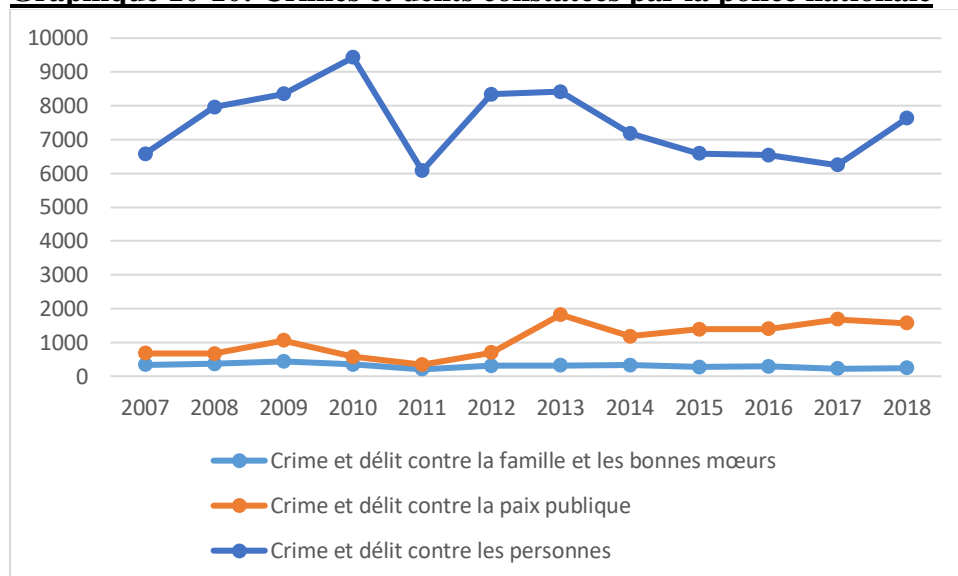
10.1.2 Tableau : Crimes et délits constatés par la police nationale

	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Crime et délit contre la famille et les bonnes mœurs	336	339	438	347	202	311	317	325	270	287	226	245
Crime et délit contre la paix publique	677	611	1055	577	342	697	1820	1184	1391	1398	1683	1571
Crime et délit contre les personnes	6582	7960	8347	9428	6075	8335	8410	7182	6583	6544	6243	7632

10.1.3 Les crimes et délits constatés par la police nationale

Les crimes et délits constatés par la police nationale en 2016 et 2017 sont respectivement de 8229 cas et 8152 cas. Ces cas sont constitués majoritairement des crimes et délits contre la paix publique et les personnes (respectivement 1683 et 6243 pour l'année 2017). Ces chiffres sont en baisse depuis 2013(10547). En 2017, les crimes et délits contre la paix publique occupent la deuxième place et sont aussi en baisse par rapport à l'année précédente. Quant aux crimes et délits contre la famille et les mœurs, on note aussi qu'ils sont en baisse par rapport à 2016. Sur la période 2007-2017, ce sont les crimes et délits contre les personnes qui ont toujours été les plus constatés par la police nationale. En 2018, cet indicateur a augmenté de 22,24% par rapport à 2017.

Graphique 10-10: Crimes et délits constatés par la police nationale



Source des données : Ministère de la sécurité (DGPN)

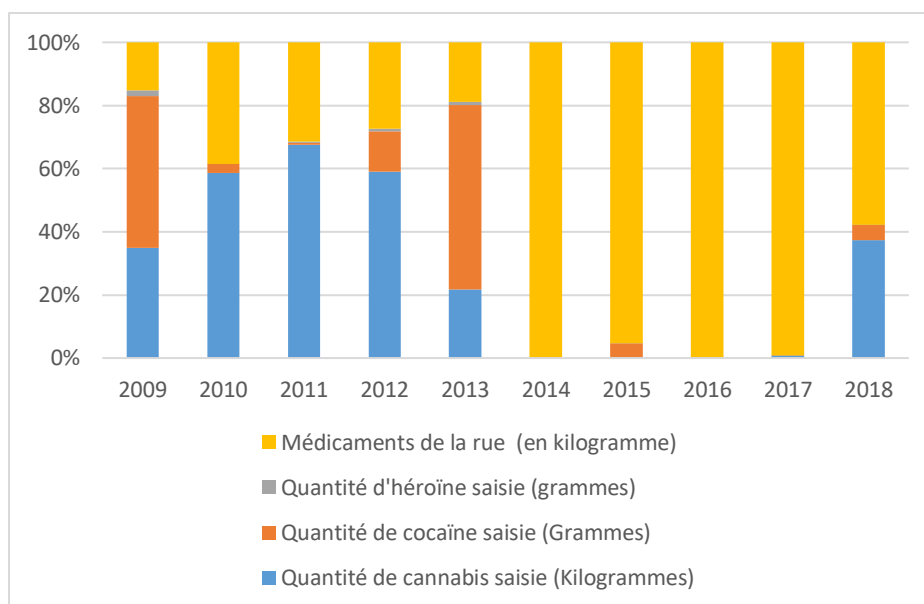
NB : Les trafics de stupéfiants et de la fraude en matière d'or n'ont pas été pris en compte

Tableau 10-12: Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale

Source des données : Ministère de la sécurité

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Quantité de cannabis saisie (Kilogrammes)	17 402	12 465	32 879	17 987	10 180	5 622	964,68	620	3 406	1593,9 17
Quantité de cocaïne saisie (Grammes)	23 927	594	253	3 880	27 238	1	18016, 27	301,94 8	52,5	209
Quantité d'héroïne saisie (grammes)	907	25	202	236	506	750	1	0	0	5,7
Médicaments de la rue (en kilogramme)	7 587	8 181	15 315	8 327	8 810	7112934 ,2	387628	362092	445559 ,4	2466,6 13

Evolution de la quantité de stupéfiants saisie par la police nationale



10.1.4 Quantité de stupéfiants saisie par la police nationale

En 2016, la police nationale a saisi, 3406 kilogrammes de cannabis. D'une manière générale, les saisies de la police nationale connaissent de fortes variations d'une année à l'autre. Au niveau des médicaments de la rue, les plus grandes quantités saisies sur la période 2009-2017 ont été réalisées en 2017 avec 445 559,4 kilogrammes de saisie. Cette quantité a considérablement démunie en 2018 avec 2466,613 kilogrammes.

10.1.5 Crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale

La gendarmerie nationale a enregistré 22 311 crimes et délits en 2014. Dans la même période, les crimes contre la propriété représentent 78,2% de l'ensemble. Ils sont suivis des crimes et délits contre les particuliers (20,6%) et des crimes et délits contre les mœurs (1,2%). Depuis 2010, le nombre de crimes et délits constatés par la gendarmerie nationale ne font qu'augmenter jusqu'en 2014.

Tableau 10-5 : Evolution des crimes et délits constatés par la gendarmerie

	Crimes et délits contre la propriété		Crimes et délits contre les particuliers		Crimes contre les mœurs		Ensemble
	Eff.	%	Eff.	%	Eff.	%	Eff.
2009	12 974	80,9	2 795	17,4	265	1,7	16 034

2010	12 426	83,4	2 252	15,1	225	1,5	14 903
2011	14 747	84,1	2 536	14,5	261	1,5	17 544
2012	18 249	83,8	3 279	15,1	236	1,1	21 764
2013	17 664	79,6	4 293	19,3	237	1,1	22 194
2014	17 453	78,2	4 598	20,6	260	1,2	22 311
2015	nd		Nd		nd		nd
2016	nd		Nd		nd		nd
2017	nd		Nd		nd		nd

Source de données : Ministère de la défense nationale et des anciens combattants